

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Alger 2



Faculté des lettres et des langues
Département de français

Ecole doctorale algero-française

Thèse de Doctorat en Sciences du langage

**L'USAGE DE L'ANAPHORE PRONOMINALE
DANS LES PRATIQUES LANGAGIERES DES JOURNALISTES
ALGERIENS :
ETUDES PRAGMA-SEMANTIQUES**

Présentée par

Nawal MOKHTAR SAIDIA

Sous la codirection de

Mme Karima AIT DAHMANE et de M. Driss ABLALI

JURY

Mme Hafida El BAKI , Professeure, université d'Alger2	Présidente
Mme Karima AIT DAHMANE , Professeure, université d'Alger	Co-rapporteur
M. Driss ABLALI , Professeur, Université de Lorraine	Co-rapporteur
Mme Malika TEMMAR , MCF, Université de Picardie Jules Verne (Amiens) & CEDITEC Université de Paris 12	Examinatrice
Mme Essafia AMOROUAYACH , MCA, Université d'Alger2	Examinatrice
Mme Imene MIRI BENABDALLAH , MCA, Université d'Oran	Examinatrice



REMERCIEMENTS

Un travail de thèse est avant tout une œuvre personnelle avec laquelle on apprend à vivre quotidiennement, que l'on essaie de faire évoluer, grandir, que l'on façonne patiemment au gré de nos découvertes. Mais aucune avancée n'est possible sans un petit coup de pouce au moment opportun, sans des personnes pour nous supporter, sans des échanges ininterrompus avec une communauté scientifique exigeante. Tout cela représente bien évidemment un grand nombre de personnes à remercier.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à Madame Karima AIT DAHMANE et Monsieur Driss ABLALI qui ont dirigé ma thèse. Je les remercie de m'avoir accompagnée, guidée, encouragée et donné confiance en moi. Je les remercie également pour leurs conseils judicieux et la pertinence aigüe de leurs remarques linguistiques. C'est grâce à vous que ce document existe. Merci pour votre gentillesse, votre humanité et pour avoir transformé ce gout pour la recherche en une volonté d'en faire mon métier.

Je souhaite également remercier Emmanuel DUPRAZ qui m'a aidé par ses conseils et sa relecture de certaines parties de ce travail.

Je témoigne également ma reconnaissance à la responsable de l'école doctorale Madame KACEDALI Assia

Mes remerciements vont également au membre de jury pour avoir accepté de faire partie du jury de thèse.

Je tiens à remercier les divers comités scientifiques qui m'ont permis de présenter une partie de mes recherches à l'occasion de colloques ou d'articles.

Je porte un témoignage de gratitude à mes parents qui m'ont écouté et motivé pendant les moments difficiles et qui ont fait bien plus que ce qui était possible pour que j'en sois ici aujourd'hui. J'aimerais surtout exprimer mon infinie gratitude à mon conjoint, Sofiane, qui s'est lancé dans cette périlleuse aventure avec moi et qui m'a aimé et m'a porté à bout de cœur, supporté même lorsque j'étais insupportable.

Merci à ma famille et à ma belle famille de m'avoir toujours soutenues et encouragées.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Les outils de la cohérence discursive.....	38
Tableau 2. Les outils de la cohésion discursive.....	40
Tableau 3. Les formes des pronoms personnels.....	88
Tableau 4. Les pronoms démonstratifs.....	92
Tableau 5. Les formes des adjectifs possessifs.....	114
Tableau 6. Les formes des pronoms possessifs.....	115
Tableau 7. Répartition des anaphores pronominales dans le corpus.....	150
Tableau 8. Répartition des pronoms personnels dans le corpus.....	151
Tableau 9. Répartition des anaphores démonstratives dans le corpus.....	171
Tableau 10. Répartition des anaphores relatives dans le corpus.....	202
Tableau 11. Répartition des anaphores possessives dans le corpus.....	224
Tableau 12. Répartition des pronoms personnels de la troisième personne dans le Quotidien d'Oran.....	241
Tableau 13. Répartition des pronoms personnels de la troisième personne dans El Moudjahid.....	242
Tableau 14. Répartition des anaphores démonstratives dans le Quotidien d'Oran.....	244
Tableau 15. Répartition des anaphores démonstratives dans El Moudjahid.....	246
Tableau 16. Répartition des anaphores relatives dans le Quotidien d'Oran.....	247
Tableau 17. Répartition des anaphores relatives dans El Moudjahid.....	249
Tableau 18. Répartition des anaphores possessives dans le Quotidien d'Oran.....	251
Tableau 19. Nombre d'anaphores possessives dans El Moudjahid.....	253
Tableau 20. Nombre d'anaphores pronominales dans le Quotidien d'Oran.....	255
Tableau 21. Nombre d'anaphores pronominales dans El Moudjahid.....	255
Tableau 22. Pourcentage des anaphores pronominales dans les deux quotidiens.....	255
Tableau 23. Tableau récapitulatif des cas d'ambiguïté référentielle dans les deux journaux.....	264
Tableau 24. Tableau récapitulatif des différentes fonctions pragmatiques assumées par les anaphores démonstratives dans les deux journaux.....	267

LISTE DES FIGURES

Figure 1. <i>Traitement de l'exemple (12) par le groupement.....</i>	62
Figure 2. <i>Traitement de l'exemple (13) par extraction.....</i>	63
Figure 3. <i>Les fonctions discursives des propositions relatives appositives.....</i>	111
Figure 4. <i>Typologie des genres journalistiques.....</i>	132
Graphique 1. <i>Fréquence d'emploi des anaphores pronominales dans le corpus.....</i>	150
Graphique 2. <i>Fréquence d'emploi des pronoms personnels anaphoriques dans le corpus.....</i>	152
Graphique 3. <i>Fréquence d'emploi des anaphores démonstratives dans le corpus.....</i>	171
Graphique 4. <i>Fréquence d'emploi des anaphores relatives dans le corpus.....</i>	203
Graphique 5. <i>Fréquence d'emploi des anaphores possessives dans le corpus.....</i>	224
Graphique 6. <i>Les pourcentages des pronoms personnels par rapport au nombre total d'anaphores pronominales produites dans le Quotidien d'Oran.....</i>	242
Graphique 7. <i>Les pourcentages des pronoms personnels par rapport au nombre total d'anaphores pronominales produites dans El Moudjahid.....</i>	243
Graphique 8. <i>Pourcentage des anaphores démonstratives par rapport au nombre total d'anaphores pronominales produites dans le Quotidien d'Oran.....</i>	245
Graphique 9. <i>Pourcentage des anaphores démonstratives par rapport au nombre total d'anaphores pronominales produites dans El Moudjahid.....</i>	246
Graphique 10. <i>Pourcentage des anaphores relatives par rapport au nombre total d'anaphores pronominales produites dans le Quotidien d'Oran.....</i>	248
Graphique 11. <i>Pourcentage des anaphores relatives par rapport au nombre total d'anaphores pronominales produites dans El Moudjahid.....</i>	249
Graphique 12. <i>Pourcentage des anaphores possessives par rapport au nombre total d'anaphores pronominales produites dans le Quotidien d'Oran.....</i>	252
Graphique 13. <i>Pourcentage des anaphores possessives par rapport au nombre total d'anaphores pronominales produites dans El Moudjahid.....</i>	253
Graphique 14. <i>Pourcentage des anaphores pronominales dans les deux quotidiens.....</i>	256

TABLES DES MATIERES

Remerciements.....	2
Liste des tableaux.....	3
Liste des figures.....	4
Tables des matières.....	5
INTRODUCTION GENERALE.....	12

PREMIERE PARTIE

A PROPOS DE L'ANAPHORE PRONOMINALE. DE LA SEMANTIQUE A LA PRAGMATIQUE

CHAPITRE 1: A LA RECHERCHE DES DEFINITIONS DE QUELQUES CONCEPTS CLES DE LA LINGUISTIQUE TEXTUELLE.....	18
---	-----------

Introduction.....	19
1. Qu'est ce que le texte ?.....	20
2. Du texte au contexte.....	23
2.1. Qu'est ce que le contexte.....	23
2.2. Cotexte versus contexte.....	25
3. Du texte au discours.....	28
3.1. Qu'est ce que le discours ?.....	29
3.2. Cohérence et cohésion.....	33
3.2.1. Vers une définition de la notion de cohérence.....	33
3.2.2. Comment évaluer la cohérence d'un texte ?.....	35
3.2.3. Vers une définition de la notion de cohésion.....	39
Conclusion partielle.....	41

CHAPITRE 2 : PROBLEMES D'ATTRIBUTION DU REFERENT AUX ANAPHORES PRONOMINALES.....42

Introduction.....43

1. L'anaphore pronominale et son aspect sémantique.....44

1.1. L'approche normative des remarqueurs classiques.....46

1.2. Les approches textuelles-fonctionnelles.....48

1.2.1. *L'anaphore pronominale dans le cadre de la théorie de MILNER.....49*

1.2.2. *Quelques cas ambigus de la théorie de MILNER.....53*

2. L'anaphore pronominale et son aspect pragmatique.....55

2.1. L'approche pragmatique.....55

2.2. La théorie de la pertinence.....58

2.3. Les théories de l'accessibilité.....65

2.3.1. *La théorie de l'Accessibilité de Mira ARIEL.....66*

2.3.2. *La hiérarchie de Donation.....67*

2.3.4. *La théorie du centrage d'attention.....70*

2.4. L'approche pragma-sémantique de KLEIBER.....74

En guise de conclusion.....82

CHAPITRE 3 : ESSAI DE TYPOLOGIE DES ANAPHORES PRONOMINALES.....85

Introduction.....86

1. Les pronoms personnels anaphoriques.....87

1.1. Catégories et variations morphologiques.....87

1.2. Quelques particularités sémantiques et référentielles.....89

2. Les anaphores démonstratives.....92

2.1. *Morphologie des démonstratifs.....92*

2.2. *Propriétés sémantico-référentielles des pronoms démonstratifs.....93*

2.3. Sur la présentation de Francis CORBLIN (1990).....95

2.4. La Théorie de Georges KLEIBER (1994).....96

3. Les anaphores relatives.....98

3.1. Typologies des relatives.....100

3.1.1. Typologies classiques.....100

3.1.2. Typologies linguistiques.....	102
3.1.2.1. <i>Relatives restrictives</i>	109
3.1.2.2. <i>Relatives non-contrastives</i>	109
3.1.2.3. <i>Relatives descriptives ou appositives</i>	110
▪ Critères pour la reconnaissance des relatives appositives.....	110
3.2. Les fonctions discursives des propositions relatives appositives.....	110
3.2.1. <i>La PRA continuative</i>	112
3.2.2. <i>La PRA de pertinence</i>	112
3.2.3. <i>La PRA de subjectivité</i>	113
4. Les anaphores possessives	113
4.1. Morphologie des anaphores possessives.....	114
4.2. Propriétés sémantico-référentielles des possessifs.....	116
En brève Conclusion	119

DEUXIEME PARTIE

L'ANAPHORE PRONOMINALE DANS LES FAITS DIVERS DE LA PRESSE ALGERIENNE. USAGES ET INTERPRETATIONS

CHAPITRE 1 : LE TRAITEMENT DES FAITS DIVERS DANS LA PRESSE ECRITE ALGERIENNE FRANCOPHONE	121
Introduction	122
1. Discours journalistique vs communication	123
▪ Le contrat de communication médiatique.....	123
▪ La finalité de l'acte de communication.....	124
▪ L'identité des partenaires de l'échange.....	125
▪ Le propos.....	126
▪ Le dispositif.....	126
1.1. La presse écrite	126
1.2. Spécificité de la presse écrite.....	128

1.3. Typologie des genres journalistiques.....	130
2. Le traitement des faits divers dans la presse algérienne d'expression française.....	133
2.1. Le fait divers : un peu d'histoire	133
2.2. Caractéristiques des faits divers de la presse algérienne.....	135
2.2.1. <i>Caractéristiques thématiques</i>	136
2.2.2. <i>Caractéristiques structurelles</i>	139
En guise de conclusion.....	143

CHAPITRE 2 : ANALYSE PRAGMA-SEMANTIQUE DE L'ANAPHORE

PRONOMINALE DANS LA PRESSE ALGERIENNE.....144

1. Définition et collecte du corpus.....	145
2. Présentation des journaux retenus	145
2.1. <i>Le choix du Quotidien d'Oran</i>	146
2.2. <i>Le choix du journal EL Moudjahid</i>	147
2.3. <i>Pourquoi le choix des textes ?</i>	147
3. Les anaphores pronominales dans les faits divers des journaux algériens.....	149
3.1. Analyse quantitative et qualitative des anaphores pronominales dans le corpus.....	148
3.2. Les pronoms personnels anaphoriques.....	151
3.2.1. Fréquence d'emploi des pronoms personnels anaphoriques dans le corpus.....	150
3.2.2. Analyse d'exemples.....	151
3.3. Les anaphores démonstratives : progressions et ruptures thématiques.....	170
3.3.1. Fréquence d'emploi des anaphores démonstratives.....	171
3.3.2. Analyse d'exemples.....	172
1. Une anaphore démonstrative fidèle (ou directe) exploitant une séquence ... <i>N –ce N</i>	172
2. Anaphore démonstrative infidèle.....	173
2.1. Anaphore démonstrative par synonymie.....	174
2.2. Anaphore démonstrative résomptive.....	177
2.3. Rappel exploitant une relation hyponyme/hyperonyme simple (<i>N1...ce N2</i> où <i>N1</i> implique lexicalement <i>N2</i>).....	186
▪ <i>Rappel par hyperonyme corrigé</i>	188

2.3. Rappel exploitant la relation hyperonymie-hyponymie.....	191
3. Fonction pragmatique et discursive de <i>ceci/ cela</i>	195
4. Concurrence entre SN défini et SN démonstratif.....	197
5. Des relatives à tête démonstrative.....	199
3. Fonctionnement discursif des anaphores relatives.....	202
3.1. Fréquence d'emploi des anaphores relatives.....	202
3.2. Analyse d'exemples.....	203
3.2.1. Fonctionnement discursif des relatives restrictives.....	204
3.2.2. Fonctionnement discursif des relatives non-contrastives.....	207
3.2.3. Les fonctions discursives des relatives descriptives ou appositives.....	209
- <i>La PRA continuative</i>	210
- <i>La PRA de pertinence</i>	212
- <i>La PRA de subjectivité</i>	221
4.Fonctionnements des possessifs anaphoriques.....	223
4.1. Fréquence d'emploi des anaphores possessives dans le corpus.....	223
4.2. Analyse d'exemples.....	224
4.3. Le possessif via l'anaphore associative.....	232
Conclusion partielle.....	237

CHAPITRE 3 : APPROCHE COMPARATIVE DES ANAPHORES PRONOMINALES DANS LE QUOTIDIEN D'ORAN ET EL MOUDJAHID.....238

Introduction.....	239
I. Distribution de l'anaphore pronominale par corpus.....	240
1. Les pronoms personnels anaphoriques de la troisième personne.....	240
1.1.Fréquence d'emploi des pronoms personnels anaphoriques de la 3 ^e personne dans le Quotidien d'Oran.....	240
1.2.Fréquence d'emploi des pronoms personnels anaphoriques de la 3 ^e personne dans El Moudjahid.....	241
1.3.Comparaison des résultats obtenus sur les deux journaux.....	243
2. Les anaphores démonstratives.....	243
2.1. Fréquence d'emploi des anaphores démonstratives dans le Quotidien d'Oran.....	243
2.2. Fréquence d'emploi des anaphores démonstratives dans El Moudjahid.....	245

2.3. Comparaison des résultats obtenus sur les deux journaux.....	246
3. Les anaphores relatives.....	246
3.1. Fréquence d'emploi des anaphores relatives dans le Quotidien d'Oran.....	246
3.2. Fréquence d'emploi des anaphores relatives dans El Moudjahid.....	248
3.3. Comparaison des résultats obtenus sur les deux journaux.....	249
4. Les anaphores possessives.....	250
4.1. Fréquence d'emploi des anaphores possessives dans le Quotidien d'Oran.....	250
4.2. Fréquence d'emploi des anaphores possessives dans El Moudjahid.....	252
4.3. Comparaison des résultats obtenus sur les deux journaux.....	253
II. Synthèse comparative des résultats obtenus sur les deux journaux	253
Bilan.....	255
<i>Remarques finales sur l'interrelation des facteurs intervenants dans le choix des anaphores pronominales dans la presse algérienne</i>	
1. Facteurs favorisant le choix des pronoms personnels anaphoriques.....	256
2. Facteurs favorisant le choix des anaphores démonstratives.....	266
3. Facteurs favorisant le choix des anaphores relatives.....	269
4. Facteurs favorisant le choix des anaphores possessives.....	269
En guise de conclusion.....	271
CONCLUSION GENERALE	272
Perspectives de recherche.....	277
Bibliographie.....	278
Annexes.....	295

Introduction générale

L'une des difficultés majeures que doit affronter tout rédacteur est celle de l'adéquation entre le texte produit et le lectorat visé. Cette étude intitulée *L'usage de l'anaphore pronominale dans les pratiques langagières des journalistes algériens : études pragma-sémantiques* porte sur un thème qui a fait couler beaucoup d'encre, à la fois en linguistique et en psycholinguistique : l'anaphore pronominale. Notre attention s'est fixée sur ce concept car il constitue un test crucial pour la problématique des marques de la cohérence et de la pertinence.

En Algérie, les études portant sur les difficultés liées à l'utilisation des anaphores dans les productions écrites d'apprenants algériens dans les deux cycles moyen et secondaire, ont été nombreuses cette dernière décennie à l'Université de Blida et à l'ENS de Bouzaréah, il nous a semblé intéressant d'étudier la cohérence et le tissage informationnel des articles de la presse écrite algérienne.

Nous avons choisi la presse comme support pour constituer notre corpus, car le langage utilisé dans les journaux veut se rapprocher de celui de ses lecteurs, donc de l'usage courant. En effet, le langage doit créer une complicité avec le public, un journaliste doit écrire d'une manière qui permet à ses lecteurs de le comprendre et d'avoir le sentiment d'appartenir au même monde. En plus, dans les journaux quotidiens, les rédacteurs doivent écrire leurs articles avec rapidité, en quelques heures et n'ont pas la possibilité de se relire de nombreuses fois comme le ferait par exemple l'auteur d'un livre. Ainsi, un texte de quotidien est commandé au nombre de signes, et pour cela, le journaliste adopte un style à l'énonciation simple afin de placer un maximum d'informations en un minimum de mots : tout ce qui est redondant est supprimé. On comprend par là que la production des textes journalistiques et leur compréhension exige une bonne connaissance et un emploi correct des reprises pronominales. Ce travail vient donc répondre à une problématique majeure qui est la suivante :

- *A quoi sert l'anaphore pronominale dans la presse écrite algérienne ? Quels types d'anaphoriques pronominaux apparaissent dans le discours journalistique algérien et*

quel est leur degré de fréquence ? Existe –il une différence dans les usages de l'anaphore pronominale dans les pratiques langagières des journalistes algériens ? Quelles sortes de contraintes (sémantiques et/ou pragmatiques) qui président à l'emploi des pronoms anaphoriques dans les faits divers de la presse écrite algérienne ? En d'autres termes, qu'est ce qui motive le choix d'une anaphore pronominale plutôt qu'une autre ?

En guise de réponse, nous nous proposons de vérifier les hypothèses suivantes :

- L'anaphore pronominale quelle que soit sa forme joue un rôle textuel essentiel dans le dispositif de cohésion car elle assure le maintien et le rappel des éléments thématiques.
- Nous supposons que les différents types d'anaphores pronominales seront représentés de la même façon (en termes de pourcentage) dans les textes journalistiques algériens.
- La construction du sens global d'un fait divers journalistique est liée intimement à la clarté de tous les types d'emploi des pronoms anaphoriques.
- Le choix des anaphoriques n'est pas un choix stylistique ou subjectif mais un choix gouverné par des contraintes sémantiques et pragmatiques ou autres qui ne sont pas perceptibles.

Pour valider ces hypothèses, nous commençons, d'abord, par définir les objectifs de notre thèse et la démarche adoptée. Ensuite nous nous proposons de décrire les résultats d'analyse pour mieux situer et motiver nos recherches sur la fonction textuelle des pronoms anaphoriques. Le but de cette thèse est de participer à une réflexion sur les stratégies discursives mises en œuvre lors de la production/interprétation des anaphores pronominales dans le discours journalistique algérien.

Notre travail de recherche s'inscrit dans la lignée des travaux effectués des trois directions notamment : l'analyse du discours, l'approche communicative du discours médiatique,

l'analyse linguistique du texte journalistique. Nous avons remarqué dans la pratique journalistique contemporaine un redéploiement de stratégies discursives dans l'usage des formes anaphoriques. Il s'agit premièrement de mettre à jour les contraintes sémantiques et pragmatiques qui motivent le choix par les locuteurs/journalistes de l'une ou l'autre forme d'anaphore pronominale. Ces contraintes sont d'ordre pragma-sémantique et concernent tout particulièrement le statut informationnel des formes anaphoriques : s'agit-il de l'information nouvelle/ ancienne du point de vue du discours d'une part et du point de vue des connaissances partagées par l'énonciateur et son/ses destinataires d'autre part.

Secondement, et c'est là un objectif important à moyen terme, nous aimerions examiner plus concrètement quel rôle les pronoms anaphoriques jouent dans la structuration et la cohésion des textes d'une part et dans la structuration de l'information d'autre part ; en d'autres termes, nous étudierons le fonctionnement de ces expressions référentielles dans l'organisation textuelle des textes journalistiques.

Dans cette perspective, les discours de plusieurs journaux de la presse écrite algérienne d'expression française constituent un matériau pertinent pour comprendre et cerner les rôles complexes que peuvent jouer les anaphores pronominales dans la cohérence et la cohésion des articles journalistiques. Notre choix s'est porté également sur deux quotidiens d'information de la presse écrite algérienne : *El Moudjahid* et le *Quotidien d'Oran*. Nous avons examiné particulièrement les articles de faits divers parus en 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013. Notre objectif est de montrer la fonction essentielle de l'anaphore pronominale dans ce genre journalistique qui se définit par son caractère inclassable, son immanence et son intemporalité. Ainsi, Georges AUCLAIR affirme que :

« Le fait divers n'est qu'un récit d'événement qui échappe à la science de l'événement, car il est intemporel, transhistorique et transculturel »¹.

Il s'agit de voir aussi les contraintes pragma-sémantiques qui déterminent le choix de ces anaphores par les journalistes algériens et comment ce choix est différencié d'un journal à un autre ? Notre travail consiste donc à effectuer une analyse discursive et comparative de l'usage de l'anaphore pronominale au moyen des pronoms personnels, l'anaphore démonstrative, l'anaphore relative et l'anaphore possessive dans le but de voir des lieux de convergence et de divergence dans les deux journaux et de voir notamment lequel des deux

¹ WUILLEME B., 2005, « Le fait divers à la radio », *Les cahiers du journalisme* n°14, p.164.

journaux se sert de plus, de ces anaphores. Nous espérons à travers cette étude apporter une modeste contribution aux études de l'anaphore et à mieux la comprendre.

Ce travail se compose de deux parties :

La première partie, qui regroupe trois chapitres, sera consacrée à la présentation des principales approches concernant le phénomène d'anaphore pronominale. Dans le premier chapitre, nous tenterons de définir les notions fondamentales de l'analyse textuelle et discursive qui constituent l'objet de notre analyse : « texte », « contexte », « discours », « cohérence et cohésion » pour dissiper certaines confusions en même temps que défendre certaines des positions adoptées. Dans le second chapitre, nous passerons en revue les principaux types d'approches de l'anaphore pronominale dans le but d'identifier les difficultés d'attribution du référent aux pronoms anaphoriques. Le troisième chapitre sera consacré à une esquisse d'une typologie des anaphores pronominales étudiées.

La deuxième partie, composée de trois chapitres, sera consacrée à la méthodologie, à l'analyse du corpus et aux résultats de la recherche portant, rappelons-le, sur l'étude des usages et des fonctionnements des anaphores pronominales à partir d'un corpus essentiellement composé d'articles de presse algérienne. La démarche consistera ici en un approfondissement progressif, depuis des vues assez massives jusqu'à des observations de texture assez fines.

Dans le premier chapitre, nous présenterons la spécificité de la presse écrite algérienne d'information quotidienne. Aussi, nous citerons les différentes caractéristiques des faits divers journalistiques algériens afin de dégager les éléments qui peuvent expliquer le traitement des faits divers dans la presse écrite algérienne.

Dans le deuxième chapitre, nous examinerons comment les expressions anaphoriques pronominales se répartissent dans les faits divers des deux journaux algériens, puis nous nous proposerons de :

- répertorier et de décrire les différents emplois et fonctionnements des pronoms anaphoriques rencontrés dans notre corpus journalistique. Une étude quantitative et qualitative nous permettra de dégager les différents types d'anaphores pronominales produites dans les deux journaux ;

- comparer ces différents emplois entre eux dans les deux quotidiens algériens afin de déterminer les propriétés qui sont propres à chacun de ces marqueurs référentiels.

Seront regroupées comme anaphores pronominales, les pronoms personnels, les pronoms démonstratifs, les pronoms possessifs et les pronoms relatifs. Nous allons étudier les capacités référentielles des pronoms anaphoriques dans le discours journalistique et plus particulièrement les contraintes pragma-sémantiques qui différencient l'usage de ces pronoms dans la presse écrite algérienne d'expression française. En particulier, nous nous sommes demandée si une distribution spécifique des pronoms anaphoriques peut être interprétée en termes de mode de référence préférentiel.

Le troisième chapitre s'ouvrira sur l'interprétation des résultats obtenus à partir des analyses quantitatives et qualitatives. Nous déterminerons enfin les facteurs sémantiques et pragmatiques qui pourraient affecter l'emploi et l'interprétation de ces pronoms anaphoriques dans le discours de la presse algérienne. Dans cette optique, nous procéderons à une étude qualitative de notre corpus, en insistant sur la spécificité de la presse écrite algérienne en ce qui concerne l'emploi des anaphores pronominales.

Nous clôturons notre thèse par des perspectives de recherche inspirées de l'analyse des données de notre recherche.

PREMIERE PARTIE



**A propos de l'anaphore pronominale.
De la sémantique à la pragmatique**

CHAPITRE 1

**A LA RECHERCHE DES DEFINITIONS DE QUELQUES
CONCEPTS CLES**

Introduction

Avant d'aborder plus en détail la problématique que pose la référence d'une expression anaphorique, il nous faut, tout d'abord, définir quelques concepts qui jouent un rôle crucial dans la compréhension du phénomène anaphorique.

Les anaphores sont des expressions référentielles. Les recherches des dernières décennies faites sur la référence ont démontré qu'il existe une relation étroite entre l'expression de la référence d'une part et les genres de textes et les types de discours de l'autre. En plus, l'usage et l'interprétation des anaphoriques supposent une réflexion plus attentive sur leur cotexte, sur l'intention informative globale du discours, sur la compétence linguistique du locuteur et l'expectation de l'interlocuteur. De ce fait, une analyse des notions de texte, discours et contexte, nous semble nécessaire afin de mieux circonscrire les rôles joués par les expressions anaphoriques.

Nous commençons par étudier les deux concepts de texte et de discours, souvent susceptibles d'être confondus du fait du nombre de définitions attribuées à ces deux termes. Puis, nous nous proposons de définir le contexte, car cette notion n'est guère convoquée en linguistique que pour lever les ambiguïtés ou sauver la déviance d'énoncés jugés agrammaticaux. Ensuite, nous abordons la notion de cohérence, c'est-à-dire le principe cognitif selon lequel toutes les séquences d'énoncés, phrases incluses, sont interprétées comme une unité et enfin la notion de cohésion qui englobe les sources linguistiques de l'organisation textuelle, soit les marqueurs linguistiques utilisés pour relier les phrases entre elles.

1. Qu'est ce qu'un texte ?

Le concept de texte prend consistance et commence à être mis en discussion par Quintilien et surtout pendant la Renaissance. Au livre IX de l'Institution oratoire, Quintilien associe le texte (*textus* et *textum*) à la composition, c'est-à-dire à l'invention (choix des arguments), à l'élocution (mise en mot) et à la disposition (mise en ordre ou plan du texte) réunies. La définition linguistique de la notion de texte est assez floue. Il faut attendre le milieu du vingtième siècle pour que voie le jour une grammaire textuelle dont l'objet premier est le texte lui-même.

Pour les grammairiens du texte dans les années 60 et 70 – R. Harweg (1973), J.S. Petöfi (1973), T.A. Van dijk (1972), W. Kummer (1972) – la définition du concept de texte a été surtout grammaticale. Le principe de compositionnalité s'est étendu de la phrase au texte. En s'inspirant de la grammaire générative de Chomsky, ces auteurs espéraient fournir une description structurale de la compétence textuelle des locuteurs natifs qu'ils supposaient communément partagée. Leur projet reposait sur le fait que toutes les suites de phrases acceptables en tant que phrases ne sont pas forcément acceptables en tant que texte. À l'aide d'un système de règles approprié, ils cherchaient à anticiper en quelque sorte les intuitions des sujets parlants, en ce qui concerne la rédaction de leur texte.

Les limites de cette approche sont vite apparues. Les exemples et contre-exemples de ce qui constitue un texte cohérent se sont succédé¹. La plupart des chercheurs s'accordent maintenant avec CHAROLLES² quand il déclare :

« Il n'existe pas au plan du texte de règles de bonne formation qui s'appliqueraient en toute circonstances et dont les violations, comme c'est le cas en syntaxe de phrases, 'feraient l'unanimité' »

Partant de ceci, il devient également difficile de maintenir que certaines suites de phrases ou de morceaux de textes seraient cohérentes ou incohérentes en elles-mêmes.

Emile Benveniste pour sa part propose une distinction claire entre la phrase et le texte. A l'intérieur de la phrase, les unités des différents niveaux se combinent pour entrer dans la composition de l'unité de rang supérieur. Ainsi le phonème se combine à d'autres phonèmes pour former un morphème, lequel entre à son tour, combiné à d'autres morphèmes, dans la composition de la phrase, dans le respect des règles de la syntaxe. En revanche, lorsqu'elles se

¹VAN DIJK (1972), ENKVIST (1978), T. REINHART (1980).

² CHAROLLES M., 1988, « Les plans d'organisation textuelle : période, chaînes, portées, séquences », *Pratiques*, p. 52.

combinent pour composer un texte, les phrases ne le font pas à la manière des phonèmes ou des morphèmes. Elles ne s'intègrent pas à une unité de rang supérieur selon des règles particulières. Benveniste considère que l'analyse du texte ne peut se faire que sous la forme d'un énoncé, c'est-à-dire quand il est émis dans l'intention de dire quelque chose à un interlocuteur dans une situation de communication particulière : raconter une histoire ou faire un discours, par exemple. Il suppose que les locuteurs, pour exprimer ce qu'ils ont l'intention de dire, utilisent la langue de la manière la plus appropriée qui soit à la situation. C'est l'analyse de ces différentes manières d'exprimer un message qui est au centre de l'étude du texte chez Benveniste. Dans ce cas, nous devons envisager le texte comme le produit concret d'une énonciation, l'objet d'une communication interpersonnelle, l'acte d'une parole individuelle. Selon Jean-Marie Schaeffer³ :

« Le texte est une chaîne linguistique parlée ou écrite formant une unité communicationnelle »

Notons que cette conception est exprimée de manière absolument explicite par Francis CORNISH⁴ :

« le texte est la trace enregistrée d'un acte de communication (d'une énonciation donnée), qu'il ait eu au moyen de la forme parlée ou écrite ; au niveau de celle-là, il comprend non seulement le contenu verbal des énoncés produits, mais également le contour intonatif, les emphases, et tout l'ensemble des signes paralinguistiques mis en jeu au cours de l'acte en question. Au niveau de celle-ci, il se compose, en plus du contenu verbal, de l'ensemble des signes de ponctuation et des phénomènes typographiques tels que la mise en page, l'emploi d'italique, et la présence de graphiques, d'images ou de photos. »

Michael A.K. HALLIDAY et Ruqaiya HASAN proposent une autre conception du « texte ». Ils sont d'accord avec BENVENISTE pour dire qu'il n'est pas une unité grammaticale comme la phrase. Le texte n'est pas une phrase « en plus grand » ; c'est une unité d'une autre nature « unité d'usage du langage », dont les spécificités les plus apparentes sont sémantiques plutôt

³SCHAEFFER J.-M., 1995, Article « Texte », *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, O. Ducrot et J.-M. Schaeffer (sous la dir.). Paris : Éditions du Seuil, (594-607), p. 549.

⁴ CORNISH F., 1990, « Anaphore pragmatique, référence et modèle de discours », in *L'anaphore et ses domaines*, G. KLEIBER & J.-E. TYVAERT, Paris : Klincksieck, p. 82.

que syntaxiques. Le texte ne se définit pas dès lors par sa taille : un texte peut contenir plusieurs volumes de même qu'il ne peut comporter qu'une seule phrase ou même qu'un mot. Dans leur ouvrage classique intitulé *Cohésion in English* (1976), ces auteurs distinguent un texte – c'est-à-dire une unité sémantico-pragmatique cohérente – d'une simple séquence de phrases sans relation entre elles. Pour eux, un texte est d'abord *une unité de langage en usage*⁵. Il s'agit donc d'une unité essentiellement fonctionnelle. A cet égard, la notion de texte fait partie intégrante de notre savoir-faire langagier. Ainsi par exemple, il n'est pas toujours aisé d'établir si telle production langagière constitue un texte unique, plusieurs textes, ou ne satisfait pas les conditions minimales de la texture. Alors, quels sont les facteurs qui déterminent l'unité et la texture d'une production langagière ordinairement reconnue comme un texte ? Selon HALLIDAY et HASAN, dans tout texte, il existe des phénomènes grammaticaux propres qui ne révèlent pas tous de l'énonciation : des expressions qui assurent une certaine continuité au texte (des faits de reprise, par exemple, les anaphores pronominales et lexicales ou des faits de connexion par des conjonctions, adverbes ou autres).

Dès le début des années 1980, la linguistique textuelle a ajouté à l'observation des faits co-textuels de texture et de structure, celle de l'intentionnalité (axe de la production) et de l'acceptabilité (axe de la réception du texte, c'est-à-dire un jugement de pertinence contextuelle). La pragmatique textuelle, quant à elle, considère le texte comme une activité, un processus qui obéit à des contraintes d'ordre essentiellement cognitif et communicationnel. Précisons que la dimension pragmatique du texte peut être attribuée aussi au discours, puisqu'elle n'apporte aucune caractéristique distincte entre les deux notions. Ainsi, selon Jean-Paul BRONCKART⁶ :

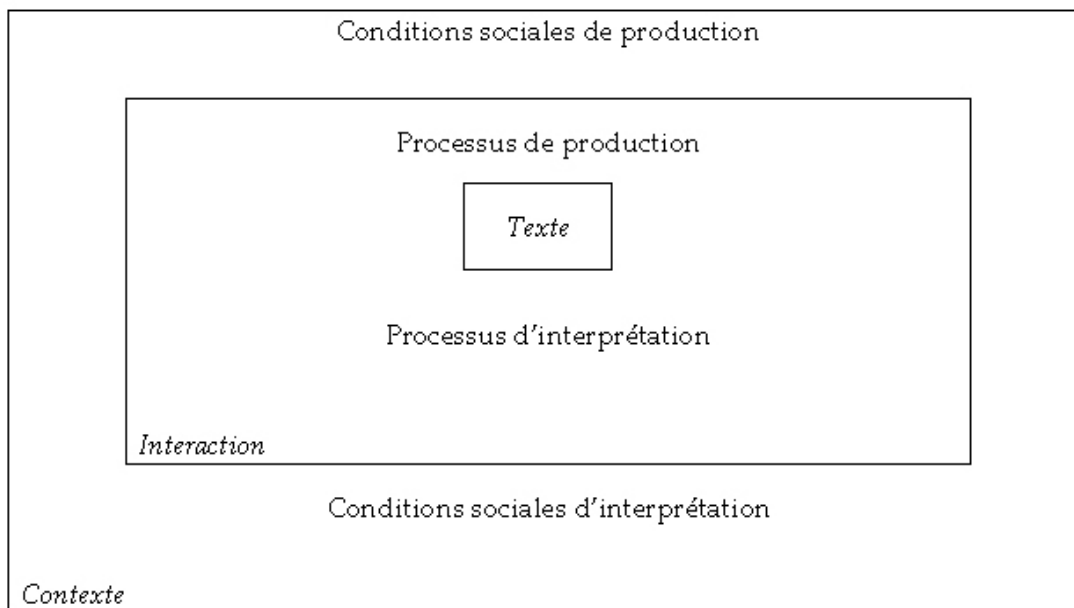
« (...) la notion de texte peut s'appliquer à toute production verbale située, qu'elle soit orale ou écrite. (...) chaque texte est en relation d'interdépendance avec les propriétés du contexte dans lequel il est produit ; chaque texte exhibe un mode déterminé d'organisation de son contenu référentiel ; chaque texte est composé de phrases articulées les unes aux autres selon les règles compositionnelles plus ou moins strictes ; chaque texte enfin met en œuvre des mécanismes de contextualisation et de prise en charge énonciative destinée à lui assurer sa cohérence interne. »

Les descriptions figurant dans cette citation montrent que le texte est présenté ici dans ses dimensions extra- et intra-textuelles, soit : d'une part hors de lui-même, dans ses rapports au

⁵ APOTHELOZ D., 1995, *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*. Droz, Genève-Paris, p.100.

⁶ BRONCKART J-P., 1996, *Activité langagière, textes et discours*. Delachaux et Niestlé, Lausanne et Paris. p. 73-74.

monde et à la situation d'énonciation, ce qui fonde sa cohérence, d'autre part en lui-même, comme suite d'énoncés formant cohésion ; soit encore et en bref, dans ses dimensions pragma-sémantiques, d'un côté, macro-syntaxiques, de l'autre. En ce sens, on peut dire que le texte, pris dans ces sens divers, est considéré tout d'abord comme le produit d'un processus de production (ce qui est dit, que ce soit à l'écrit ou à l'oral), puis négocié dans un second temps au cours des interactions sociales, et retravaillé par elles pour devenir le produit d'un processus d'interprétation.



L'importance des paramètres extralinguistiques, perceptibles dans l'analyse du texte en tant que produit d'une activité intellectuelle et sociale d'un individu ou d'un groupe d'individus, est au moment de la production textuelle un fait indéniable. De ce fait, il est indispensable de préciser ici ce qui doit être entendu par contexte.

1. Du texte au contexte

1.1. Qu'est ce que le contexte ?

La notion de contexte est sans doute une des notions les plus nécessaires pour la compréhension des pratiques communicatives humaines. Souvent, lorsqu'un énoncé est difficile à interpréter, lorsqu'on ne sait pas trop quel sens attribuer à un mot, ou quelle signification donner à une phrase, on a tendance à dire : « ça dépend du contexte ». Toutefois, cette notion pose certaines difficultés d'ordre terminologique lorsqu'il s'agit de la définir, de

sorte que Catherine KERBRAT-ORECCHIONI affirme qu'elle est « à la fois indispensable et problématique »⁷. « Indispensable », elle semble l'être au vu de la fréquence croissante des travaux qui lui sont consacrés⁸ ; « problématique », elle l'est sans doute, au vu de sa plasticité et des multiples acceptions qu'elle soit susceptible de recevoir. Force est en effet de constater que le contexte est un mot-valise qui inclut des phénomènes différents. Ainsi, comme le souligne KLEIBER⁹, il se présente comme un concept-passerelle, une sorte de charnière pour l'articulation entre des approches différentes du langage, et plus précisément entre des disciplines qui traitent toutes, mais à des titres et avec des enjeux divers, des questions du *sens* et de la *signification* : linguistique, psycho- et socio-linguistique, psychologie, sciences sociales, etc.

François RASTIER¹⁰ introduit le concept de contexte comme élément indispensable à l'interprétation d'un texte. Pour lui :

« Le concept de contexte assume cependant diverses valeurs de problématisation : il est utilisé soit pour réintroduire une forme limitée de globalité dans l'interprétation, soit pour lier la langue à une extériorité en conditionnant la construction du sens à la connaissance de cette extériorité »

De cette façon, le contexte présente plusieurs significations, pouvant évidemment gérer des ambiguïtés d'interprétation et par conséquent d'usages. Jean-Paul BRONCKART, de son côté, évite d'utiliser le terme contexte et préfère recourir au concept d' « extralangage » pour qualifier le milieu auquel s'articulent les actions langagières. Il le définit comme suit :

« L'extralangage peut être défini comme l'ensemble, théoriquement infini, des entités mondaines en dehors de la langue »¹¹

Mais quand, par besoin, il se rapporte au contexte, il le fait en l'utilisant comme synonyme de l'extralangage, en distinguant ce dernier du concept de cotexte :

« En ce qui concerne le contexte, nous distinguerons encore un ensemble de paramètres physiques définissant la situation de production (locuteur, interlocuteur, espace-temps de l'acte de production), et un ensemble de paramètres sociaux définis

⁷ KERBRAT-ORECCHIONI, C., 1996, « Texte et contexte », in *Scolia*, n° 6, p. 38.

⁸ Voir par exemple RASTIER F., 1998, « Le problème épistémologique du contexte et le statut de l'interprétation dans les sciences du langage », in *Langages*, n° 129.

⁹ KLEIBER G., 1994, *Anaphores et pronoms*, Louvain-la-Neuve, Duculot.

¹⁰ RASTIER F.M., 1998, « Le problème épistémologique du contexte et le statut de l'interprétation dans les sciences de langage », *Langages* 129, Paris, Larousse, p. 98.

¹¹ BRONCKART J-P. & SCHNEUWLY B., 1985, « Connexion et cohésion dans quatre types de textes d'enfants », p. 280.

dans les conditions d'interaction (lieu social et buts de l'action langagière, destinataire, énonciateur) »¹²

Le contexte se définit alors comme des réalités linguistiques ou extralinguistiques, qui entourent le texte et sa production. Ainsi, l'étymologie du terme contexte provient du latin *cum* (« avec, ensemble ») et *textus* (« tissu »). Le verbe *contexere* signifiait « tisser ensemble ». Cependant, de la famille de *textus* sont dérivés deux termes, « texture » et « texte ». Le premier, « texture », a conservé l'idée de « tissu », l'autre, « texte », s'applique aux énoncés verbaux particulièrement sous leur forme écrite. Ces deux dérivations correspondent à deux utilisations sensiblement différentes du terme « contexte », l'une restreinte- le contexte (linguistique) est l'environnement qui accompagne le texte - l'autre étendue - le contexte (mondain) est ce qui accompagne tout phénomène (événement, objet, ...) dont il est question en un moment et un lieu donné.

Dans son bilan critique de la notion de contexte en analyse sémantique classique, Georges KLEIBER a montré que le contexte est une notion plutôt floue « vague, complexe, difficile à délimiter », mais sa distinction entre « cotexte » comme environnement linguistique et « contexte » comme somme des aspects non linguistiques règle le problème de confusion terminologique.

1.2. Cotexte versus contexte

Les définitions classiques du contexte linguistique d'une unité donnée se rejoignent plus ou moins sur la notion d'environnement, d'entourage. Le contexte linguistique ou cotexte est :

- « l'environnement d'une unité dans la chaîne de l'énoncé »¹³
- « l'ensemble des unités d'un niveau d'analyse déterminé [...] constituant l'entourage temporel (parole) ou spatial (écriture) d'une unité, d'un segment de discours dégagé par une analyse de même niveau »¹⁴
- « L'environnement linguistique [...] d'un élément particulier d'un énoncé. Il est donc constitué par l'ensemble des unités linguistiques qui précèdent et qui suivent cet élément singulier »¹⁵

¹² Idem, p. 280.

¹³ POTTIER B., 1973, *Le Langage*, Paris : Centre d'Etude et de Promotion de la Lecture, p. 72.

¹⁴ PLENAT M., AURNAGUE M., CONDAMINES A., MAUREL J.-P., MAULIGNER CH., MULLER CL., 1999, *L'emprise du sens. Structure linguistique et interprétations*, Amsterdam, p. 169.

¹⁵ POUGEOISE M., 1996, *Dictionnaire didactique de la langue française*, Paris : Armand Colin, p. 156.

Ces définitions expliquent que la structure du cotexte est essentiellement linéaire, exprimée dans des notions d'enchaînement, où l'accent est mis sur les relations entre les éléments d'un même niveau, et notamment les mots au sein de la phrase. Par exemple, les phonèmes /i/ et /v/ forment dans l'illustration donnée par George MOUNIN¹⁶ le contexte de /l/ dans « ils vont » ; ainsi l'unité « apporte » aura effectivement pour contexte linguistique un côté gauche constitué par « le facteur » et un côté droit représenté par « le courrier » dans « le facteur apporte le courrier ». La notion de cotexte est donc strictement délimitée au niveau du texte, elle ne déborde pas sur les niveaux inférieurs ou supérieurs (discours, situations globales), avec même un accent originel sur le texte écrit : elle table sur un primat de la langue, le sens étant contenu tout entier dans l'énoncé.

Par opposition au contexte linguistique ou cotexte qui a une structure linéaire, le contexte extralinguistique est beaucoup plus large. Il fait appel aussi bien à l'ensemble des informations encyclopédiques associées aux items et expressions de la langue qu'aux éléments prosodiques tels que l'intonation, les gestes, mimiques qui viennent préciser le sens de telle phrase, de tel mot, et à la situation d'interlocution au sens large, voire à l'environnement et aux connaissances communes partagées par les locuteurs-auditeurs. Rappelons également quelques définitions :

- « nous entendons par contexte l'environnement extralinguistique de l'énoncé »¹⁷
- le contexte extralinguistique « englobe, d'une part, tout ce qui peut intervenir au moment de la communication (personnalité, âge, connaissances des locuteurs), d'autre part, des aspects très matériels (bruit, type de canal de communication, etc.) »¹⁸
- « on appelle *situation de discours* l'ensemble des circonstances au milieu desquelles se déroule un acte d'énonciation (qu'il soit oral ou écrit). Il faut entendre par là à la fois l'entourage physique et social où cet acte prend place, l'image qu'en ont les interlocuteurs, l'identité de ceux-ci, l'idée que chacun se fait de l'autre (y compris la représentation que chacun possède de ce que l'autre pense de lui), les événements qui ont précédé l'acte d'énonciation (notamment les relations qu'ont eues auparavant les interlocuteurs, et surtout les échanges de paroles où s'insère l'énonciation en question »¹⁹

¹⁶MOUNIN G. *et al.*, 1974, *Dictionnaire de la linguistique*, Paris : P.U.F, p. 83.

¹⁷KERBRAT ORECCHIONI C., 1990, *Les interactions verbales*, Paris : Armand Colin, p.76.

¹⁸POTTIER B., 1973, *ibid.*, p. 73.

¹⁹ DUCROT O & TODOROV T., 1972, *Dictionnaire encyclopédique des sciences de langage*, Paris : Seuil, p. 417.

- « tous les éléments cognitifs, situationnels ou intertextuels, susceptibles d'intervenir dans le processus de construction ou d'identification du sens »²⁰

- « l'ensemble des éléments extralinguistiques présents dans l'esprit des sujets ou également dans la réalité physique extérieure au moment de la communication et auxquels on peut assigner un rôle dans le conditionnement de la forme ou de la fonction des éléments linguistiques »²¹

Remarquons enfin que le cotexte sert à préciser le sens de l'unité envisagée (le mot ou la phrase), alors que le contexte extralinguistique au contraire à une démultiplication des sens possibles. Selon Patrick SCHMOLL²² :

« Il [le contexte extralinguistique] permet l'utilisation de plusieurs canaux d'émission et de perception de messages, et par conséquent, l'émission dans le même temps des messages multiples qui peuvent être se renforcer, s'infléchir ou s'annuler mutuellement. Le dualisme, notamment entre les messages verbaux et non-verbaux est désormais bien repéré, le mot ou la phrase pouvant être appuyé, nuancé ou contredit par une intonation ou un geste »

Les éléments cotextuels et les éléments extralinguistiques sont la plupart du temps complémentaires et jouent un rôle fondamental dans la construction et la détermination du sens d'une expression complexe, nous adhérons à la conception pragmatique du fonctionnement formulée par F. CUSIN-BERCHE²³ :

« [...] il nous semble que la relation cotexte/contexte est une relation interactive susceptible de jouer sur le sémantisme du vocable ou du lexème en actualisant certains sèmes, le premier en participant à l'établissement d'un champ sémantique, le second en activant un champ notionnel qui peut conditionner l'environnement linguistique du mot qui le pourvoit de sèmes spécifiques »

²⁰ CUSIN-BERCHE F., 2003, *Les mots et leurs contextes*, Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle, Université Paris III, p. 20.

²¹ FRANÇOIS F., 1969, « Contexte et situation », *La linguistique*, Guide alphabétique sous la direction d'André Martinet et al. Paris : Denoël, p. 65-66.

²² SCHEMOLL P., 1996, « Production et interprétation du sens : la notion de contexte est elle opératoire ? » *Scolia*, n°6, p. 240.

²³ CUSIN-BERCHE., *ibid.*, 2003, p. 28.

2. Du texte au discours

D. MAINGUENEAU²⁴ décrit la distinction entre le texte et le discours en donnant la définition suivante :

« Le discours, c'est l'énoncé considéré du point de vue du mécanisme discursif qui le conditionne...Une étude linguistique des conditions de production du texte en fera un discours. »

Texte et *discours* sont sans doute des termes apparentés, mais que l'on ne saurait considérer comme synonymes. Ces deux vieux mots français posent de temps à autre des problèmes sérieux aux chercheurs. S'appuyant tout d'abord sur la définition de Bronckart²⁵ :

« La notion de texte peut s'appliquer à toute production verbale située, qu'elle soit orale ou écrite ».

Au fait, quel que soit le terme, *texte* ou *discours*, les deux désignent avant tout une production verbale, c'est-à-dire une activité humaine et langagière qui consiste à produire des unités linguistiques cohérentes et cohésives ayant un certain effet sur le destinataire. La question centrale qui nous occupera ici est la suivante : que signifient alors le *texte* et le *discours* ? Avant d'explicitier ce qui sera notre conception du *texte* et du *discours*, nous projetons analyser les définitions que nous avons pu trouver afin de relever les traits caractéristiques des deux notions et de décrire leurs organisations. Shirley CARTER-THOMAS²⁶ souligne à juste titre que la langue courante réserve le terme « *texte* » à un document écrit et le « *terme discours* » à une communication orale. Mais cette opposition n'est pas pertinente en linguistique où l'on parle d'un *texte* « oral » ou de *discours* « écrit ».

En linguistique, le terme « *discours* » n'est pas forcément relatif à la notion d'oralité. Il est néanmoins habituellement associé aux conditions de production. Comme M.M.J. FERNANDEZ²⁷ le rappelle, le *discours* est « une unité plus large que le *texte* », mais qui reste obligatoirement en rapport avec des conditions de production déterminées.

²⁴ MAINGUENEAU D., 1976, *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours*. Hachette, p.11.

²⁵ BRONCKART, J.-P., 1996, *Activité langagière, texte et discours. Pour un interactionnisme socio-discursif*. Neuchâtel et Paris : Delachaux & Niestlé, p. 73.

²⁶ CARTER-THOMAS S., 2000, *La cohérence textuelle. Pour une nouvelle pédagogie de l'écrit*, L'Harmattan.

²⁷ FERNANDEZ M.M.J. 1987, p. 26.

2.1. Qu'est ce que le discours ?

Si l'on cherche à définir le concept de **discours** d'après les définitions données par les dictionnaires, on se heurte à la difficulté du choix et on se rend finalement compte que ce qui est important dans ces tentatives, c'est le point de vue adopté.

Dans son sens courant, le mot « discours » peut désigner des énoncés solennels ("le président a fait un discours"), ou référer à des paroles sans effet ("tout ça, c'est des discours"), ou encore désigner n'importe quel usage restreint de la langue : "le discours politique", "le discours polémique", "le discours des jeunes", etc. Ce dernier emploi de *discours* est selon MAINGUENEAU assez ambigu « car il peut désigner aussi bien le système qui permet de produire un ensemble de textes que cet ensemble lui-même ».

La notion de discours trouve relativement sa place dans les travaux linguistiques et devient l'objet des sciences du langage. Elle a été introduite pour la première fois par le linguiste français Gustave GUILLAUME ; lorsqu'il traite de l'opposition entre langue et parole, il remplace ce dernier terme par celui de discours. Selon lui, le terme parole semble ne référer qu'à l'usage oral et non à l'écrit :

« Dans le discours [...] le physique qu'est la parole en soi se présente effectif, matérialisé, et donc, en ce qui le concerne, sorti de la condition psychique de départ. Au niveau du discours, la parole a pris corps, réalité : elle existe physiquement »²⁸

Dans ce cas, le discours renvoie à un objet plutôt concret mais de plus haut niveau, et mieux circonscrit que la parole. Chez Emile BENVENISTE, « discours » est proche d'énonciation, c'est :

« La langue en tant qu'assumée par l'homme qui parle, et dans la condition d'intersubjectivité qui seule rend possible la communication linguistique »²⁹

Ou d'ailleurs :

« Toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur, et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière »³⁰

Dans la théorie de l'énonciation de BENVENISTE, « discours » réfère à la mise en fonctionnement de la langue et est donc inséparable de l'instance d'énonciation (tout ce qui réfère au *je-tu, ici, maintenant* du locuteur), il établit une opposition entre « récit » (histoire)

²⁸ GUILLAUME G., 1973, *Principes de linguistique théorique*, Québec, Presses de l'Université Laval / Paris, Klincksieck, p. 71.

²⁹ BENVENISTE E., 1966, *Problèmes de linguistique générale*, Paris : Gallimard, p. 266.

³⁰ Idem, p. 226.

et « discours », en fonction de l'usage des temps verbaux et des formes personnelles. A ce propos, le sens du discours devient plus restreint parce que, d'un côté, la définition est faite conformément à l'usage des temps verbaux, et de l'autre, il est considéré comme le produit de l'énonciation : l'énoncé.

Selon Jean-Michel ADAM le discours est :

«Un énoncé caractérisable certes par des propriétés textuelles, mais surtout comme un acte de discours accompli dans une situation (participants, institution, lieu, temps) »

Ce dont rend bien compte le concept de « conduite langagière » comme mise en œuvre d'un type de discours dans une situation donnée». Ainsi, dans sa célèbre définition³¹ : « *Discours = Texte + Contexte /conditions de production et de réception-interprétation* », le discours est conçu comme l'inclusion d'un texte dans son contexte linguistique et situationnel. Cette acception est la plus courante en analyse de discours puisque les informations données par le contexte (les connaissances encyclopédiques des sujets parlants, leurs préconstruits culturels et autres lieux communs argumentatifs) peuvent identifier correctement la visée informative du message. Notons que cette nouvelle vision s'inscrit dans une approche pragmatique de la communication qui présente le discours comme un processus de construction et d'interprétation d'un message, et pas simplement comme une activité de production de la part du locuteur. Dominique MAINGUENEAU³² renvoie au mode d'appréhension du discours dans la communication verbale. Il propose une définition du discours en tenant compte de l'influence de divers courants pragmatiques qui ont souligné un certain nombre d'idées forces :

- « **Le discours suppose une organisation transphrastique** », d'après cette caractéristique, le discours mobilise des structures d'un autre ordre que celles de la phrase. Un slogan ou une interdiction constituent des discours, forment des unités complètes mêmes s'ils ne sont constitués que d'une phrase unique. En tant qu'unité transphrastique, les discours sont soumis à des règles d'organisation en vigueur dans un groupe social déterminé, celles des multiples genres de discours : règles portant sur le plan de texte (un fait divers ne se laisse pas découper comme une dissertation ou un mode d'emploi...), sur la longueur de l'énoncé, etc.

- « **Le discours est orienté** » : parce qu'il est conçu en fonction d'un but poursuivi par un locuteur, mais aussi parce qu'il se développe dans le temps, de manière linéaire. Il se construit en fonction d'une fin, il est censé aller quelque part, même si il peut faire l'objet de

³¹ ADAM J-M., 2005, *La linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours*, Armand Colin, p. 39.

³² MAINGUENEAU D & CHARAUDEAU P., 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris : Seuil, p. 187-189.

digressions, revenir à sa direction initiale ou en changer... Sa linéarité se manifeste souvent à travers un jeu d'anticipation (on va voir que... », « j'y reviendrai »...) ou de recours en arrière (« ou plutôt », « j'aurais dû dire... »). Tout cela constitue un véritable « guidage » de la parole par le locuteur. Mais ce guidage s'effectue dans des conditions très différentes selon que l'énoncé est tenu par un seul locuteur qui le contrôle (énoncé monologal, par exemple dans un livre) ou qu'il peut être interrompu à tout instant par l'interlocuteur (énoncé dialogal).

- « **Le discours est une forme d'action** », on voit bien ici l'aspect pragmatique. « Parler est une forme d'action sur autrui, et pas seulement une représentation du monde »³³. Le discours est une forme d'action : on ne parle pas uniquement pour décrire. En termes d'actes de langage (*affirmer, interroger, promettre...*), les discours acquièrent des traits spéciaux qui mènent à une certaine typologie discursive (une *recette*, un *guide d'application*, un *journal télévisé*...).

- « **le discours est interactif** » : la communication inclut obligatoirement un *locuteur (sujet parlant)* et un *interlocuteur (destinataire)*. La situation de communication est le cadre concret, à la fois physique et mental, où se déroule l'échange langagier. Les échanges verbaux, sous forme de *conversation, conférences, animation à la radio/TV* tiennent de **l'interaction orale** qui ne doit pas être confondue avec **l'interactivité** fondamentale du discours. Toute énonciation, même produite sans la présence d'un destinataire, est en fait prise dans une interactivité constitutive, elle est un échange (explicite ou implicite), avec d'autres locuteurs (virtuels ou réels), elle suppose toujours la présence d'une autre instance d'énonciation à laquelle s'adresse le locuteur, et par rapport à laquelle il construit son propre discours. Quand on admet que le discours est interactif, qu'il mobilise des partenaires, il semble difficile de parler de "destinataire" pour nommer l'interlocuteur. On parlera plutôt de "co-énonciateur"

- « **le discours est contextualisé** » : il intervient toujours dans un contexte (**contexte linguistique** et un **contexte discursif**). *On ne peut véritablement assigner un sens à un énoncé hors contexte*. En outre, le discours contribue lui-même à définir son contexte, qu'il peut modifier en cours d'énonciation.

- « **le discours est pris en charge** » : le discours est pris en charge par un énonciateur, à un *JE* qui se pose comme source de repérage personnel, spatial et temporel, et indique quelle attitude il adopte à l'égard de ce qu'il dit et de son co-énonciateur. Il indique notamment qui est le responsable de ce qui est dit, peut moduler son degré d'adhésion, attribuer la

³³ MAINGUENEAU D., 1998, *Analyser les textes de communication*, Dunod, p. 39.

responsabilité à quelqu'un d'autre, commenter sa propre parole. La réflexion sur les formes de subjectivité que suppose le discours est un des grands axes de l'analyse du discours.

- « **le discours est régi par des normes** » : le sens du mot *norme* doit inclure plutôt les besoins langagiers des locuteurs que l'ensemble de prescriptions (voire interdits) sur les façons de construction du discours. La dynamique linguistique actuelle tend à réduire le rôle régulateur de la norme, ce qui est frappé d'interdit étant ce qui est pourtant effectivement utilisé (on entend bien *se rappeler un détail*) : parler correctement aujourd'hui c'est aussi faire preuve et démonstration à la fois de la connaissance de la norme, mais la fonction régulatrice du concept a diminué en faveur de celle d'adaptation survenue comme une nécessité face à l'évolution constante de la langue. Plus fondamentalement, tout acte d'énonciation ne peut se poser sans justifier d'une manière ou d'une autre son droit à se présenter tel qu'il se présente.

- « **le discours est pris dans l'interdiscours** » : les termes d'*interdiscursivité* et *compétence interdiscursive* renvoient à la grammaire générative chomskyenne : « C'est que les énonciateurs d'un discours ont la maîtrise de règles permettant de produire et d'interpréter des énoncés qui relèvent de leur propre formation discursive et, corrélativement, d'identifier comme incompatibles avec elles des formations discursives antagonistes »³⁴. Le discours ne prend sens qu'à l'intérieur d'un univers d'autres discours à travers lequel il doit se frayer un chemin. Pour l'interpréter, il faut le mettre en relation avec toutes sortes d'autres discours.

De tout ce que nous venons d'énoncer, il convient de souligner que la séparation entre les deux notions de *discours* et *texte* n'est donc pas du ressort de l'opposition. Il s'agit d'un rapport de conceptualisation vs réalisation. Pousser par une intention de communiquer, le locuteur agit en produisant des énoncés pour former un texte. D'après Georges VIGNAUX³⁵, le texte est un :

« Objet de la communication interhumaine, matériellement fixé dans sa lettre, doué de sens, d'une cohérence globale et d'une certaine unité, mais qui se laisse pour autant segmenter »

Le discours définit comme un :

« Objet concret, produit dans une situation déterminée sous l'effet d'un réseau complexe de déterminations extralinguistiques (sociales, idéologiques) »³⁶

³⁴ MAINGUENEAU D., 1984, *Genèses du discours*, Liège : Mardaga.

³⁵ VIGNAUX G., 1976, *L'argumentation. Essai d'une logique discursive*, Genève : Paris, Librairie Droz. p. 53.

³⁶ FUCHS C., 1994, *Paraphrase et énonciation*, Ophrys, p. 22.

Il peut se délimiter par son positionnement dans un champ discursif plus ou moins large (discours communiste, discours des infirmières), par le type (discours journalistique), par la fonction assignée (discours polémique, descriptif).

L'interprétation des discours est soumise à un principe général de *cohérence* ou de pertinence³⁷ qui est de nature fondamentalement sémantique et pragmatique. Confronté à un texte ou à un discours, le destinataire ne peut en effet que chercher toutes sortes d'expressions indiquant que tel ou tel segment doit être relié de telle ou telle façon à tel ou tel autre. L'établissement de ces liens fait appel à des opérations intellectuelles de haut niveau dans laquelle interviennent toutes sortes de compétences linguistiques et non-linguistiques. Pour guider l'interlocuteur dans le processus de résolution des problèmes d'interprétation, le locuteur a à sa disposition un vaste ensemble de marques de *cohésion* qui codent des instructions relationnelles plus spécifiques. Nous nous proposons de regarder de plus près les liens entre les notions habituellement classées sous les rubriques de la cohésion et de la cohérence.

2.2. Cohérence et cohésion

Cohérence et cohésion sont deux mots de la même famille, du latin « cohaerentia » et « cohaesio » ayant un sens général « force qui unit les parties d'un tout, résultat de cette union »³⁸. En linguistique textuelle, les deux notions sont inconciliables : « la cohérence et la cohésion sont deux propriétés du discours », la première assurant son interprétabilité, la seconde son organisation, et qu'elles reposent sur l'utilisation (en production du langage comme en réception) de marques, parmi lesquelles les marques de connexité. De ce point de vue théorique, plusieurs définitions et discussions s'y prêtent et où ces deux notions ont été amalgamées.

2.2.1. Vers une définition de la notion de cohérence

La notion de cohérence est apparue à la fin des années 70. Elle a été et reste une notion centrale en analyse de discours et dans tous les travaux qui entrent dans la mouvance de l'analyse de discours, notamment ceux qui utilisent des notions comme mémoire discursive.

³⁷ CHAROLLES M., 1995, « Cohésion, cohérence et pertinence de discours », *Travaux linguistique* n°29, pp. 125-151.

³⁸ GENOUVRIER E & DESIRAT, HORDE T., 1992, *Nouveau dictionnaire des synonymes*, French & European Publications, Incorporated.

Jusqu'à présent, la définition de cohérence reste encore l'objet de plusieurs débats des linguistes. En dépit de son utilité, celle-ci est extrêmement difficile à cerner. Parmi ses différentes définitions, nous partageons bien l'idée de Jacques MOESCHLER & Anne REBOUL³⁹, de Nicolas COMPION⁴⁰ et de Oswald DUCROT & Jean-Marie SCHAEFFER⁴¹. De façon très succincte et générale, MOESCHLER & REBOUL déclarent que :

« La cohérence renvoie aux propriétés du texte ou du discours qui assurent son interprétabilité »

Dans une autre reformulation de la définition de cette notion, Nicolas COMPION exprime les éléments que désigne la cohérence dans un texte comme suit :

« Le terme de cohérence désigne la possibilité d'établir des relations conceptuelles entre les propositions du texte, sans que cela aboutisse à une contradiction ou à la construction d'une représentation peu plausible. »

DUCROT & SCHAEFFER, quant à eux, affirment que :

« [...] la cohérence garantit la continuité et l'intégration progressive des significations autour d'un topique, ce qui présuppose une accessibilité réciproque des concepts qui déterminent la configuration de l'univers textuel conçu comme construction mentale »

Au titre des catégories de la cohérence, RINHART⁴² classe les textes sous trois grandes rubriques. Elle distingue tout d'abord les textes qui sont explicitement cohérents de ceux qui ne sont qu'implicitement cohérents et les textes incohérents (jugement rare employé quand le lecteur n'arrive pas à imposer une cohérence dérivée).

La cohérence implicite des textes repose essentiellement sur les signes de ponctuation comme dans la définition suivante :

« Un texte est implicitement cohérent, quand la relation est assurée par des signes de ponctuation. Ces signes ne servent pas seulement à séparer les phrases, les propositions et les mots pour obéir à un besoin de clarté ou pour marquer une intonation, ils peuvent aussi marquer une nuance de la pensée, une relation logique entre les phrases... »⁴³

³⁹ MOESCHLER J. & REBOUL A., 1994, *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Seuil, p. 463.

⁴⁰ COMPION N., non daté, « Notion théorique : cohérence », URL : <http://www.uvp5.univ-paris5.fr/TFL/Ac/AffFicheT.asp?CleFiche=5203&Org=OUTH>.

⁴¹ DUCROT O. & SCHAEFFER., 1995, *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, SEUIL, p. 604.

⁴² REINHART T., 1980, « Conditions for text coherence », in *poetic today*, n°1, pp. 161-180, cité dans : THOMAS-CARTER S., 2000, *La cohérence textuelle. Pour une pédagogie de l'écrit*, p. 38.

⁴³ DUCROT J.-P. et al., 2005, *Cours d'initiation à la didactique du français langue étrangère en contexte syrien*, AUF, Bureau Moyen-Orient, Beyrouth, Liban.

Les textes explicitement cohérents sont les textes qui respectent trois conditions : la cohésion qui implique qu'une phrase doit être attachée à une phrase précédente, la non-contradiction qui spécifie que chaque phrase doit être dans un rapport de non-contradiction avec ce qui précède et la condition de pertinence qui se réfère aux conditions pragmatiques du discours, c'est-à-dire aux rapports entre les phrases, le sujet général du texte et la situation d'énonciation. A cet égard, nous aimerions citer la définition de Shirley CARTER-THOMAS :

« Les textes 'explicitement cohérents' fournissent des instructions précises quant à l'interprétation de leur logique qui permet au récepteur de les percevoir comme une unité cohérente »⁴⁴

2.2.2. Comment évaluer la cohérence d'un texte ?

Il nous faut, tout d'abord, rappeler que le jugement d'un texte incohérent dépend toujours d'un auditeur- ou plus souvent, un lecteur qui ne parvient pas à construire une organisation cohérente des informations qui lui sont livrées. Selon Shirley CARTER-TOMAS :

« Notre interprétation de la cohérence passera par la facilité que nous avons à suivre ces instructions et à arriver aussi à une interprétation de la cohérence textuelle au sein du genre en question »⁴⁵

En ce sens, la notion de cohérence est caractérisée par une approche plus large qui souligne l'importance du rôle du récepteur dans l'interprétation du discours. Si un lecteur interprète un discours comme cohérent, il aura trouvé une interprétation qui correspond à sa vision du monde, car la cohérence n'est pas strictement dans le texte mais résulte de l'interaction avec un récepteur potentiel. A ce propos, il est essentiel de souligner que chaque récepteur possède la capacité d'évaluer la cohérence d'un texte donné par rapport à son contexte, à son attente et par rapport à la découverte de l'intention informative globale tout au long du texte que le locuteur veut transmettre. C'est donc l'existence des jugements de cohérence spontanés des interlocuteurs et leurs connaissances qui décident qu'un texte est cohérent ou non. Comme l'expliquent PRENERON et LAROQUE, qui examinent cette notion dans le cadre d'une analyse linguistique sur un sujet ayant subi un traumatisme crânien :

⁴⁴ THOMAS-CARTER S., 2000, p. 36.

⁴⁵Idem, p. 35.

« La notion de cohérence ou d'incohérence d'un discours est une notion relative puisque toute interprétation d'un texte s'appuie pour une part sur la connaissance de l'univers extralinguistique partagé par les interlocuteurs »⁴⁶

Dans ces affirmations, nous voyons bien que la cohérence occupe une place primordiale dans la production d'un discours et de sa compréhension. Effectivement, on n'écrit pas seulement pour soi, mais on écrit aussi pour être lu, ce qui impose d'anticiper les réactions du lecteur-auditeur, de clarifier aussi davantage l'expression de sa pensée et de faire un tri dans la sélection des informations et dans leur organisation. De ce fait, il est nécessaire de respecter les critères en vue d'un texte cohérent. A ce sujet, Michel CHAROLLES⁴⁷ propose quatre règles de cohérence : pour qu'un texte soit cohérent, il faut que certains éléments soient répétés (*condition de répétition*), tout en développant un contenu informatif (*condition de progression sémantique*) qui ne contredise pas ce qui a été dit ou présupposé (*condition de non-contradiction*). Les relations entre éléments d'information doivent être transparentes pour l'interlocuteur (*condition de congruence*). Ces règles ont une visée micro/macrostructurelle et relèvent à la fois du domaine de la linguistique et de celui de la pragmatique. On se rappellera que la première règle, la règle de répétition, est supposée dans les termes de CHAROLLES, faciliter le « développement thématique continu », c'est-à-dire marquer le fait que, après avoir introduit un objet ou un individu, on continue à parler de ce même objet ou individu. La répétition ou la permanence de l'information est assurée par un certain nombre d'unités linguistiques qui ont pour fonction d'introduire des références nouvelles dans le texte et d'en assurer la reprise ou le relais au cours de son développement. Ces unités relèvent de catégories linguistiques diverses selon la nature même du référent qu'elles reprennent. Lorsqu'elles se substituent à des groupes nominaux, elles peuvent être des pronoms ou des syntagmes nominaux introduits par divers déterminants et sont souvent appelés « anaphores », comme l'illustre l'exemple qui suit :

- (1) **Une vieille femme** a été assassinée la semaine dernière à Besançon. **Elle** a été retrouvée étranglée dans sa baignoire. (Exemple de Charolles, 1975, p. 15)

Lorsqu'elles réfèrent à un groupe adjectival, adverbial ou verbal, ce sont respectivement des adjectifs indéfinis (tel), des adverbes (ainsi), et des groupes verbaux (le faire). Ces unités construisent la cohésion référentielle.

⁴⁶ PRENERON C & LAROQUE C., 1986, p. 113, cité dans CARTER-THOMAS S., 2000, *La cohérence textuelle. Pour une nouvelle pédagogie de l'écrit*, L'Harmattan : France. p. 32.

⁴⁷ CHAROLLES M., 1995, « Cohésion, cohérence et pertinence du discours », *Travaux de Linguistique* n°29.

En ce qui concerne l'organisation chronologique et hiérarchique des procès (premier plan/arrière plan), elle est essentiellement réalisée par les temps des verbes qui assurent la cohésion verbale. La règle de progression, quant à elle, suppose que l'on ne dise pas toujours la même chose de cet objet ou de cet individu. Elle peut se réaliser selon trois types de configurations : une progression à thème constant (l'apport d'informations successives concerne toujours le même thème, reformulé à l'identique ou au moyen d'un substitut), une progression linéaire (l'information apportée sur un thème devient elle-même l'élément de discours sur lequel portera l'apport nouveau d'informations). Une progression à thème dérivé ou éclaté (l'apport d'information concerne les éléments constitutifs du thème initial qui est ainsi « décliné » en sous-thèmes). C'est ce qu'illustre l'exemple suivant :

- (2) **Les veuves** ne reçoivent que la moitié de la retraite de leur feu mari. **Les femmes non mariées** perçoivent une pension égale à la moitié de celle que percevait leur mari défunt. **Elles** n'ont que cinquante pour cent des indemnités que touchait leur mari quand il était vivant. Du temps qu'il était en retraite **les épouses des retraités** partageaient avec leur mari la totalité de leur pension.

CHAROLLES explique que la première règle exige la récurrence de certains éléments au moyen de mécanismes divers (tels que pronominalisations, substitutions lexicales et recouvrements prépositionnels) afin de favoriser le développement thématique de l'énoncé. Par contre, comme il l'explique, l'apport sémantique concerne la progression rhématique. Selon lui la cohérence textuelle passe par le bon maniement de ces deux règles :

« La production d'un texte cohérent suppose donc que soit réalisé un périlleux équilibre entre continuité thématique et progression sémantique (ou rhématique). Une telle performance exige que soient conjointement maîtrisées les méta-règles de répétition et de progression »⁴⁸

Néanmoins, l'introduction de nouveaux référents ne peut se faire aléatoirement, ce qui implique la nécessité de la troisième règle, celle de non-contradiction. En effet, pour qu'un texte soit cohérent, « il faut que son développement n'introduise aucun élément sémantique contredisant un contenu posé ou présupposé par une occurrence antérieure ou déductible de celle-ci par inférence »⁴⁹, comme l'illustrent les exemples suivants (empruntés à CHAROLLES, 1978, p. 24) :

- (3) **Ma tante est veuve. Son mari** collectionne les machines à coudre

⁴⁸ CHAROLLES M., 1978, « Introduction aux problèmes de la cohérence verbale », *Langue Française* n°38, p. 21.

⁴⁹ CHAROLLES M., 1978, *ibid*, p. 22.

(4) Pierre n'a pas **de voiture**. Il vend **la sienne** pour en acheter une neuve.

La règle de relation suppose que les éléments du discours et les diverses informations entretiennent des liens entre eux qui peuvent être marqués par des connecteurs qui les explicitent sémantiquement. Les organisateurs textuels et les connecteurs assurent ce que l'on appelle la « connexion ».

Certains auteurs ont fait la distinction entre deux formes de cohérence : la cohérence interne qui dépend étroitement des relations référentielles et logiques internes au texte, et la cohérence externe qui dépend de la relation entre les informations qui influence la cohérence interne et les connaissances générales nécessaires à l'interprétation du texte. Selon Jean-Marc Colletta⁵⁰, la notion de cohérence renvoie donc à deux fonctions essentielles du langage : la fonction de représentation (le langage permet de décrire et de se représenter le monde), et la fonction d'action (le langage permet d'agir et d'interagir avec autrui, notamment par le biais des actes de langage). Cela nous amène à dire que dans l'établissement de la cohérence d'un discours, il faut à la fois des considérations référentielles puisque l'univers construit par le discours doit être intelligible et des considérations pragmatiques puisque le discours doit être finalisé. De ce fait, l'interlocuteur a largement recours à des inférences et s'appuie autant sur des informations implicites que sur des marques explicites.

Domaines	Fonctions	Outils de cohérence discursive
Intelligibilité	Construction de la référence et du contexte	<i>Inférences cognitives</i> (connaissances d'arrière-plan), <i>inférences contextuelles</i> (traitement des marques de la deixis temporelle et spatiale, de la modalisation et de la polyphonie), <i>inférences textuelles</i> (traitement de la progression thématique, des chaînes anaphoriques, des isotopies et des marques de connexité)
Finalité	Identification de la visée pragmatique	<i>Inférences cognitives</i> (principes et maximes conversationnelles), inférences pragmatiques (traitement des indices illocutoires et des connecteurs)

Tableau 1—Les outils de la cohérence discursive

⁵⁰ COLLETTA J-M., 2004, « Le développement de la parole chez l'enfant âgé de 6 à 11 ans ». *Corps, langage et cognition*, Mardaga.

De ce qui précède, il nous convient de souligner que la cohésion occupe une place primordiale dans l'établissement de la représentation du discours car elle fournit un moyen d'étudier les signaux textuels ou les instructions qui influencent les jugements des lecteurs. C'est d'ailleurs, sur les dispositifs de cohésion et leur rôle dans la structuration du discours que nous nous penchons dans la partie suivante.

2.2.3. Vers une définition de la notion de cohésion

A la différence de la cohérence qui concerne l'interprétabilité du discours, la cohésion concerne le langage dans son organisation textuelle interne. Dans leur ouvrage *Cohésion in English*, HALLIDAY et HASAN proposaient une approche purement intra-textuelle des marques linguistiques de continuité textuelle en anglais. La problématique abordée par les auteurs (la question de la cohésion et de la cohérence des textes) a connu de profonds développements jusqu'à aujourd'hui. Pour HALLIDAY et HASAN, la cohérence relève du fonctionnement du discours en contexte tandis que la cohésion concerne l'organisation interne du discours, la textualité. Pour d'autres auteurs (CHAROLLES, 1989 ; MOESCHLER & REBOUL, 1994), la cohérence relève du fonctionnement sémantique et pragmatique du discours, tandis que la cohésion (qu'ils assimilent parfois à la connexité) en constitue en quelque sorte le versant linguistique ou formel, la trace visible. Notamment, à travers la définition de la cohésion donnée par Dominique MAINGUENEAU et Patrick CHAREAUDAU :

« Le mot cohésion désigne [...] l'ensemble des moyens linguistiques qui assurent les liens intra-phrastiques et interphrastiques permettant à un énoncé oral ou écrit d'apparaître comme un texte »⁵¹

que les auteurs élaborent leurs conceptions de la composante textuelle et proposent un inventaire des ressources linguistiques pour créer du texte. Ces ressources se déclinent en cinq grandes rubriques : la référence (anaphores et cataphores), la substitution lexicale, l'ellipse et la conjonction (coordinateurs et connecteurs), la cohésion lexicale. Ce sont ces éléments qui constituent un puissant moyen de liaison des informations anciennes et nouvelles. C'est grâce à leur rôle particulièrement important qu'ils deviennent une composante indispensable pour

⁵¹ MAINGUENEAU D & CHAREAUDAU P., 2002, *Dictionnaire d'analyse de discours*, Paris : Seuil, p. 99.

un texte cohérent. Nous pouvons résumer les différents outils de la cohésion discursive à l'aide du tableau ci-dessous :

Domaines	Fonctions	Outils de la cohésion discursive
Intégration	Mise en relation des unités composant le discours	Choix du mode de progression thématique, utilisation des anaphores et substituts anaphoriques, des isotopies sémantiques et temporelles, des marques de connexité.
Segmentation	Démarcation des unités composant le discours	utilisation des marques de connexité (ponctuant du discours et connecteurs)

Tableau 2– Les outils de la cohésion discursive

Cependant, les marques de cohésion ne suffisent pas en elles-mêmes pour rendre un texte cohérent. Nous suivons W. B. BUBLITZ quand il affirme que la cohésion n'est ni une composante suffisante ni même une composante essentielle de la cohérence textuelle.

En résumé, nous pouvons dire que la cohérence relève avant tout de la problématique de la *réception-interprétation* : c'est le récepteur (interlocuteur ou lecteur) qui juge de la cohérence du discours qu'il reçoit. Par contre, la cohésion relève davantage de la problématique de la *production-énonciation* : dans l'interaction parlée comme dans la communication écrite, c'est l'émetteur (locuteur ou scripteur) qui assume en premier lieu la cohésion du discours à produire. En d'autres termes, interroger la cohérence d'un discours requiert nécessairement la prise en compte d'un contexte (l'objet d'étude est le discours dans ses relations aux partenaires de la communication et autres discours) ; en revanche, interroger la cohésion d'un discours ne nécessite aucune prise en compte du contexte (l'objet d'étude est l'organisation interne du discours, la textualité).

Conclusion partielle

Jusqu'à présent, nous avons essayé de définir les notions de base de la linguistique textuelle et de l'analyse du discours tels que texte, contexte, discours, cohérence et cohésion. Nous avons commencé par la notion de texte afin de définir les contours de ce terme et ses liens avec les notions de contexte et de discours. Ensuite, nous avons continué avec la cohésion et la cohérence qui font partie de certaines caractéristiques du texte et du discours. Car la cohérence du texte est liée à la cohésion, alors que celle du discours aux conditions de production-interprétation. Notons que les concepts de cohérence/cohésion, de texte/discours ne peuvent devenir opératoires que si ces distinctions s'effacent comme le souligne Michel CHAROLLES⁵² :

« En l'état actuel des recherches (...), il ne semble plus possible techniquement d'opérer une partition rigoureuse entre les règles de portée textuelle et les règles de portée discursive. Les grammairiens de texte font éclater les frontières généralement admise entre la sémantique et la pragmatique, entre l'immanent et le situationnel, d'où, à notre avis, l'inutilité présente d'une distinction cohésion/cohérence que d'aucuns proposent en se fondant justement sur un partage précis de ces deux territoires. »

En guise de rappel, nous nous intéresserons dans le chapitre suivant aux outils cohésifs relatifs au phénomène d'anaphore pronominale dans le but de cerner le rôle que peuvent jouer ces derniers dans la cohésion du texte journalistique de la presse algérienne francophone et d'expliquer les contraintes sémantiques et pragmatiques qui pèsent sur leur enchaînement. Nous passerons en revue un certain nombre de questions relatives à la notion d'anaphore pronominale et ses problèmes de référence pour mieux cerner les choix adoptés pour l'analyse de notre corpus.

⁵² CHAROLLES M., 1978, p. 14.

CHAPITRE 2

**PROBLEMES D'ATTRIBUTION DU REFERENT AUX
ANAPHORES PRONOMINALES**

Introduction

La référence, entendue comme : « celle du rapport qu'entretient le langage avec ce qui lui est extérieur (qu'on l'appelle « représentation mentale », « monde », ou « réel »)⁵³ » est immense et a suscité une quantité impressionnante d'études linguistiques (notamment en sémantique et en pragmatique), voire psychologiques. Cependant, notre angle d'attaque est essentiellement linguistique et relativement restreint, puisque nous allons nous limiter à quelques types d'expressions référentielles, à savoir les pronoms dans leurs usages anaphoriques, sachant que l'expression anaphorique joue sans doute un rôle important dans le processus de la référenciation.

Dans le domaine de la recherche linguistique, le phénomène d'anaphore a fait l'objet de travaux importants, vu les multiples angles par lesquels il pourrait être appréhendé : l'angle de la définition, celui des distinctions entre les mécanismes référentiels en cause, enfin celui relatif aux processus interprétatifs. Une définition rigoureuse de l'anaphore reste en l'état actuel des recherches encore incertaine car les multiples tentatives d'explications se fondent sur des conceptions différentes. Pour présenter les propriétés référentielles des pronoms, nous passerons en revue cinq grandes approches. Ce sont *l'approche normative des remarqueurs classiques*, *les approches fonctionnelles-textuelles*, *les approches pragmatiques et cognitives*, *l'approche (pragma-) sémantique*. Signalons que notre objectif est triple :

- rappeler les concepts de base défendus dans chaque approche ;
- relever les lacunes et les problèmes majeurs que les différentes approches présentent.
- souligner la nature complexe de l'anaphore pronominale et conséquemment de son étude.

⁵³ APOTHELOZ D & PEKAREK DOEHLER S., 2003, « Nouvelles perspectives sur la référence : des approches informationnelles aux approches interactionnelles », *VERBUM XXV*, 2, p.110.

1. L'ANAPHORE PRONOMINALE ET SON ASPECT SEMANTIQUE

L'anaphore pronominale occupe une place importante parmi les éléments d'enchaînement assurant la cohérence textuelle, c'est pourquoi elle a suscité énormément d'attention depuis plusieurs années. Nous choisissons comme point de départ la définition traditionnelle de l'anaphore telle que celle-ci est proposée par Oswald DUCROT⁵⁴ :

« Un segment de discours est dit anaphorique lorsqu'il fait allusion à un autre segment, bien déterminé, du même discours, sans lequel on ne saurait lui donner une interprétation (même simplement littérale) [...] »

Ceux qui usent du terme anaphore s'accordent sur plusieurs points : l'anaphore est un rapport entre des expressions linguistiques et il s'agit d'un rapport dissymétrique entre un terme, dit en français anaphorique, et un antécédent. Nous devons la première définition du phénomène anaphorique au grammairien grec Apollonios DYSCOLE (II^e siècle) qui réserve l'anaphore aux pronoms :

« Il oppose ainsi *les déictiques* (pronoms qui renvoient à des objets) et *les anaphoriques* (pronoms qui renvoient à des segments de discours), montrant ainsi que la référence d'un pronom peut n'être pas une chose du monde, mais un dire »⁵⁵

Selon Claude NORMAND :

« Le pronom anaphorique est un élément linguistique reprenant une autre forme linguistique – lexème (dit antécédent) ou proposition – énoncée précédemment et désignant un objet du monde ou un état de chose »⁵⁶

Cependant, le principal problème que pose toute expression anaphorique est celui de l'identifiabilité ou le repérage du bon antécédent, celui-ci est appelé tantôt « anaphorisé », tantôt « source sémantique » ou même « interprétant ». Lucien TESNIERE⁵⁷ indique pourquoi il préfère la dénomination « source sémantique » à celle de « l'antécédent » :

« Malheureusement, le terme *antécédent* a l'inconvénient de désigner le mot en question, non d'après sa nature, qu'on ne recherche même pas, mais d'après sa

⁵⁴ DUCROT O. & SCHAEFFER J.-M., 1995, *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences de langage*, Paris : Seuil, p. 548.

⁵⁵ SERIOT P., 1987, « L'anaphore et le fil du discours (sur l'interprétation des nominalisations en français et en russe) », IV^e colloque international de linguistique slavo-romane, Copenhague, 27-29 août 1989, in *Opérateurs syntaxique et cohésion discursive*, Copenhague, pp. 147-160.

⁵⁶ NORMAND C., 1998, « Sur certains cas de référence inassignable », *Sémiotique*, n°15, pp. 155-165. p. 155.

⁵⁷ TESNIERE L., 1965, *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, p. 86-87.

position, qui est sujette à toutes les variations que lui impose l'ordre linéaire de la chaîne parlée. »

La dichotomie de Michel MAILLARD – référé/référant – est difficile à utiliser à cause de la confusion qu'on peut faire entre le référant (segment linguistique) et le référent (« ce à quoi renvoie un signe linguistique dans la réalité extralinguistique, telle qu'elle est découpée par l'expérience d'un groupe humain »⁵⁸). De même, le couple anaphorisé/anaphorisant proposé par Jean Claude MILNER⁵⁹ restreint l'aire de la référence cotextuelle à l'anaphore, en négligeant la cataphore.

Denis APOTHELOZ⁶⁰ utilise le syntagme « précédente désignation » pour dénommer l'expression linguistique qui introduit explicitement le référent de l'anaphorique dans le discours. Le véritable antécédent ici n'est pas donc l'expression linguistique antécédente elle-même, mais la représentation conceptuelle du discours, en d'autres termes, c'est l'adresse d'une entité discursive formée par cette expression linguistique. C'est en ces termes que François CORNISH⁶¹ propose de nommer les occurrences de segments textuels qu'on a appelées souvent antécédent « le déclencheur d'antécédent (antecedent trigger) », et « antécédent » l'interprétation anaphorique.

Face à ce foisonnement d'appellations et cette divergence entre les auteurs, nous pouvons relever un point commun aux uns et aux autres : par antécédent, nous entendons donc le segment du cotexte qui contribue de la façon la plus probable et dans la plus grande proportion à la saisie du référent d'un anaphorique. Alors que, l'anaphorique est l'élément linguistique qui ne peut pas être interprété référentiellement de façon non-ambigüe sans l'aide du cotexte.

Dans ce qui suit, nous nous proposons d'examiner les différentes approches qui tentent d'apporter des pas importants dans la description, l'explication et l'interprétation des principes permettant d'accéder au bon antécédent de l'expression anaphorique pronominale.

⁵⁸ DUBOIS J. & LAGANE R., 1973, *La nouvelle grammaire du français*, Paris : Larousse, p. 415.

⁵⁹ MILNER J.-C. 1982, *Ordres et raisons de langue*, Paris : Seuil, p. 82.

⁶⁰ APOTHELOZ D., 1995, *Rôle et fonctionnements de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, Genève : Droz, p. 164.

⁶¹ CORNISH F., 1986, *Anaphoric Relation in English and French: A Discourse perspective*, London, Croom Helm, p. 8.

1.1. L'approche normative des remarqueurs classiques

Les grammairiens du XVII^e siècle se focalisent sur trois points : la netteté de la référence et la condamnation des équivoques, l'anaphore d'un substantif non déterminé, l'opposition humain/non humain, et posent de fait deux problèmes linguistiques majeurs :

- celui de la localisation de l'antécédent visé par une expression anaphorique, notamment un pronom : comment trouve-t-on l'antécédent d'un pronom anaphorique ?
- celui de la catégorisation du pronom : comment le pronom, par ses propriétés sémantiques, sélectionne-t-il une classe d'antécédents ?

Pour Claude FAVRE DE VAUGELAS⁶² et ses successeurs, il s'agit surtout d'un problème de l'accès et de la sélection du bon antécédent visé par le terme anaphorique⁶³. Cela invite ainsi à revenir sur l'approche textuelle dite forte, qui assigne pour antécédent au terme anaphorique le GN le plus proche. Ainsi, dans les exemples du type :

1) **Paul** est en retard, **il** a eu une panne de voiture.

Le pronom **il** est une expression anaphorique dans le sens où son interprétation dépend nécessairement d'une autre expression du contexte linguistique, en l'occurrence le nom propre « **Paul** », localisé dans l'environnement textuel et sélectionné uniquement d'après deux principes : celui de **la netteté** (un pronom doit avoir un antécédent clairement identifiable) et celui de **la proximité** (cet antécédent doit être le GN le plus proche).

Cette approche textuelle de l'anaphore amène les classiques à énoncer les trois règles qui permettent de réduire les ambiguïtés référentielles :

- Coréférence de deux occurrences successives d'un même marqueur anaphorique, c'est-à-dire qu'elles doivent renvoyer au même antécédent.
- Rapprochement du terme anaphorique et de son antécédent.

⁶²Claude FAVRE DE VAUGELAS (1585-1650), auteur des *Remarques sur la langue française*, publiées en 1647. Dans cet ouvrage, l'auteur ne cherche pas tant à décrire ou à expliquer qu'à indiquer le bon usage, « composé de l'élite des voix. C'est la façon de parler de la plus saine partie de la Cour. » On peut considérer l'attitude de VAUGELAS comme essentiellement normative : il dit le droit en fait de langage, il précise les frontières du goût. L'élégance de son travail, l'aisance polie de son discours ne sauraient masquer les insuffisances théoriques profondes des *Remarques*, œuvre d'honnête homme plutôt que de savant. Cité dans : BRAUDEAU M, « VAUGELAS CLAUDE FAVRE seigneur de (1585-1650) », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 23 novembre 2013. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/claude-vaugelas/>

⁶³SARRE Nguissaly., 2003, « La référence du pronom personnel de la 3^e personne en français classique », *Sciences sociales et humaines*, Rev. CAMES- Série B, Vol. 005 N°1. pp. 159-171.

- Le marqueur anaphorique doit être s'accorder avec cet antécédent.

Ces règles ont l'avantage de la simplicité, mais le grand inconvénient est celui d'une contradiction entre une norme en cours de constitution qui prétend régler l'anaphore par le principe de proximité de l'antécédent afin d'atteindre la netteté référentielle et un usage, qui résiste à ce principe en tolérant les ambiguïtés dans deux grands cas typiques d'équivoque pronominale :

a) La concurrence entre deux antécédents possibles pour un même marqueur anaphorique ; ainsi Claude FAVRE DE VAUGELAS juge-t-il équivoque l'exemple :

2) C'est le **fil** de **cette femme qui** a fait tant de mal. (1647 : p. 585)

On ne sait si le pronom relatif **qui** renvoie à « **fil** » ou à « **femme** ». Cela signifie que la règle de proximité ne suffit pas à garantir la sélection du bon antécédent, en effet l'interprétation rend possible le choix entre deux termes qui peuvent concurremment prendre le rôle d'antécédent. Par ailleurs cette concurrence entre plusieurs antécédents possibles pour un terme anaphorique se retrouve aussi dans le passage suivant :

3) Pouviez-vous prétendre de conserver **Mme de Thémis** en vous engageant avec **la reine** et espériez-vous de vous engager avec la reine et de **la** pouvoir tromper. (La Fayette, *La Princesse de Clèves*, p. 113)

Le pronom anaphorique **la** peut référer à « **la reine** » ou à « **Mme de Thémis** ». Dans ce cas, la loi de proximité se révèle non pertinente, car elle sélectionne le mauvais antécédent et amène au contresens.

Le deuxième cas de difficulté est :

b) La non-coréférence de deux occurrences successives d'un marqueur anaphorique, c'est ainsi le cas de l'exemple (4) :

4) ...mais il était difficile de voir **Mme de Clèves** pour la première fois sans avoir un grand étonnement. **M. de Nemours** fut tellement surpris de sa beauté que lorsqu'il fut proche d'elle et qu'elle lui fit la révérence, il ne put s'empêcher de donner des marques de son admiration. Quand **ils** commencèrent à danser, il s'éleva dans la salle, un murmure de louanges. **Le roi et les reines** se souvinrent qu'**ils** ne s'étaient jamais vus, et trouvèrent quelque chose de singulier de les voir danser

ensemble sans se connaître. **Il**s les appelèrent quand **il**s eurent fini sans leur donner le loisir de ne parler à personne. (id., *ibid.*, p. 34)

Dans la dernière phrase, les deux pronoms personnels **ils** ne sont pas coréférents : le premier réfère à « **Mme de Clèves et M. de Nemours** » et le second à « **le roi et les reines** ». De ce fait, nous pouvons dire que la proximité est un des principes pouvant rendre compte de l'anaphore pronominale, mais ce n'est pas toujours appliqué, puisque la localisation de l'antécédent, supposé donner accès au référent, est parfois difficile ou impossible à réaliser. Du coup, ce n'est pas un principe infaillible et ses limites apparaissent vite.

Vu que cette théorie s'est avérée inefficace, les chercheurs ont été obligés de tenir compte dans leurs analyses du mécanisme de la référence.

1.2. Les approches textuelles-fonctionnelles

Les approches textuelles-fonctionnelles définissent les propriétés référentielles des pronoms à partir d'une caractérisation négative : les pronoms sont des substituts abrégatifs dépourvus d'autonomie référentielle. Ainsi, Emile BENVENISTE⁶⁴ exprime clairement l'opinion que les pronoms ne sont que des formes vides qui, en dehors du discours, ne peuvent être attachées ni à un concept, ni à un objet. En d'autres mots, les pronoms désignent un élément de la réalité extralinguistique seulement au moment où ils sont actualisés.

Jean Claude MILNER, lui aussi considère que, par opposition aux noms, les pronoms se caractérisent par la non-autonomie référentielle. Nous nous proposons de rappeler ici, très rapidement, quelques notions de l'approche théorique de la référence de MILNER (1982).

⁶⁴ BENVENISTE E., « la nature des pronoms » *In Problèmes de linguistique générale*, 1, Paris, Gallimard, 1966, p. 243.

1.2.1. L'anaphore pronominale dans la théorie de MILNER

Jean Claude Milner évoque plus généralement les problèmes de la référence avant de s'attacher au thème plus spécifique de l'anaphore. Il part d'un constat évident en disant que, dans la mesure où le langage est un ensemble bien défini, ayant au moins une propriété distinctive (celle justement qui consiste à désigner), la notion de la référence est une notion fondamentale. La position de l'auteur s'inscrit, donc, dans le cadre d'une vision référentielle. En effet, les expressions nominales (noms propres, descriptions définies, descriptions indéfinies et pronoms) ont pour fonction de désigner un objet ou plusieurs objets dans le monde extralinguistique :

« On s'accorde à reconnaître que dans certaines conditions les séquences linguistiques peuvent être associées à certains segments de réalité, qu'elles sont dites désigner et qui sont leur référence. [...] Une séquence nominale a donc une référence, qui est le segment de réalité qui lui est associé »⁶⁵

En revanche, ce segment de réalité désigné par une séquence nominale ne doit pas nécessairement être spatio-temporel :

« Un nom « abstrait » n'est pas moins associable à un segment de réalité qu'un nom « concret », simplement le segment n'est pas repéré de la même manière. Cela posé, il suffit de réfléchir un instant pour observer que n'importe quelle séquence nominale n'est pas associée à n'importe quel segment ; autrement dit, une langue naturelle comporte un lexique, et l'une des propriétés de ce dernier, c'est de distinguer des unités d'après le type de segment qu'elles peuvent désigner »⁶⁶

A partir de cette constatation, MILNER propose que l'expression nominale ne réfère pas à n'importe quel objet dans le monde mais à un objet d'une classe déterminée, cette détermination étant due au sens lexical de l'expression nominale considérée. Dans le même ordre d'idées, il a proposé de distinguer deux types de référence, d'une part :

a) « l'ensemble de conditions caractérisant une unité lexicale est sa *référence virtuelle* »⁶⁷

Notons que *la référence virtuelle* correspond au sens lexical d'un terme référentiel. En d'autres termes, elle spécifie les conditions auxquelles une entité doit satisfaire pour être un

⁶⁵ MILNER J-C., 1976, « Réflexions sur la référence », *Langue française*. Vol. 30 N°1. *Lexique et grammaire*. p. 63. Voir l'article en ligne : <http://www.persee.fr>

⁶⁶ MILNER J-C., 1976, *ibid*, p.63.

⁶⁷ MILNER J-C., 1982, *Ordres et raisons de langue*, Paris: Sueil, p. 10.

réfèrent acceptable de ce terme référentiel. Ces conditions peuvent être en parties fixes - par exemple, pour le terme *chien*, les propriétés « être un animal, être un mammifère, pouvoir aboyer » sont fixes - et en partie variable - *le chien* a un pelage de couleur variable parmi un ensemble fini de couleurs possibles dont le vert est exclu. Ainsi, ces propriétés peuvent être facultatives, par exemple pour le terme *chien*, le fait de posséder une queue est une propriété facultative, en effet, nous pouvons référer toujours à un chien à la queue coupée avec ce même terme. On voit clairement que la référence virtuelle d'une unité est simplement ce que représente la définition du dictionnaire. Il n'en va pas de même pour *la référence actuelle* :

b) « le segment de réalité associé à une séquence est *sa référence actuelle* »

La référence actuelle renvoie au segment de réalité associé à une séquence, c'est-à-dire à un être ou à un événement particulier de la réalité extralinguistique.

Les pronoms de troisième personne comme « *il* » seraient dotés de la référence actuelle, mais dépourvus de référence virtuelle. Cette distinction permet à l'auteur d'expliquer ceci :

« En quel sens le pronom peut être dit tirer sa référence du nom qu'il anaphorise. En fait, c'est bien par lui-même qu'il a une référence actuelle (ou du moins cela dépend de la position syntaxique qu'il occupe, tout de même que pour un nom ordinaire) ; mais pour déterminer parmi tous les segments de réalité possibles, celui qui peut être désigné, il faudrait des conditions que le pronom ne peut requérir puisqu'il n'a pas de référence virtuelle. Ces conditions ne peuvent venir que d'ailleurs : en l'occurrence d'une unité autonome déjà mentionnée. »⁶⁸

Pour MILNER, les pronoms anaphoriques sont privés d'autonomie référentielle⁶⁹, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas déterminer par eux-mêmes leur référence actuelle lorsqu'ils apparaissent dans un énoncé. Pour que la référence actuelle du pronom de type *il* puisse être assignée, un élément autonome doit donc lui conférer son sens lexical. Cette référence virtuelle issue de l'élément autonome permettrait de déterminer les conditions auxquelles doit répondre un segment de réalité, sa référence actuelle du pronom.

Jean Claude MILNER propose, à la suite de la distinction entre référence actuelle et référence virtuelle d'un élément linguistique, de distinguer *la coréférence actuelle* de *la coréférence virtuelle* entre deux éléments linguistiques. Ce linguiste part de la définition de la coréférence :

⁶⁸ MILNER J-C., 1982, *ibid*, p. 20.

⁶⁹ Selon MILNER « tous les pronoms personnels sont privés d'autonomie référentielle, mais il y a une différence entre les pronoms de première et de seconde personne et le pronom de troisième personne : en effet, pour *je* et *tu*, les conditions d'attribution d'un réfèrent sont remplies dès lors que ces pronoms apparaissent dans un énoncé, alors que, pour *il*, ce n'est pas le cas ». Cité dans REBOUL A., 1991, « le système des pronoms personnels en français contemporain : le problème de la référence », *TRANEL* n°17, p. 126.

« Il y a relation de coréférence entre deux unités référentielles A et B quand elles se trouvent avoir la même référence – ce qui peut arriver sans que l'interprétation de l'une soit affectée par l'interprétation de l'autre »⁷⁰

Par conséquent, la coréférence actuelle est une relation symétrique établie entre deux unités lexicales qui apparaissent dans le même texte, de sorte que les segments de réalité désignés par les deux unités sont identiques, chose qui n'exige pas nécessairement l'identité des unités lexicales employées. Quant à la coréférence virtuelle, elle impliquerait que deux unités lexicales différentes aient en tout point les mêmes propriétés lexicales, ce qui amène en fin de compte à la synonymie lexicale absolue.

Les pronoms n'ont pas de référence virtuelle, ils empruntent leur référence aux antécédents, dans le cadre de la relation d'anaphore. Reprenons la définition prototypique de l'anaphore pronominale donnée par MILNER :

« Il y a relation d'anaphore entre deux unités A et B quand l'interprétation de B dépend crucialement de l'existence de A, au point qu'on peut dire que l'unité B n'est interprétable que dans la mesure où elle reprend –entièrement ou partiellement- A »⁷¹

Examinons les exemples suivants :

5) Et **l'épicier** est venu jusqu'à la carriole porter les paquets parce qu'**il** se disait qu'avec une cliente comme ça tous les soirs, il pourrait peut-être éviter de se fourrer les canons de son fusil de chasse dans la bouche.⁷²

6) a. On a rasé **la chevelure de Samson** et on **l'**a brûlée.

b. On a rasé **la chevelure de Samson** et **elle** a repoussé.

En (5), le pronom personnel « **il** » constitue un anaphorisant de la description définie anaphorisée « **l'épicier** ». Dans cette optique, l'anaphorisant est non-autonome (faiblement saturé sémantiquement) et l'anaphorisé est autonome référentiellement (forte saturation sémantique). Selon MILNER, ce phénomène est à envisager comme un processus de saturation sémantique qui conduit tout à la fois à la coréférence virtuelle des deux expressions ainsi qu'à leur coréférence actuelle.

Comme dans l'exemple (5), le pronom personnel « **l'** » de l'exemple (6a) joue le rôle d'anaphorisant de l'anaphorisé « **la chevelure de Samson** », par contre, dans l'exemple (6b), on est en présence d'un cas de coréférence virtuelle sans coréférence actuelle : « la chevelure

⁷⁰ MILNER J-C., 1982, *ibid*, p. 32.

⁷¹ MILNER J-C., 1982, *ibid*, p. 18.

⁷² Giono J., 1929, *Un de Baumugnes*, Paris : Grasset, p. 16. Exemple cité dans : MOESCHLER J, REBOUL A. et al., 1994, *Langage et pertinence, référence temporelle, anaphore, connecteurs et métaphore*, Presses universitaires de Nancy, p. 108.

coupée » et « celle qui a repoussé » sont deux segments différents de la réalité. Ce type de fonctionnement anaphorique pousse MILNER à postuler que seule la coréférence virtuelle est une condition nécessaire et suffisante de l'anaphore pronominale.

En d'autres mots, il convient de souligner que l'anaphore pronominale combine une relation symétrique de coréférence et une relation asymétrique (c'est-à-dire une relation de reprise ou de répétition), de reprise, entre deux termes hétérogènes dont l'un est autonome et l'autre non autonome référentiellement. Comme l'explique la citation suivante :

« Prise en elle-même, l'anaphore pronominale usuelle n'est rien d'autre que la combinaison de la coréférence et de la reprise »⁷³

Pour MILNER, la référence est donc une propriété grammaticale intrinsèque de certaines unités linguistiques. Ainsi, Anne REBOUL⁷⁴ résume la théorie de MILNER de la façon suivante :

1. Il y a deux sortes de morphèmes :
 - a) Ceux qui ont une autonomie référentielle (et un contenu sémantique), comme les noms ;
 - b) Ceux qui n'ont pas d'autonomie référentielle (et pas de contenu sémantique), comme les pronoms ;
2. Les seconds tirent leur référence de la relation de coréférence qu'ils entretiennent avec les premiers ;
3. Cette relation de coréférence est purement linguistique et ne saurait dépendre d'un quelconque élément extralinguistique »

Pour conclure ce rapide survol, nous insistons sur le fait que dans les cas typiques d'anaphore pronominale étudiés par MILNER, le pronom, faiblement saturé sémantiquement, tire sa valeur référentielle d'une expression sémantiquement saturée qui le précède, l'antécédent. Ainsi, la relation du pronom anaphorique avec son antécédent serait donc de type syntaxique et de type sémantique et impliquerait la présence effective d'un segment linguistique (un nom ou un SN) dont le pronom serait une « reprise ». Mais cette approche, si elle est une grande amélioration de la conception traditionnelle de l'anaphore par sa précision et son intérêt de fournir une terminologie explicite et claire concernant le fonctionnement référentiel des expressions anaphoriques pronominales, ne permet pas d'épuiser la complexité du phénomène d'anaphore dans des interactions réelles, y compris les emplois et les effets du pronom de

⁷³ MILNER J-C., 1982, *ibid*, p. 66.

⁷⁴ REBOUL A., 1990, p. 279.

troisième personne : « l'anaphore est toujours considérée comme une relation entre deux éléments linguistiques explicitement exprimés », ce qui n'est pas certain⁷⁵. De ce fait, nous essayons de nous tourner à présent vers les principaux problèmes de la théorie de MILNER.

1.2.2. Quelques cas ambigus dans la théorie de MILNER

Comme nous l'avons dit, l'anaphore pronominale, selon MILNER, dépend de façon cruciale de la relation de coréférence virtuelle qui lui est nécessaire et suffisante. La question se trouve donc posée : est-ce que les pronoms de troisième personne ne peuvent attribuer leur référence actuelle que grâce à la relation de coréférence virtuelle qu'ils entretiennent avec une expression autonome référentiellement ?

La théorie de MILNER, malgré son intérêt, est très vite en proie à des difficultés lorsqu'on la met à l'épreuve d'exemples authentiques, voire d'exemples fabriqués. Ainsi d'un exemple d'ambiguïté fourni par Jacques MEHLER et Emmanuel DUPOUX⁷⁶ :

7) Après avoir considéré son dossier, le directeur limogea l'ouvrier, parce qu'*il* était un communiste convaincu.

Cet exemple est devenu classique et le problème qu'il soulève est celui du choix du bon antécédent, du bon référent discursif. Les auteurs commentent cet exemple de la façon suivante : le référent de « *il* » sera « **directeur** » si l'action se passe en Union Soviétique, mais sera « **ouvrier** » si nous nous trouvons aux Etats-Unis. Mais nous remarquons que cela ne suffit pas à interpréter correctement la phrase : il y faut aussi beaucoup de connaissances non linguistiques sur les réalités de la vie en URSS et aux Etats-Unis.

Une autre faiblesse de l'approche de MILNER est qu'elle ne peut pas rendre compte des cas où l'antécédent et le pronom ne sont pas vraiment coréférentiels. La recette de cuisine donnée par Gillian BROWN et George YULE⁷⁷ représente un exemple prototypique pour cette situation :

8) « Tuez **un poulet bien vif et bien gras**. Préparez-*le*₁ pour le four, coupez-*le*₂ en quatre et rôtissez-*le*₃ pendant une heure. »

L'exemple (8) montre que l'animal mis au four ne présente, en effet, plus ses qualités de départ, notamment celle d'être actif. Ainsi, le référent de *le*₁ correspond au groupe « **un poulet bien vif et bien gras mort** », alors que celui de *le*₂ est le groupe « **un poulet bien vif**

⁷⁵ MOESCHLER J., REBOUL A et al., 1994, *ibid*, p. 109.

⁷⁶ MEHLER J & DUPOUX E., 1987, « De la psychologie à la science cognitive », *LE DEBAT* 47, p. 74.

⁷⁷ BROWN G., YULE G., 1983, *Discourse analysis* : Cambridge University Press, p. 202.

et bien gras, mort, et préparé pour le four », et que celui de *le*₃ coïncide avec le groupe « **un poulet bien vif et bien gras, mort, préparé pour le four, et coupé en quatre** ». Selon BROWN et YULE :

« L'identité du poulet est probablement préservée, au moins jusqu'au moment où il est démembré, mais sa description a certainement changé. Un lecteur qui remonterait simplement la chaîne endophrorique et qui substituerait l'expression un poulet vif et bien gras à *le* dans le dernier syntagme, aurait échoué à comprendre le texte »

Comme le font remarquer BROWN et YULE, ce n'est pas à un référent linguistique préalablement mentionné dans le texte que font référence les trois *le* de l'exemple (8) (le seul référent possible serait celui d'**un poulet bien vif et bien gras**, l'attribution de ce référent rendrait incompréhensible la suite du texte), mais à la représentation mentale de plusieurs états successifs du même objet, à savoir le poulet mort, le poulet préparé pour le four et le poulet coupé en quatre, c'est-à-dire tous les référents ne sont pas mentionnés sous cette forme dans le texte. Il convient donc de noter que la représentation que l'on se fait du référent se modifie selon les changements d'état ou les renseignements donnés sur ce référent au fur et à mesure que le discours progresse.

Dans cette mesure, Denis APOTHELOZ et Marie-José REICHLER-BEGUELIN⁷⁸ soulignent que la possibilité de recatégorisation implicite met en évidence un fait dont la conception traditionnelle de l'anaphore pronominale a peu tenu compte : les référents sont susceptibles d'être désignés à l'aide de différentes dénominations, en particulier, lorsqu'ils sont considérés sous divers aspects. D'après eux, cette instabilité des dénominations concerne, d'une manière particulière, les référents **évolutifs** qui changent d'état au fur et à mesure que le texte avance (le cas du poulet, par exemple). Ils ont argumenté pour une conception constructiviste de la référence en défendant, en particulier, la distinction entre les référents mondains et les référents discursifs, qu'ils appellent « objet-de-discours ». Les référents sont donc des produits de l'activité langagière construits par et dans le discours :

« Qu'elles soient pronominales ou lexicales, [les expressions anaphoriques] permettent au locuteur non seulement d'entériner les transformations subies par l'objet-de-discours désigné, mais aussi de les ignorer délibérément, ou encore, tout simplement, de les réaliser, en opérant une recatégorisation explicite ou implicite de l'objet, ou même un mouvement de la référence »⁷⁹

⁷⁸ APOTHELOZ D. & REICHLER-BEGUELIN M.-J., 1995, « Construction de la référence et stratégies de désignation », In *TRANEL* 23, pp. 227-271.

⁷⁹ APOTHELOZ D. & REICHLER-BEGUELIN M.-J., 1995, *ibid.* p. 228.

Pour résumer, nous pouvons dire que la conception textuelle traditionnelle de l'anaphore pronominale dont MILNER est un exemple n'arrive pas à capturer l'ensemble des phénomènes correspondants aux différents types d'anaphores rencontrés dans le discours. Il faut donc nécessairement conclure que le fonctionnement des pronoms anaphoriques ne peut s'expliquer de façon satisfaisante sans recours à un modèle de traitement mental ou cognitif.

2. L'ANAPHORE PRONOMINALE ET SON ASPECT PRAGMATIQUE

En dehors des difficultés que soulèvent les approches textuelles pour trouver une explication satisfaisante quant au recrutement du bon référent de l'expression anaphorique, la plupart des approches récentes en pragmatique partent de l'hypothèse selon laquelle l'attribution d'un référent au pronom anaphorique ne passerait pas uniquement par des contraintes purement linguistiques qui gouvernent les emplois textuels des reprises anaphoriques, mais se fait par la voie du pontage inférentiel organisé autour des facteurs de l'accessibilité et de l'acceptabilité, ou de l'effort et de l'effet. Nous allons nous pencher sur l'approche pragmatique qui postule l'existence d'une représentation mentale dans laquelle des référents sont introduits.

1.1. L'approche pragmatique

Le problème de l'anaphore, tel qu'il est posé par Anne REBOUL (1989, 1990), une des plus ardentes défenseuses de *l'approche pragmatique*, est envisagé de façon nettement différente de l'approche textuelle. Cette linguiste s'intéresse au discours spontané et elle se penche particulièrement sur le mécanisme du décodage de l'anaphore pronominale. En étudiant plusieurs conversations téléphoniques, elle observe que l'attribution des référents aux morphèmes anaphoriques se fait soit au niveau syntaxique ou sémantique, soit au niveau pragmatique (au sens de Dan SPERBER et Deirdre WILSON, 1986), si la syntaxe et la sémantique ne parviennent pas à attribuer les référents.

Dans cette optique, l'attribution des référents par la syntaxe et la sémantique peut échouer dans deux cas :

- Il y a plusieurs référents possibles syntaxiquement ou/ et sémantiquement pour le même anaphorique : on est alors devant un cas d'ambiguïté anaphorique ;
- Il n'y a pas de référent linguistique disponible pour cet anaphorique : dans ce cas, il y a absence d'antécédent.

Pour illustrer ces deux possibilités, Anne REBOUL a donné deux exemples tirés du dialogue intitulé « *Introduit en erreur* »⁸⁰ qui apparaît dans le corpus de SCHMALE et SCHMALE-BUTON. Le premier exemple est le suivant :

- (9) B74: ben la il y a un contrôleur de la (...) de la. de la. préfecture
qui est venu
C56: oui de la DAF
B 75: et alors *il* nous a intro / *il* nous a dit ben bien sûr quand *il*
les a vus dans les états *qu'ils* étaient tous les deux. euh *ils*
pouvaient pas alors il fallait *les* mettre où euh j'sais pas
euh. et alors euh *ils* étaient d'a / *ils* avaient l'air d'accord
alors euh *ils* (étaient?) je sais pas euh
C57: oh je ne sais pas *s'ils* disent bien d'accord j'en sais rien
B 76 : j'sais pas comment *ils* font quand *ils* sont sur place hein
ben oui mais alors *ils* feraient mieux de d'être beaucoup
plus clairs à ce moment-là

où B est la cliente et C la doctoresse.

Anne REBOUL analyse l'exemple précédent de la façon suivante :

« En B75, les pronoms de la troisième personne du pluriel sont ambigus puisque la réponse de C57 indique que la doctoresse n'a pas compris que la cliente parle de ses parents et non du contrôleur de la DAF. L'intérêt de cet exemple, au-delà de l'ambiguïté, c'est de montrer qu'une certaine dose d'ambiguïté est parfaitement acceptable, puisqu'en B76 la cliente reprend l'interprétation de la doctoresse en C57 »⁸¹

Le second problème qui se pose est celui de l'absence d'un antécédent linguistique. Voici un exemple tiré toujours de la conversation numérotée (70) dans le corpus de E. Schmale-Buton et G. Schmale, qui est le suivant :

- (10) B0 : allô
C0 : allô
B1 : bonjour Madame
C1 : bonjour Madame

⁸⁰ SCHMALE-BUTON E & SCHMALE G., 1984, Dialogue intitulé « *Introduit en erreur* », In conversations téléphoniques, pp. 310-328.

⁸¹ REBOUL A., 1989, « Résolution de l'anaphore pronominale : sémantique et/ ou pragmatique », *Cahiers de Linguistique Française* 10, pp.77-100.

- B2 : je m'excuse de vous avoir pas dit mais je savais pas je croyais que c'était le docteur et vous êtes peut-être docteur vous aussi
- C2 : oui
- B3 : ah excusez-moi vous faites partie de la commission de l'allocation compensatrice
- C3 : oui
- B4 : ah bon, je voudrais savoir quels sont les critères qui vous ff/ qui vous, qui obligent **la commission** au rejet (B1-B9)
- C4 : ah qui obligent euh oui enfin il y a des critères bien sûr pour l'obtenir.
- B5 : ouais
- C4 : en tout cas hein
- B6 : oui oui oui
- C5 : alors tous ceux qui n'ont pas (on dira?) / qui n'ont pas les critères peuvent ne pas l'avoir

où B est la cliente et C la doctoresse.

Après un malentendu antérieur à ce dialogue, B prend la précaution de vérifier que son interlocutrice est docteur et qu'elle appartient à la commission de l'allocation compensatrice. Les anaphoriques qui nous intéressent ici sont à la ligne C4 et à la ligne C5. Selon l'analyse d'Anne REBOUL, s'il n'y a pas d'antécédent linguistique véritable pour *l'* dans C4 et C5, c'est parce que le référent de *l'*, à savoir *l'allocation compensatrice*, n'est pas mentionné en tant que tel dans le texte, mais seulement en tant que composant d'un syntagme nominal complexe, *la commission de l'allocation compensatrice*. Ainsi, le référent de *l'* dans C4 et C5 n'est pas représenté linguistiquement dans le discours et les analyses syntaxiques et sémantiques ne peuvent expliquer l'attribution du référent. Elle avance alors l'hypothèse que :

« là où il n'y a pas d'indications linguistiques permettant de construire des représentations mentales des différents référents de morphèmes anaphoriques, le système de représentation des connaissances prend la relève »⁸²

L'auteur voit à ce propos deux cas différents : soit que l'information en question existe dans la mémoire de l'interlocuteur et que la mention de la commission de l'allocation compensatrice suffise à la lui rappeler, lui permettant ainsi d'attribuer un référent à *l'* ; soit qu'elle n'existe pas, mais qu'à partir du syntagme nominal « **commission d'allocation**

⁸²REBOUL A., 1989, *ibid*, p. 84.

compensatrice », il réussisse à se construire un scénario, lui permettant de valider ce *I'*, dans le genre de celui-ci :

- la commission de l'allocation compensatrice se voit soumettre des demandes d'allocations compensatrices
- ces demandes ont la forme de dossiers
- ces demandes seront évaluées selon certains critères
- si les dossiers soumis répondent à ces critères la demande sera satisfaite, partiellement ou entièrement
- si la demande est satisfaite, une allocation compensatrice sera attribuée

Ce que l'analyse de REBOUL met en lumière, ce n'est pas uniquement la difficulté qu'il peut y avoir dans certains cas à attribuer un référent à une anaphore pronominale, mais plutôt la capacité que nous avons d'interpréter sans effort apparents des discours dont l'analyse linguistique prédirait l'agrammaticalité ou l'incohérence à des degrés divers.

Nous allons exposer maintenant la théorie de la pertinence bâtie par Sperber et Wilson au début des années 1980 à partir d'une critique constructive des hypothèses gricéennes. Nous aborderons notamment les fondations de cette théorie.

2.2. La théorie de la pertinence

Dans *la théorie de la pertinence (relevance theory)*, Deirdre WILSON et de Dan SPERBER⁸³ défendent l'idée selon laquelle la détermination du référent intentionnel d'une expression anaphorique obéit à d'autres principes explicatifs et critères de sélection que ceux généralement énoncés comme l'unicité dans le contexte, la proximité, les phénomènes d'accord, etc. Leur système procédural repose sur le principe d'accessibilité pragmatique de la référence. Ces théoriciens s'attachent aux phénomènes relatifs à la pertinence d'une énonciation, aux caractéristiques saillantes d'un référent et au critère de cohérence.

En effet, ils soulignent que la pertinence d'un énoncé est en proportion directe du nombre de conséquences pragmatiques qu'il entraîne pour l'auditeur et en proportion inverse de la richesse d'information qu'il contient. Ainsi :

« Un énoncé est d'autant plus pertinent qu'avec moins d'information, il amène l'auditeur à enrichir ou à modifier le plus ses connaissances ou ses conceptions »⁸⁴

⁸³ SPERBER D. & WILSON D., 1989, *La pertinence : communication et cognition*, Paris : Minuit.

⁸⁴ 1979, p. 88.

Dans cette mesure, SPERBER et WILSON font appel à un principe général, qui a donné son nom à leur théorie, le **principe de pertinence optimale**. Selon ces auteurs, un énoncé répond à la condition de pertinence optimale si :

- (i) il apporte suffisamment d'effets cognitifs
- (ii) il ne nécessite pas d'efforts démesurés pour les calculer

Il en résulte, d'une part, (i) qu'une hypothèse est d'autant plus pertinente dans un contexte donné que ses effets contextuels y sont plus importants et de l'autre (ii) qu'une hypothèse est d'autant plus pertinente dans un contexte donné que l'effort nécessaire pour l'y traiter est moindre⁸⁵.

Dans une situation d'énonciation donnée, la pertinence d'une relation de communication (verbale ou non) s'apprécie sur deux plans distincts mais complémentaires : du point de vue du locuteur puisque son énoncé comporte des effets cognitifs (qui sont des probabilités d'être reconnu pour ce qu'il vaut en termes pragmatiques), du point de vue de l'interlocuteur qui va l'interpréter moyennant des efforts cognitifs plus ou moins coûteux (selon le degré de cohérence qu'il reconnaîtra précisément à l'énoncé perçu). La théorie de la pertinence constitue donc une version de la théorie de l'intention communicative. Elle développe une conception de l'inférence pragmatique qui ne dépend ni du principe de coopération, ni d'aucune des catégories de communication définies par Paul GRICE⁸⁶. Ainsi, dans une situation d'interaction de type :

- (11) A : Dis-moi papa, qu'est-ce qu'on fait ce soir ?
B : Attends, je dois justement passer un coup de fil...
A : Ah ! super...

L'inférence effectuée par l'enfant constitue une implication conversationnelle, au sens de GRICE, mais elle est avant tout tirée de la recherche de la pertinence que l'enfant prête à l'énoncé de son père. En d'autres termes, c'est à partir d'hypothèses contextuelles (telles que le coup de fil doit avoir un rapport avec le projet de sortir pour ce soir : cet énoncé peut donc s'interpréter comme l'indice d'une réponse à la question) que l'enfant procède à l'inférence. Dans cette perspective, l'interlocuteur interprète un énoncé en fonction de la reconnaissance

⁸⁵ SPERBER D. & WILSON D., 1989, *La pertinence : communication et cognition*, Paris : Minuit, p. 191.

⁸⁶ Le philosophe britannique Herbert Paul GRICE (1913-1988) illustre en 1967 – comme AUSTIN en 1955 – le cycle des William James Lectures de Harvard ; la teneur de ses conférences est résumée dans un article de 1975 intitulé « Logic and Conversation ». Il publie ensuite l'ouvrage *Studies in the Way of Words* (1989). La démarche de Grice oriente nettement l'étude du langage vers les sciences cognitives. En effet, il intègre dans le processus d'interprétation des phrases deux notions essentielles : l'état mental, c'est-à-dire des intentions des interlocuteurs au moment de la communication, et l'inférence, c'est-à-dire le raisonnement déductif que les interlocuteurs sont capables d'élaborer. GRICE va en outre rendre compte de l'importance du contexte et de la situation de communication – autant d'éléments négligés par les modèles d'Austin et de Searle.

de l'hypothèse pertinente parmi celles qu'il aura préalablement construites pendant le discours. La pertinence optimale d'un énoncé s'obtient donc quand il s'établit un juste équilibre entre l'effort cognitif d'interprétation et l'effet informatif. A ce propos, Anne REBOUL souligne que :

« Tout, dans le système interprétatif fonctionne automatiquement de manière à optimiser la pertinence d'un énoncé »⁸⁷

Mais

« Le principe de pertinence opère, bien évidemment, sur la base d'informations fournies linguistiquement dans l'énoncé »⁸⁸

La théorie de la pertinence est le point de départ pour une théorie originale sur la référence : **la théorie des représentations mentales**. Anne REBOUL et Jacques MOESCHLER considèrent que les expressions référentielles servent à référer, donc à désigner des objets dans le monde, raison pour laquelle leur fonctionnement ne serait pas être expliqué au niveau linguistique. Une explication adéquate serait fournie grâce à une stratégie scientifique ouverte, qui interprète les énoncés à partir de diverses données tirées de sources hétérogènes : linguistiques, encyclopédiques, perceptuelles, etc. La notion de représentation mentale est conçue comme :

« Une charnière cognitive entre la réalité à laquelle appartiennent les référents et le langage d'où ressortissent les expressions référentielles »⁸⁹

La représentation mentale (RM) doit être identifiante, c'est-à-dire permettre d'isoler l'objet désigné. Elle doit par ailleurs rassembler toutes les informations sur cet objet :

- une étiquette qui est, en quelque sorte, le nom de la représentation mentale et qui lui est spécifique ;
- linguistiques : ce sont les expressions par lesquelles, il a été, ou par lesquelles il pourrait être, désigné (entrée lexicale) ;
- des informations encyclopédiques :
 - a) informations catégorielle : ce sont les informations héritées par défaut du concept correspondant à la catégorie d'où ressortit l'objet et par lesquelles on isole les objets ressortissant de cette catégorie des autres objets qui ne lui appartiennent pas ;

⁸⁷ REBOUL A., 1989, *ibid.* p. 96.

⁸⁸ REBOUL A., 1989, *ibid.* p. 96.

⁸⁹ REBOUL A. & MOESCHLER J., 1998, *Pragmatique du discours. De l'interprétation de l'énoncé à l'interprétation du discours*, Paris : Armand Colin, p. 134.

- b) de notation : ce sont les informations qui lui sont spécifiques et par lesquelles on peut isoler cet objet spécifique de tous les autres objets de la même catégorie ;
- des informations logiques, qui indiquent les relations entre l'objet désigné et d'autres objets (par exemple les relations parties-tout) ;
 - des informations visuelles, qui permettent tout à la fois de reconnaître l'objet visuellement au moment présent et de le reconnaître s'il est désigné par une description qui fait allusion à une caractéristique visuelle passée ;
 - des informations spatiales : ce sont les informations relatives à la situation spatiale de l'objet par rapport à d'autres objets ou à un cadre quelconque et relatives aux déplacements.

La représentation mentale telle qu'elle est définie par Anne REBOUL et Jacques MOESCHLER n'est pas un objet linguistique, mais cognitif. La RM n'implique pas nécessairement l'existence d'un objet dans le monde réel, mais au cas où cet objet existe, elle permet de l'identifier. Les RM sont susceptibles d'un certain nombre d'opérations⁹⁰ : la *création*, la *modification*, la *duplication*, la *fusion*, le *groupement* et l'*extraction*. Toutes ces opérations peuvent être déclenchées par des données spatiales ou visuelles aussi bien que langagières.

Il nous semble important de souligner que les deux auteurs parlent plus longuement de deux opérations qui paraissent fondamentales, à savoir le groupement et l'extraction. En examinant les deux exemples⁹¹ :

(12) **Un homme et une femme** entrèrent dans le bar. Ils allèrent s'asseoir au fond de la salle.

(13) Jean avait **neuf billes**. Il les a laissé tomber. Il n'en a retrouvé qui huit. La dernière avait roulé sous le canapé.

Dans l'exemple (12), l'expression **un homme et une femme** désigne deux individus différents. Dans ce cas on peut construire deux représentations mentales spécifiques (RMS) distinctes identifiées par les étiquettes respectives [*@homme*] et [*@femme*]. L'opération qui s'applique à cet exemple est le groupement qui consiste à construire une nouvelle représentation mentale [*@homme&femme*] et qui correspond au couple dans son entier.

⁹⁰ REBOUL A. & MOESCHLER J., 1998, *ibid.*, p. 136.

⁹¹ Cités dans REBOUL A. et MOESCHLER J., *ibid.*, p. 138.

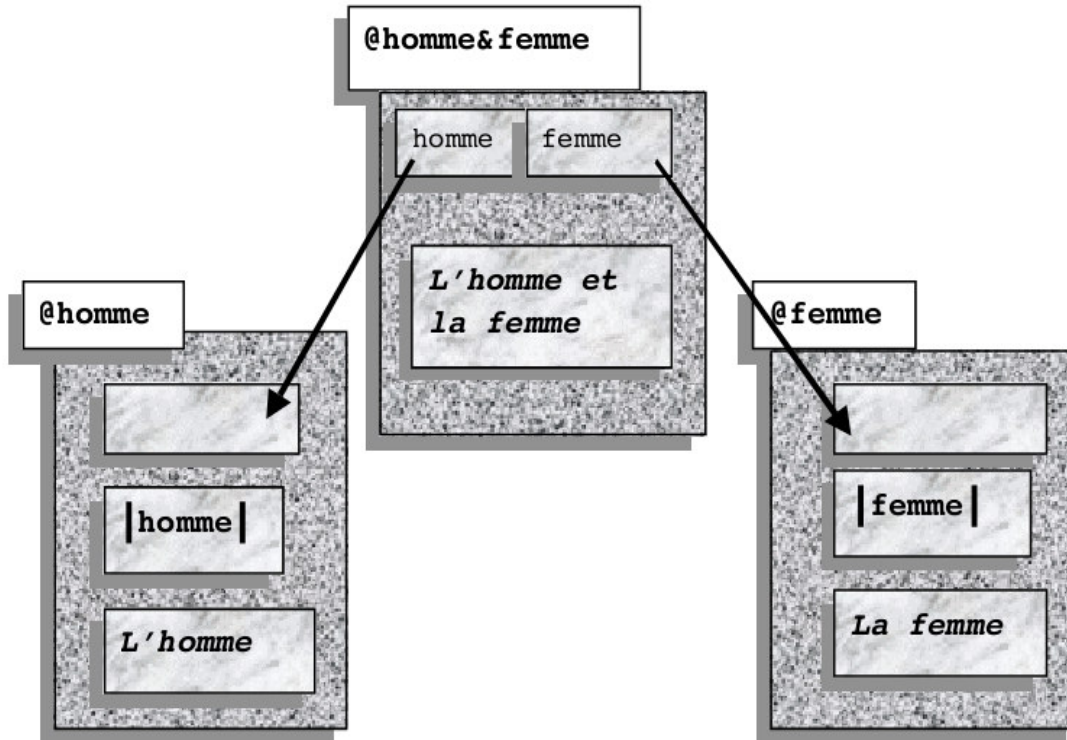


Figure 1. Traitement de l'exemple (12) par le groupement

Dans celui de (13), en revanche, on n'a pas le droit de construire neuf RMS distinctes pour les neuf billes de Jean. On crée une unique représentation mentale qui correspond aux neuf billes considérées collectivement, en l'occurrence [*@billes*].

Dans ce type de cas, on applique à la RMS [*@billes*] une opération d'extraction consistant à construire deux nouvelles RMS, l'une, [*@8billes*], correspondant aux billes retrouvées alors que l'autre, [*@1bille*], correspondant à celle qui ne l'est pas. La représentation mentale se fait très simplement :

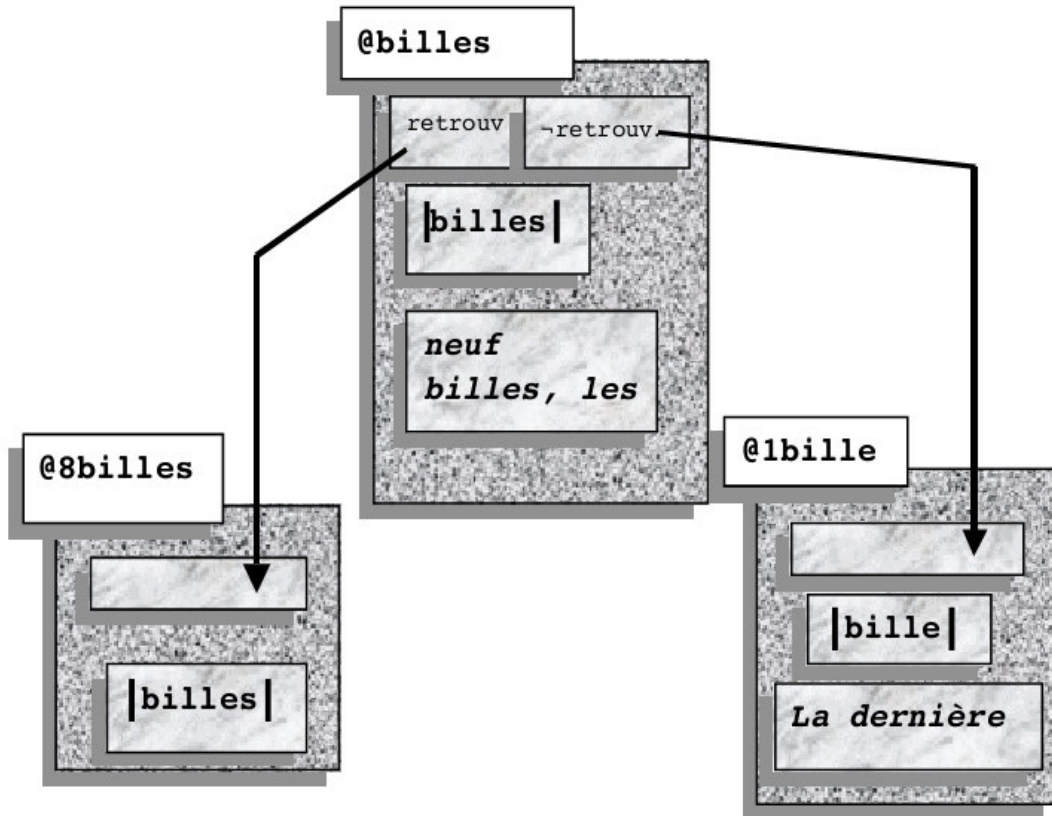


Figure 2. Traitement de l'exemple (13) par extraction

On le voit, la distinction entre le groupement et l'extraction est principalement est de nature chronologique : le groupement prend en entrée deux RMS ou plus et en construit une troisième à partir de ces deux représentations initiales, alors que l'extraction prend en entrée une RMS et en construit deux autres ou plus à partir de cette RMS initiale.

D'ailleurs, selon REBOUL et MOESCHLER :

« La particularité des pronoms c'est que, lorsqu'ils sont utilisés de façon grammaticale, ils puisent leur référent directement parmi les représentations mentales qui forment le domaine de référence construit pour l'interprétation de l'expression référentielle immédiatement précédente. En d'autres termes, un pronom emprunte le domaine de référence dans lequel il est interprété à l'expression référentielle immédiatement précédente (qui n'est pas nécessairement son antécédent). »⁹²

La notion de domaine de référence est une notion très importante : un domaine de référence, c'est un sous-ensemble de l'ensemble des représentations mentales existant à un moment donné. Il a une taille limitée à sept représentations mentales au maximum. Les domaines de référence successifs sont ceux qui déterminent la présence ou l'absence de la continuité

⁹² REBOUL A. & MOESCHLER J., 1998, *ibid.*, p. 175.

thématique, en fonction de leurs éléments communs. Vu la façon dont les pronoms construisent leur domaine de référence, il est évident qu'ils sont des indicateurs de continuité thématique. La continuité thématique n'implique pas nécessairement la cohérence. Celle-ci est liée à la possibilité de déceler une intention informative globale pour le discours respectif. Dans le même ordre d'idées, Anne REBOUL et Jacques MOESCHLER introduisent, à l'intérieur de la théorie de la pertinence, une distinction entre l'intention informative locale, relative aux énoncés, et l'intention informative globale, relative au discours, l'un et l'autre s'accompagnant à une intention communicative. Chaque intention informative locale, correspondant à un seul énoncé du discours, dépend de l'intention informative globale, correspondant à l'ensemble du discours. Lorsque l'on choisit les expressions référentielles qui entrent dans un énoncé, on tient compte des représentations mentales dont dispose l'interlocuteur et de domaine de référence en cours avant la nouvelle expression référentielle. En d'autres termes, cela suppose que l'on soit capable d'évaluer les représentations mentales disponibles et le domaine de référence courant et que l'on puisse les attribuer à son interlocuteur. D'après ces linguistes⁹³, choisir « correctement » des expressions référentielles implique d'avoir *une théorie de l'esprit* (avoir la capacité de construire et d'attribuer à autrui des états mentaux) et d'appliquer *la stratégie de l'interprète* (construire une intention informative globale, intention que l'interlocuteur attribue au locuteur). En fait, la stratégie de l'interprète joue aussi bien dans le cas de la production des énoncés qu'au cas de l'interprétation des énoncés. Le succès de la communication dépend de la capacité de l'interlocuteur à récupérer l'intention informative globale du discours. Ainsi, l'interprétation d'un énoncé inclut la formation d'une hypothèse sur l'intention informative globale du discours, ce qui permet la création d'hypothèses anticipatoires concernant la suite du discours. Dans ce qui suit nous présentons brièvement les principaux avantages des théories d'accessibilité ainsi qu'un certain nombre de critiques formulées à leur encontre.

⁹³ Idem, p. 177.

2.3. Les théories d'accessibilité

Les théories de l'accessibilité ne peuvent pas être vues comme étant totalement séparées de l'approche pragmatique. Elles distinguent trois types de source d'information susceptibles de contribuer à l'accessibilité du référent : le contexte linguistique, la situation d'énonciation et le savoir partagé des participants. Nous présentons ici l'*accessibility hierarchy* (ARIEL, 1990, 1996, 2001), la *givenness hierarchy* (Gundel et al. 1993 ; Gundel, Hedberg & Zacharski, 2000), et aussi la *centering theory* (Gorden & Chan, 1995 ; Gorden et al. 1993. Grosz et al. 1983 ; Grosz, Joshi & Weinstein, 1995 ; Grosz & Sidner, 1997).

Nous allons nous intéresser à présent à la théorie de l'accessibilité de Mira Ariel.

2.3.1. La théorie de l'Accessibilité de Mira ARIEL

La théorie d'accessibilité développée par Mira ARIEL⁹⁴ postule que le choix d'une expression référentielle par le locuteur est en fonction de l'accessibilité supposée de l'objet mental désigné pour l'interlocuteur. Autrement dit, le locuteur choisit une expression référentielle en prenant en compte les connaissances sur l'objet de discours qu'il présume être possédées par son interlocuteur. Plus cet objet mental est accessible, plus l'expression se situe dans une position élevée au sein de « l'échelle du marquage d'accessibilité ».

⁹⁴ ARIEL M., 1990, *Assessing Noun-phrase Antecedents*. Londres : Routledge.

Faible accessibilité
Nom propre + modificateur
Nom propre complet
Description définie étendue
Description définie simple
Nom patronymique
Prénom
Démonstratif d'éloignement + modificateur
Démonstratif de proximité + modificateur
Démonstratif d'éloignement (+ SN)
Démonstratif de proximité (+ SN)
Pronom accentué + geste
Pronom accentué
Pronom non accentué
Pronom clitique
Marqueurs d'accessibilité très élevée (trous, réfléchis, marques d'accord, trace <i>qu-</i> , etc.)
Anaphore zéro
Forte accessibilité

Dans ce cadre, les expressions référentielles fonctionnent comme des marqueurs d'accessibilité de l'antécédent. ARIEL énumère quatre facteurs qui contribuent à l'accessibilité de cet antécédent :

- La distance entre l'expression anaphorique et son antécédent : plus une expression référentielle est loin de son antécédent, moins celui-ci est accessible.
- La compétition : le nombre de candidats au rôle d'antécédent (lorsque plusieurs antécédents sont possibles, l'accessibilité est diminuée).
- L'unité : l'antécédent se trouve dans la même unité sémantique (cadre, monde, point de vue) ou dans la même unité textuelle (phrase, paragraphe) que l'anaphorique.
- La saillance : le référent est topique discursif ou non (le référent est une information donnée, connue des deux participants de la situation d'énonciation, à propos de laquelle le discours est développé)

Selon ARIEL, la relation entre anaphorique et accessibilité dépend de trois éléments : *l'informativité* (plus une forme est riche en contenu lexical, moins est accessible l'antécédent :

par nature un pronom ou un groupe nominal complexe sont plus informatif que le zéro), *la rigidité* (plus une forme réfère de façon rigide (non ambiguë), moins la représentation mentale du référent est accessible) et *l'atténuation* (moins la forme est atténuée, c'est-à-dire plus elle est longue ou plus elle est accentuée, moins la représentation mentale du référent est accessible). Plus l'expression référentielle est informative, rigide et moins elle est atténuée, plus sa position sur la hiérarchie d'accessibilité est faible et signale un antécédent peu accessible. GUNDEL, HEDBERG & ZACHARSKI⁹⁵, par contre, présentent une théorie alternative.

2.3.2. La hiérarchie de Donation (*givenness hierarchy*)

Cette hiérarchie se propose d'expliquer la forme des expressions référentielles en fonction du statut cognitif de leur référent. En fait, la théorie de ces auteurs a de plus l'avantage de proposer non seulement une typologie ordonnée des expressions référentielles (de manière similaire à GIVON ou ARIEL), mais aussi une typologie cognitive de l'attention. Les auteurs de la *givenness hierarchy* utilisent la distinction *given-new* (donné-nouveau) de HAVILAND et CLARK (1974). Cette opposition consiste en ceci que le locuteur, à l'écrit ou à l'oral, délivre deux types d'informations qui sont soit données, celles que le locuteur estime que l'interlocuteur possède, soit nouvelles, celles que l'allocataire est supposé ne pas avoir. Ce dernier, de son côté, considère que le locuteur est coopératif et estime correctement les informations qu'il délivre, données ou nouvelles. En d'autres termes, les référents présents en mémoire chez l'interlocuteur sont donnés et ceux pour lesquels aucune représentation en mémoire n'existe sont nécessairement nouveaux. Selon cette hiérarchie, il y a six statuts différents associés à des expressions référentielles spécifiques. Une expression référentielle peut être:

- 1) focale : l'entité est représentée en mémoire et l'attention est centrée sur cette entité : un pronom est le plus souvent utilisé ;
- 2) activée : l'entité est représentée en mémoire ; les pronoms et déterminants démonstratifs sont caractéristiques de ce statut ;
- 3) familière : l'entité est déjà représentée en mémoire à long terme, un déterminant démonstratif est alors préféré ;

⁹⁵ GUNDEL J.-K., HEDBERG N. & ZACHARSKI R., 2000, « Statut cognitif et forme des anaphoriques indirects », *Verbum*, 22, pp. 79-102.

- 4) identifiable de façon unique : où une représentation unique de l'entité est réalisée lors du traitement du groupe nominal concerné ;
- 5) référentielle : contrairement au niveau précédent, on considère que la représentation cognitive de l'entité est élaborée au cours du traitement de la phrase ;
- 6) identifiable : qui permet d'identifier à quelle catégorie nominale l'entité appartient.

A titre d'illustration, les phrases suivantes illustrent cette hiérarchie et représentent les différents statuts cognitifs exposé ci-dessus :

- (14) I could'nt sleep last nignt (Je n'ai pas pu dormir hier soir)
- a) It kept me awake (ça m'a gardé éveillé)
 - b) This train/ this/ that kept me awake (ce train/ ceci/ cela m'a gardé éveillé)
 - c) That train kept me awake (ce train m'a gardé éveillé)
 - d) The train kept me awake (le train m'a gardé éveillé)
 - e) This train kept me awake (ce train m'a gardé éveillé)
 - f) A train kept me awake (un train m'a gardé éveillé)

Il est à noter que le train en question est déjà en mémoire. En anglais cela se voit par le changement de démonstratif par rapport à l'exemple (e), mais pas en français, ce qui est une faiblesse de cette théorie. Chaque expression référentielle signale un statut cognitif donné, mais elle contient aussi tous les attributs des statuts situés plus bas dans la hiérarchie. Par exemple, une entité dans le focus est par ailleurs aussi activée, familière, etc. La hiérarchie ne fonctionne que dans un sens, puisqu'une entité familière n'est pas nécessairement dans le focus. Une fois qu'une entité a le statut cognitif d'identifiable, elle le demeure tout au long du discours, mais elle peut aussi avoir un statut plus élevé dans la hiérarchie⁹⁶. De façon plus générale, plus la forme de l'expression référentielle est réduite (ex. pronom ou anaphore zéro), plus la position dans la hiérarchie est élevée et le référent dans le focus, ce qui reproduit une hiérarchie similaire à celle de Givon et d'Ariel.

Les pronoms sont parmi les formes les plus réduites d'expressions référentielles, ils désignent un référent qui est dans le focus. Les pronoms font référence à une entité qui fait déjà partie du discours, mais il se peut que des pronoms soient utilisés en l'absence d'une mention précédente explicite de l'entité à laquelle ils font référence, si celle-ci peut facilement être inférée. C'est le phénomène d'accommodation, illustré dans l'exemple suivant :

⁹⁶ GUNDEL J. K., HEDBERG N., & ZACHARSKI R., 1993, « Cognitive status and the form of referring expressions in discourse », *Language*, 69, 274-307

(15) J'ai collé deux bouts de papier ensemble et **ça** s'est envolé.

Dans (15), l'entité désignée par le pronom **ça** est liée à une autre entité du discours au moyen de *bridging inferences* (inférences passerelles). L'interlocuteur interprète l'entité inférée à partir du principe de pertinence, réalisant un effort cognitif moindre, tout en choisissant une interprétation pertinente qui permet d'établir une référence pour cette nouvelle entité, en la liant à une entité déjà présente au moyen d'une référence passerelle. Selon la *givenness hierarchy*, l'emploi d'une anaphore indirecte pronominale comme (15) doit être prohibé, car elle constitue une violation de cette hiérarchie. Rappelons que le terme « anaphore indirecte », selon Francis CORNISH⁹⁷, dénote des configurations où un anaphorique ne reprend pas le référent évoqué par son antécédent textuel, mais pointe vers un autre qui pourra lui être associé d'une façon ou d'une autre. Ainsi, l'auteur regroupe dans cette catégorie les anaphores suivantes:

- 1) *L'anaphore associative* qui représente deux propriétés : (i) elle représente un objet (un référent), qui n'a pas été mentionné explicitement dans le contexte antérieur, mais qui peut l'être implicitement; (ii) elle est interprétable grâce à des informations qui ont été préalablement introduites dans le discours et à la sollicitation de connaissances d'arrière-plan et de stéréotypes culturels d'une communauté donnée, à savoir les «topoi».
- 2) *L'anaphore lexicale*, qui représente une relation anaphorique où seules les unités lexicales sont reprises.
- 3) *L'anaphore générique* qui «met aux prises un référent particulier dont la mention antérieure est à l'origine d'une référence à la classe à laquelle appartient l'antécédent»⁹⁸. De son côté, REICHLER-BEGUELIN⁹⁹, considère l'anaphore générique comme une inférence individu – classe - et elle la regroupe dans les anaphores pronominales inférentielles sans recatégorisation lexicale.
- 4) *L'anaphore collective*, auquel cas la référence à un actant collectif indéterminé se traduit par l'emploi d'un *ils* générique, sans antécédent textuel.

⁹⁷ CORNISH F., « l'anaphore pronominale indirecte : une question de focus ». Cité par DE MULDER W, VET C, VETTERS C., 2001, *Anaphores nominales et pronominales : études pragma-sémantiques*. Amsterdam, p. 1.

⁹⁸ KLEIBER G., 1990, « Marqueurs référentiels et processus interprétatifs: pour une approche "plus sémantique" », *Cahiers de Linguistique Française* n°11, p. 253.

⁹⁹ REICHLER-BÉGUELIN M.-J., 1993, «Anaphores, associatives non lexicales : incomplétude macrosyntaxique?», dans S. Karolak et T. Muryn, *Complétude et incomplétude dans les langues romanes et slaves*, Cracovie, École normale supérieure, Institut d'études romanes. p. 337

Après avoir montré que la *théorie de l'accessibilité* d'Ariel et celle de la *Givenness Hierarchy* n'arrivent même pas à distribuer correctement les marqueurs référentiels, nous nous tournons maintenant vers une autre théorie d'accessibilité qui est *l'Intelligence Artificielle* pour voir si elle peut maîtriser les mécanismes de la référence discursive et plus particulièrement ceux de la reprise pronominale.

2.3.4. La théorie du centrage d'attention

La théorie du Centrage a pris corps à partir des travaux sur le focus d'attention dans le discours, effectués par Candy Sidner, Barbara Grosz et leurs associés, dans le cadre théorique de l'Intelligence Artificielle à la fin des années 70 et au début des années 80. Des formulations plus prudentes se trouvent dans Grosz et al. (1995), dans Walker et Prince (1996), et surtout dans Walker et al. (1998). Cette théorie a pour objectif de modéliser les rapports entre les processus de centrage de l'attention des interlocuteurs (en particulier de centrage sur des référents) et la forme des expressions référentielles utilisées, en essayant de rendre compte de la dynamique de ces rapports dans la continuité du discours. Ainsi, selon Grosz :

« La théorie du centrage est une théorie qui relie le focus d'attention, le choix d'une expression référentielle et la cohérence des énoncés à l'intérieur d'un segment de discours »¹⁰⁰

Autrement dit, elle essaye de décrire la cohésion locale, produite par les relations entre les énoncés constitutifs d'un même segment. Selon ce modèle, la cohésion locale dépend du choix des expressions référentielles, qui détermine la charge inférentielle nécessaire à leur résolution dans un état attentionnel donné. On peut considérer par exemple que des expressions référentielles dont la résolution est trop complexe peuvent produire une diminution de l'effet de cohésion locale du discours. En un mot, cette théorie repose sur une double hypothèse :

- Chaque énoncé peut être caractérisé par une structure topicale ou de focalisation (ou structure de *centres*) qui prédit, du point de vue topical, les enchaînements / développements les plus probables.
- Ce sont les différents types d'expressions référentielles (forme zéro, pronom personnel, SN défini, SN démonstratif, nom propre...) employés pour assurer cet

¹⁰⁰ GROSZ B, WEINSTEIN S & JOSHI A.K., 1995, « Centering : a framework for modeling the local coherence of discourses », *COMPUTATIONAL LINGUISTICS* 21 (2), p. 204.

enchaînement qui signalent s'il s'agit d'une continuation, d'un maintien temporaire, ou d'un déplacement de la focalisation établie via l'énoncé initial dans le segment.

Dans cette théorie, l'installation du topique local d'un énoncé donné au sein d'un segment de discours détermine la manière dont cet énoncé doit être intégré dans ce segment, dont le but à l'intérieur du discours dans son ensemble est appelé « **but de segment de discours** ». Le segment de discours peut être réalisé par un seul énoncé ou bien par un groupe d'énoncés qui mettent en œuvre une sous-intention de la part de l'énonciateur dans le discours à l'œuvre, par exemple, raconter un épisode dans un récit, ou établir et justifier une prémisse au sein d'une argumentation. A cet égard, nous pouvons souligner que le segment de discours est déterminé par trois facteurs :

- 1) Le fait qu'il permet au locuteur d'accomplir un but local de discours homogène, contribuant d'une façon ou d'une autre, à un but de discours plus global.
- 2) Le fait qu'un « **espace de focus** » lui est associé, domaine qui réunit les entités, propriétés et relations sur lesquelles le locuteur veut focaliser l'attention de son allocutaire à ce moment-là du discours.
- 3) Le fait qu'il délimite une unité minimale de discours signalée par des marqueurs linguistiques (choix des temps, des modes, de l'aspect, ainsi que de certains types de marqueurs référentiels plutôt que d'autres).

Francis CORNISH¹⁰¹ a montré la pertinence de la notion d'*espace de focus* pour le fonctionnement de l'anaphore à travers l'examen de l'exemple suivant :

(16) « ...Il [Kenny Rogers] a été élevé avec quatre frères et trois sœurs, il était le fils d'un travailleur manuel et d'une femme de ménage, dans un quartier pauvre de Houston, Texas. « Mon père était alcoolique, mais ça ne nous dérangeait pas car c'était un homme merveilleux qui avait un magnifique sens de l'humour. La pire chose qu'il a faite pour notre famille a été d'utiliser l'argent pour de l'alcool plutôt que pour de la nourriture ou des vêtements. Mais il l'avait bien gagné, et avait bien le droit d'attendre quelque chose de la vie ». *Ses* parents n'étaient pas favorables à ce qu'*il* devienne musicien, et les premières années étaient dures... »

Le journaliste a commencé le segment de discours du début de cet extrait, par une référence personnelle, *il* pronom personnel de la troisième personne du singulier qui renvoie à

¹⁰¹ CORNISH F., 2000, « L'accessibilité cognitive des référents, le centrage d'attention, et la structuration du discours : une vue d'ensemble », *Verbum* XXII, n°1, p. 3.

l'interviewé. Ensuite, cet *espace de focus* est interrompu par un extrait au-discours direct¹⁰², où l'énonciateur est l'interviewé lui-même. Selon Francis CORNISH :

« Au début de l'interruption, l'espace de focus initial est « empilé » (pushed down) dans la pile (stack) des espaces de focus évoqués dans ce discours, et remplacé dans la position privilégiée par l'espace ouvert via l'interruption (le passage en discours direct). Une fois cette interruption terminée (par l'entremise de la fermeture des guillemets), l'espace de focus qui lui correspond est « dépilé » (popped) par rapport à la pile. »¹⁰³

Les entités saillantes évoquées (surtout « le père de l'interviewé » qui constitue le topique local de ce segment) ne sont donc plus accessibles pour reprendre le segment initial et les termes grammaticaux de 3^e personne qui apparaissent dans la phrase immédiatement suivante « *ses parents, il* » ne sont de ce fait pas ambigus, aucune concurrence entre référents potentiels n'ayant lieu.

La notion de **centre**, qui explique le nom de la théorie, désigne les entités d'une expression qui la relie aux autres expressions du même segment. Pour Francis CORNISH, les centres d'un énoncé ont un statut sémantico-pragmatique, et ne sont pas des objets formels : en tant que tels, ils sont des représentations mentales, mais pas indépendantes des réalisations linguistiques à l'intérieur du discours. La définition qu'en donnent WALKER et al.¹⁰⁴ est comme suit :

« Un énoncé E réalise un centre C si C est un élément de la situation décrite par E, ou si C est l'interprétation sémantique de quelque constituant de E. »

Ainsi, un centre donné peut avoir été réalisé explicitement, ou directement, auquel cas il sera l'interprétation sémantique d'un segment de l'énoncé ; ou bien il peut avoir été réalisé implicitement au moyen d'une inférence à partir de la situation de discours. GROSZ et al. limitent leur étude à des centres explicites, évoqués textuellement, laissant ainsi de côté des référents de discours en focus qui auront été introduits dans le discours par d'autres moyens. Le centrage implique donc une relation entre un ensemble d'entités de discours évoquées via un énoncé donné.

¹⁰² Voir l'ouverture des guillemets et les auto-références à la première personne, par exemple : « mon », « notre ».

¹⁰³ CORNISH F., 2000, « l'accessibilité cognitive des référents, le centrage d'attention, et la structuration du discours : une vue d'ensemble », *Verbum* XXII, n° 1, p. 4.

¹⁰⁴ WALKER M. A., JOSHI A. K., & PRINCE E. F., 1998, « Centering in naturally-occurring Discourse : An overview ». In M. A. WALKER, A. K. JOSHI & E. F. PRINCE (Eds.), *Centering in discourse*. Oxford: Oxford University Press, p. 3.

En d'autres termes, pour chaque énoncé d'un segment, on définit un ensemble de centres **anticipateurs** (C_a) et un centre **rétroactif** (C_r). Le centre rétroactif d'un énoncé E_n est connecté à l'un des centres anticipateurs de l'énoncé E_{n-1} . L'ensemble des centres anticipateurs d'un énoncé est ordonné pour refléter leur prééminence relative au sein de cet énoncé. Plus un élément est saillant au sein d'un énoncé E_n , plus il est probable qu'il soit relié au centre rétroactif de l'énoncé suivant E_{n+1} . L'élément le plus saillant est dit **centre préféré** (C_p). Différents marqueurs référentiels sont utilisés d'une part pour maintenir le même centre préféré d'un énoncé à l'autre (pronoms clitiques, zéros) et d'autre part pour indiquer différents types de changements de centre (SN, pronoms démonstratifs).

A partir des différents types de relations entre les centres rétroactifs, on peut définir différents types de transitions entre énoncés d'un segment, présentés dans le tableau ci-dessous :

	$C_r(E_i) = C_r(E_{i-1})$	$C_r(E_i) \neq C_r(E_{i-1})$
$C_r(E_i) = C_p(E_i)$	Continuation	Déplacement en douceur
$C_r(E_i) \neq C_p(E_i)$	Rétention	Déplacement brutal

TAB.1.1. Types de transition entre énoncés dans la théorie du centrage (WALKER et al., 1998, p. 6)

Cette caractérisation des relations entre les énoncés du discours apporte des indices intéressants dans le cadre de la structuration du discours, en particulier, sur le plan de la délimitation d'espaces textuels cohérents. Ainsi, la théorie du centrage comprend également deux règles, énoncées comme suit :

Règle 1 : pour chaque E_i dans un segment de discours D constitué par les énoncés E_1, \dots, E_m : si un membre quelconque du $C_a(E_{i-1}, D)$ est exprimé par le biais d'un pronom dans E_i , alors le $C_r(E_i, D)$ l'est également.

Règle 2 : en ce qui concerne les relations entre énoncés, des séquences continuant le C_r de l'énoncé précédent (voir I « continuation du C_r ci-dessus ») sont préférées par rapport à des séquences qui ne font que le retenir (voir II « Rétention du C_r ci-dessus »), et des séquences qui retiennent le C_r précédent sont préférées par rapport à des séquences qui le déplacent (voir III « Déplacement du C_r ci-dessus). La transition de type III « déplacement en douceur » est préférée par rapport à la transition de type IV « déplacement brutal ».

Ces règles suggèrent que la continuité topicale est la situation de discours par défaut (non-marquée), la discontinuité topicale étant marquée. En effet, comme le remarquent GROSZ et

al¹⁰⁵., des déplacements de topique fréquents aboutissent à l'impression que la cohérence discursive locale est moins grande.

De nombreuses études critiques ont été faites, qui s'accordent en général pour reconnaître que l'apport de ces théories est indéniable. Représentative de ces analyses critiques, la citation suivante de Georges KLEIBER souligne que les facteurs cognitifs comme l'accessibilité et la pertinence ne doivent pas occulter la prise en compte de ce qu'il appelle le rôle sémantique de chaque marqueur :

« D'autres facteurs, essentiellement des facteurs cognitifs (accessibilité, pertinence, etc.) entrent en ligne de compte, qui militent pour des approches « moins linguistiques ». La légitimité de telles approches n'est pas à mettre en doute, bien au contraire. Elles comportent toutefois un risque, celui de céder à l'excès contraire en minimisant le rôle sémantique propre de chaque marqueur. Or, une telle occultation, partielle ou totale du sens, fréquente dans les travaux cognitivistes, est à notre avis dommageable aux études sur le fonctionnement des marqueurs référentiels »¹⁰⁶

Au cœur de ce bouillonnement théorique et méthodologique, un des vecteurs principaux du développement actuel de la pragmatique, Georges Kleiber s'occupe plus spécialement à une approche qui marque en effet l'articulation variable entre sémantique et pragmatique, entre sens et interprétation.

2.4. L'approche pragma-sémantique de KLEIBER

Comme le terme pragma-sémantique l'indique, cette approche accorde aussi bien une place à la sémantique qu'à la pragmatique dans le fonctionnement des expressions référentielles. Elle s'oppose à la tendance actuelle qui est d'accroître de plus en plus la partie pragmatique au détriment de la sémantique. Elle ne veut cependant pas mettre en doute la légitimité des approches pragmatiques qui font intervenir des facteurs extralinguistiques (principalement cognitifs). Elle veut toutefois insister sur le fait que ces approches comportent un risque : celui d'oublier ou de minimiser le rôle sémantique propre de chaque marqueur.

KLEIBER a souligné l'insuffisance, malgré leur intérêt, des analyses purement inférentielles du processus d'attribution de référents aux pronoms anaphoriques et la nécessité de les compléter par une sémantique, le cas échéant instructionnelle, de ces morphèmes. En

¹⁰⁵ GROSZ B., WEINSTEIN S. & JOSHI A.K., 1995, *ibid.*, p. 215.

¹⁰⁶ KLEIBER G., 1994, *ibid.*, p. 11.

s'appuyant sur une série d'exemples, dont les suivants, l'auteur trouve que les affirmations sur lesquelles est fondée l'approche pragmatique sont trop puissantes parce qu'elles prédisent des enchaînements mal formés et des emplois inacceptables de certaines expressions anaphoriques. Ainsi l'énoncé (cité par REICHLER-BEGUELIN¹⁰⁷):

(17) * il neige et *elle* tient.

est perçu comme agrammatical, alors que sa compréhension par l'interlocuteur ne pose pas de difficultés. A l'oral, par contre, l'énoncé « Elle tient » (« prononcé devant la neige qui vient de tomber ») est grammaticalement et pragmatiquement correct. Dans le cadre de la théorie de pertinence, la présence de **il neige** garantit une interprétation avec la neige comme référent de *elle* qui répond au principe de pertinence optimale. L'enchaînement anaphorique avec *elle* n'est malgré tout pas autorisé. Le problème est identique pour l'anaphore associative dans l'exemple (18) : elle refuse le démonstratif alors qu'aucune donnée cognitive ne s'y oppose :

(18) * Nous entrâmes dans un village. Ce château était fermé.

Dans (18), on pourrait comprendre facilement que le château dont il s'agit est celui du village dont on vient de parler. Si cela ne se fait pas, c'est qu'il doit bien y avoir des données linguistiques qui bloquent un tel emploi. Alors, pour éviter la formation de tels enchaînements, on ne peut se passer de contraintes linguistiques. Il faut donc, selon KLEIBER¹⁰⁸, militer pour une approche plus « sémantique » des marqueurs référentiels.

Il en va de même pour le pronom personnel *il*, par exemple, personne n'oublie de mettre en avant la nécessité d'un accord grammatical de genre et de nombre, pourtant l'accord n'est pas une donnée nécessaire ni une donnée suffisante, comme le montrent les fameux cas d'accord conceptuel :

(19) Le ministre de la Coopération linguistique est arrivé en Alsace. *Elle* était accompagnée de son mari.

et les *ils* génériques textuels indirects où le nombre peut ne pas être celui de l'antécédent :

¹⁰⁷ REICHLER-BEGUELIN M.-J., 1988, « Anaphore, cataphore et mémoire discursive », *Pratiques*, 57, pp. 15-43.

¹⁰⁸ KLEIBER G., 1994, *Anaphores et pronoms*, Duculot, p. 36.

(20) J'ai adopté un chat, parce qu'*ils* sont affectueux

(21) J'ai voulu chercher Pierre. Tu sais *ils* n'habitent plus à X

Les exemples précédents (exemples 19, 20, 21) montrent que ce n'est pas l'antécédent qui confère la marque du genre et du nombre au pronom, mais que c'est bien le genre et le nombre véhiculés par la signification du pronom qui permettent l'apparition du référent de ce pronom dans le discours. En effet, il n'y a pas d'accord en genre et en nombre entre le pronom et son antécédent, ce qui permet de déterminer qu'il n'y a pas de coréférence entre les deux termes.

Les pragmaticiens partent d'une définition très étroite qui limite le sens d'une expression au contenu vériconditionnel et tient pour pragmatique tout autre contenu. Ce sens descriptif étant très étroit, l'essentiel de l'analyse devient pragmatique. On peut opposer à ce point de vue que le « sens intrinsèque » d'une expression n'est pas uniquement descriptif ou représentationnel, mais qu'il comporte aussi une partie non vériconditionnelle ou non descriptive. On peut aussi envisager ce sens non descriptif comme un sens instructionnel ou procédural, c'est-à-dire un sens qui indique à l'allocataire comment procéder pour trouver la bonne interprétation, et en l'occurrence pour les expressions référentielles, comment accéder au référent.

Une autre insuffisance de la théorie de l'accessibilité soulignée par KLEIBER est qu'elle accorde une importance excessive à une conception purement quantitative de l'information. Ainsi, l'accessibilité, étant basée sur un principe de quantité informative qui postule qu'un marqueur sémantiquement ténu désigne des référents très accessibles, ne permet pas de faire la différence entre *il* et *ce* dans les phrases attributives renvoyant à un référent à saillance identique telles que :

(22) a) (Paul) *C'*est un linguiste/ (?) Il est un linguiste ("il" est possible dans certains cas)

b) (Paul) *II* est linguiste/* *C'*est linguiste

Les deux marqueurs sont aussi informatifs sur le plan du contenu. Une troisième critique de la théorie d'accessibilité est que le rapport qu'elle établit entre le contenu descriptif de l'expression référentielle et le degré d'accessibilité du référent, conduit à ignorer d'autres fonctions de ce contenu. Il est avéré en effet que le choix d'une telle expression (notamment

les pronoms personnels, les SN démonstratifs et les SN définis) peut être dicté par des motivations tout autres que référentielles. Nous présentons brièvement les résultats d'APOTHELOZ¹⁰⁹ concernant les SN démonstratifs :

- Les SN démonstratifs ne se trouvent pas à la distance intermédiaire ou médiane où l'analyse d'ARIEL prévoit leur présence, mais se situent à distance réduite de leur antécédent textuel. Ainsi :

(23) Il était une fois un prince. *Ce prince...*

- Le fait qu'ils se situent soit près soit loin de la précédente désignation de leur référent indique qu'ils se polarisent autour de deux fonctionnements : ils apportent des informations nouvelles sur le référent qui peuvent avoir une finalité purement argumentative comme dans (24) :

(24) Il était plus de deux heures du matin, dimanche, lorsqu'un locataire a surpris dans un garage souterrain un jeune homme occupé à soustraire un autoradio dans une voiture. *Cet électricien de 23 ans* avait déjà brisé d'un revers de coude la vitre du véhicule. Il a été arrêté pour tentative de vol et dommage à la propriété. (*Tribune de Genève*, 25.2.1991)¹¹⁰

Il est enfin un autre défaut inhérent aux approches pragmatiques inférentielles souligné par KLEIBER¹¹¹ qui limite leur portée et leur pertinence. En faisant dépendre le choix du marqueur référentiel utilisé uniquement des connaissances de l'interlocuteur sur le référent visé, elles oublient un facteur important : le locuteur sélectionne le marqueur référentiel non seulement en fonction de son degré d'accessibilité, mais également en fonction de la façon dont il veut présenter le référent. La dimension cruciallement absente est celle du mode de donation du référent. Un même référent, c'est-à-dire un référent qui présente tel ou tel degré d'accessibilité, peut être saisi par des marqueurs de type différents : l'accessibilité seule du référent ne suffit donc pas à justifier l'emploi du marqueur utilisé, comme le montrent les exemples suivants :

¹⁰⁹ APOTHELOZ D., 1995, *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, Droz, p. 49-52.

¹¹⁰ APOTHELOZ D., 1995, *ibid.*, p. 51.

¹¹¹ KLEIBER G., 1990, « Marqueurs référentiels et processus interprétatifs : pour une approche plus sémantique », *Cahiers de linguistique française* n°11, p. 252.

- (25) a) Un avion s'est écrasé hier à New York. **Il** transportait 100 personnes.
b) Un avion s'est écrasé hier à New York. **L'avion** transportait 100 personnes
c) Un avion s'est écrasé hier à New York. **Cet avion** transportait 100 personnes.

Les trois expressions référentielles, *il*, *l'avion*, *cet avion* sont tout à fait acceptables et signalent des niveaux d'accessibilité différents. Pour une phrase initiale identique, ces expressions référentielles, signalant un niveau d'accessibilité important (25. a-b), ne sont plus corrects. Le niveau d'accessibilité de l'entité lors de la première référence « **un avion** » ne suffit pas pour expliquer le choix de l'expression référentielle dans la proposition suivante (26.a-c) :

- (26) a) Un avion s'est écrasé hier à New York. Cet avion relie habituellement Miami à New York.
b) ? Un avion s'est écrasé hier à New York. L'avion relie habituellement Miami à New York.
c) ? Un avion s'est écrasé hier à New York. Il relie habituellement Miami à New York.

Pour KLEIBER, la différence d'acceptabilité entre les deux exemples (25.a) et (26.c) semble également difficile à interpréter en termes d'accessibilité : le changement de prédicat dans la phrase-hôte de l'anaphore pronominale pointe vers l'existence de contraintes sémantiques et pragmatiques.

Il en va de même pour la Hiérarchie du Donné. A part le fait que quelques statuts restent assez imprécis, certaines données ne sont pas en accord avec l'hypothèse que les expressions associées à un statut cognitif élevé ne peuvent s'employer pour désigner des référents ayant un statut cognitif plus bas. Tel est le cas des pronoms inférentiels dont le référent n'est pas en focus. Les démonstratifs situationnels accompagnés d'un geste d'ostension pose un autre problème, parce qu'ils désignent des référents qui ne sont pas encore activés. Contrairement à ce que GUNDEL prétend, le geste ne peut être responsable de l'activation préalable du référent puisqu'il est concomitant avec la prononciation du démonstratif. Enfin, la maxime de GRICE ne suffit pas pour rendre compte de la relation implicationnelle entre les statuts cognitifs : il n'explique pas pourquoi l'emploi d'une expression associée à un statut cognitif plus bas n'est pas toujours possible (26), ni parfois il est contraignant.

(27)

a) Un concorde s'est écrasé hier près de Roissy. Il transportait 100 personnes.

b) ? Un concorde s'est écrasé hier près de Roissy. Ce concorde transportait 100 personnes.

c) ?? Un concorde s'est écrasé hier près de Roissy. Le concorde transportait 100 personnes.

Pour ce qui est de la Théorie du Centrage, KLEIBER démontre qu'elle n'arrive pas à maîtriser pleinement les mécanismes de la référence discursive et plus spécialement ceux des marqueurs référentiels. Dans son article intitulé : « Marqueurs référentiels et théorie du centrage », il affirme que :

« La théorie du centrage ne se trouve pas invalidée pour autant, puisqu'on peut fort bien soutenir que la description qu'elle opère est correcte, mais demande uniquement à être complétée par d'autres facteurs rendant justice à la diversité des SN référentiels existants. Elle se trouve par contre directement menacée si l'on arrive à montrer que les prédictions faites sur les marqueurs attendus se trouvent battues en brèche. »¹¹²

Considérons à cet égard l'exemple suivant :

(28) Il était une fois **un prince**. ***II** vivait dans un pays de neige et de brumes.

Etant donné que « **un prince** » est le seul *centre anticipateur* qui se trouve dans cet exemple, il constitue aussi le *centre préféré*. L'anticipation est que le discours va continuer de porter sur l'entité introduite par « un prince ». De façon technique, la forme qui sert normalement à marquer une telle continuation topicale est le pronom personnel en position de sujet syntaxique :

(29) ***II** vivait dans un pays de neige et de brumes (KLEIBER, 1994 : 121)

Or, pour une raison pragmatico-narrative, KLEIBER souligne que seul le démonstratif est acceptable bien qu'il sert à signaler un changement thématique ou déplacement topical d'après le centrage. Ce que confirme sans surprise la suite (b) :

¹¹² KLEIBER G., 2002. « Marqueurs référentiels et théorie du centrage », *Linx*, p. 113.

(30) *Ce prince* vivait dans un pays de neige et de brumes

Selon l'auteur, trois leçons, au moins, sont à tirer de cet exemple apparemment paradoxal :

- (i) Il montre que l'on ne peut se fier au type de marqueur pour repérer la géographie topicale et donc pour identifier quelle est la transition opérée
- (ii) Etant donné (i), la théorie du centrage se trouve battue en brèche, puisqu'elle a besoin, comme nous l'avons souligné, de recourir au type du SN impliqué pour reconnaître quel est le Cr, etc.
- (iii) L'analyse du pronom personnel (sujet) comme codant la continuité topicale ne suffit pas, tout comme celle qui fait des démonstratifs des marqueurs de rupture thématique. Il faudra une définition suffisamment forte pour expliquer cela, en liaison avec l'impossibilité de l'article défini dans le même site :

(31) * *Le prince* vivait dans un pays de neige et de brumes

De plus, la continuation du même centre préféré peut parfois se faire à l'aide de plusieurs expressions anaphoriques, contrairement aux prédictions de la théorie du centrage. Les exemples (a, b, c) montrent que dans le même enchaînement « continuation du Cr », on peut avoir un pronom personnel, une description démonstrative et une description définie :

(32) Brigitte Bardot est arrivée à Paris. *Elle* a aussitôt donné une interview.

(33) Brigitte Bardot est arrivée à Paris. *Cette protectrice des animaux* a aussitôt donné une interview.

(34) Brigitte Bardot est arrivée à Paris. *L'actrice* a aussitôt donné une interview.

De ce fait, il faut faire intervenir des ingrédients non fournis par la théorie du centrage et renoncer à une explication centragiste¹¹³. Il en va de même avec l'exemple « l'avion qui s'est écrasé hier à New-York » qui contredit également la théorie du centrage, car on peut avoir, avec un prédicat continueur comme « transportait 100 personnes », concurrence entre le pronom personnel, l'article défini et l'adjectif démonstratif. Cependant, KLEIBER suggère

¹¹³ L'expression est de CORNISH dans : CORNISH, F., 2000, « L'accessibilité cognitive des référents, le centrage d'attention et la structuration du discours : une vue d'ensemble », *Verbum*, t. XXII, n°1, pp.7-30.

l'exclusion du pronom personnel et de la description définie lorsque le prédicat est « *relie habituellement Miami à New-York* » :

(35) Un avion s'est écrasé hier à New-York. **Il* relie habituellement Miami à New-York.

(36) Un avion s'est écrasé hier à New-York. **L'avion* relie habituellement Miami à New-York.

(37) Un avion s'est écrasé hier à New-York. *Cet avion* relie habituellement Miami à New-York.

Dans l'exemple suivant :

(38) **Isabelle** a été mordue par un chat. *Il l'*a aussi griffée.

L'élément le plus topical du premier énoncé « **Isabelle** » n'est pas maintenu comme centre préféré dans le deuxième énoncé. Il est question de déplacement (de centre) en douceur. Néanmoins, c'est le marqueur de continuation, le pronom personnel sujet, qui permet les déplacements en douceur. Mais comment expliquer alors qu'il ne permet plus ce genre de transition dans (36) ?

(39) Isabelle a été mordue par un chat. **Il* est pourtant d'habitude gentil.

KLEIBER fait remarquer que même si l'on change la hiérarchie du C_a de la première phrase de (a), on obtient les mêmes résultats :

(40) a) Un chat a mordu **Isabelle**. *Il l'*a aussi griffée.

b) Un chat a mordu Isabelle. **Il* est pourtant d'habitude gentil.

« On ne peut pas traiter dans les mêmes termes cognitifs des expressions au processus référentiel aussi différent que sont les pronoms personnels (de 3^e personne), les démonstratifs (avec leur pléthore de formes), l'article défini et les noms propres. Ces trois catégories de SN ne se laissent pas aborder définitoirement sur une seule dimension cognitive : la référence pronominale se différencie radicalement (KLEIBER, 1981) de la référence indexicale – nous plaiderions volontiers pour une conception token-réflexive – des démonstratifs et de la

référence « dénomminative des noms propres ». Cette hétérogénéité commande selon nous que l'on s'y intéresse d'abord sémasiologiquement – et que l'on essaie de bien cerner auparavant quelle est la pragma-sémantique de ces expressions – avant d'opérer des saisies onomasiologiques sur une seule dimension explicative »¹¹⁴.

Pour KLEIBER, il y a deux façons d'aborder les expressions référentielles « définies » telles que l'article défini (descriptions définies), les noms propres, les pronoms personnels et les démonstratifs (adjectifs et pronoms) : l'approche sémasiologique et l'approche onomasiologique. Ces deux orientations n'entraînent pas les mêmes préoccupations. La perspective sémasiologique, parce qu'elle privilégie la spécificité de chaque expression et parce qu'elle motive une volonté d'expliquer unitairement les emplois souvent très différents d'une même forme, amène à des considérations sémantiques dans lesquelles la vocation référentielle des marqueurs analysés occupe une place très restreinte, alors que la tendance onomasiologique concerne des catégories sémantiques ou conceptuelles, c'est-à-dire qu'elle fait l'inventaire des différents concepts que peut exprimer une forme.

Conclusion partielle

Nous venons de mettre en évidence les principales approches de l'anaphore pronominale, chacune avec ses qualités et ses carences. En effet, la comparaison que nous avons faite entre ces approches nous permet de démontrer au moins que les facteurs dont il faut tenir compte pour aboutir à une perspective correcte et complète sur le choix des pronoms anaphoriques sont très nombreux et de nature très variée :

- **l'approche des remarqueurs classiques** envisage la relation entre les pronoms et leurs antécédents comme une relation stricte entre deux segments linguistiques, n'arrive pas à justifier la possibilité d'employer les pronoms en tant qu'anaphoriques dans les cas de non-coréférence avec leurs antécédents et quand il y a plus d'un antécédent concurrentiel ;
- **l'approche textuelle-fonctionnelle** considérant les pronoms comme des substituts dépourvus d'autonomie référentielle ne réussit pas à expliquer les exemples d'anaphore pronominale dont le traitement exige l'adoption d'une théorie pragmatique ;

¹¹⁴KLEIBER G., 2002, « Marqueurs référentiels et théorie du centrage », *Linx* [En ligne], n° 47, mis en ligne le 01 juin 2003, URL : <http://linx.revues.org/588> ; DOI : 10.4000/linx.588, p.116.

- **l'approche mémorielle** rejette le traitement strictement linguistique des pronoms anaphoriques et introduit le concept de saillance, cependant elle ne résout pas les cas d'ambiguïté référentielles ;
- **l'approche pragmatique** formule des règles capables d'expliquer comment le pronom anaphorique renvoie à un certain antécédent lorsque plusieurs sont disponibles : l'élu sera celui qui respecte la condition de la pertinence optimale ; cette hypothèse est trop puissante et n'arrive pas à justifier les cas d'ambiguïté référentielles ;

En nous affiliant aux **théories pragma-sémantiques**, particulièrement à la théorie de Georges KLEIBER, qui explique de façon cohérente, unitaire, tous les emplois de *il*. Nous avons présenté de manière systématique que le sens du pronom personnel *il* s'articule en deux composantes, à savoir un contenu descriptif et des instructions référentielles. Le contenu descriptif du pronom *il* est défini par les marques de nombre et de genre, lesquelles déterminent son extension. Le nombre et le genre du pronom *il* ont pour effet de sélectionner un antécédent dont le genre et le nombre correspondent en principe à celui du pronom. Les contraintes liées au genre du pronom font intervenir la distinction entre entités classées et non-classées :

« Qu'il soit au masculin ou au féminin, le pronom a pour propriété sémantique liée au genre de porter sur un référent qui est conçu ou appréhendé comme une entité placée dans une catégorie, c'est-à-dire comme portant d'une manière ou d'une autre un nom »¹¹⁵

Outre son contenu descriptif, le pronom *il* comprend également des instructions référentielles qui influencent la sélection de son antécédent. D'après KLEIBER, le sens de *il* comporte l'indication de chercher le référent dans une proposition ou situation qui répond aux conditions suivantes :

- (i) Il faut qu'elle soit manifeste ou saillante, c'est-à-dire disponible ou présente dans le focus d'attention de l'interlocuteur. Elle peut l'être par le contexte antérieur (ou le devenir par le contexte subséquent), ou par une perception directe dans la situation d'énonciation.
- (ii) Il faut que le référent y soit impliqué comme un actant principal, c'est-à-dire qu'il y joue le rôle d'un argument.

De (i)-(ii) découle directement une troisième contrainte :

¹¹⁵ KLEIBER G., 1994, *Anaphores et pronoms*, p. 74-75.

- (iii) Il faut que la phrase-hôte qui comporte le **il** soit un prolongement de cette structure saillante, sinon le mode de présentation (i)-(ii) du référent choisi se trouve contredit.¹¹⁶

Etant donné que notre recherche vise surtout une description pragma-sémantique des pronoms anaphoriques, nous nous proposons dans le prochain chapitre (chapitre 3) de décrire chaque type d'anaphore pronominale séparément, de dire quelle est la spécificité des pronoms personnels, des démonstratifs, des relatifs, des possessifs. A cet égard, nous adopterons une optique grammaticale pour identifier les propriétés référentielles associées à chaque catégorie de pronoms.

¹¹⁶ KLEIBER G., *ibid*, p. 82-83.

CHAPITRE 3

**ESSAI DE TYPOLOGIE DES ANAPHORES
PRONOMINALES**

Introduction

Les pronoms anaphoriques (pronoms personnels, démonstratifs, relatifs, possessifs) sont particulièrement intéressants pour l'étude du discours car ils nécessitent la mise en jeu des capacités de la mémoire de travail (pour identifier et accéder au référent d'un pronom, par exemple), ainsi qu'un traitement sémantico-inférentiel plus ou moins profond selon le type d'anaphore (directe ou indirecte). Différentes études réalisées ont montré que ces marques possédaient un sens instructionnel ou procédural spécifiques à chacune d'entre elles visant à guider l'orientation attentionnelle de l'interlocuteur lors du traitement du discours. Ainsi, si les pronoms personnels sont des outils privilégiés pour accéder aux référents de discours très focalisés en mémoire de travail ; d'autres marques (comme les démonstratifs) permettraient de signaler un changement référentiel en orientant l'attention sur des référents moins saillants. Dans le présent chapitre, il nous semble opportun de présenter quelques caractéristiques morphologiques et sémantico-référentiels de ces pronoms afin de décrire de façon détaillée les facteurs qui affectent leur l'emploi et leur interprétation dans le discours de la presse.

1. Les pronoms personnels anaphoriques

Dans la grammaire de REIGEL, PELLAT & RIOUL, la sémantique des pronoms personnels est définie de la manière suivante :

« Sémantiquement, un pronom se caractérise par la manière dont il réfère à ce qu'il désigne dans le discours. A cet égard, les pronoms sont des symboles incomplets (ou des formes ouvertes) dont le sens codé comporte, outre des traits relativement généraux [...] des instructions [...] qui permettent à l'interprétant, moyennant diverses procédures inférentielles, d'identifier à quoi ils réfèrent. (1994 :194). »

Dans cette perspective, la référence serait donc un critère fondamental. Les mêmes auteurs distinguent trois classes de référence dans leur description de la sémantique des pronoms personnels, référence *déictique*, *anaphorique* et référence *par défaut*.

1.1. Catégories et variations morphologiques

Parmi les différentes classes des dispositifs anaphoriques, les pronoms personnels possèdent des caractéristiques intéressantes pour la recherche. D'une part, ils sont souvent traités comme une partie du discours à part, hors du groupe nominal et du groupe verbal. De plus, ce sont des mots courants, morphologiquement simples et qui possèdent des propriétés syntaxiques bien définies. Plus exactement, ils constituent une catégorie syntaxique relativement homogène, mais présentent des propriétés sémantiques et des fonctionnements référentiels très diversifiés.

Il serait ainsi intéressant de noter que les pronoms personnels disposent d'une signification propre minimale. Cette signification se réduit au fait qu'ils renvoient à un antécédent qui possède généralement le même genre et le même nombre que le pronom. Leur interprétation est déterminée par la relation anaphorique.

Avant d'aborder ces aspects interprétatifs, il importe de rappeler un certain nombre de traits formels, inégalement distribués ; leur rang « personne », leur genre et leur nombre, leur fonction grammaticale (sujet, complément direct/ indirect/prépositionnel) et leur degré d'intégration dans la construction (formes toniques/atones, parfois nommées disjointes/conjointes), ainsi que le montre le tableau suivant tiré de M. RIEGEL, J.C. PELLAT et R.RIOUL¹¹⁷ :

¹¹⁷ RIEGEL M, PELLAT J-C, RIOUL R., 1994, *Grammaire méthodique du français*, PUF, p. 199.

Tableau 3. Les formes des pronoms personnels

			Formes conjointes				Formes disjointes
Rang	Nombre	Personne	Sujet	Complément direct	Complément indirect		
1	Singulier	1 ^{re}	Je	Me			Moi
2		2 ^e	Tu	Te			Toi
3		3 ^e	Il, elle, on	Le, la	Lui	Y, en	Lui, elle
				Se			Soi (-même)
4	PLURIEL	1 ^{re}	Nous				
5		2 ^e	Vous				
6		3 ^e	Ils, elles	Les	Leur	Y, en	Eux, elles
				Se			Eux, elles (-mêmes)

Nous prenons comme point de départ la définition de « la catégorie de la personne » proposée par Emile Benveniste¹¹⁸. Il oppose d'une part les pronoms de la première personne et de la seconde personne du singulier à celui de la troisième personne, ce que Benveniste appelle « *la corrélation de personnalité* » qui oppose *je* et *tu*, qui désignent respectivement « la personne qui parle » et « la personne à qui l'on parle » dans une situation de communication particulière, à *il* qui correspond à la « non-personne », c'est-à-dire n'est pas un protagoniste de l'acte d'énonciation. De plus, les pronoms de troisième personne sont entièrement différents de *je* et *tu*, par le fait qu'ils marquent le genre quand ils sont sujets et compléments directs (au singulier), qu'ils différencient (selon les grammaires normatives) les animés humains dans la complémentation indirecte. Et par le fait que le *se* réflexif marqué « + humain » alterne avec *le, la, lui, en* et *y*. A ces différences il faut encore ajouter que les formes du pronom personnel de la troisième personne apparaissent sous une forme atone (*il(s)* et *elle(s)*) qui se spécialisent dans la fonction sujet et sous une forme tonique (*lui, leur, soi, eux*) ainsi que atone (*le, la, les, se*) qui se particularisent dans la fonction sujet.

¹¹⁸ BENVENISTE E., 1966, *Problèmes de linguistique générale*, tome I, Gallimard.

En dehors de ces formes, il existe des pronoms qui sont considérés par les linguistes et grammairiens comme faisant partie des pronoms personnels de la troisième personne. Il s'agit des pronoms adverbiaux *en* et *y* qui sont à l'origine deux adverbes de lieu signifiant successivement *de là* et *là*. De cette origine ils gardent leur caractère d'invariabilité en genre et en nombre. Ils sont aussi parfois appelés *adverbes personnels*. Ces pronoms ont, dès l'ancien français, pris la nature de pronom personnel lorsqu'ils ont la fonction de complément d'objet direct ou indirect. Ils traduisent ainsi les expressions *de lui*, *d'elle(s)*, *d'eux*, *de ceci*, *de cela* pour *en* et les expressions *à lui*, *à elle(s)*, *à eux*, *à ceci*, *à cela* pour *y*. En plus de ces pronoms adverbiaux, il y a aussi le pronom *on* dont l'emploi est souvent entré en concurrence avec celle d'un pronom indéfini renvoyant à une personne ou à un ensemble de personnes d'extension variable, que le locuteur ne peut ou ne veut pas identifier de façon plus précise.

Dans le même ordre d'idées, il est également intéressant de noter que les pronoms personnels sont issus, à l'exception de *se* et *soi*, du démonstratif latin *ill* qui désigne une personne, une chose ou un événement éloigné dont on parle. De ce fait, *il* et ses variantes allomorphiques possèdent les mêmes propriétés syntaxiques que ce démonstratif. Ils se caractérisent, contrairement aux pronoms personnels de la première et la deuxième personne, par la manière dont ils réfèrent à ce qu'ils désignent dans le discours. C'est pourquoi ils ont le rôle de représentants et sont considérés comme des « signes incomplets » ayant toujours une référence.

Nous allons donc à présent aborder les traits sémantiques et référentiels de ces pronoms.

1.2. Quelques particularités sémantiques et référentielles

Comme nous l'avons vu, la théorie textuelle traditionnelle, qui considère les pronoms comme des substituts de noms, a attribué au pronom anaphorique deux valeurs fonctionnelles. D'une part, le pronom anaphorique a été vécu comme un dispositif de cohésion en ce qu'il crée des liens explicite entre les segments dans le texte¹¹⁹. D'autre part, le pronom anaphorique serait un marqueur référentiel économique qui permettrait d'éviter la répétition, jugée peu recevable¹²⁰. Ainsi, selon REIGEL et al.¹²¹ :

¹¹⁹ HALLIDAY M.A. K. & HASAN R., 1976, *Cohésion in English*, London, p.2-3.

¹²⁰ KLEIBER., 1994, *Anaphores et pronoms*, Duculot, p. 97-98.

¹²¹ RIEGEL et al., 1994, *Grammaire méthodique du français*, PUF, p.612.

« La substitution pronominale est un cas privilégié d'anaphore et traditionnellement on dit que l'emploi d'un pronom permet d'éviter la répétition d'un groupe nominal ou d'un nom »

Cependant, le terme même de pronom¹²² est doublement malheureux. D'une part, les pronoms ne se bornent pas à remplacer un nom isolé mais ils admettent des antécédents de nature très variée, allant du verbe à l'adjectif, de la proposition à un ensemble de phrases, ou encore du paragraphe à plusieurs segments de discours. Dans cette optique, ils se caractérisent comme des expressions sémantiquement et référentiellement dépendantes dont leurs interprétations nécessitent le repérage d'un antécédent. Ainsi cette relation du pronom anaphorique avec son antécédent est soumise à des conditions d'usage et des intentions communicatives qui sont tout à fait particulières.

Toutefois, d'après notre propre analyse, les problèmes d'ambiguïtés référentielles au niveau de la reprise anaphorique semblent être les plus aigus quand la reprise est effectuée au moyen d'une forme pronominale. En effet, le recours aux anaphoriques pronominaux, un moyen très atténué de rappeler les informations initiales, peut seulement se faire quand la clarté du texte n'est pas remise en question.

Avant d'employer un anaphorique pronominal, le locuteur doit s'assurer non seulement qu'il s'agit effectivement d'informations connues par l'interlocuteur, mais que l'interlocuteur peut identifier son référent correctement. En ce sens, des chercheurs comme KLEIBER, COMBETTES, CORBLIN, APOTHELOZ, SCHNEDECKER se sont mis à étudier l'impact de facteurs telle que la proximité, la saillance du référent, l'absence du contexte d'autres référents susceptibles de créer une situation référentielle ambiguë et l'impact de la structure du discours. Ces auteurs ont considéré les pronoms personnels comme des marqueurs de continuité référentielle ou de continuité thématique. Catherine SCHNEDECKER¹²³, par exemple, estime que le pronom personnel est le mieux caractérisé comme la forme non-marquée de la reprise. Elle partage à cet égard l'opinion de COMBETTES¹²⁴, pour qui :

« L'utilisation d'un pronom-substitut n'est pas à interpréter comme signe d'économie, ni comme renvoi à tel ou tel antécédent, mais comme indice qu'il n'y a pas d'autres sujet-thème à introduire dans le texte ; même analyse en ce qui concerne la réception : le lecteur ne se demande pas, à chaque occurrence de *il* ou *elle*, quel est le groupe remplacé ; il continue, intuitivement et naturellement, pourrait-on dire, ses

¹²² Le mot *pronom* vient du latin *pro* qui signifie « à la place de » et *nomen* qui signifie « nom ».

¹²³ SCHNEDECKER C., 1997, *Nom propre et chaînes de référence*. Paris : Klincksieck, p.72.

¹²⁴ COMBETTES B., 1986, « Introduction et reprise des éléments d'un texte », *Pratiques* n°49, p. 81-82.

enchaînements, sur le même thème. Les pronoms-substituts dans une telle optique, auraient en quelque sorte, une valeur « négative » (ils indiqueraient un « non-changement ») plutôt que « positive » (le pronom « mis pour » un groupe nominal) »

Selon CORBLIN¹²⁵ « le pronom personnel constitue l'essentiel des chaînes de coréférence ». Ainsi, l'étude du corpus menée par APOTHELOZ¹²⁶ dévoile que les pronoms personnels sont très constants dans certains de leurs caractéristiques, qui sont justement en conformité avec les contextes de continuité. Ainsi:

- la proportion de ces pronoms augmente très sensiblement quand la précédente désignation est elle-même déjà anaphorique (souvent un pronom personnel) ;
- ils tendent à s'employer en chaîne et signalent qu'un objet unique occupe le centre de l'attention ;
- ils ont tendance à se trouver près de la précédente désignation de leur référent¹²⁷ ;
- le taux des pronoms personnels diminue au profil des SN définis quand la présence de plusieurs objets crée un effet de concurrence interprétative- on retrouve donc quand même le facteur de concurrence d'Ariel ;
- la précédente désignation de l'objet tend à occuper la fonction de sujet ;
- la « clause »-hôte du pronom peut comporter une expression introduisant un objet nouveau à condition que celui-ci ne soit susceptible de modifier l'orientation de l'attention ;
- les pronoms sont employés dans des contextes où aucune dénomination du référent n'est disponible, ou pour éviter une telle dénomination¹²⁸.

La description fournie par KARMILOFF-SMITH¹²⁹ montre que l'un des emplois fondamentaux ou prototypiques du pronom personnel est son emploi en continuité topicale. Elle présente à des enfants anglophones et francophones des petits livres racontant une histoire. Plusieurs scénarios sont utilisés dans lesquels varient le nombre des protagonistes, leur importance respective au cours de l'intrigue, voire le fait même que la séquence d'images forme ou non un ensemble narratif cohérent. Ainsi, dans les narrations qu'elle a récoltées, l'auteur constate en effet, qu'au moment où l'enfant commence à pronominaliser (vers 6-

¹²⁵ CORBLIN F., 1995, *Les formes de reprise dans le discours. Anaphores et chaînes de référence*. PUR, p. 199.

¹²⁶ APOTHELOZ D., 1995, pp. 212-305.

¹²⁷ APOTHELOZ D (1995, p. 242) signale que la présence du facteur de distance dépend du type de texte. Il ne se manifeste que dans des textes dont les objets ont un « empan textuel large ».

¹²⁸ A première vue, cette affirmation affaiblit l'idée généralement acceptée que *il* renvoie à un référent classé (TASMOWSKI et VERLUYTEN 1982, 1985, CORNISH 1988). Or, les exemples d'APOTHELOZ (1995, p. 255) comportent des références à des êtres humains et dans ce cas il n'est pas nécessaire que le pronom récupère un nom, comme le montre KLEIBER (1994)

¹²⁹ APOTHELOZ D., 1995, *Rôle et fonctionnements de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, p. 88-89.

7ans), il réserve les pronoms exclusivement au sujet thématique de la narration. APOTHELOZ¹³⁰ décrit cette stratégie de la façon suivante:

- un premier personnage est choisi dès le début de la narration comme protagoniste principal.
- ce personnage est introduit dans une première phrase, généralement au moyen d'un syntagme indéfini.
- Toutes les phrases suivantes de la narration commencent par un pronom personnel référant à un personnage.
- Il n'y a pas d'autres pronoms que ceux référant à ce personnage.

Ce qui nous convient de souligner que les pronoms personnels participent fréquemment aux chaînes référentielles et qu'ils s'emploient de préférence dans des situations de continuité référentielle ou topicale.

Dans ce qui suit, nous nous intéressons aux anaphores démonstratives.

2. Les anaphores démonstratives

2.1. Morphologie des démonstratifs

Les démonstratifs qui peuvent être pronoms ou déterminants se répartissent en une série simple et une série renforcée par les particules adverbiales *-ci* et *-là*.

Tableau 4. Les pronoms démonstratifs

	Singulier			Pluriel	
	Masculin	Féminin	Neutre	Masculin	Féminin
Formes Simples	<i>Celui</i>	<i>Celle</i>	<i>Ce</i> <i>Ça</i>	<i>Ceux</i>	<i>Celles</i>
Formes Composées	<i>Celui-ci</i> <i>Celui-là</i>	<i>Celle-ci</i> <i>Celle-là</i>	<i>Ceci</i> <i>Cela</i>	<i>Ceux-ci</i> <i>Ceux-là</i>	<i>Celles-ci</i> <i>Celles-là</i>

L'analyse linguistique des pronoms démonstratifs anaphoriques est une question mal résolue. La principale difficulté réside dans le mode de donation du référent attaché à ce type de

¹³⁰ APOTHELOZ D., 1995, *ibid*, p. 89.

marqueur référentiel. Autrement dit, comment trouve-t-on leur référent ? Et quels sont les facteurs qui font décider les locuteurs en faveur des pronoms démonstratifs ?

La réponse à ces questions met en relief la spécificité de ces marqueurs, d'une part, par rapport au fonctionnement des autres formes en « *celui* », et, d'autre part, par rapport aux expressions référentielles proches, comme les autres marqueurs démonstratifs ou les pronoms personnels de la troisième personne.

Passant maintenant aux traits sémantiques et référentiels des anaphores démonstratives.

2.2. Propriétés sémantico-référentielles des pronoms démonstratifs

Parler d'adjectifs ou de pronoms démonstratifs pose un certain nombre de problèmes :

En effet, l'adjectif démonstratif est fondamentalement une expression déictique, qui, indépendamment de la conception plus ou moins précise que l'on peut avoir de la procédure déictique, invite à un appariement référentiel par le truchement du contexte d'énonciation. Certains, comme Francis CORBLIN¹³¹ recourent à la notion de proximité, d'autres comme George KLEIBER¹³² à celle de *token-réflexivité*. L'idée est que l'adjectif démonstratif a un sens instructionnel qui :

« engage à trouver le référent grâce à des éléments en relation spatio-temporelle avec l'occurrence du démonstratif. »¹³³

A ce titre, les démonstratifs font partie d'un ensemble de marques qui ont une fonction de désignation. Cette dernière consiste, pour le sujet parlant, à *actualiser* un être du discours, tout en *montrant* la présence effective d'un référent et en le *situant* dans l'espace et dans le temps. Or, ils peuvent être reliés à une mention antérieure qui ressemble fort à un antécédent (usage qu'on dit parfois « anaphorique », ou qu'on rapporte à la « deixis textuelle »), ou s'employer sans antécédent (usage « déictique »).

On peut aussi noter que l'emploi du démonstratif permet d'opérer un détachement ou un isolement de l'objet de référence. Ainsi, un geste pointeur sur un individu a pour conséquence d'isoler cet individu par rapport aux autres. Cela signifie que l'emploi d'un démonstratif nous invite à focaliser notre attention sur le référent visé, parce qu'il nous oblige à trouver le référent via le contexte d'usage auquel il est lié par une relation de reprise. En usage textuel ou anaphorique, il ne s'agit pas non plus de nier les différences de fonctionnement entre les

¹³¹ CORBLIN F., 1987, *Indéfini, défini et démonstratif*. Genève : Droz.

¹³² KLEIBER G., 1986, « Déictiques, embrayeurs, « token-reflexive », symboles indexicaux, etc. : comment les définir ? », *L'Information grammaticale*, n°30.

¹³³ KLEIBER G., 1994, *Anaphores et pronoms*. Duculot.p. 71.

démonstratifs et les pronoms personnels, qui servent d'exemple paradigmatique pour l'anaphore. C'est aussi une extraction du contexte linguistique, ou, plus précisément, dans la conception mémorielle de l'anaphore, l'usage d'un démonstratif anaphorique a pour conséquence d'opérer un isolement dans la représentation discursive ou le modèle de discours qu'a produit le discours antérieur. Sur ce point encore, le terme démonstratif (ou acte de démonstration) n'est pertinent que s'il y a quelque chose à montrer. En ce sens, le locuteur peut employer le SN démonstratif pour attirer l'attention de l'interlocuteur sur un nouveau référent, c'est-à-dire sur un référent qui n'est pas encore saillant pour lui.

Jusqu'à présent, les études qui portent sur les aspects sémantico-pragmatiques du démonstratif en français (G. KLEIBER 1990, 1991, 1994, W. DE MULDER 1990, 1997, 1998, M. CHAROLLES 2002) ont surtout mis en évidence que les démonstratifs ont un rôle qui dépasse leur rôle classique de « montreurs » et qu'ils constituent des instruments de donation référentielle beaucoup plus complexes. Nous commencerons, dans une première partie, par une présentation des propriétés sémantiques des démonstratifs qui montrent surtout que les démonstratifs ne sont pas de simples désignateurs, mais qu'ils véhiculent aussi un certain nombre d'informations permettant de repérer et de qualifier le référent qu'ils désignent. Nous préciserons ensuite le fonctionnement du démonstratif de manière générale et par rapport au fonctionnement d'autres expressions référentielles comme l'article défini et le possessif, nous tenterons de répondre à la question suivante : lorsque l'objet-de-discours vers lequel pointe le démonstratif est pourvu d'une désignation en M (mémoire discursive), quel est le rôle de l'anaphore démonstrative soit pour confirmer, soit pour faire évoluer cette catégorisation, avec quelles visées discursives et quels effets ?

Dans le but de saisir au mieux le fonctionnement de ces marqueurs référentiels, nous commençons donc par une présentation des vues sur les pronoms démonstratifs « *celui-ci/-là* » que véhiculent les travaux de Francis CORBLIN (1990) et de Georges KLEIBER (1994), pour nous intéresser, ensuite (partie pratique) aux différents facteurs discursifs qui permettent de rendre compte de la distribution référentielle de ce type de démonstratif.

2.3. Sur la présentation de Francis CORBLIN (1990)

Si Francis CORBLIN¹³⁴ s'intéresse aux constructions en *celui*, c'est essentiellement en tant qu'elles font partie de la classe des SN sans nom explicite et qu'il appelle **déterminant sans nom (DSN)**. Selon cet auteur, la particularité de tels SN est de ne posséder, comme les syntagmes nominaux à déterminants classiques tels que : *le livre, mon livre, ce livre, un livre, etc.* un nom à la place où ces SN en présentent un. Leur interprétation exige cependant qu'on en récupère un, soit dans le site textuel, soit dans la situation d'énonciation. En ce sens, CORBLIN considère les pronoms *celui-ci/là* comme des anaphores nominales qui se caractérisent par les propriétés suivantes :

- a) leur interprétation exige la récupération d'un substantif, soit par le contexte linguistique, soit par la situation d'énonciation.
- b) elles sont soumises seulement à une contrainte de genre.
- c) l'interprétation complète du SN, dans le cas où celle-ci suppose un recours au contexte situationnel, est dépendante de l'anaphore nominale elle-même. Il peut ainsi y avoir disjonction des sources où nous avons deux opérations référentielles distinctes à l'œuvre : une opération d'anaphore nominale qui recrute N dans le site linguistique, et une opération d'interprétation référentielle globale qui trouve son référent dans la situation d'énonciation par un geste ou une autre relation spatio-temporelle entre l'occurrence du démonstratif et le référent visé.
- d) elles sont susceptibles d'une dislocation droite en *de N*.

Ces deux dernières propriétés distinguent *celui-ci/là* de *il* qui alors qu'il vérifie a), b), ne connaît pas, par contre, ni la double opération référentielle, ni la dislocation droite en *de N*.

A l'autre extrême, les présentations de G.Kleiber en ce qui concerne le démonstratif ne mentionnent pas les précautions méthodologiques recommandées dans Corblin (1990).

¹³⁴ CORBLIN F., 1990, « Les groupes nominaux sans nom du français », in KLEIBER, p. 63-80.

2.4. La théorie de Georges KLEIBER (1994)

L'étude que Georges KLEIBER¹³⁵ a consacré à « *celui-ci-là* » s'inspire d'un certain nombre de propositions concernant les constructions en « *celui* » faites par Francis CORBLIN. En effet, il reconnaît la validité de la démarche de CORBLIN, mais en signale quelques limitations.

En premier lieu, il illustre que la dislocation à droite en *de* n'est pas toujours acceptable avec le pronom démonstratif. Ainsi :

- (1) *Paul se rendit cher le directeur. *Celui-ci* refusa de le recevoir, de directeur.
(KLEIBER, 1991, p. 139)

Cette occurrence de *celui-ci* se rapproche du pronom personnel qui ne permet pas non plus le test de la dislocation et qui, de ce fait, ne peut pas être considéré comme un déterminant sans nom :

- (2) *Il était jolie, de chapeau

En outre, dans ces cas où la dislocation est bloquée, le N manquant ne peut pas non plus être restitué, alors qu'une telle substitution ne pose aucun problème en (4), (5) et (6) :

- (1) *Paul se rendit chez le directeur. *Ce directeur-ci* refusa de le recevoir.
- (3) Les chimpanzés sont plus affectueux que les chats, même si *ceux-ci*/**ces chats-ci* sont plus doux.
- (4) Paul a déchiré le livre bleu. J'ai déchiré le livre rouge.
- (5) Donnez-moi *ce livre-ci* !
- (6) Puisque vous parlez de filles, regardez-moi donc *celle-ci/cette fille-ci*.

En (3) l'emploi du SN démonstratif *ces chats-ci* ne permet par ailleurs plus la lecture générique.

Un traitement unitaire – en termes d'anaphore nominale (ou DSN) – de toutes les occurrences possibles du pronom démonstratif « *celui-ci* » ne s'avère donc pas possible. Certaines occurrences de ce pronom font appel à deux calculs référentiels séparés (recouvrement du N manquant et interprétation globale), tandis que d'autres semblent, à l'instar du pronom personnel, n'avoir besoin que d'une opération référentielle unique.

Selon l'analyse de KLEIBER¹³⁶, la caractérisation spécifique du pronom démonstratif ne commence véritablement qu'avec l'examen de la dualité de son fonctionnement sémantico-référentiel exposée ci-dessous « *celui-ci* ». En ce sens, il propose une hypothèse, en trois points, basée sur la structure tri-partite : *ce* + *lui* + *ci/là*, dans laquelle *ce* fonctionne comme une sorte de déterminant, *lui* occupe la place d'un N dans les SN de même structure et *-ci/-là* est un modificateur :

- i. En premier lieu, la position structurale de *lui* « assigne comme interprétation une *classe de référents* qui ne sont pas forcément des N, mais qui doivent satisfaire aux propriétés sémantiques de l'élément fonctionnant à la place de N ici, c'est à dire *lui* »¹³⁷
- ii. Deuxièmement, « *lui* renvoie à une *classe de référents déjà accessibles* pour l'interlocuteur, c'est-à-dire déjà présents dans le focus ou la mémoire immédiate des locuteurs. »¹³⁸. De ce point de vue, le démonstratif est une expression anaphorique, dans la conception cognitive mémorielle de l'anaphore, qui ne fait plus de la localisation textuelle l'élément définitoire déterminant, mais qui base son opposition avec la deixis sur une différence entre *donné* (anaphore) et *nouveau* (deixis). L'élément *lui* est ainsi rapproché du pronom personnel clitique. Or, rien n'est dit sur le rôle éventuel de la situation qui rendrait cette classe saillante, ni sur le statut d'argument éventuel des éléments faisant partie d'une telle classe.
- iii. Le troisième et dernier point est que les éléments *ce* et *ci* assignent un caractère démonstratif global à *celui-ci*. Cela signifie que *celui-ci* « nécessite un appariement référentiel mettant en jeu le contexte d'énonciation immédiat de son occurrence », « c'est dire que l'interlocuteur est invité à apparier l'expression démonstrative avec un référent identifié par des éléments spatio-temporellement liés au *token* démonstratif. Une telle procédure référentielle, qui consiste à attirer l'attention de l'interlocuteur sur un référent à (re)trouver par *token*-réflexivité, a pour résultat d'isoler le référent, de le rendre autonome par rapport à la structure situationnelle dans laquelle il se trouve. »¹³⁹. Le référent désigné par le pronom démonstratif est donc identifié « par une relation de contiguïté spatio-temporelle », c'est-à-dire par un processus indexal.

¹³⁶ KLEIBER G., 1994, *Anaphores et pronoms*. Duculot, p. 194.

¹³⁷ KLEIBER G., 1991, « Celui-ci/-là ou comment monter du nouveau avec du déjà connu », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 21, n°1, p. 149.

¹³⁸ KLEIBER G., 1991, *ibid.*, p. 149.

¹³⁹ KLEIBER G., 1994, *ibid.*, p. 200.

Il ressort en effet de cette analyse que le pronom démonstratif est un pronom hybride, combinant à la fois une information déjà connue par son élément pronominal « *lui* » qui présuppose que le référent attendu appartient à l'ensemble des entités saillantes déjà évoquées, et une information nouvelle (la combinaison de *ce* et de *ci*), qui a pour effet d'isoler, de mettre en lumière le référent en question à partir du fond dans lequel il était enchâssé.

3. Les anaphores relatives

Dans le paysage grammatical, les propositions relatives font figure de données d'évidence. Etant admis qu'elles sont introduites par un pronom relatif, et que cette caractéristique suffit à les distinguer des autres types de propositions :

« Les pronoms relatifs appelés aussi conjonctifs servent à rapporter, à joindre à un nom ou à un pronom qu'ils représentent, une proposition dite relative, qui explique ou détermine ce nom ou ce pronom »¹⁴⁰

La grammaire du Port-Royal définit le pronom relatif comme un élément qui peut occuper la place du nom. En plus, elle met l'accent sur ses deux usages : l'un d'être pronom, et l'autre de marquer l'union d'une proposition avec une autre¹⁴¹. Lucien TESNIERE est un de ceux qui ont le plus insisté sur ces deux fonctions du pronom relatif, il a précisé que :

« Le pronom relatif est un mot de nature double, composé de deux éléments syntaxiques fondus ensemble :

- il introduit la relative dont il constitue l'opérateur de subordination ou subordonnant,
- il a une fonction indépendante à l'intérieur de la subordonnée.»¹⁴²

De plus, il range les pronoms relatifs parmi les translatifs. La translation consiste à faire passer un mot plein d'une classe grammaticale dans une autre classe grammaticale, c'est-à-dire à transformer une espèce de mot en une autre espèce de mot. Ceci nous amène à dire que le pronom relatif intègre une proposition comme terme de phrase d'une autre proposition. De ce fait, il a pour fonction de montrer que la proposition subordonnée est en rapport de dépendance avec la principale dont elle n'est pas constituante. Cette fonction translative est assez voisine du rôle de n'importe quelle conjonction de subordination. Par ailleurs, il nous convient de préciser que le rôle du pronom relatif ne se limite pas à celui d'un morphème de

¹⁴⁰ GREVISSE M., 1980, *Le bon usage*, Paris : Duculot, p.597.

¹⁴¹ BAILLY A., 1968, *Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal*, Genève : Slatkine, p. 87.

¹⁴² TESNIERE L., 1959, *Eléments de syntaxe structurale*, Paris : Klincksieck, p.560.

subordination, puisque à côté de l'élément translateur apparaît également un autre élément nouveau : le pronom personnel *il*. Selon Lucien TESNIERE :

« La première chose qui frappe, c'est qu'alors que les autres translatifs qui marquent la proposition subordonnée, *que* pour la subordonnée actantielle, *quand* et *si* pour les subordonnées circonstancielles, sont des mots invariables, le pronom relatif est un mot variable : *qui, que, quoi, dont, lequel, laquelle, duquel, etc.* »¹⁴³

C'est également la conception de la grammaire générative et transformationnelle qui rejette la conception de la translation du verbe et pose l'enchâssement d'une phrase dans une autre dont elle n'est plus qu'un constituant. Elle considère le pronom relatif, en tant qu'élément subordonné au verbe de la proposition, comme un mot qui remplace un nom qu'on ne veut ou qu'on ne peut pas répéter ; elle dit plus justement que c'est un Pro-SN, ou plus précisément un pronom qui ne diffère en rien d'un pronom personnel anaphorique :

« C'est-à-dire un substitut qui annonce ou rappelle une autre unité linguistique, en l'occurrence un substitut qui rappelle dans la relative le syntagme nominal qui lui sert d'antécédent »¹⁴⁴

Ceci nous permet de comprendre la nature et la fonction particulière du pronom relatif. En effet, le système grammatical français dispose deux séries de pronoms relatifs :

- Une série héréditaire, remontant au latin : **qui, que, dont, où.**
- Une série plus tardive formée à l'aide de l'article défini et de l'interrogatif **quel**
→ **lequel/lesquels/quelle/ laquelle/lesquelles.**

La plupart des grammairiens français caractérisent les pronoms relatifs par :

a) *Une composante conjonctive* qui réalise la subordination par :

- l'union de deux propositions (une proposition nommée subordonnée, dépendante ou enchâssée et qui dépend d'une proposition appelée principale ou proposition régissante ou matrice) ;
- la translation d'une proposition en termes de phrase d'une autre ;
- la nominalisation interne de la subordonnée au moyen du détachement d'un terme de celle-ci : auquel le reste de la proposition est rapporté ;

b) *Une composante anaphorique* qui établit une double connexion sémantique par le biais :

- de son rôle de représentant d'un antécédent ;
- de sa fonction d'actant pronominalisé au sein de la proposition traduite ;

¹⁴³ TESNIERE L., 1959, *ibid*, p. 560.

¹⁴⁴ TOURATIER., 1980, *La relative : essai de théorie syntaxique*, p. 72.

- de son sémantisme ouvert, concrétisé par l'anaphore.

Ce que nous nous proposons d'analyser dans la présente étude, c'est la spécificité sémantique et le fonctionnement discursif des pronoms relatifs anaphoriques. Nous tenterons de dresser une liste de propriétés différentielles entre les différents types de relatives, ce qui pose la question de la motivation du choix de telle ou telle forme pour déterminer enfin le rôle de chacune d'elles dans la cohésion du discours.

Quelles sont donc les différents types de propositions relatives ?

3.1. Typologies des relatives

Les typologies des relatives, c'est-à-dire les descriptions des liens syntaxiques, sémantiques ou pragmatiques qu'une relative est susceptible d'entretenir avec son antécédent, sont nombreuses et variées. Nous commençons par la typologie classique :

3.1.1. Typologies classiques

Depuis Port-Royal¹⁴⁵, la tradition grammaticale s'est surtout concentrée sur deux types de relatives, correspondant à deux grandes fonctions de l'adjectif. Les restrictives (ou déterminatives, ou spécifiantes, rapprochées des adj. épithètes) et les appositives (appelées aussi explicatives, ou prédicatives, ou encore descriptives, rapprochées des adj. apposés) :

« Le pronom [relatif] introduit une proposition qui qualifie l'antécédent à la façon d'un adjectif [...]. La proposition est subordonnée à l'antécédent comme le serait une épithète [...] : *L'homme que Kyo cherchait était présent.* Une telle proposition est dite « déterminative ».

Le pronom introduit une proposition qui est jointe à la principale par un lien parfois proche de la coordination : *A ce moment, un paysan âgé se présenta à la porte avec une brassée de bois qu'il jeta à la porte.* Une telle proposition est dite « explicative ». »¹⁴⁶

¹⁴⁵ ARNAULD et LANCELOT., 1960, *Grammaire générale et raisonnée*, Paris, Republications Paulet, 1969.

¹⁴⁶ CHEVALIER G.CI, BLANCHE –BENVENISTE CI, ARRIVE M, PEYTARD J., 1969, *Grammaire Larousse du français contemporain*, Librairie Larousse.

L'appellation de ces deux types de propositions apparaît dans les traités de logique médiévaux à partir de la fin du XII^e siècle. Selon la *Logique*, c'est souvent l'intention du locuteur qui permet de savoir si une relative est déterminative ou explicative :

« ...pour savoir si le **qui** est déterminatif ou explicatif, il faut souvent avoir plus d'égard au sens & à l'intention de celui qui parle, qu'à la seule expression »¹⁴⁷

Plus exactement, l'analyse de la théorie des deux types de relative d'Arnauld & Nicole¹⁴⁸ peut être regardée comme une méthode d'interprétation dont l'application est définie dans trois cas :

- lorsque le prédicat de la relative dénote une propriété qui, notoirement, fait partie de l'intension de l'antécédent, la relative est explicative :

Les hommes **qui** ont été créés pour connaître & pour aimer Dieu

- lorsque le prédicat de la relative dénote une propriété qui, notoirement, ne fait pas partie de l'intension de l'antécédent, la relative est déterminative :

Les hommes **qui** sont pieux

- lorsque l'antécédent dénote un individu particulier et ne peut être déterminé plus précisément, la relative est explicative :

Alexandre est fils de Philippe

Dans l'ensemble, les définitions de la distinction « restrictif/explicatif) dérivent de leur fonction par rapport à leur antécédent. En termes logico-sémantiques, on dira que les propositions relatives restrictives (désormais PRR) délimitent l'ensemble des possibilités pour l'identification de l'antécédent, elles sont généralement définies comme étant des propositions qui :

a) soit restreignent l'extension du concept dénoté par l'antécédent,

b) soit définissent, déterminent, identifient ou encore spécifient le référent auquel se rapporte l'antécédent. De plus, elles sont nécessaires pour achever le sens de la principale et il est impossible de les supprimer. Contrairement aux propositions relatives appositives (en abrégé : PRA) qui ne participent pas à l'identification de ce dernier, mais elles fournissent des informations supplémentaires là-dessus. De ce fait, elles se présentent soit comme laissant l'extension du concept dénoté par l'antécédent inchangée, soit comme apportant uniquement une explication, une description supplémentaire sur un référent défini (déterminé, identifié) par d'autres moyens. Ainsi,

¹⁴⁷ ARNAULD A, NICOLE P., 1970, *La logique ou l'art de penser*, Paris : Flammarion, p. 168.

¹⁴⁸ GAPANY J., 2004, *Formes et fonctions des relatives en français : étude syntaxique et sémantique* : Peter Lang, p. 9.

cette distinction est souvent établie et formulée en termes d'« extension » :

- la relative déterminative, qui restreint l'extension [...] du terme qu'elle accompagne (la suppression de la relative modifierait profondément le message) : *Le Président de la République qui est mort en 1974 est Georges Pompidou [...]* et ne doit pas être séparée de l'antécédent par une virgule
- la relative explicative, qui ne restreint pas l'extension du terme qu'elle accompagne (la suppression de la relative ne modifierait pas profondément le message) : *Le Président de la République, qui est le chef des armées, préside les conseils supérieurs de la Défense Nationale [et] est séparée de l'antécédent par une virgule.* »¹⁴⁹

Cependant, Georges KLEIBER note que même si l'apparition, dans les grammaires et manuels scolaires, d'une définition, erronée d'ailleurs, qui fait de la proposition restrictive « un élément indispensable au sens » et de l'appositive un élément « non indispensable », l'essentiel, à savoir de deux sortes de relatives, a été repris tel quel par la majorité sans remise en cause préalable. Ainsi, il a montré que :

« L'opposition relative restrictive/ relative appositive doit être appréhendée comme une opposition fonctionnelle entre une construction relative intégrée dans le SN et une construction relative parenthétique (détachée) »¹⁵⁰

Cette différence fonctionnelle se reflète aussi dans les caractéristiques du pronom relatif :

« L'opposition relative restrictive/relative appositive trouve une traduction en termes d'une différence de fonctionnement pronominal : le pronom relatif d'une restrictive exhibe un usage non pleinement référentiel, celui d'une appositive, par contre, œuvre comme un pronom pleinement référentiel »¹⁵¹

3.1.2. Typologies linguistiques

Ce n'est que durant la dernière décennie que la distinction héritée de Port-Royal a été soumise à des réexamens divers qui ont entraîné de profondes transformations dans la façon d'aborder le problème. En effet, les linguistes ont massivement critiqué les définitions traditionnelles en termes d'extension conceptuelle et surtout celle en termes d'identification référentielles parce qu'elles ne parviennent pas à associer à la distinction entre relatives restrictives et relatives

¹⁴⁹ GREVISSE M & GOOSSE A., 1995, *Nouvelle grammaire française* : de boeck.

¹⁵⁰ KLEIBER G., 1987, *Relatives restrictives et relatives appositives* : Walter de Gruyter, p.153.

¹⁵¹ KLEIBER G., 1987, *ibid*, p. 154.

explicatives des propriétés formelles qui attestent de la pertinence de la distinction au niveau linguistique.

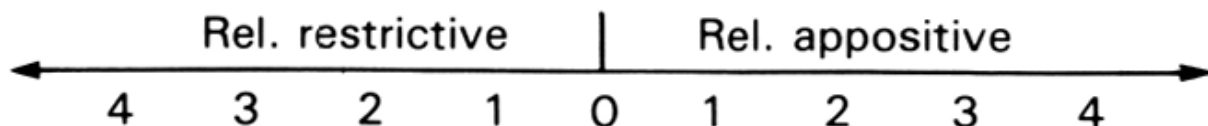
Les travaux récents sur les relatives (cf. C. FUCHS ET J. MILNER, 1979 ; P. LE GOFFIC, 1979 ; A. GRESILLON, 1974) font tout preuve d'une volonté de redéfinir la distinction entre les deux types de relatives. Attachons-nous à Pierre LE GOFFIC¹⁵², qui, dans son article « Pour en finir avec les deux types de relatives », aborde l'étude des relatives en analysant l'opération d'identification dont elles sont la trace. La thèse centrale est que toute relative suppose une identification comprise comme une opération prédicative de mise en équivalence entre deux termes, dont le pronom **qu-** est la marque. La diversité et la complexité des opérations d'identification conduisent à dégager trois tendances :

- _ Une tendance à la réduction de l'opposition
- _ Une tendance à la multiplication du nombre de types de relatives
- _ Une tendance à circonscrire le phénomène à certains SN

1) Tendance à la réduction

a) Réduction à une simple différence de degré

Dans l'étude très approfondie qu'il a consacrée à l'opposition restrictive/appositive, J. Van den Broeck (1973) a repris la thèse de C. Smith (1964) sur l'affinité de la relative restrictive avec le caractère indéfini du SN et celle de l'appositive avec le caractère défini, mais, constatant qu'il existe des degrés de définitude, il substitue à l'opposition tranchée restrictive/appositive une échelle qui mène de la « restrictivité absolue » à la « non restrictivité absolue » :



b) Réduction à une différence langue-discours

P. HENRY (1975) postule une seule structure en langue pour les deux types de relatives :

¹⁵²Le GOFFIC P., 1979, « Propositions relatives, identification et ambiguïté, ou : Pour en finir avec les deux types de relatives », dans DRLAV, n° 21, pp. 135- 145.

« ce n'est que du point de vue discursif, affirme-t-il, qu'il y a une différenciation »¹⁵³

L'explication de la distinction restrictive /appositive souligne-t-il passe par la caractérisation d'un discours « concret » c'est-à-dire des séquences discursives. A ce propos, il affirme que tout discours « concret » comporte deux types de rapports possibles : un rapport *intra-séquence*, où une séquence discursive est rapportée à elle-même, c'est en particulier ce qui se produit dans tous les phénomènes de reprise ou de reformulation. Selon P. HENRY :

« On rencontre le rapport intra-séquence en particulier avec les pronoms et la règle qu'énonce Milner (1973, pp. 138-139) selon laquelle « un pronom ne peut pas précéder l'élément qui lui donne sa référence » est, bien qu'elle ne soit pas stricte, un des aspects de ce qui règle la mise en rapport d'une séquence discursive avec elle-même »¹⁵⁴

Ainsi, la spécificité de la mise en rapport d'une séquence discursive avec elle-même dans la production de son sens fait intervenir en particulier des critères de position du type antériorité-postériorité dans la chaîne. En dehors de cette mise en rapport de forme spécifique, l'auteur appelle un rapport *inter-séquence*, la modalité de mise en rapport de deux séquences discursives distinctes.

Pour résumer les caractéristiques des deux fonctionnements des relatives, P. Henri¹⁵⁵ fournit les résultats suivants :

- La présence du pronom relatif en tant que pronom présente le rapport entre l'antécédent et la relative comme un rapport *intra-séquence*.
- Dans le cas d'un fonctionnement restrictif de la relative, le rapport *inter-séquence*, qui, sur la base linguistique, doit nécessairement intervenir, apparaît comme étant lié au rapport *intra-séquence* : « le rapport inter-séquence est effacé par le rapport intra-séquence ». Il ne faut pas chercher ailleurs « l'effet subjectif d'antériorité, d'implicitement admis, etc. », qu'il appelle aussi *préconstruit*. Au contraire, avec le fonctionnement appositif, le rapport inter-séquence subsiste à côté du rapport intra-séquence. Sur ce point, P. Henri note que le fonctionnement appositif de la relative ne soit possible que dans deux cas :
 - a) le rapport entre l'antécédent et la relative fait partie de l'ordre des évidences générales parce que, par exemple, la relative renvoie à des « propriétés de nature » de ce qui peut être identifié comme sa désignation

¹⁵³ HENRI P., 1975, « Construction relatives et articulations discursives », *In Langage*, 9^e année, n° 37, p. 98.

¹⁵⁴ HENRY P., 1975, *ibid*, p. 96.

¹⁵⁵ HENRY P., 1975, *ibid*, p. 97.

b) le rapport entre l'antécédent et la relative est effectivement explicité dans le contexte antérieur de la séquence. Dans le cas (a) le rapport interphrase joue sur séquence distincte de la séquence considérée : le discours où les évidences en question peuvent être énoncées comme telles. Dans le cas (b) le rapport inter-séquence joue sur la séquence elle-même.

- L'effacement du rapport inter-séquence par le rapport intra-séquence, c'est-à-dire la production du sens restrictif, est lié aux « conditions de production et d'interprétation ».

c) Réduction à une simple différence de présupposition pragmatique

Dans « Relative clauses and conjunction », Sandra Annear THOMPSON propose une analyse un peu différente des propositions relatives. Elle considère qu'une phrase qui contient une relative non comme un fait de subordination, mais comme un phénomène de conjonction. La structure profonde de telles phrases n'est plus une proposition constituante enchâssée dans le SN d'une phrase matrice, mais représente en fait une coordination de deux schémas propositionnels portant sur le même argument. Selon Thompson, la représentation sous-jacente peut donner naissance, à différentes phrases avec relatives. Différentes quand aux déterminants, différentes quand au type restrictif ou appositif et différentes quand au choix de la principale et de la subordonnée. Cette diversité des phrases de surfaces obtenues s'explique par des différences de présupposition. Sachant que la notion de présupposition utilisée par Thompson correspond à une version informationniste pragmatique, c'est-à-dire les différentes réalisations de surface dépendent des présuppositions du locuteur sur les connaissances de l'interlocuteur.

Soit donc la structure sous-jacente

(J'ai rencontré fille) (fille parle le basque)

qui se compose de deux phrases coordonnées : j'ai rencontré...et parle le basque portant sur le même argument fille. Trois situations sont à envisager¹⁵⁶ :

1- Le locuteur L présuppose que l'interlocuteur I ne sait pas que L a rencontré une fille, ni qu'une certaine fille parle le basque. Quatre phrases sont possibles, dont deux avec relatives :

- a) j'ai rencontré une fille et elle parle le basque
- b) il y a une fille qui parle le basque et je l'ai rencontré
- c) j'ai rencontré une fille qui parle le basque
- d) une fille que j'ai rencontrée parle le basque

2. L présuppose que I sait que L a rencontré une fille. On obtient alors :

¹⁵⁶ KIEIBER G., « Où en est-on de l'opposition relative restrictive/ relative appositive ? ». In *Information grammaticale*. n°7, p. 14.

La fille que j'ai rencontrée parle le basque

3. L présuppose que I connaît la fille qui parle le basque. Ainsi :

J'ai rencontré la fille qui parle le basque

Les situations **2** et **3** donnent lieu à des relatives restrictives, la relative appositive, par contre, est à rattacher à la situation où L présuppose que I ne sait ni que L a rencontré une fille ni que cette fille parle le basque. Cette situation se laisse en effet diviser en deux situations suivant que L présume que I connaît déjà ou ne connaît pas la fille en question :

⇒ L pense que I ne connaît pas la fille en question. On obtient les énoncés de la situation **1**

⇒ L présume que I connaît déjà la fille en question, et c'est le cas de la relative appositive. Par exemple :

a) La fille, *que j'ai rencontrée*, parle basque.

b) J'ai rencontré la fille, *qui parle le basque*.

De ce qui précède, George KLEIBER¹⁵⁷ conclut que l'opposition relative restrictive/relative appositive n'a plus de caractère privilégié pour les raisons suivantes : premièrement, l'appositive ne s'oppose plus directement à la restrictive, mais concurrence les phrases avec l'article indéfini *un*. Second point, nous avons affaire, non plus à une relative appositive qui s'opposerait à une relative restrictive, mais étant donné la combinatoire présuppositionnelle, à deux relatives appositives, identiques quant aux présuppositions de L sur les connaissances de I. Face à deux relatives restrictives, différentes, elles, quant aux présuppositions de L sur les connaissances de I. Troisième raison, il ne s'agit plus d'une distinction sémantique. Le jeu présuppositionnel qui rend compte de la différence entre les énoncés des situations **2**, **3** et **4** est d'ordre pragmatique. De ce fait, il suffit d'intégrer le mécanisme présuppositionnel dans la composante sémantique pour obtenir au niveau sémantique non plus une réduction des deux types de relatives à une seule structure sémantique, mais au contraire, une diversité de représentation sous-jacente. Il s'agit, somme toute, d'une multiplication du nombre de types de relatives.

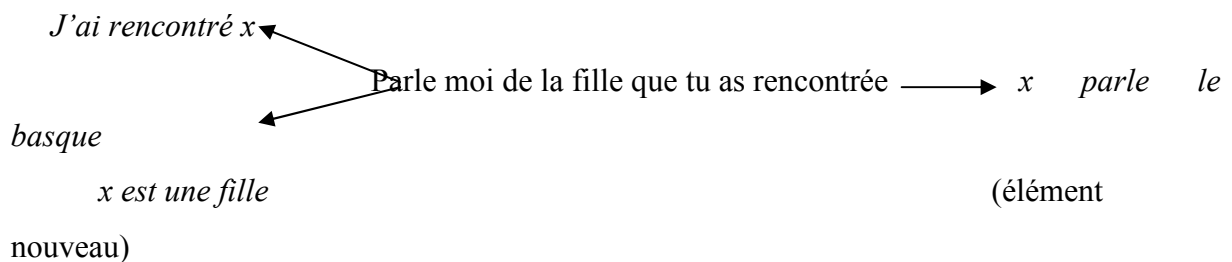
¹⁵⁷ KLEIBER G., 1987, « Relatives restrictives / relatives appositives : dépassement (s) autorisé (s) » In Langage, 22^e année, n° 88, p. 47.

3. Tendence à la multiplication du nombre de types de relatives

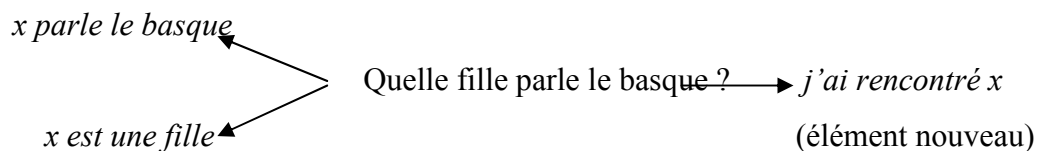
a) La version « informationniste » de Larreya (1979)

En adoptant une approche informationniste (connu-non connu), LERRAYA introduit une notion nouvelle contre le mécanisme présuppositionnel de S.A. Thompson. Selon LERRAYA, un élément d'information d'une phrase P peut donc être posé, c'est-à-dire nouveau, ou présupposé, c'est-à-dire connu, ou encore sous-présupposé s'il est posé, donc nouveau, par rapport à P, mais présupposé, donc connu par rapport à une autre phrase. A partir de la demande ci-dessous :

La fille que j'ai rencontrée parle le basque
 on peut constater une structure sous-jacente qui comprend deux éléments présupposés et un élément nouveau, donc posé :



par contre, pour répondre à la question suivante :



l'élément *j'ai rencontré x* ne sera plus présupposé comme le sont les deux autres, *x parle le basque* et *x est une fille*. De même, il n'aura pas le statut de posé, parce que l'interlocuteur doit déjà savoir que le locuteur a rencontré une fille, sinon celui-ci ne pourrait employer le SN *la fille que j'ai rencontrée*. De ce fait, il sera un sous-présupposé. Notons que sous la diversité présuppositionnelles des relatives possibles, la distinction relative restrictive/ relative appositive est toujours présente. Alors, pour les différentes structures qui correspondent à l'interprétation restrictive, la relative est toujours soit présupposée ou sous-présupposée et pour les structures qui correspondent à l'interprétation appositive, elle est toujours posée.

b) La version « identificationnelle » de P. LEGOFFIC (1979)

P. Le GOFFIC distingue cinq types de relatives fondées sur le concept culiolien d'identification, au lieu de la classique opposition binaire relative restrictive/ relative appositive :

1. Les relatives appositives
2. Les relatives restrictives
3. Les relatives non-contrastives
4. Les relatives qualificatives
5. Les relatives sélectives

Malgré les différences entre la version informationniste de Lerraya et la version identificationnelle de P. Le GOFFIC en ce qui concerne les relatives, elles aboutissent à la même conclusion : un énoncé comportant une relative n'admet pas seulement deux interprétations privilégiées, à savoir la lecture restrictive ou appositive, mais il est susceptible d'être au moins cinq fois ambigu.

Il semblerait utile de nous orienter vers une autre tendance en ce qui concerne l'opposition restrictive/appositive.

3. Tendance à circonscrire le phénomène à certains SN

Le point de départ de la troisième approche est la description de l'opposition restrictive/appositive telle quelle se présente avec l'article défini, non en termes d'extension conceptuelle ou d'identification référentielle, mais soit à l'aide de la notion de présupposition, soit dans le cadre d'une théorie de l'énonciation, avec les concepts culioliens d'extraction, de fléchage, de repérage, de situation, etc. Rappelons que le terme extraction « désigne une opération de détermination consistant à isoler un ou des éléments à l'intérieur d'une classe » et que le fléchage renvoie à « une opération d'identification d'un ou plusieurs éléments déjà extraits »¹⁵⁸. Ajoutons que la situation (SIT1) correspond à des mises en situation comme : je dis qu'il y a... (pour moi-ici-maintenant) ; que SIT+ désigne la situation actuelle de l'énonciation et que SIT- désigne la situation fonctionnant comme source de la pré-détermination et pré-assertion de l'énoncé¹⁵⁹.

On peut représenter la distinction relative restrictive/relative appositive, en ce qui concerne l'article défini non générique de la manière suivante :

- 1) Relative restrictive avec article défini

¹⁵⁸ FUCHS C & MILNER J., 1979, *A propos des relatives*, SELAF, Paris. p. 122.

¹⁵⁹ FUCHS C & MILNER J., 1979, *ibid*, p. 122.

- Repérage de la principale : SIT1 +
- Détermination de l'argument dans la principale : extraction
- Repérage de la subordonnée : SIT1 –
- Détermination de l'argument dans la subordonnée : extraction

2) Relative appositive avec article défini

- repérage de la principale : SIT1+
- Détermination de l'argument dans la principale : fléchage
- Repérage de la subordonnée : SIT1+
- Détermination de l'argument dans la subordonnée : extraction

A l'autre extrême, Catherine FUCHS et Judith MILNER soulignent que l'opposition restrictive/appositive s'estompe lorsqu'il s'agit de l'article indéfini *UN* spécifique. Autrement dit, la question de savoir si la relative après *UN* spécifique est une restrictive, une appositive, ou est susceptible d'être ambiguë. De ce fait, la distinction restrictive/ appositive ne s'applique pas à de telles relatives¹⁶⁰.

Arrêtons-nous sur les deux types de relatives restrictives/appositives qui marquent une haute fréquence dans notre corpus :

1°) Relatives restrictives

Structuralement, **les relatives restrictives** peuvent se définir par une intégration dans le SN antécédent. L'association SN + relatives restrictive donne naissance à un nouveau nom, comme SN + adjectif épithète ou SN + complément déterminatif. Ainsi, pour définir ce type de relative, les linguistes ont recouru au concept du statut présupposé et ont ajouté qu'à la différence de l'assertion, les PRR renvoient toujours à un antérieur et que celui-ci est seulement reproduit, mais non pris en charge par l'énonciateur. De cela, les relatives restrictives interviendraient le plus souvent dans la fonction désignative ou référentielle.

2°) Relatives non-contrastives

Il s'agit de structures les *N qu-V* interprétées comme *ceux de N qu-V* (ceux de N), signifiant par là qu'il n'y a pas extraction d'une sous-classe à partir de la classe entière des N, et pas de

¹⁶⁰ KLEIBER G., « Où on est de l'opposition relative restrictive/ relative appositive ? », In *L'information grammaticale*, n° 7, p. 16.

contraste entre certains N (*ceux qu-V*) et les autres N (*ceux qu-non-V*), A cet égard, l'antécédent est interprété comme référentiellement non autonome, c'est-à-dire qu'il ne désigne pas la classe entière des N, mais seulement certains N.

3°) Relatives descriptives ou appositives

A la « construction intégrée », qui caractérise la PRR s'oppose « la construction détachée » de la proposition relative appositive (désormais PRA), souvent comparable à un adjectif apposé. Elle ne sert donc pas à construire un nouveau SN à partir de l'antécédent. Nous avons vu que la PRR peut elle-même être séparée de l'antécédent ; les possibilités de séparation semblent cependant plus étendues pour l'appositive. Nous nous proposons d'analyser brièvement quelques exemples tirés de notre corpus afin de :

- ⇒ définir les problèmes posés par la PRA concernant la nature de son lien (syntaxique, sémantique et pragmatique) avec la proposition principale.
- ⇒ identifier les différentes fonctions discursives et les mécanismes mis en jeu en faveur de l'interprétation « appositive ».

▪ *Critères pour la reconnaissance des relatives appositives*

C'est d'abord, comme pour les restrictives, sur la forme et la structure de l'antécédent que les linguistes ont fondé l'identification des appositives :

- antécédent nom propre (à article \emptyset).
- antécédent déterminé par un possessif.
- antécédent qualifié par une épithète.
- antécédent pronom personnel.
- antécédent pronom démonstratif à valeur anaphorique.

3.2. Les fonctions discursives des propositions relatives appositives

Sur un plan théorique global, l'analyse des PRA s'inscrit dans la typologie d'usages en discours présentée dans LOOCK¹⁶¹. Celle-ci répartit les PRA en trois sous-catégories (continuatives, de pertinence et de subjectivité ; reprises dans le schéma ci-dessous et

¹⁶¹ LOOCK R., 2003, « Les fonctions discursives des propositions subordonnées relatives « appositives » en discours », in *Anglophonia*, n° 12, p. 114.

illustrées par des exemples pour chaque catégorie) en fonctions de critères morpho-syntaxiques, sémantiques et pragmatiques, notamment relatifs au statut informationnel des entités discursives et à leur usages dans la gestion dynamique du discours.

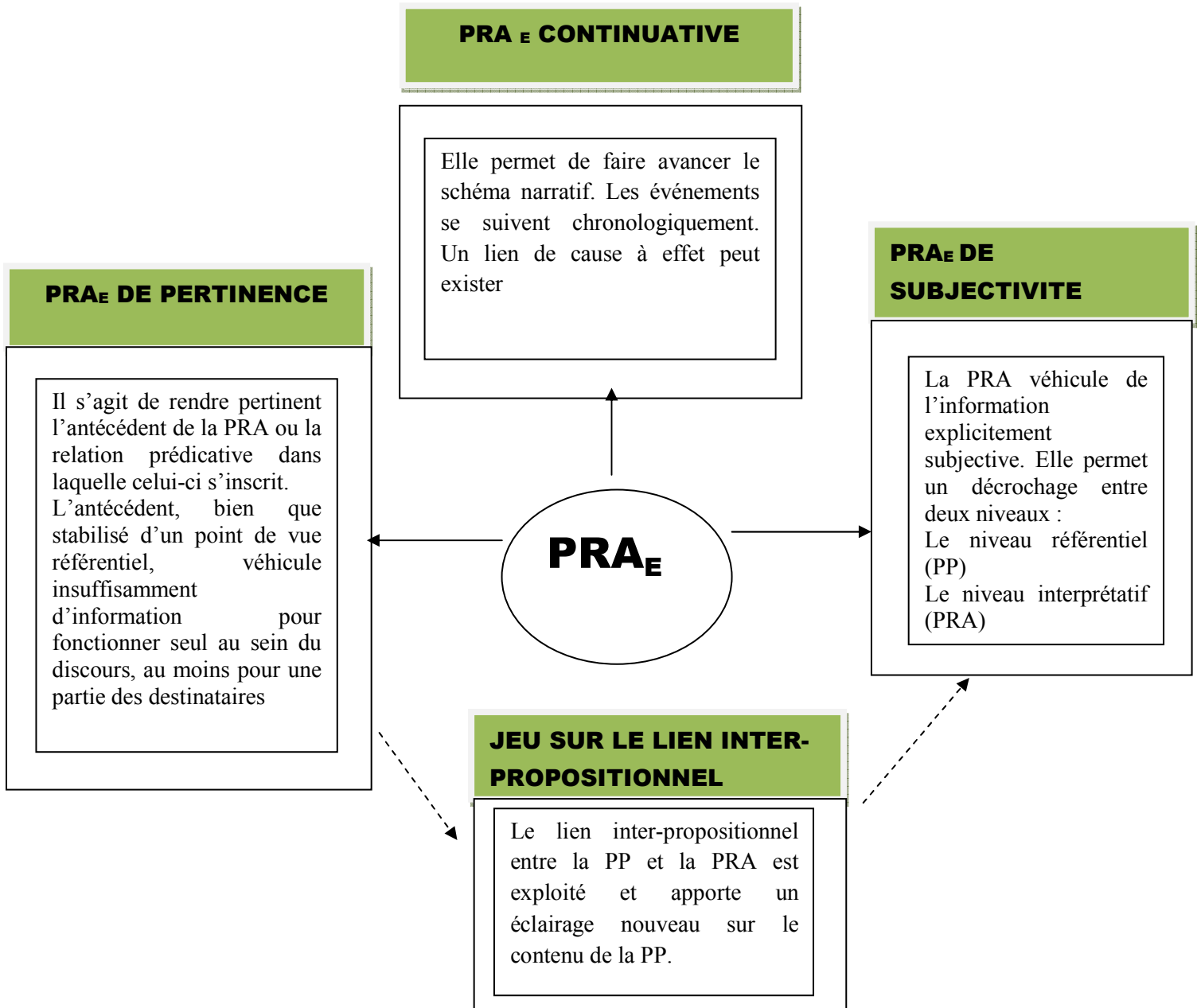


Figure 3. Les fonctions discursives des propositions relatives appositives

Nous commençons par la proposition relative appositive continuative.

3.2.1. La PRA continuative

Il s'agit d'une catégorie dont l'existence n'est pas une découverte – Jespersen en fait déjà état dans ses travaux de 1970, mais il convient de l'entendre dans le sens où la PRA fait avancer le schéma narratif – Jespersen donne à « continuative » un sens plus large et inclut les relatives « phrastiques », mais ce critère est syntaxique tandis que la taxinomie que nous proposons est sémantico-pragmatique. Ainsi, Rudy LOOCK donne la définition suivante :

« La PRA continuative est un type de PRA qui permet de faire avancer le schéma narratif, de se faire succéder deux (ou plus en cas de stacking) événements extralinguistiques. L'événement décrit par la PRA est chronologiquement postérieur à celui décrit par la proposition principale »¹⁶²

En ce qui concerne la proposition relative appositive de pertinence :

3.2.2. La PRA de pertinence

Rudy LOOCK¹⁶³ note que :

« Le point de départ de la définition de cette catégorie est la relation énonciateur – co-énonciateur. L'énonciateur, à la fois émetteur mais aussi récepteur à l'instant d'énonciation. Il ajuste, aménage son discours en fonction de l'idée qu'il se fait de son/ses co-énonciateur(s). Dans son désir d'être pertinent au maximum (effet contextuel maximum pour un effort mental minimum), l'énonciateur va adapter son discours. »

La PRA de pertinence vient optimiser- au sens de Dan SPERBER et Deirdre Wilson- la pertinence de l'antécédent au sein de la relation prédicative et *in extenso* le discours dans son ensemble. Ainsi, selon Rudy LOOCK¹⁶⁴ :

« la PRA de pertinence est une *stratégie préventive* ou *réparatrice* opérée dans les textes journalistiques, majoritairement afin de ne pas être non pertinent pour le lecteur non initié, tout en restant de l'information d'arrière-plan pour ne pas être non pertinent pour le lecteur initié. C'est en cela qu'elle représente un **compromis**. Il s'agit donc d'apposer une proposition à un antécédent référentiellement stabilisé

¹⁶² LOOCK R., « La Proposition Subordonnée Relative Appositive : entre subordination et coordination », p. 9.

¹⁶³ LOOCK R. 2003, *ibid*, p. 4.

¹⁶⁴ LOOCK R., 2003, *ibid*, p.5.

indépendamment de celle-ci, mais jugé insuffisamment déterminé dans le cadre de la situation d'énonciation. »

Contrairement à la PRA de pertinence qui vient optimiser la pertinence au sein de la relation prédicative de la proposition principale, nous présenterons une autre PR qui a pour but essentiel d'apporter une dimension subjective au contenu de la proposition.

3.2.3. La PRA de subjectivité

La proposition relative appositive de subjectivité véhicule un contenu informationnel qui représente une digression momentanée, accompagné d'un décrochage énonciatif permettant l'intervention directe de l'énonciateur qui peut exprimer son point de vue, son opinion personnelle, son commentaire sur la prédication principale. Ainsi, c'est une sorte de décrochage entre deux niveaux :

-La proposition principale : le niveau référentiel.

-La proposition subordonnée : le niveau commentatif.

Nous avons ainsi dégagé deux allostructures de PRA de subjectivité qui permettent de créer ce décalage référentiel/commentatif :

- La PRA modale : la subjectivité est dans ce cas-là explicite. La PRA comporte des marqueurs de modalité (auxiliaires modaux, expressions de modalité, vocabulaire marquant une certaine modalité appréciative ...). Comme le montre l'article suivant :
- La PRA subjective au travers du lien inter-propositionnel implicite et complexe qui existe entre la PP et la PRA.

Nous allons maintenant définir les principales propriétés des anaphores possessives.

4. Les anaphores possessives

« Chérie, explique-moi pourquoi tu dis : MON piano, MES roses », et « TES livres, TON chien »...pourquoi je t'entends déclarer parfois : « c'est avec MON ARGENT A MOI que je veux acheter ces choses. ». Ce qui m'appartient t'appartient ! Pourquoi ces mots qui nous opposent : le tien, le mien, le mien, le tien ?

Si tu m'aimais tout à fait bien, tu dirais : « LES livres, LE chien » et : « NOS ROSES »

P. Géraldy, Dualisme

Nous nous sommes intéressés à la possession illustrée au moyen d'un pronom possessif, (ex. *le tien, le mien, le sien, ...*) et le déterminants possessif accompagnant d'un syntagme nominal (ex. *mon piano, mes roses, tes livres, ton chien, nos roses, ...*). Mais avant d'aborder le rôle et fonctionnement de ces expressions anaphoriques dans la continuité référentielle, nous avons décidé de porter notre attention sur l'étude des traits morphologiques, sémantiques et référentiels de ces possessifs.

Commençons par les traits morphologiques :

4.1. Morphologie des anaphores possessives

La tradition grammaticale française nomme *possessives* les expressions morphologiquement spécifiées pour la personne qui font office de déterminants, de modifieurs adnominaux ou de prédicats. Les formes du possessifs se regroupent en deux séries, à savoir celle du déterminant lorsqu'il s'agit de déterminer le nom qu'il précède et celle du pronom lorsqu'il est pour fonction de se substituer à un fragment d'énoncé composé d'un adjectif possessif et du nom qu'il détermine.

Le possessif se présente en double variation : en genre et en nombre. Il dépend du nombre de possesseurs et de la personne grammaticale, et s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte.

Employé comme déterminant d'un nom, l'adjectif possessif prend les formes morphologiques suivantes :

Tableau 5. Les formes des adjectifs possessifs

Personne	Masculin	Féminin devant consonne	Féminin devant voyelle	Pluriel
1p sing.	<i>Mon</i>	<i>Ma</i>	<i>Mon</i>	<i>Mes</i>
2p sing.	<i>Ton</i>	<i>Ta</i>	<i>Ton</i>	<i>Tes</i>
3p sing.	<i>Son</i>	<i>Sa</i>	<i>Son</i>	<i>Ses</i>
1p plur.	<i>Notre</i>	<i>Notre</i>	<i>Notre</i>	<i>Nos</i>
2p plur.	<i>Votre</i>	<i>Votre</i>	<i>Votre</i>	<i>Vos</i>
3p plur.	<i>Leur</i>	<i>Leur</i>	<i>Leur</i>	<i>Leurs</i>

On ne peut jamais coordonner deux déterminants possessifs : ***Ma et sa** maison. Lorsqu'il s'agit d'une interprétation distributive, il faut donc ajouter le pronom possessif : **Ma** maison et **la sienne**. S'il s'agit par contre d'une interprétation non-distributive, la solution est d'employer la forme de la première personne plurielle du possessif, et préciser éventuellement les possesseurs dont il s'agit : Notre chambre à elle et à moi.

Pour ce qui est des substituts (pronoms) possessifs, on note qu'ils ont une morphologie adjectivale. Ils sont en réalité les formes nominalisées par l'article défini des adjectifs possessifs : **le (la, les) mien (-nne, -s, -nnes) ; le (la, les) nôtre, etc.** Ils représentent un SN déterminé par un possessif. Ils comportent donc un double phénomène de représentation. Dans *mon livre est plus intéressant que le tien* représente le contenu notionnel du nom *livre* affecté du possessif *ton*, qui lui-même représente le syntagme prépositionnel *de toi*.

Le pronom possessif appartient à la sous-classe des pronoms qui sont aptes à modifier le nombre du nom représenté : *mon livre (sing.) est plus intéressant que les tiens (pluriel)*. L'emploi du pronom possessif comme nominal s'observe dans les cas suivants :

- au singulier, dans des expressions telles que *y mettre du sien, distinguer le mien et le tien, à la bonne vôtre, etc.*
- au pluriel dans les miens, les nôtres (« mes, nos parents et/ou alliés »), et dans l'expression *faire des siennes*. Ainsi, nous distinguons les formes suivantes:

Tableau 6. Les formes des pronoms possessifs

nombre et genre de l'antécédent →	Singulier		Pluriel	
	Masculin	féminin	Masculin	Féminin
personne				
1 ^e p sing.	<i>le mien</i>	<i>la mienne</i>	<i>les miens</i>	<i>les miennes</i>
2 ^e p sing.	<i>le tien</i>	<i>la tienne</i>	<i>les tiens</i>	<i>les tiennes</i>
3 ^e p sing.	<i>le sien</i>	<i>la sienne</i>	<i>les siens</i>	<i>les siennes</i>
1 ^e p plur.	<i>le nôtre</i>	<i>la nôtre</i>	<i>les nôtres</i>	
2 ^e p plur.	<i>le vôtre</i>	<i>la vôtre</i>	<i>les vôtres</i>	
3 ^e p plur.	<i>le leur</i>	<i>la leur</i>	<i>les leurs</i>	

Cette division des formes correspond à une division des emplois, qui ne sont aucunement comparables. Le déterminant possessif fonctionne seulement dans un syntagme nominal (*son livre*) dont il porte les marques de genre et de nombre ; le pronom est un syntagme nominal (*le sien*). Même hors contexte, *son livre* exprime un certain sens (il existe un livre et quelqu'un ou quelque chose est en relation avec ce livre) ; même en contexte, *le sien* ne se comprend qu'à partir de son antécédent, un référent déjà connu pour le lecteur (en termes de référence, il fonctionne comme une anaphore conceptuelle). C'est surtout cette fonction qui est intéressante pour notre travail et nous laissons volontairement de côté le cas des possessifs de la 1^{ère} et de la 2^{ème} personne qui renvoient à des personnes repérées exophoriquement.

Nous allons voir à présent les traits sémantiques et référentiels des possessifs anaphoriques.

4.2. Propriétés sémantico-référentielles des possessifs

Commençons par certains aspects de la définition du possessif :

Michaela HEINZ a écrit :

« Comme les autres déterminants (le déterminant indéfini *un*, le déterminant défini *le*, le déterminant démonstratif *ce*), le déterminant possessif **son** a la fonction de déterminer le nom qu'il précède. »¹⁶⁵

« Qui dit relation de possession, dit « relation entre deux unités », à savoir entre le possesseur (désormais : Pr) et le possédé (Pé). »¹⁶⁶

J.C. CHEVALIER et alii.¹⁶⁷ assimilent le fonctionnement de l'adjectif possessif à celui de l'article défini mais soulignent qu' :

« il possède **un caractère supplémentaire**, celui de marquer un rapport d'appropriation et d'être ainsi l'équivalent des compléments du substantif introduit par *de*, il permet donc de renvoyer à une personne ou à une chose »

¹⁶⁵ HEINZ M., 2003, *Le possessif en français. Aspects sémantiques et pragmatiques* : Bruxelles, col. Champs linguistiques. Recherches, p. 20.

¹⁶⁶ HEINZ M., 2003, *ibid*, p. 20.

¹⁶⁷ CHEVALIER J.C et alii., 1982, *Grammaire Larousse du français contemporain*. Larousse : Paris. Cité par KLEIBER G & TYVAERT J-E., 1990, *L'anaphore et ses domaines*, Klincksieck, p. 188.

Pour C. BAYLON et P. FABRE¹⁶⁸ :

« Les possessifs corrigent une inaptitude du pronom personnel employé comme cas prépositionnel :

Le chapeau de moi → mon chapeau

L'adjectif possessif marque **un rapport d'appropriation** et il équivaut à un complément du substantif introduit par *de* »

Dans le même ordre d'idées, M. ARRIVE, F. GADET, M. GALMICHE¹⁶⁹ classent les adjectifs possessifs dans une sous-classe des déterminants au même titre que l'article et les démonstratifs :

« La spécificité des possessifs par rapport autres déterminants est de cumuler un phénomène de détermination et un phénomène de représentation. Le possessif marque donc une détermination identique à celle de l'article défini. Il y ajoute la représentation d'un SN, complément prépositionnel du nom déterminé. Le pronom possessif représente un SN déterminé par un possessif. Il comporte donc un double phénomène de représentation. »

Pour Denis APOTHELOZ :

« Lorsqu'une expression de type *déterminant possessif + nom* désigne son référent anaphoriquement, elle sera considéré comme doublement anaphorique et sera en conséquence répertoriée deux fois : « d'une part, en raison du déterminant possessif- ce type de déterminant est assimilé à une anaphore pronominale ; d'autre part en tant que SN défini. Ceci revient, de fait, à établir une équivalence entre *son livre* et *le livre à lui*, donc à reconnaître que le déterminant possessif résulte en français de l'amalgame d'un pronom et d'un déterminant défini. »¹⁷⁰

GROSS analyse le possessif dans son interprétation possessive comme la résultante d'une relative comprenant un des emplois du verbe avoir. Ce qui explique que soit exclu :

La maison a une jambe.

¹⁶⁸ BAYLON C & FABRE P., 1973, *Grammaire systématique de la langue française*. F. Nathan : Paris, Cité par KLEIBER G & TYVAERT J-E., 1990, *ibid*, p. 188.

¹⁶⁹ ARRIVE M, GADET F, GALMICHE M., 1986, *Grammaire d'aujourd'hui*. Flammarion : Paris. Cité par KLEIBER G & TYVAERT J-E., 1990, *ibid*, p. 189.

¹⁷⁰ APOTHELOZ D, 1995, *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, Genève-Paris : DROZ, p. 164.

Nous retenons que les possessifs expriment une relation d'interdépendance entre deux termes (un terme, appelé dépendant (pouvant être humain ou non humain) et un autre terme appelé élément de référence (toujours humain s'il s'agit du locuteur et de l'interlocuteur, et humain ou non humain s'il s'agit d'un tiers).

Le possessif sert en fait à exprimer plusieurs relations, ce qui nous montre la diversité de sa capacité sémantique : en fonction du nom qu'il précède, il peut servir à exprimer une relation de parenté (*ton père, ta mère, ton frère, ta sœur*), une relation de hiérarchie (*mon patron, ton supérieur*) ou même un procès (*son audition, son intervention*), une relation de propriété (*ta maison*), ce qui représente le sens de la relation possessive par excellence, une relation de partie à tout (*ma tête, son bras, sa main*), etc. De ce point de vue, on peut dire que le possessif a un sens qui dépasse la simple détermination du nom qu'il accompagne. Il a le pouvoir d'établir une relation de possession entre deux référents (son N1= Le N1 du N2) – « avoir quelque chose », dans l'optique de celui qui possède – ou une relation d'appartenance – « être à quelqu'un », dans l'optique de ce qui est « possédé ». Le SN « *son N* », qui présuppose que quelqu'un a un N, peut être paraphrasé par « le N qui est à quelqu'un ».

A partir d'ici, on peut maintenir que le déterminant possessif remplit également la fonction du pronom personnel. Il amalgame donc, sous une forme synthétique, les fonctions grammaticales de déterminant défini et celle de « relateur » qui tient du pronom personnel, et marque une référence de dépendance entre les deux entités. Ainsi, Roberte TOMASSONE nous précise qu' :

« il faut remarquer que le terme de « possessif » que l'on emploie traditionnellement pour le désigner est fort peu adéquat : il équivaut en fait à un déterminant personnel : si *mon* livre peut être interprété comme le livre que *je* possède, que dire de *ma* maladie ou de *ma* tante ? Un groupe nominal comportant un déterminant possessif est un groupe dans lequel le nom est identifiable grâce à un complément indiquant la personne, et donc naturellement précédé de l'article défini identifiant : *ma* tante est "la tante *de moi*", *leurs* souvenirs sont "les souvenirs *d'eux*" »¹⁷¹

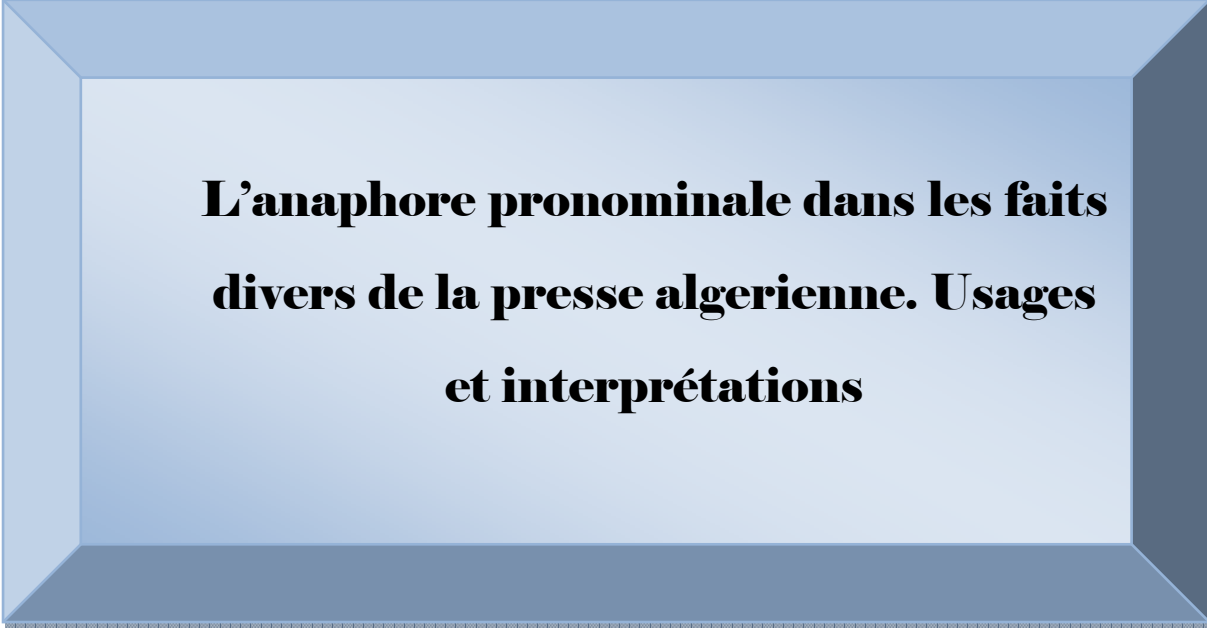
Grâce à cette biréférence, le possessif représente un outil langagier sémantiquement très économique, tout en constituant une sous-classe particulière de la classe des déterminants

¹⁷¹ TOMASSONE R., 1996, *Pour enseigner la grammaire* : Paris, Delagrave, col. Pédagogie, p. 217.

En brève conclusion

Nous avons décrit dans ce chapitre les propriétés sémantiques et référentielles de certaines expressions anaphoriques qui peuvent être utilisés dans le discours de la presse écrite d'information quotidienne. Ces anaphores pronominales sont principalement les pronoms personnels de la troisième personne, les anaphores démonstratives, les pronoms relatifs et les possessifs. Nous nous proposons d'examiner leurs répartitions dans les faits divers algériens afin de mieux comprendre leurs fonctionnements et d'identifier les principaux facteurs qui déterminent leurs choix dans l'écriture journalistique algérienne d'expression française.

DEUXIEME PARTIE



**L'anaphore pronominale dans les faits
divers de la presse algérienne. Usages
et interprétations**

CHAPITRE 1

LE TRAITEMENT DES FAITS DIVERS DANS LA PRESSE ECRITE ALGERIENNE FRANCOPHONE



Quelle place accorder aux « chiens écrasés »? La question fait souvent débat. Elle oppose, en général, presse de masse et presse d'élites. La réponse va pourtant de soi : les faits divers font partie de la vie quotidienne. Ils sont aussi naturels que les faits politiques, économiques, sociaux ou culturels.

Un « diseur de vérités » ne peut ignorer leur réalité. Mais ce sont des faits producteurs de réactions épidermiques. La vraie question est de savoir comment les traiter.

Introduction

Hegel voyait dans la lecture du journal la nouvelle prière matinale et quotidienne de l'homme. Dans la lecture des faits divers, il y a peut être la piqûre de rappel des horreurs et des passions maîtrisées sur lesquelles sont bâties nos civilisations.

Partant du succès du fait divers et sa place grandissante dans nos médias, ceux-ci :

« s'attardent volontiers sur cette matière intéressante parce qu'attractive pour un vaste public, que tous cherchent à capter en inventant mille et une façon de transmettre ces récits »¹

Il nous paraît, en effet, pertinent de se demander quels sont les principaux éléments constitutifs des faits divers de la presse algérienne ?

L'idée est donc de réaliser une étude permettant de dégager les éléments qui peuvent expliquer le traitement des faits divers dans la presse écrite algérienne. Puis nous nous penchons sur l'analyse du fonctionnement des anaphores pronominales dans les récits de fait divers en tenant compte des stratégies utilisées par les journalistes algériens pour alimenter et stimuler l'attention du lecteur. Dans ce but, nous voulons montrer que le récit de fait divers dans ces journaux a des particularités liées à ces modes de production, à ses usages de consommation et à ses liens avec le réel. Enfin, nous tentons d'interpréter les résultats de l'analyse afin de dégager les contraintes pragma-sémantiques expliquant le choix de ces anaphores et son impact sur le discours de la presse écrite algérienne francophone.

¹ DUBIED A & LITS M., 1999, *Le fait divers* : PUF, p.43.

1. Discours journalistique vs communication

En tant que discours de spécialité, le discours journalistique véhicule des informations explicites des divers domaines : politiques, économiques, administratifs, etc. L'information est, dans une définition empirique minimale, le fait, pour quelqu'un qui possède un certain savoir, de transmettre celui-ci, à l'aide d'un certain langage, à quelqu'un d'autre qui est censé ne pas posséder ce savoir. De ce point de vue, l'information est le moyen qui permet à un individu de connaître ce qui se passe dans son environnement.

En tant que forme de communication, le discours journalistique a pour but la transmission des informations. De ce fait, il met en relation deux instances : une instance de production et une instance de réception. Patrick CHARAUDEAU postule une conception théorique sur la relation entre la production et la réception qui tient compte à la fois des conditions de production de l'information et des instances de réception. Il utilise la métaphore du **contrat de communication médiatique** où le discours d'information doit être étudié dans un cadre :

« où seront mis en regard la structuration sémio-discursive du produit fini et les discours de représentation qui circulent d'une part dans le lieu des conditions de production, d'autre part dans le contexte socioculturel dans lequel se trouve l'instance d'interprétation, ces deux types de discours de représentation constituant les imaginaires socio-discursifs qui alimentent et rendent possible le fonctionnement de la machine médiatique »²

Pour que ce processus de circulation des représentations, qu'il appelle transaction, soit valide, l'auteur ajoute que les deux partenaires doivent être en mesure de reconnaître le cadre d'intentionnalité dans lequel se produit celui-ci. En fait, tout texte d'un fait divers est construit en fonction de la manière dont « l'instance médiatrice » imagine « l'instance réceptrice », laquelle réinterprète le fait divers à sa façon. Dans ce cadre, Patrick CHARAUDEAU³ propose un schéma théorique qui situe le discours médiatique entre deux instances, l'une d'énonciation, l'autre de réception, dont le sens dépend de la relation d'intentionnalité qui s'instaure entre celles-ci. Dans ce schéma, le discours est défini comme le produit d'une pratique sociale où des contraintes discursives et situationnelles tels que :

² CHARAUDEAU P., 1997, *Le discours d'information médiatique : la construction du mémoire social*, Paris : Nathan, « médias recherches », p. 19.

³ CHARAUDEAU P., 1997, p.68.

▪ *La finalité de l'acte de communication*

La finalité du contrat de communication se définit à travers l'enjeu de sens sur lequel repose l'échange, enjeu de sens qui doit permettre de répondre à la question implicite : « je suis là pour quoi dire ? », et à ce niveau de généralité on y répond en termes de « visées », car dans la communication langagière le but ne peut être que tenter de faire entrer l'autre dans sa propre intentionnalité. Quatre types de visées semblent particulièrement opératoires : la visée *factitive* qui consiste à « faire faire », c'est-à-dire amener l'autre à agir d'une certaine façon ; la visée *informative* qui consiste à « faire savoir », c'est-à-dire transmettre un savoir à qui est censé ne pas le posséder ; la visée *persuasive* qui consiste à « faire croire », c'est-à-dire amener l'autre à penser que ce qui est dit est vrai (ou sans doute vrai) ; la visée *séductrice* qui consiste à « faire ressentir », c'est-à-dire provoquer chez l'autre un état émotionnel agréable ou désagréable.

De ce point de vue, le contrat d'information médiatique, comme l'affirme l'auteur⁴, est marqué au sceau d'une contradiction : « une finalité éthique de transmission d'information », qui devrait tendre vers un degré zéro de mise en spectacle de l'information et satisfaire au principe de sérieux en produisant des effets de vérité, et « une finalité commerciale de conquête du plus grand nombre de lecteurs »⁵ qui devrait tendre vers des choix stratégiques appropriés de mise en spectacles de l'information et satisfaire au principe de plaisir en produisant des effets de séduction.

Du fait de cette double finalité, le discours médiatique manifeste une tension entre les deux pôles qui les légitiment, celui de la « crédibilité » et celui de la « captation ». plus il tend vers la première, dont les exigences sont d'austérité rationalisante, et moins il satisfait à la visée de captation perdant la possibilité de remplir son rôle civique ; plus il tend vers la seconde, dont les exigences sont d'imagination dramatisante, et moins il satisfait à la visée de crédibilité. Les médias savent cela, et leur jeu consiste à naviguer entre ces deux pôles au gré de leur idéologie et de la nature des événements.

⁴ CHARAUDEAU P., 1997, p. 80.

⁵ CHARAUDEAU P., 2006, « Discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérives », Revue SEMEN 22, *Énonciation et responsabilité dans les médias*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, novembre, p. 31-32.

▪ *L'identité des partenaires de l'échange :*

Tout acte de communication est un objet d'échange entre deux instances : l'une d'énonciation ou de production, l'autre de réception.

Dans le contrat de la communication médiatique qui a été décrit par CHARAUDEAU, *l'instance de production* représente une entité collective, même quand elle se trouve configurée par une personne en particulier. Elle se compose de plusieurs acteurs (ceux de la direction de l'organe d'information, ceux de la programmation, ceux de la rédaction des nouvelles et les opérateurs techniques, et « le journaliste » qui constitue la figure majeure de cette instance, quelles que soient ses différentes spécifications : généraliste/spécialiste, de bureau, de terrain, correspondant, envoyé spécial, etc.).

Cette instance se définit globalement à travers cinq types de rôles qui englobent tous les autres : de « *chercheur pourvoyeur d'information* », simple « médiateur » entre les événements du monde et leur mise en scène publique, en se montrant témoin, le plus objectif possible ; de « *révélateur* » d'information cachée, et pour cela être prêt à se faire l'adversaire des pouvoirs et l'allié du public, en enquêtant, en instruisant des affaires, se rêvant juge d'instruction ou détective ; de « *commentateur* » de ces informations, ce qui l'amène à produire un discours explicatif tentant d'établir des relations de cause à effets entre les événements (ou les déclarations) rapportés ; enfin, d'« *explicitateur* », clair, didactique, se rêvant éducateur de l'opinion publique ; en fait, l'instance médiatique ne peut que simplifier les explications, ce qui n'est pas nécessairement expliquer simplement.

Pour ce qui concerne *l'instance de réception*, elle représente, sous des configurations diverses, un public, non homogène, composite et non captif à priori. Il a pour rôle de recevoir les informations qui lui sont présentées et de les interpréter. Cependant, l'identité sociale de ces récepteurs de l'information est une inconnue pour l'instance de production parce qu'ils ne sont pas présents physiquement au moment de l'échange, et l'instance médiatique ne peut percevoir leurs réactions, ne peut dialoguer avec ceux-ci, ne peut connaître directement leur point de vue pour compléter ou rectifier la présentation de son information. C'est pourquoi l'instance médiatique tente de la cerner à grands coups de sondages et d'enquêtes. Dès lors, l'instance cible devient une construction imaginée à partir des résultats de ces sondages, mais surtout à partir d'hypothèses sur ce que sont les capacités de compréhension du public visé (cible intellectuelle), ses intérêts et ses désirs (cible affective).

- *Le propos* est ce qui fait écho au principe de pertinence, avec cette idée que toute situation s'insère dans un domaine thématique, aussi général soit-il. Il s'agit de *thématisation*, c'est-à-dire de la façon dont est structuré le « ce dont on parle », en termes de *thèmes* (macro- et micro-thèmes).
- *Le dispositif* : tout acte de communication se réalise dans un certain environnement physique qui joue à son tour un rôle de contraintes pour la réalisation de cet acte. Il se définit à travers les réponses aux questions : « dans quel environnement s'inscrit l'acte de communication, quelles places physiques occupent les partenaires, quel canal de transmission est utilisé ? »⁶. Il constitue le cadre des circonstances typologiques et matérielles dans lesquelles se déroule l'échange. Ainsi, il permet de distinguer des variantes à l'intérieur de la situation globale de communication, variantes qui apportent à la situation leur lot de spécification.

Le dispositif comprend donc un ou plusieurs types de *matériau*⁷ et se constitue en support à l'aide d'une certaine technologie. Nous nous attachons plus particulièrement à mettre en évidence les caractéristiques générales de l'un des grands supports médiatiques qui est la presse écrite.

1.1. La presse écrite

Selon Patrick CHARAUDEAU: [La presse est essentiellement une aire scripturale, faite de mots, de graphiques, de dessins et parfois d'images fixes, sur un support papier. Cet ensemble inscrit ce média dans une tradition écrite (au sens étroit) qui se caractérise essentiellement par un rapport distancié entre celui qui écrit et celui qui lit, du fait de l'absence physique de l'instance d'émission et de l'instance de réception, l'une vis-à-vis de l'autre ; une activité de conceptualisation de la part des deux instances pour se présenter le monde, ce qui produit des logiques de production et de compréhension spécifiques ; un parcours oculaire multi-orienté

⁶ CHARAUDEAU P., 1997, *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*. Nathan, p. 70.

⁷ Selon Patrick CHARAUDEAU (1997, p. 118) : « le matériau est la matière dans laquelle s'informe, prend corps et se manifeste de manière codée, le système signifiant : l'oralité, la scripturalité, la gestualité, l'iconicité ».

de l'espace d'écriture qui fait que ce qui été écrit pour rectifier ou effacer, celui qui lit pour remémorer ou recomposer sa lecture.]⁸

Dans ce contexte, il convient de noter que la presse est, par définition, un média qui ne peut faire coïncider temps de l'événement, temps de l'écriture, temps de production de l'information et temps de la lecture. Cette succession de moments opératoires (qui produisent un décalage entre l'instant de surgissement de l'événement et le moment où le lecteur en prend connaissance) est ensuite récompensée par le développement d'un espace stratégique d'information différent de celui des deux médias : la radio et la télévision.

De plus, l'activité de conceptualisation est plus analytique que dans l'oralité ou l'iconicité. Selon CHARAUDEAU⁹ :

« le lecteur met en œuvre un type de compréhension plus discriminatoire et organisatrice qui repose sur une logique « hiérarchisée » : opérations de connexion entre les différentes parties d'un récit, de subordination et d'enchâssement des arguments, de reconstruction des différents types de raisonnement (en arbre, en continuité, en parallèle, etc). »

L'information des journaux quotidiens de presse écrite constitue une base solide permettant de mesurer au jour le jour l'évolution d'un événement dans la sphère publique. Plus détaillé qu'un journal télévisé ou radio, il a été choisi parce qu'il est à la fois *immédiat* (puisque publié quotidiennement) et *réfléchi* (la publication n'intervient qu'une fois par jour, la sélection de l'information est donc capitale). Son format écrit joue un rôle de preuve pour l'établissement de la vérité, ce que ne peut faire l'oralité, non reparable et apparemment plus éphémère.

Ainsi, à côté des articles, qui ont une fonction informative, la presse joue un rôle dans l'intégration sociale des individus dans la société globale et dans les différents groupes qui la composent. En effet, le journaliste en tant que citoyen, dans le sens de « habitant de la cité », est impliqué dans la vie de ses con-citoyens, et éprouve avec eux des joies et des déceptions, tout en ayant des points de vue et des opinions propres qui peuvent avoir des transparences dans ses articles. Il cherche toujours des informations qui intéressent un nombre plus large de lecteurs. Après avoir appliqué toute une série de diverses stratégies de découverte, de sélection, de hiérarchisation et de structuration des faits, et des événements intéressants, il procède à leur représentation dans des textes (c'est-à-dire des reportages, des articles, etc.) des

⁸ CHARAUDEAU P., 1997, *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*. Nathan. p. 125.

⁹ CHARAUDEAU P., 1997, p. 126.

plus accessibles et intéressants pour le public. Mais les normes déontologiques demandent qu'il envisage les événements dans la manière la plus neutre possible. Transmettre des informations, purement et simplement, à un public si différent, ce n'est pas facile puisque cette démarche suppose un effort majeur de renoncement à son moi et de s'adapter au langage du public. Ainsi, on constate que le journaliste se place sous le signe d'une discipline rigoureuse et opère un transfert d'informations de la zone personnelle vers la zone des préoccupations communes. Ce transfert ne peut être fait au hasard parce que le journal doit offrir les informations dans une manière attractive et donner aux lecteurs le sentiment d'appartenance à une élite invitée à commenter et à analyser, ce qui assure la vente du journal. Ces différentes caractéristiques propre à la presse écrite permettent de comprendre pourquoi ce média, univers par excellence du *lisible*, est particulièrement performant, d'une part dans les analyses et commentaires, les éditoriaux, les tribunes et réflexions, les chroniques, tout ce qui a approfondi l'information, la met en perspective et s'interroge sur les conséquences à venir des événements ; d'autre part dans les récits de faits divers et montage de dossiers ; également dans les informations des pages pratiques, lieu par excellence du parcours synoptique ; enfin, dans les titres, faisant d'annonce suggestive comme dans les slogans publicitaires, sont destinés à déclencher une activité de décryptage, c'est-à-dire d'intelligibilité.

1.2. Spécificité de la presse écrite

Rappelons tout d'abord que la presse est le domaine de l'écrit, ce qui veut dire que son champs d'activité discursif est celui de la conceptualisation qui s'inscrit dans une situation d'échange monolocutive et s'organise sur un support spatial. C'est pourquoi la presse a ses propres exigences de visibilité, de lisibilité et d'intelligibilité. Patrick CHARAUDEAU¹⁰ note que l'exigence de *visibilité* oblige la presse à composer les pages de son journal de sorte que les nouvelles puissent être repérables et saisies par le lecteur. A cet égard, l'instance de production doit apporter un soin tout particulier à la présentation et l'annonce de la nouvelle (Une, rubrique, photos, graphiques, types de colonnage, encadrés, etc.) et la titraille (titres, surtitres, sous-titres, chapeaux).

En ce qui concerne l'exigence de *lisibilité*, elle oblige la presse à un travail d'exposition le plus clair possible du compte rendu des événements qui se produisent dans l'espace public, à

¹⁰ CHARAUDEAU P., 1997, p. 220.

travers les modes discursifs de l' « événement rapporté » (faits et dits). Cette exigence se manifeste dans le mode d'écriture des articles qui doivent être accessibles au plus grand nombre de lecteurs possibles à l'intérieur d'une cible pré-construite. Nous nous penchons maintenant sur la qualité du langage journalistique algérien.

Les rédacteurs d'un journal quotidien utilisent un discours très varié du point de vue stylistique et morphosyntaxique pour répondre rapidement aux attentes de leurs lecteurs. Ainsi, une première caractéristique est que le style journalistique privilégie la rigueur d'écriture et la lisibilité. VAN DIJK¹¹ souligne que le style journalistique est toujours formel : ni la langue parlée ni les autres registres de langue ne sont présents, sauf dans les citations ou dans des cas particuliers. Mais cette caractéristique est commune aussi à des autres types de discours. De ce fait, le langage de la presse écrite se distingue par deux traits spécifiques :

Premièrement, il doit être le plus économique possible, c'est-à-dire véhiculer le plus grand nombre d'informations par le petit nombre de signes (mots) et que les informations comportent le maximum d'originalité. Cependant, un langage trop économique ne pourrait transmettre de message dans le sens que le récepteur aurait beaucoup de mal à identifier les signes denses et inattendus et puis, le but du journal n'est pas dans l'économie mais dans la bonne perception du message.

Comme il arrive souvent que la lisibilité soit fondée sur la longueur des phrases, le nombre moyen de mots par phrase prédit, lui, le degré de difficulté de lecture. Un texte est plus facile à lire si ses phrases sont courtes ; à l'inverse, un texte est plus difficile à lire si ses phrases sont longues. En outre, les phrases brèves favorisent la cohérence thématique. Selon la norme prescrite dans les manuels d'écriture journalistiques, les phrases excèdent souvent l'empan de lecture de 15 à 20 mots¹². De ce fait, les journalistes cherchent à éliminer le plus possible l'emploi de phrases longues et complexes qui pourraient entraîner une confusion, une interprétation erronée ou encore des malentendus et favorisent l'emploi des phrases courtes et simples.

D'autre part, le langage journalistique développe, dans son intérieur, divers autres langages qui correspondent aux divers sujets présentés et aux divers auteurs, c'est-à-dire aux divers journalistes, chacun avec sa personnalité et son propre talent. A ce propos, le discours journalistique présente une diversité maxime face aux autres discours (juridique, médical,

¹¹ VAN DIJK T. A., 1988, *Newes as a discourse*, p.76.

¹² TRAMBLAY L., « La qualité de la langue et les médias écrits », *Terminogramme*, n° 97-98, norme et médias.

économique, technique, etc.). Il faut ajouter à cela la finalité de captation du contrat de communication qui est à l'origine d'une autre exigence, celle de *dramatisation*. Celle-ci ne peut être affichée de façon aussi voyante que les autres, aussi s'introduit-elle dans les modes d'écriture des articles et particulièrement dans les titres ; les innovations techniques dans le domaine de la typographie (photographie, couleurs, taille des lettres, qualité du papier, etc.) et la recherche permanente de formules linguistiques et non linguistiques capables d'attirer et de maintenir les lecteurs.

La coexistence de ces quatre exigences dans un même organe d'information amène à une difficulté d'opérer une typologie des genres journalistiques du fait que chaque instance médiatique joue sa propre stratégie dans la manière de satisfaire à ces exigences. De plus, tout article de presse est un acte de discours, donc une forme d'action langagière qui suppose une situation contractuelle d'échange social :

« Dans le domaine du journalisme politique, ceux qui expliquent qu'on doit toujours séparer l'information du commentaire racontent des histoires. A un autre niveau, on trouve le commentaire ou l'éditorial, sans qu'on puisse définir clairement la différence entre ces deux types d'articles »¹³

Nous allons passer brièvement en revue les principaux genres journalistiques en analyse du discours (AD), essayons d'identifier les caractéristiques les plus pertinentes de chaque genre.

1.3. Typologie des genres journalistiques

Les linguistes et les spécialistes des médias ont remarqué qu'il est très difficile d'établir avec précision une typologie des genres de la presse écrite à cause d'un grand nombre de catégories qui varient d'une époque à l'autre et d'un contexte socioculturel à l'autre.

« Le genre n'a pas de lieu textuel arrêté, c'est une catégorie, d'abord annoncée par l'étiquette (édito, roman, lettre, recette de cuisine...), ce lieu sans lieu où le genre se tait, puis dispersée dans différentes composantes du texte. Fait fondamental, le genre ne se présente pas sous son seul aspect extérieur (son étiquette), il est la résultante d'un cheminement multi-sémiotique. Il ne peut voir le jour ou se donner le jour que grâce à l'interprétation. »¹⁴

¹³ CHARAUDEAU P., 1997, *ibid*, p. 221.

¹⁴ ABLALI D. « les éditoriaux entre deux pratiques culturelles ».

Aussi les définitions et les typologies des manuels sont souvent confuses et fluctuantes. Selon Jean Michel ADAM¹⁵ :

« Mais il est difficile de comprendre la (les) logique(s) de classements proposés par les manuels de journalisme. Les définitions varient et les catégories chevauchent. Cette complexité et les différences s'expliquent par les croisements de critères qui vont des choix stylistiques microlinguistiques aux intentions communicatives, en passant par la position énonciative du locuteur et le contenu des articles »

Nous avons choisi de décrire dans la suite les modèles proposées par ADAM (1997), LOCHARD (1996) et CHARAUDEAU (1997) parce qu'ils sont les plus aptes à permettre une catégorisation rigoureuse des genres journalistiques.

ADAM ajoute au binôme traditionnel *information/opinion* la dimension énonciative et range les genres sur un axe situé entre les pôles distance-information et implication-commentaire. La distance opposée à l'implication concerne à la fois la position du journaliste et le type de traitement de l'information. Dans une autre étude discursive menée sur les genres, Guy LOCHARD¹⁶ opte pour une approche fonctionnaliste, qui jointe le critère de l'orientation pragmatique à celui de la réalisation textuelle effective des genres dans la presse écrite. Selon cet auteur, *l'orientation pragmatique* ou *l'intention de communication* est le critère de base dans la classification des genres journalistiques. Il affirme que, contrairement à l'idée accréditée par les manuels de journalisme, la réalisation textuelle des genres journalistiques est très hétérogène. Le second critère est le mode d'organisation du discours ou le mode textuel, élément de la contrainte discursive de thématisation. Pour chacun des genres qu'il distingue, LOCHARD indique le mode textuel dominant mais aussi d'autres modes d'organisation textuelle. Cet éclairage sociocommunicatif qui renvoie à la relation journaliste/lecteur articule aussi deux positions en tension rappelant le couple information/commentaire que l'auteur formule par l'opposition entre le pôle *objectivité/légitimité* et le pôle *subjectivité/crédibilité*.

Pour construire sa typologie, Patrick CHARAUDEAU propose de croiser les principaux types de *modes discursifs*¹⁷ du traitement de l'information : « événement rapporté », « événement

¹⁵ ADAM J-M., 1997, « Unités rédactionnelles et genres discursifs : cadre général pour une approche de la presse écrite », *Pratiques*, n°94, p. 3-18.

¹⁶ LOCHARD G., 1996, « Genres rédactionnels et appréhension de l'événement médiatique. Le déclin des modes de configuration ? », *Réseaux*, 76, CNET.

¹⁷ Les modes discursifs : ce sont des procédés qui construisent l'événement médiatique en nouvelle, lui attribuant des propriétés qui relèvent du traitement général de l'information. Ils s'organisent autour de trois finalités de

commenté », « événement provoqué », placés sur un axe horizontal, avec les principaux types d'instance énonciatrice : « instance à origine externe », « instance à origine interne », « instance +/- engagée », placés sur un axe vertical. Il représente cette typologie par le schéma suivant (figure. 4) :

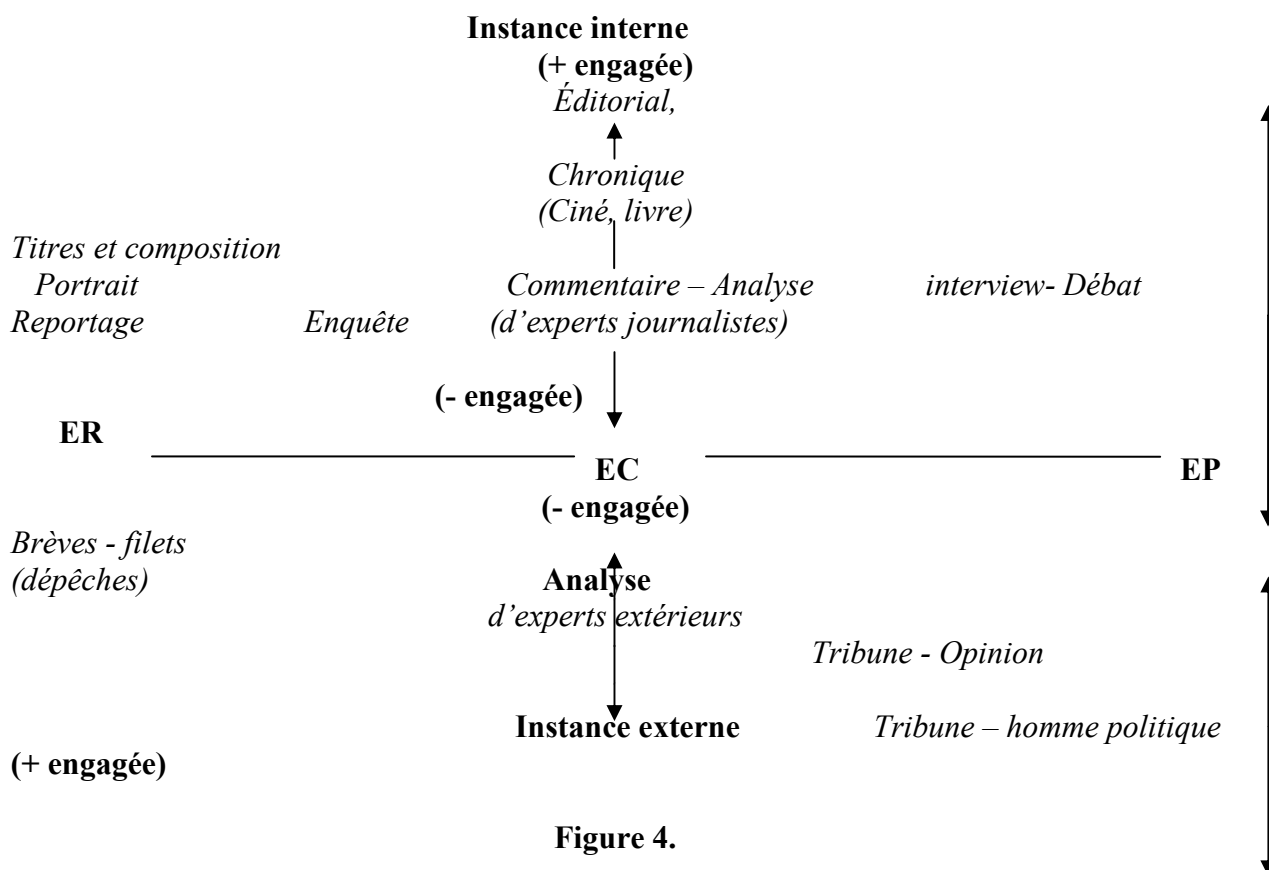


Figure 4.

Partant du postulat de base que le genre du texte ayant un impact sur la concentration des référents et des chaînes anaphoriques et donc sur les stratégies référentielles qui sont mises en place afin d'assurer une continuité référentielles des chaînes, nous avons choisi d'étudier, dans le cadre de cette recherche, le fonctionnement de l'anaphore pronominale dans la construction du sens et la cohérence textuelle d'un type particulier de textes : les faits divers. Sachant que ce genre de discours présente un double intérêt. D'une part, en tant que dispositif de communication, unité pragmatique du discours dans laquelle nous relatons des événements en fonction de la situation, c'est le genre qui joue le rôle le plus important dans la construction du sens dont il nous permet d'obtenir une interprétation pragma-sémantique adéquate du phénomène de l'anaphore. D'autre part, le fait divers a pour fonction première de créer des émotions chez son lectorat et non de simplement l'informer comme le font les autres

base qui correspondent à l'attitude du traitement de l'information que choisit l'instance médiatique : « rapporter l'événement », « commenter l'événement », « provoquer l'événement ».

rubriques. Il joue, pour cela, sur la quotidienneté et la proximité de l'événement. En outre, le lecteur trouve dans la lecture des récits de faits divers un terrain d'expression de sa perception de la quotidienneté et de ses aspirations propres. Il y impose une part de sa subjectivité et de sa représentation des dérapages de la vie quotidienne. De plus, la répétition des événements et les grandes affaires criminelles dans un récit de fait divers met en valeur la nécessité de recourir aux procédés de reprise et particulièrement au phénomène d'anaphore.

Tout d'abord, nous analysons la naissance et l'évolution du traitement du fait divers dans la presse écrite algérienne francophone. Après un bref parcours historique, nous tenterons ici d'esquisser les contours d'une définition du fait divers et de soulever les principaux problèmes qui lui sont liés. Enfin, une réflexion sur le rôle social du fait divers est proposée.

2. Le traitement des faits divers dans la presse algérienne d'expression française

Chaque jour, près de chez nous ou à l'autre bout du monde, se produisent dans nos sociétés des faits qui sortent de l'ordinaire. Chaque jour nos journaux racontent ces histoires sans importance : accidents de voiture, crimes épouvantables, suicides d'amour, couvreur tombant d'un cinquième étage, vol à main armée, prise d'otage, agressions sexuelles et meurtres, pluie de sauterelles ou de crapauds, naufrages, incendies, inondations, aventures cocasses, enlèvements mystérieux, exécutions à mort, cas d'hydrophobie, d'anthropophagie, de somnambulisme et de léthargie, les sauvetages, jumeaux soudés par la peau du ventre, enfants à trois yeux, etc. qu'on les appelle faits « divers ». Ces événements « inclassables » comme le disait Roland BARTHES (1966), relatant des faits hors norme, constituent un phénomène médiatique intrigant qui mérite d'être étudié.

2.1. Le fait divers : un peu d'histoire...

« Pour comprendre et définir le fait divers, il faut se placer comme l'araignée au lieu où s'entrecroisent les différents fils qui la relie à ces différentes directions. L'étude du fait divers, c'est un peu le festin de l'araignée. »¹⁸

Comprendre le fait divers tel qu'il est conçu par les historiens, oblige donc à passer par un panorama historique de son évolution au fil des siècles. Pour faire court, nous rappelons

¹⁸ CHEVALIER L. 2004, *Splendeurs et misères du fait divers*, Librairie Académique Perrin, pp. 35-36.

rapidement où et dans quelles circonstances le terme de « Faits divers » est apparu, et les petites nuances qu'on peut noter dans son usage dès sa naissance.

Le fait divers a connu en réalité bien des antécédents et des avatars. L'une de ses premières manifestations se trouve dans les « occasionnelles¹⁹ », feuilles volantes, vendues à la criée au XVI^e. Comme leur nom l'indique, les faits divers d'occasionnels paraissent lorsqu'un événement en donne l'occasion, et rapportent, au fil des siècles, des faits merveilleux ou surnaturels (comètes, moutons à cinq pattes, thèmes privilégiés du XVII^e siècle), des crimes, avec force détails mélodramatiques et illustrations extraordinaires ou sanglantes. Au XIX^e siècle, ceux que l'on appelle désormais les « canards » sont à leur apogée, leur nombre et leur qualité n'ont cessé d'augmenter avec le temps. Ces récits de faits singuliers ou « merveilleux » transmettent autant de sensationnalisme et de détails sordides les pires crimes de l'époque. Ils ont été considérés comme les ancêtres des faits divers de la grande presse d'information populaire de la fin du siècle.

La naissance des gazettes dès le XVII^e siècle n'influence guère les occasionnels, qui continuent à paraître et à être consommés sur la place publique. Ainsi, l'historien Dominique Kalifa explique que les lecteurs de gazettes peuvent profiter de numéros spéciaux imprimés à l'occasion des faits extraordinaires (appelés *Extraordinaires*), mais surtout de « variétés » et d'historiettes publiées dans les numéros normaux :

« Les gazettes avaient (...) développé dans leurs colonnes des rubriques de « variétés », nouvelles diverses ou « anecdotes du jour », qui détaillaient en dernière page, ou en fin de bulletin, les petits « faits intéressants », curieux, singuliers, ou seulement « avérés »²⁰

Les faits divers des gazettes instaurent une forme de cassure dans le public, entre ceux qui ne savent pas lire et se regroupent autour des canardiers et des colporteurs pour s'informer, et les lecteurs de gazettes qui consomment plus individuellement les informations qui leur parviennent. C'est donc dans les gazettes que sont apparues les petites nouvelles ordinaires, quotidiennes, ancêtres des petits faits divers de nos marges de journaux. Rappelons que le terme même de « fait divers » apparaît pour la première fois dans *Le Petit Journal* de Moïse POLYDORE MILLAUD, qui, dès la 1^{er} Février 1863 se vend à 1 sou (5 centimes), alors que les autres journaux étaient vendus 3 sous (15 centimes). Mais l'âge d'or du fait divers va

¹⁹ Terme choisi pour désigner les feuilles d'informations non périodiques antérieures au XIX^e siècle » cité par SEGUIN., 1959, p. 10.

²⁰ KALIFA D, 2000, « L'écriture du fait divers au XIX^e siècle : de la négation à la production de l'événement », dans H.-J. Lüsebrink & J.-Y. Mollier (dir.), *Presse et événement : journaux, gazettes, almanachs (XVII^e siècle)*, Berne, Peter Lang, p. 309.

vraiment démarrer avec la première page du même journal qui annonce le 24 septembre 1869 « l'affaire Troppmann », qui défraye la chronique et donne lieu à un feuilleton quotidien à succès dans *Le Petit Journal*. Elle inspire aussi les artistes en tout genre, notamment des chansonniers et écrivains, de Flaubert à Rimbaud. Ainsi, La loi du 29 juillet 1881 va accélérer le processus de multiplication des titres, des pages et le gonflement de la rubrique fait divers. C'est à la même période que Pierre LAROUSSE²¹ note :

[Sous cette rubrique, les journaux groupent avec art et publient régulièrement les nouvelles de toutes sortes qui courent le monde : petits scandales, accidents de voitures, crimes épouvantables, suicides d'amour, couvreur tombant d'un cinquième étage, vols à main armée, pluies de sauterelles ou de crapauds, naufrages, incendies, inondations, aventures cocasses, enlèvements mystérieux, exécutions à mort, cas d'hydrophobie, d'anthropophagie, de somnambulisme et de léthargie. Les sauvetages y entrent pour une large part, et les phénomènes de la nature y font merveille, tels que : veaux à deux têtes, crapauds âgés de quatre mille ans, jumeaux soudés par la peau du ventre, enfants à trois yeux, nains extraordinaires. Quelques recettes pour faire le beurre, guérir la rage, détruire les pucerons, conserver les confitures et enlever les taches de graisse sur toutes sortes d'étoffes s'y mêlent volontiers ; elles accompagnent à sa dernière demeure le centenaire qui, bien que n'ayant jamais bu de vin ni mangé de viande, a vécu un siècle et demi, laissant après soi, deux cent soixante-treize enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.]

Rappelons maintenant quelques caractéristiques des faits divers des journaux algériens.

2.2. Caractéristiques des faits divers de la presse algérienne

Notre étude du discours de la presse algérienne nous a permis de dégager quelques caractéristiques des faits divers journalistiques. On tente de résumer brièvement les traits thématiques de ce genre journalistique.

²¹ LAROUSSE P., 1872, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome huitième, p. 58.

2.2.1. *Caractéristiques thématiques*

Passionnant, intéressant, révélateur, répondant à l'intérêt et parfois même au besoin des gens (qui y trouve un exutoire), le « fait divers » est une notion très étendue : il signifie à la fois l'événement qui s'est produit et le texte qui en rend compte. Dans son étymologie, un fait divers est dérivé du verbe latin « *divertere* », qui signifie « divertir ». Donc un fait divers est publié s'il est susceptible d'émouvoir et de divertir.

Au sens courant, il est souvent défini par la négative ; il ne relève d'aucune actualité mondiale, ni politique, ni économique, ni sociale, ni culturelle. Force est de constater que le fait divers se nourrit de toutes sortes d'événement hors norme, de tout ce qui constitue un risque, une menace pour l'homme. Suivant la définition de FRAGNON²², les faits divers « *narrent des événements sociaux, eux-mêmes à la marge de l'espace social* », dont ont été soulignés les écarts par rapport au déroulement quotidien des choses. Le fait divers est donc une information sans portée générale qui appartient à la vie quotidienne, mais qui la rompt violemment. Ainsi AUCLAIR parle de « *rupture de l'univers réglé où l'homme trouve sa sécurité* », BARTHES²³ de « déviations causales » : « *en vertu de certains stéréotypes, on attend une cause, et c'est une autre qui apparaît* ». Les exemples (1)-(2) illustrent la déviation causale dont parle BARTHES :

²² FRAGNON J., 2007, « Le fait divers dans la PQR : fenêtre ou miroir sur la violence ? », *Les Chiers du Journalisme* n°17, p. 254.

²³ BARTHES R., 1981, « Structure du fait divers », in *Essais critiques*, Paris, Seuil, pp.188-196.

Alger : 16 ans de prison ferme pour un enquêteur de police meurtrier

Le tribunal criminel près la cour d'Alger a condamné, hier, à 16 ans de prison ferme l'enquêteur de police travaillant au service de transmissions de Bouzaréah pour homicide volontaire commis sur la personne d'un de ses proches.

Le tribunal criminel près la cour d'Alger a condamné, hier, à 16 ans de prison ferme l'enquêteur de police travaillant au service de transmissions de Bouzaréah pour homicide volontaire commis sur la personne d'un de ses proches. Les faits remontent, selon l'arrêt de renvoi, au 19 novembre 2009 à Ain Naadja (Alger) lorsqu'une violente dispute avait éclaté entre la famille de l'accusé, Mourad Bouhoun âgé de 32 ans, et celle de la victime qui habite la même cité. Lors de l'interrogatoire par les services de police, le prévenu a déclaré qu'il se trouvait chez lui à Ain Naadja lorsqu'il a entendu des cris émanant de l'extérieur et qu'il était sorti en prenant son arme après avoir désactivé le système de sécurité. Sur les lieux de l'altercation, le prévenu a déclaré avoir vu sa mère à terre et son père baignant dans son sang, c'est alors qu'il pointa son arme en direction de la victime la blessant mortellement. L'accusé a par la suite transporté ses parents vers l'hôpital, laissant la victime gisant par terre. Le ministère public avait requis la prison à perpétuité à l'encontre de l'accusé car il avait pris son arme dans l'intention de tuer, et avait pris soin de mettre la balle dans la chambre à feu avant de se diriger vers le lieu de l'altercation.

El Moudjahid

(2)

Annaba : un policier tire sur deux personnes avant de se donner la mort

Un policier a grièvement blessé mardi à Annaba, en se servant de son arme de service, un de ses collègues et une jeune femme qui les accompagnait depuis Constantine, avant de se donner la mort en retournant son arme contre lui, a-t-on appris d'une source sécuritaire.

La scène s'est déroulée à la cité du 1er-Mai d'El Bouni, à proximité du chantier de réalisation de la nouvelle gare de voyageurs, après qu'une rixe eut éclaté entre les deux policiers.

L'un d'eux, L.D, 30 ans, usa de son arme de service pour blesser grièvement à la tête son collègue A.A.D (25 ans) et la jeune femme (D.S, 27 ans) qui a été touchée au ventre, a indiqué la même source sans donner de précisions sur le mobile de cette altercation.

Alertés, les services de la Protection civile se sont déplacés sur les lieux du drame où ils ont procédé à l'évacuation des blessés aux urgences médicales et au dépôt de la dépouille de la victime à la morgue de l'hôpital Ibn Rochd de Annaba, a-t-on signalé de même source. Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances exactes de ce drame.

(Le Quotidien d'Oran : 20/4/2011)

La fonction du journaliste est bien de raconter « ce qui se passe », c'est-à-dire ce qui n'est pas encore de l'histoire, ce qui est en cours, inachevé, incomplètement connu. Bref, le journaliste est condamné à parler de ce qu'il ne connaît pas (encore). Cela est simplement plus évident lorsqu'il est aux faits divers. Ainsi, on parle souvent de manière méprisante de « chronique des chiens écrasés », que les journalistes affectent de nommer parfois la « poubelle de l'information ».

En matière contemporaine, ce genre journalistique se définit par son caractère inclassable, son immanence et son intemporalité. Inclassable, il ne peut appartenir à aucune rubrique traditionnelle du journal. De même, les journalistes regroupent, au sein de cette rubrique, un ensemble de faits disparates qui ne peuvent trouver leur place dans les autres rubriques de l'actualité. « *Tout ce qui ne peut entrer dans un tiroir, c'est le divers* »²⁴. BARTHES affirme :

« Le fait divers procéderait d'un classement de l'inclassable, il serait le rebut inorganisé des nouvelles informes... désastres, meurtres, enlèvements, agressions, accidents, vols, bizarreries, tout cela renvoie à l'homme, à son histoire, à son aliénation, à ses fantasmes, à ses rêves, à ses peurs... »²⁵

Contrairement aux rubriques journalistiques, qui s'inscrivent dans une durée (les nouvelles d'ordre politique, économique, sportif...), le récit d'un fait divers présente dans son contenu, l'intégralité de ce que le lecteur doit connaître de l'événement, sans avoir besoin des connaissances préalables. Cela implique que le récit de fait divers possède une autonomie de sens.

De plus, un fait divers ne jaunit pas, il est intemporel : « accident », « suicide », « crime », « incendie » sont des faits d'hier et d'aujourd'hui. Dans son étude sur le fait divers²⁶ Roland BARTHES montre que celui-ci, en dépit de son aspect futile et souvent extravagant, porte sur des problèmes fondamentaux, permanents et universels : la vie, la mort, l'amour, la haine, la nature humaine... Pour lui, le fait divers est :

« Une information immanente ; elle contient en soi tout son savoir : point besoin de connaître rien du monde pour la consommer [...] tout est donné dans un fait divers ; ses circonstances, ses causes, son passé, son issue ; sans durée et sans contexte, il constitue un être immédiat, total qui ne renvoie, du moins formellement, à rien d'implicite »

²⁴ COLOMBANI R., 1984, Comment va la presse, Paris, Centre Pompidou, CCI, cité par PRIVAT D., 1992, Le fait divers à travers sa représentation sociale (du « canard » au « fait de société »), Paris, thèse de sociologie, Université Paris VII, p. 21

²⁵ BARTHES R., 1964, *Essais critiques, structure du fait divers*, Paris : Seuil, pp. 188-197.

²⁶ BARTHES R., 1964, *Essais critiques, structure du fait divers*, Paris : Seuil.

Il faut aussi souligner que les spécialistes²⁷ du discours médiatique ont établi une structure de ce genre journalistique.

2.2.2. Caractéristiques structurelles

« Un fait divers, c'est une histoire en soi : un phénomène de société concentré dans une histoire violente »²⁸

« Le fait divers est la grande Histoire au quotidien »²⁹

D'une manière générale, les spécialistes et les professionnels de la presse s'accordent à considérer le fait divers comme un genre narratif. Ils sont assez unanimement assimilés à des textes qui « racontent », à des histoires. A partir de quelques exemples tirés de notre corpus, nous constatons que les faits divers de la presse algérienne se divisent en deux types de formes et de longueurs inégales. Le premier type correspond aux brèves dans un format court et concis. Structurellement :

« Ces brèves sont composées d'un titre, d'une indication géographique et du texte proprement dit. [...] Par souci de concision, les brèves répondent aux questions fondamentales (qui ? quoi ? où ? comment ?) : lieux et horaires de l'incident, sujet de l'acte délictueux, victimes, et actions de l'anti-sujet policier »³⁰

Le deuxième type, ce sont des textes longs qui regroupent soit des articles judiciaires (ex. comptes rendus d'audience), soit des faits divers considérés comme assez importants (ex. meurtres, tentatives d'enlèvement, etc.). Dans les articles longs, les journalistes proposent un récit plus développé avec une description plus détaillée des protagonistes et des faits criminels.

Comme tout récit, le fait divers journalistique, selon Paul RICOEUR, se compose d'un :

- a. début, un milieu, une fin
- b. renversement, une causalité, même troublée, ou une coïncidence qui peut être considérée comme la transgression d'une norme.
- c. thème unitaire

²⁷ BARTHES R.1964, « Structure du fait divers », in *Essais critiques*, Seuil.

²⁸ CH. COLOMBANI, journaliste au Monde, cité par PETITJEAN A., 1986, « Le récit de fait divers : étude comparée de France Soir et de Libération », *Pratiques*, n°50, p. 67.

²⁹ ANTOINE et al. 1997, p. 82. Cité par REVAZ F., 1997, « Le récit dans la presse écrite », *Pratiques* n°94, p.19.

³⁰ FRAGON J., 2007, « Le fait divers dans la PQR : fenêtre ou miroir sur la violence ? », *Les Chiers du Journalisme* n°17, p. 256.

d. dénouement imprévisible

et d'une conclusion.

Il s'agit de sélectionner des éléments puis de les ordonner.

En récapitulant les éléments auxquels correspondent les récits de faits divers dans le tableau suivant :

De quoi s'agit-il ?	(une ou deux propositions qui résument toute l'histoire)
Qui ? Quand ? Quoi ? Où ?	(Eléments d'informations précisant la situation, les personnages, le lieu et le moment de l'histoire)
Pourquoi ?	(Indication sur l'intérêt de l'histoire, sur sa raison d'être)
Et après, que s'est-il passé ?	(Séquences des événements et actions qui forment le corps du fait divers)
Comment cela s'est-il terminé ?	(Le résultat suit souvent le foyer d'évaluation, c'est-à-dire le principal passage évaluatif du récit)
Coda (ou chute)	(Procédé par lequel le journaliste signale que son récit de fait divers est terminé)

Les éléments qui composent les faits divers des journaux algériens sont :

- **Les titres** : très souvent, les titres des faits divers, dans les journaux algériens, occupent indéniablement une place caractéristique au sein d'un texte. Ils présentent le thème et le rhème de l'article (et dans cet ordre : de ce dont il va être parlé à ce qui va en être dit) et les proposent comme un résumé, de sorte que le lecteur peut ne parcourir que le titre. Typographiquement, ils sont gras et/ou soulignés et/ou colorés et/ou numérotés.

Il convient d'ajouter d'autre part que le journaliste utilise généralement des titres surprenants et des mots choquants qui renversent la logique habituelle du quotidien afin d'attirer l'attention du lecteur et piquer sa curiosité. C'est ce qu'illustrent les exemples suivants:

Le Quotidien d'Oran

- *CHLEF: Ils agressaient et volaient les citoyens*
- *SIDI ALI: Un quadragénaire se suicide par pendaison*
- *Tiaret : Un jeune homme meurt après s'être immolé par le feu*
- *Un enfant se noie dans l'oued*
- *Chute mortelle d'un enfant*
- *Crime à Haï Nour*

El Moudjahid

- *Le feu de l'amour*
- *Alger : 12 ans de prison ferme contre une mère infanticide*
- *Dérapage mortel : 14 morts et 11 blessés à El Menea*
- *Des réseaux narcotrafiquants obligent des "Harraga" toxicomanes à transporter de la drogue*
- *Ils ciblaient essentiellement les Renault Kangoo : 5 ans de prison pour association de malfaiteurs et vol*

Partant de l'idée que le titre du fait divers est un bref résumé du texte, il peut avoir deux fonctions : *une fonction informative* (lorsqu'il donne l'information sur le thème) et *une fonction incitative* (lorsqu'il contient des éléments qui poussent à la lecture de l'article). Ainsi, dans l'exemple suivant, nous remarquons en premier temps que l'information qui constitue le fait divers apparaît dans le titre. Elle est développée par le biais d'une narration constituant la partie centrale du fait divers. En second temps, la mention du lieu géographique où se déroule l'action qui figure à gauche du titre joue un rôle important dans la construction du texte ; elle est reprise sous la forme d'une expansion du SN (Le petit faubourg de Sidi Ali) ou d'un circonstant localisateur dans la suite du texte.

SIDI ALI: Un quadragénaire se suicide par pendaison

par E.Y.

Le petit faubourg de Sidi Ali est sous le choc depuis l'annonce de la nouvelle du suicide d'un quadragénaire qui a mis en émoi toute la population. En effet, un jeune homme âgé d'environ 45 ans a été découvert, à 17h00, pendu à un arbre dans une forêt non loin de la commune de Sidi Ali. La nouvelle est tombée tel un couperet et s'est vite propagée dans les localités limitrophes. Alertés par les villageois, les éléments de la Protection civile sont vites dépêchés sur le lieu du drame et ont procédé à l'évacuation de la dépouille mortelle vers la morgue de l'établissement hospitalier de Sidi Ali pour autopsie. Par ailleurs, l'on nous signale qu'une enquête d'usage a été ouverte par les services de sécurité pour mettre la lumière sur ce drame.

(Le Quotidien d'Oran : 2/9/2013)

De plus, il faut également noter que les détails de temps, de personnes, de cause et de résultat constituent un apport informatif non négligeable pour la compréhension du déroulement des événements.

– Passons maintenant à l'étude *des personnages* :

L'une des particularités des faits divers tient à ce qu'ils racontent des événements touchant des gens ordinaires qui se trouvent transformé en héros du bien et du mal. Ils se comportent de façon inhabituelle, inattendue et parfois bizarre. Selon DUBIED, ce sont « *des gens de tous les jours qui, à un moment de leur vie, ont vécu une situation exceptionnelle, souvent dramatique, et ont accompli un geste qui a sauvé des vies.* »³¹.

Dans ces histoires vraies, les personnages semblent avoir une caractéristique commune : ils sont prisonniers des faits dans lesquels ils apparaissent. Corrélativement- aussi connus soient-ils-, le vol, le cambriolage, l'homicide volontaire, l'infanticide, etc. apparaissent et réapparaissent partout de génération en génération.

– Pour ce qui concerne *le dénouement*, le journaliste présente ce qui s'est passé d'une façon surprenante en renversant la conclusion logique de l'histoire racontée pour garder la force de l'événement et sa surprise.

³¹ DUBIED A., 2004, *Les dits et les scènes du fait divers*, Genève-Paris, Librairie Droz, p. 53.

En guise de conclusion

Nous retenons un certain nombre de critères de définition proposés par Marc LITS et Annick DUBIED³² qui permettent de définir les prototypes de faits divers :

- Une histoire parue dans les médias, une mise en scène médiatique
- Une histoire, un récit (avec des personnages, des péripéties, un dénouement...)
- Une histoire extraordinaire arrivée à des gens ordinaires, et donc quelque chose de surprenant (Auclair)
- Une dérogation aux normes (sociales, morales, légales, naturelles...)
- Deux éléments reliés entre eux par un lien inhabituel, étrange, troublé... (Barthes)
- Une information « omnibus », à la portée de tous, sans connaissances préalables nécessaires (Bourdieu)

Selon ces auteurs, le premier caractère spécifique du fait divers est qu'il est avant tout une mise en scène médiatique, c'est-à-dire, qu'on ne « rencontre » pas un fait divers dans la rue, mais seulement dans les médias. En ce sens, ils n'apparaissent qu'avec la mise en scène d'événements choisis par les producteurs des textes journalistiques qui leur donnent par la suite un statut médiatisé, journalistique et les font passer de la sphère privée à celle publique, médiatique, en les soumettant en même temps à de nouvelles règles.

Le prochain chapitre porte sur l'analyse des facteurs qui déterminent le choix par le locuteur/journaliste du type de l'expression anaphorique pronominale et le rôle de ces expressions dans la structuration des faits divers journalistiques.

³² DUBIED A & LITS M., 2008, « Les récits de faits divers et les récits people : normes, intimité et identité », La revue européenne des pratiques médiatiques et culturelles, N° Spécial, p. 34.

CHAPITRE 2

**ANALYSE PRAGMA-SEMANTIQUE DE L'ANAPHORE
PRONOMINALE DANS LES FAITS DIVERS DES
QUOTIDIENS ALGERIENS**

1. Définition et collecte du corpus

La construction du corpus est une tâche demandant un grand soin. Il faut déterminer les critères précis selon lesquels on délimite le corpus envisagé. Nous avons décidé de choisir un corpus avec des textes récents et surtout ceux dans lesquels apparaissent régulièrement les éléments du domaine linguistique que nous étudions. Nous nous sommes penchés sur le corpus de presse francophone parce que la presse reflète des changements de langue, présente de nouveaux mots et bien entendu de différents niveaux de la langue. Pour effectuer notre recherche et pour que notre problématique soit valide, nous avons choisi soigneusement un ensemble d'articles qui ont été recueillis dans deux quotidiens d'information générale de la presse algérienne d'expression française : le *Quotidien d'Oran* et *El Moudjahid*. Notre choix a été réfléchi : il s'agit d'étudier des journaux qui se distinguent l'un de l'autre par un trait caractéristique. Un des critères que nous avons envisagé afin de choisir ces journaux a été l'orientation politique. *El Moudjahid* se présente comme porte parole du gouvernement, le *Quotidien d'Oran* se considère comme un journal indépendant. De ce fait, la différence entre les deux journaux n'est peut-être pas seulement dans leur contenu mais dans leur forme et leurs stratégies discursives.

Nous commençons donc par présenter et justifier le choix de ces deux journaux pour ensuite analyser les différentes stratégies mises en œuvre lors de la production/interprétation des anaphores pronominales.

2. Présentation des journaux retenus

2.1. Le choix du *Quotidien d'Oran*

Le *Quotidien d'Oran* est un journal algérien implanté à Oran le 14/01/1994 par Mohamed Abdou BENABBOU. Le président directeur général de la publication déclare :

« Le premier numéro est paru le 1^{er} janvier 1994. Fondé par un groupe de citoyens, sa nature juridique est particulière. Société par actions, ses actionnaires sont en nombre de 87 détenteurs chacun d'une à dix actions. Aucun actionnaire n'a plus de dix actions. Leurs profils vont du petit fonctionnaire à l'industriel et j'ai veillé en tant qu'élément centralisateur à ce que leurs colorations politiques soient les plus larges possibles leurs origines géographiques et ethniques aussi. La notion de bénéfice est secondaire pour

les actionnaires et j'ai tenu à ce que le personnel d'encadrement du journal soit non seulement actionnaire mais aussi membre du conseil d'administration »³³

Devenu un titre national en 1997, ce quotidien d'information francophone a rapidement étendu son influence au-delà de l'ouest algérien. Né dans un contexte difficile³⁴, ce journal est intimement lié au désir de la société algérienne d'avoir une source d'informations plurielles. Il doit sa naissance à la volonté de faire exister un traitement de l'information qui ne soit inféodé ni aux cercles du pouvoir, ni au monopole des cercles d'affaires ou de l'opposition. Le *Quotidien d'Oran* se définit aujourd'hui comme « généraliste » parce qu'il traite aussi bien de politique intérieure que de sport, de culture ou d'actualité internationale, mais il s'intéresse aussi aux sujets sur la vie quotidienne des lecteurs et sur les faits divers. Grâce à son ton neuf et ses journalistes de très grande expérience, cet organe de presse a pu gagner un grand nombre de lecteurs. Il possède un site web fonctionnel : <http://www.lequotidien-oran.com>, ce qui donne aux lecteurs la possibilité de télécharger l'intégralité des articles en format HTML et PDF ou bien de les visualiser en ligne, ce qui permet donc à toute personne s'intéressant à la scène algérienne d'avoir accès au journal. Il faut souligner que le Quotidien d'Oran est le seul journal algérien (avec El Khabar) à respecter le Code de l'information algérien qui exige la publication des chiffres de tirage. Pour le mois de septembre 2011, les chiffres ont oscillé entre 130000 et 135000 exemplaires. Les derniers chiffres officiels remontent à l'année 2006. Le *Quotidien d'Oran* affichait un tirage de 149900 exemplaires selon le Ministère de la communication algérien. Ce chiffre le classe en 2^{ème} position des tirages de la presse quotidienne algérienne et en 1^{ère} position des tirages de la presse quotidienne d'expression française en Algérie.

En effet, sa ligne éditoriale qui, selon Mohamed BENABBOU, traite l'intérêt commun sans préjugés et sans tabous ainsi que sa forte diffusion m'ont motivée à choisir ce quotidien comme média de support pour le traitement de l'anaphore pronominale dans la presse algérienne d'information quotidienne.

³³ BENABBOU M.A.

³⁴ Au cours d'une guerre civile qui a duré une décennie, celle des années 90, les journalistes du *Quotidien d'Oran* étaient spécifiquement visés et un grand nombre d'entre eux ont été assassinés.

2.2. *Le choix du journal EL Moudjahid*

El Moudjahid est un quotidien algérien d'expression française et l'un des six titres de la presse étatique en Algérie.

Organe de communication du Front de Libération Nationale (FLN), le journal est fondé en juin 1956 sous forme d'un modeste cahier ronéotypé et portant le titre bilingue : « El Moudjahid-Le combattant » ainsi que la manchette qui restera la devise institutionnelle du journal par la suite : « la Révolution par le peuple et pour le peuple ». Dès le premier numéro, l'éditorial intitulé « Bulletin de naissance » expliquait le sens du titre et la définition de djihad dans le contexte de la lutte nationale. C'est pourquoi il a été qualifié « d'école de la Révolution algérienne » par Rédha Malek, ancien premier ministre algérien et ancien directeur de la version francophone de *El Moudjahid* (1957-1963).

Le 22 juin 1965, soit 3 jours après le coup d'Etat du 19 juin 1965, *El Moudjahid* fut proclamé quotidien national d'information dans une période où les aménagements apportés dans le champ médiatique par les pouvoirs publics apportent leur lot de fusion et d'absorption entre les quotidiens existants (tels que Alger Républicain, El Chaâb,...) le journal a connu son heure de gloire avec Noureddine Naït-Mazi, rédacteur en chef pendant les décennies 70 et 80. Son contenu est généraliste et réserve une grande place à la couverture des événements présidentiels et gouvernementaux. Il se distingue notamment par sa rubrique « *Coopération* » dans laquelle divers renseignements au sujet des activités diplomatiques du Chef de l'Etat et des ministres sont publiés.

El Moudjahid possède l'un des sites internet les plus modernes de toute la presse algérienne. Ainsi, les informations sont régulièrement mises à jour et le site est consultable en 4 langues (français, arabe, anglais, espagnol). Selon le ministère de la communication algérien, ce journal affichait un tirage de 17500 exemplaires. Notons que ce chiffre le classe en 9^e position des tirages de la presse quotidienne et en 6^e position des tirages de la presse francophone algérienne. En outre, il est le chef de file en matière de presse publique.

2.3. *Pourquoi le choix des textes ?*

Nous avons décidé de choisir comme corpus un ensemble de textes de faits divers de deux journaux différents afin de pouvoir distinguer les différents emplois des pronoms anaphoriques la presse écrite algérienne. Pour créer notre propre corpus, nous avons tiré 307 articles de faits divers référencés pendant cinq ans (2009, 2010, 2011, 2012, 2013).

Ainsi, le corpus du *Quotidien d'Oran* contient 243 faits divers et un total de 72119 mots, celui de *El Moudjahid* comprend également 64 articles de faits divers et un total de 17560 mots. Ce qui nous préoccupe dans ce travail est une sorte d'étude comparative de l'usage de l'anaphore pronominale au moyen des pronoms personnels, l'anaphore démonstrative, l'anaphore relative et l'anaphore possessive dans le but de voir des lieux de convergence et de divergence dans les deux journaux et de voir notamment lequel des deux journaux se sert de plus, de ces anaphores.

Dans les textes que nous avons étudiés, nous nous poserons le problème de l'hétérogénéité de l'usage des pronoms anaphoriques qui dépend également du type de texte (ici le texte narratif), le style de l'auteur et le type du fait divers. Nous allons présenter une liste des différents types de faits divers que nous avons étudiés.

1. El Moudjahid

Type de fait divers	Nombre de sujets
Les accidents (nauffrage, noyade, incendies, accident de la route)	16
Atteintes aux personnes (agressions, meurtres, enlèvements, viols)	12
Suicides	/
Les actes de banditisme (cambriolage, braquage, règlement de compte, trafics divers)	21
Les violences antisociales (vandalismes, bagarres collectives)	10
Fraudes et escroqueries	/
Catastrophes	/
Divers	2

2. Le Quotidien d'Oran

Type de fait divers	Nombre de sujets
Les accidents (nauffrage, noyade, incendies, accident de la route)	94
Atteintes aux personnes (agressions, meurtres, enlèvements, viols)	48
Suicides	7
Les actes de banditisme (cambriolage, braquage, règlement de compte, trafics divers)	60
Les violences antisociales (vandalismes, bagarres collectives)	26
Fraudes et escroqueries	5
Catastrophes	2
Divers	/

Nous avons porté notre attention sur ces faits divers parce qu'ils décrivent généralement plusieurs événements. De ce fait, ils montrent des différences assez importantes entre les anaphores pronominales présentes dans les deux journaux.

3. Les anaphores pronominales dans les faits divers des journaux algériens

Afin de mettre en évidence les différents types d'anaphores pronominales produites dans les articles de faits divers étudiés, nous allons présenter une analyse quantitative et qualitative qui nous permettent de réaliser une comparaison entre les deux journaux.

3.1. *Analyse quantitative et qualitative des anaphores pronominales dans le corpus*

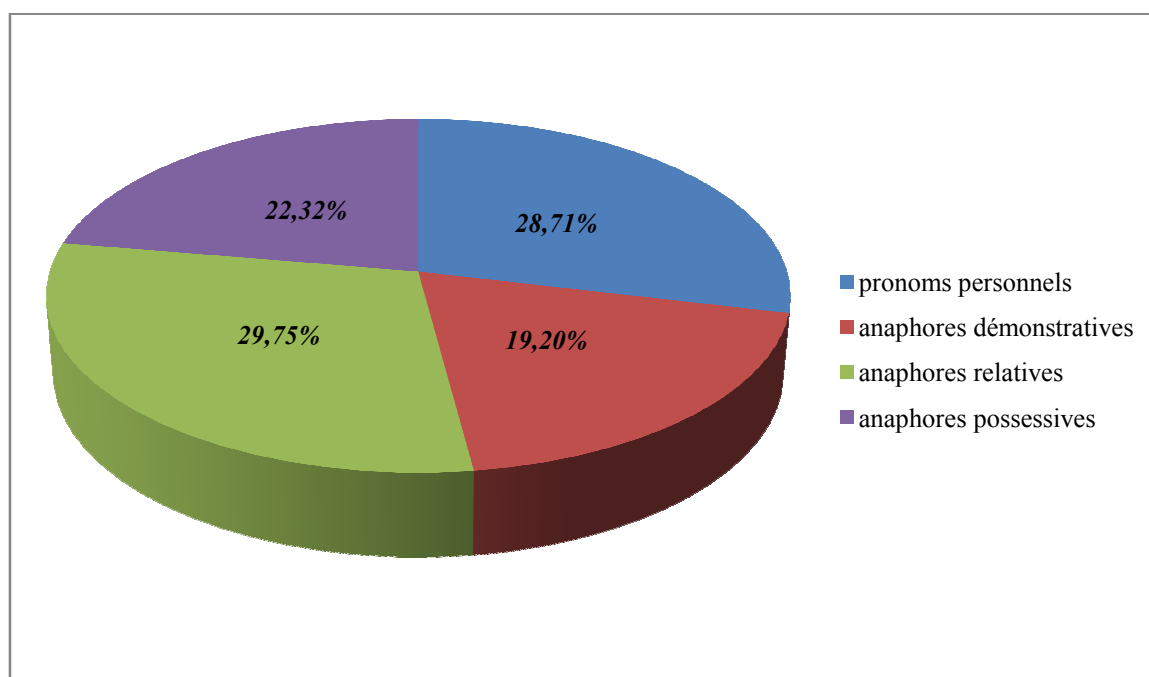
Dans cette analyse, nous allons contenter de faire le relevé des différentes anaphores pronominales produites dans notre corpus, et ce, pour voir quelles sont les formes les plus utilisées par les journalistes algériens. Dans un premier temps, l'analyse quantitative est globale dans la mesure où elle porte sur le nombre total des anaphores pronominales, puis

nous détaillons davantage en catégorisant les pronoms anaphoriques en fonction de leur nature. Ainsi, sur un corpus de 89679 mots, nous avons recensé un total de 3462 anaphores pronominales. Ces dernières se répartissent comme suit (cf. Tableau 1) :

Tableau 7. Répartition des anaphores pronominales dans le corpus

Forme	Nombre d'occurrences	(%) par rapport au nombre total des anaphores pronominales
Les pronoms personnels	994	28,71 %
Les anaphores démonstratives	665	19,20 %
Les anaphores relatives	1030	29,75 %
Les anaphores possessives	773	22,32 %

Visualisons cela dans le graphe ci-dessous :



Graphique 1. Fréquence d'emploi des anaphores pronominales dans le corpus

Les premiers résultats du repérage quantitatif montrent que les textes de faits divers des journaux algériens ont un fort pourcentage d'anaphores relatives et des pronoms personnels anaphoriques (29,75% et 28,71%), un pourcentage relativement important des anaphores possessives et démonstratives (22,32% et 19,20%). L'importance de ces anaphores

pronominale provient certainement du fait qu'il est nécessaire de désigner un grand nombre fois une même entité (liée au thème principal de l'article) par un pronom.

Nous allons examiner maintenant la répartition de chaque type d'anaphore pronominale dans le corpus pour mettre en évidence les facteurs qui influencent cette distribution dans les textes étudiés.

3.2. *Les pronoms personnels anaphoriques*

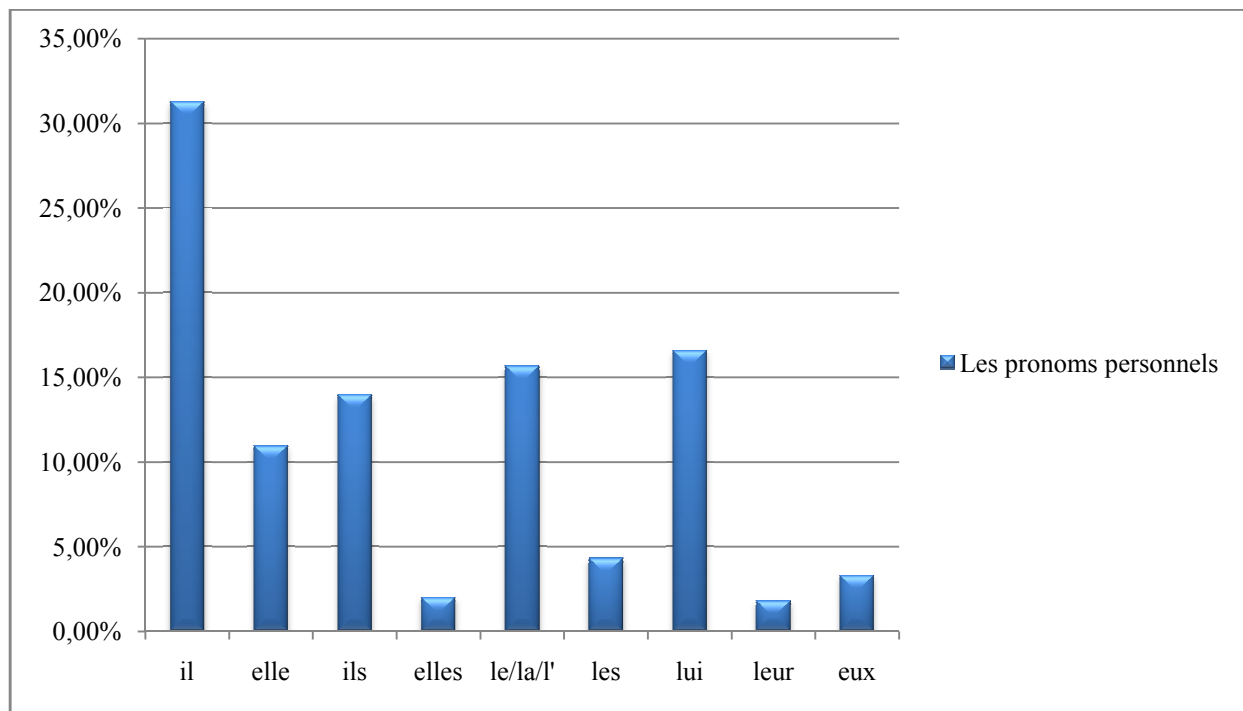
Il nous convient de souligner que les pronoms personnels participent fréquemment aux chaînes référentielles et qu'ils s'emploient de préférence dans des situations de continuité référentielle ou topicale. Nous allons donc analyser dans le détail comment l'emploi des pronoms personnels de reprise contribue à assurer la continuité référentielle dans le discours journalistique.

3.2.1. **Fréquence d'emploi des pronoms personnels anaphoriques dans le corpus**

Nous nous intéresserons tout d'abord aux taux global des pronoms personnels de la troisième personne, puis, nous proposons d'examiner une série d'articles en suivant une progression allant des chaînes anaphoriques pronominales les plus simples à l'entrelacs le plus complexe des antécédents.

Tableau 8. Répartition des pronoms personnels dans le corpus

Forme	Nombre d'occurrences	Pourcentage
Il	311	31.28 %
Elle	109	10.96 %
Ils	139	13.98 %
Elles	20	2.01 %
Le/la/l'	156	15.69 %
Les	43	4.32 %
Lui	165	16.59 %
Leur	18	1.81 %
Eux	33	3.31 %
Total	994	100%



Graphique 2. Fréquence d'emploi des pronoms personnels anaphoriques dans le corpus

Un retour aux données recueillies dans les articles étudiés montre que le corpus que nous disposons présente un nombre relativement important de pronoms personnels anaphoriques. En effet, nous pouvons à la lumière de notre analyse, distinguer les différents usages et fonctionnements des pronoms personnels anaphoriques dans les faits divers de la presse francophone algérienne :

3.2.2. Analyse d'exemples

Les articles que nous commenterons ici pourraient passer pour des exemples types de l'effet de continuité provoquée par l'emploi du pronom personnel anaphorique.

Article n°1

Tizi Ouzou: Cinq ans de prison pour falsification de documents

Naït Ali H

Un ancien employé de la mairie d'Illiten a été condamné avant-hier par le tribunal criminel de Tizi Ouzou à la peine de 05 ans de prison ferme pour avoir obtenu la nationalité française avec des documents falsifiés. En effet, *le mis en cause T. Slimane* qui gérait un des services de cette commune en 2002 s'est fait délivrer un faux acte de mariage pour sa mère avec un

autre homme ayant droit à la nationalité française puis un faux livret de famille de ses parents sur lequel *il* y figure comme unique fils. Ces faux documents *lui* ont permis de se faire établir un passeport français. Avant-hier, devant le jury du tribunal, *il* a nié les faits pour lesquels *il* a été poursuivi mais a déclaré que suite aux menaces proférées contre *lui* pour sa participation aux élections de 2001, son défunt père *l'*a aidé à obtenir le passeport français qui *lui* a permis de s'enfuir en France. Précisons que **le mis en cause** était maire de cette municipalité entre 2005 et 2007.

(Le Quotidien d'Oran : 15/7/2010)

A première vue, nous remarquons que l'antécédent masculin singulier animé humain mentionné sous la forme nominale « **Un ancien employé de la mairie d'Iliten** » est immédiatement redéfini sous forme nominale « **le mis en cause T. Slimane** ». Ce GN donne naissance à une chaîne anaphorique sur le mode de l'anaphore pronominale assurée par le pronom personnel sujet de la personne 3, *il* (3 fois), le pronom régime indirect *lui* (3 fois) et régime direct *l'* (1 fois). Il est à noter que le recours aux pronoms personnels anaphoriques est justifié ici par des contraintes stylistiques. D'abord, ce sont des outils privilégiés pour accéder aux référents de discours très focalisés en mémoire de travail. Ainsi, en tant que marqueurs de substitution, ils jouent des rôles importants dans la réduction du taux des désignations du thème principal. Ils ont donc une fonction esthétique fondée sur la notion d'économie qui vise l'éviction de la répétition « non-stylistique » d'un nom et d'éliminer une certaine redondance. A ce propos, Roy³⁵ note que :

« La plus part du temps lorsqu'on désire éviter la répétition, on a recours à ce qu'on appelle traditionnellement un pronom »

Article n°2

Aïn El-Turck: Trois pêcheurs portés disparus

Rachid Boutlélis

Trois pêcheurs viennent d'être portés disparus après une sortie en mer au large des côtes de la commune de Aïn El-Turck, apprend-on de sources concordantes.

L'annonce s'est rapidement répandue comme une traînée de poudre parmi la population de cette commune, suscitant la consternation. **Ces malheureux pêcheurs**, demeurant dans la localité côtière de St Germain, ont bravé, lundi après-midi, la houle et les mauvaises conditions météorologiques qui prévalent depuis le début de la semaine dans cette région

³⁵ ROY. 1976.44

côtière, pour s'adonner à une partie de pêche. **Ils** ont pris la mer à partir de la plage de Beauséjour, située dans la commune côtière de Aïn El-Turck.

Nos sources indiquent que leur embarcation aurait chaviré lorsqu' **ils** ont tenté de remonter les filets. **Ils** auraient été emportés par les forts courants marins prévalant dans cette zone par mauvais temps. Leur petite embarcation, qui dérivait au gré de la houle, a été repérée au large du littoral ouest, plusieurs heures plus tard, et ramenée à terre par une patrouille des gardes-côtes.

L'hypothèse d'une éventuelle tentative de traversée clandestine qui aurait mal tourné pour des harraga a été aussitôt écartée, après la confirmation qu'il s'agissait en fait d'une embarcation de pêcheurs connus à St Germain. Selon les témoignages d'autres pêcheurs, **ils** auraient risqué, au péril de leur vie, cette sortie en mer en bravant la forte houle avec la conviction de réussir une bonne prise dans leurs filets. «Ce sont les conditions idéales mais très risquées pour être certains de ne pas retourner bredouille. Avec la houle, le poisson mord et se manifeste en abondance. A mon humble avis, **ils** ont assez d'expérience pour savoir qu' **ils** s'exposaient ainsi à un grand danger en décidant cette périlleuse sortie en mer», a fait remarquer un pêcheur de la commune. A l'heure actuelle, les recherches pour retrouver les corps de **ces trois malheureux** , entamées après la découverte de leur embarcation, se poursuivent. Les mauvaises conditions météorologiques ont rendu difficile la mission aux plongeurs de la Protection civile. Il y a lieu de rappeler dans ce contexte que quatre autres pêcheurs, originaires de la commune de Aïn El-Turck, ont péri noyés aux abords immédiats de cette même zone dans des conditions similaires, et ce moins d'une année auparavant.

(Le Quotidien d'Oran, 3/2/2011)

L'antécédent principal mentionné sous la forme nominale, « **Trois pêcheurs** », est l'entité topicale de l'article et est aussi l'antécédent le plus important dans le texte. Les expressions référentielles qui le désignent sont en majorité des pronoms personnels de la personne 6, « **ils** » qui occupent de façon constante la position sujet. Notons que les pronoms personnels ne servent pas seulement à éviter la répétition, mais ils signalent que le narrateur continue de parler d'un référent déjà saillant, et qu'il va en parler en continuité avec ce qui l'a rendu saillant. A cet égard, ils jouent un rôle important dans le maintien de la cohésion du texte et dans la thématization.

Dans la suite de cet article, l'introduction d'un SN démonstratif, « **ces trois malheureux** » dans la première phrase du dernier paragraphe, instaure une rupture en ajoutant, à la désignation objective du référent, un point de vue original sur ce référent. Ceci démontre une fois de plus que l'emploi du pronom personnel produit un effet de continuité sémantique et adoucit la transition entre les différents segments du discours contrairement aux SN démonstratifs qui permettraient de signaler un changement du contexte d'évaluation. D'après KLEIBER :

On peut « voir dans le pronom *il* effectivement un marqueur référentiel moins coûteux que les SN « pleins » tels que noms propres, expressions définies, etc. »³⁶

L'exemple (T3) présente un cas d'interposition de plusieurs référents co-présents dans la chaîne anaphorique principale :

Article n°3

Trois arrestations à Tizi Ouzou: Ils rackettaient les commerçants

Naït Ali H

Un groupe de malfaiteurs qui rançonnaient des commerçants a été démantelé mardi par la police à Azazga, 35 km à l'est de Tizi Ouzou, a annoncé hier la cellule de communication de la sûreté de wilaya dans un communiqué. **Les membres présumés de ce réseau au nombre de trois** ont été identifiés et confondus après une plainte de **l'une de leurs victimes, un commerçant** auquel **les mis en cause** avaient déjà extorqué une importante somme d'argent dans un premier temps avant de **lui** réclamer une autre rançon en **le** menaçant de mort. **Deux des trois mis en cause** sont natifs de Azazga alors que **leur troisième complice** est originaire de Thénia (Boumerdès). **Ce dernier** a été arrêté en possession d'une arme à feu utilisée dans leurs attaques contre de paisibles citoyens. **Ils** ont été placés sous mandat de dépôt avant-hier par le parquet de Azazga pour apologie du terrorisme, association de malfaiteurs, détention d'une arme à feu et munitions sans autorisation, extorsion de fonds sous la menace avec arme à feu et guet-apens et vol avec usage d'arme à feu.

(Le Quotidien d'Oran : 20/10/2011)

Nous constatons que les deux antécédents en présence sont pour l'un, masculin pluriel animé humain « **un groupe de malfaiteurs** », et pour l'autre, masculin singulier « **un commerçant** ». Les deux chaînes anaphoriques s'entremêlent sur le mode de l'anaphore pronominale sans qu'il y ait ambiguïté référentielle. Nous remarquons que l'antécédent pluriel est repris au début par anaphore nominale « **les membres présumés de ce réseau** » et « **les mis en cause** » et ensuite par une anaphore pronominale avec le pronom personnel de la personne « **ils** » après une anaphore nominale « **Deux des trois mis en cause** ». En effet, l'introduction de cette anaphore nominale n'est pas liée à une concurrence référentielle entre les deux référents de nombre différent, mais elle intervient pour assurer la division explicite d'un hyperthème « **les membres présumés de ce réseau au nombre de trois** » en deux groupes anaphoriques : « **deux des trois mis en cause** » et « **leur troisième complice** » qui acquiert une autre anaphore nominale démonstrative « **ce dernier** ». Au contraire, la chaîne anaphorique du

³⁶ KLEIBER G., 1994, *ibid*, p. 98.

référent singulier, se prolonge par anaphore pronominale avec les pronoms personnels *lui* et *le* sans aucune ambiguïté référentielle.

Il en va de même pour l'article (4) qui présente deux référents co-présents de genre différent :

Article n°4

Sept ans de réclusion pour le meurtre de son épouse

Rachid Boutlélis

Poursuivi pour **le meurtre de son épouse**, B.H., âgé de 30 ans, a été condamné hier à une peine de sept ans de réclusion. Selon les faits consignés sur l'arrêt de renvoi, l'après-midi du 16 août 2009, le mis en cause a entraîné **sa** victime, H.R., âgée de 24 ans, qui était accompagnée de leur petite fille, dans un endroit isolé près d'une décharge sauvage, à équidistance entre les localités de Fleurus et de Hassiane Toual, sur le territoire de la daïra de Gdyl. **Il lui** a asséné des coups à la tête à l'aide d'une pierre, avant de tenter de l'étrangler avec son foulard. La malheureuse a rendu l'âme le 31 décembre aux UMC d'Oran où **elle** a été admise le jour de son agression dans un état comateux. Hier à la barre, l'accusé a invoqué «les escapades de son ex-épouse» en déclarant «n'avoir pas eu l'intention de la tuer. Je voulais juste la convaincre de regagner le domicile conjugal». Le représentant du ministère public a souligné les déclarations contradictoires de l'accusé, avant de requérir une peine de 20 années de réclusion criminelle. Les défenseurs ont plaidé le bénéfice des circonstances atténuantes et ont demandé la requalification du chef d'accusation d'homicide volontaire en coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

(Le Quotidien d'Oran : 1/7/2010)

Dans cet article, les deux chaînes anaphoriques entrelacées, l'une renvoyant à un antécédent masculin singulier animé humain « **le meurtre de son épouse, B.H** », l'autre renvoyant à un antécédent féminin singulier animé humain « **sa victime, H.R** » sont susceptibles d'utiliser simultanément l'anaphore pronominale sans qu'il y ait une concurrence référentielle. En effet, l'antécédent masculin est repris par anaphore nominale « **le mis en cause** » et ensuite par anaphore pronominale avec le pronom personnel de la personne 3, « **il** » sujet du verbe « **a asséné** ». L'antécédent féminin se poursuit par anaphore pronominale avec le pronom personnel « **lui** », « **l'** » et « **elle** ». Notons que les formes non marquées en genre comme « **lui** » sont sans ambiguïté pour des raisons sémantiques et grammaticales, dans « il lui a asséné » il est clair que « **lui** » ne peut être que féminin, puisque le masculin joue déjà le rôle de sujet de ce verbe renvoyant à la violence. Nous pouvons donc déduire de ces analyses³⁷

³⁷ Voir aussi l'article : **Tentative d'attaque d'une bijouterie à Aïn El Turck: Une femme écope de deux ans de prison** (tiré du Quotidien d'Oran)

que les formes non marquées ne provoquent pas une hésitation entraînant une ambiguïté référentielle.

Analysons maintenant un cas où les référents co-présents sont de nature différente :

Article n°5

Il vole les vaches de son voisin et se retrouve en prison

T M

Un éleveur de bovins, demeurant à Béni Méred avait pris l'habitude de laisser **son petit troupeau constitué de trois vaches et deux veaux**, paître dans les prés des alentours, à longueur de journée. Mais, il y a de cela trois jours, **il** fut surpris de ne pas voir ses bêtes là où **il** devait **les** retrouver. **Il les** chercha ailleurs, mais en vain. **Il** finit donc, par se rendre à l'évidence et se dirigea vers la brigade de gendarmerie locale pour déposer plainte. Les gendarmes **se** rendirent sur-le-champ sur les lieux du vol et entamèrent des recherches dans la région, jusqu'à ce qu'**ils** entendent le meuglement des vaches. **Is** se dirigèrent vers le lieu d'où provenaient ces meuglements et se rendirent compte que des bêtes se trouvaient dans un garage, non loin de là. **Is** découvrirent **le propriétaire de ce garage**, un jeune âgé de 19 ans qui nia que des bêtes puissent se trouver dans son hangar jusqu'à ce que les gendarmes **les** y découvrirent effectivement. Ne pouvant plus mentir, **il** reconnut qu'**il** avait découvert le troupeau seul et qu'**il** l'avait conduit là en attendant de trouver son propriétaire. Il y a lieu de noter que la valeur de ces bêtes dépasserait les 120 millions de centimes. Présentés au parquet de Blida, l'apprenti voleur a été placé en détention préventive en attendant sa comparution devant la justice.

(Le Quotidien d'Oran : 14/4/2011)

Dés la première lecture détaillée, il devient évident que ce texte fasse également preuve d'un très haut degré de cohésion. Cette cohésion est assurée par l'entrelacement de deux chaînes anaphoriques de référent animé humain singulier pour l'un, « **un éleveur de bovins** », repris par anaphore pronominale avec le pronom personnel de la personne 3, « **il** » (4 fois), l'autre est féminin pluriel animé non humain, « **ses bêtes** » repris par le pronom personnel conjoint, « **les** » (2 fois). Il est important de noter que cet antécédent s'intercale dans le courant de la chaîne anaphorique principale sans déstabiliser la continuité référentielle de celle-ci.

Nous présentons maintenant quelques cas de ruptures et maladroites au niveau de la continuité référentielle rencontrés lors de l'analyse des textes de notre corpus.

Dans l'article (T6), par exemple, la coréférence n'est pas établie de façon claire :

Article n°6

Cinq et trois ans de prison pour les accusés: Il l'agresse à coups de hache pour lui voler sa voiture

M Abdelyakine

Poursuivis pour association de malfaiteurs, vol qualifié avec violence, **G. Walid, G. Farid et D. Lehmani** ont comparu hier matin devant le tribunal criminel près la cour de Constantine, pour répondre de leurs actes. Dans la nuit du 17 septembre 2009, aux environs de minuit, à la cité des Frères Abbès, est-il écrit dans l'arrêt de renvoi de la chambre d'accusation, **G. Walid**, accompagné de **D. Lehmani**, demanda à la victime **Y. Seif Eddine**, propriétaire d'une voiture de marque Peugeot 406, et qui est un taxieur clandestin, de *les* emmener à la nouvelle ville Ali Mendjeli. Le trajet s'effectuera sans incident. Mais, arrivé à destination, *l'accusé G. Walid* dira à la victime d'arrêter le véhicule et de l'attendre un moment, puis descendit de la voiture. Quelques instants plus tard, *il* revient avec une hache et frappa de plusieurs coups *la victime* qui réussit à prendre la fuite. *Elle* ira tout de suite déposer plainte auprès de la sûreté urbaine de ladite ville. *Les deux mis en cause* seront arrêtés un peu plus tard par les éléments de la police judiciaire. Lors de l'enquête préliminaire, *l'accusé G. Walid* a reconnu les faits qui *lui* sont reprochés et dira aux enquêteurs que c'est son cousin **G. Farid** qui *lui* avait proposé de voler la «406» en contrepartie d'une somme de 20 millions de centimes. Rendez-vous a donc été fixé entre *eux* au niveau des quatre chemins, après l'opération de l'attaque. Mais, durant son audition devant le juge d'instruction, *il* revint sur ses déclarations et nia les faits. Ses coaccusés en font de même durant toutes les étapes de l'instruction. *La victime* appelée à la barre en tant que témoin à charge dira au juge «J ai été agressé par l'accusé G. Walid. Il m'a frappé avec une hache». La partie civile dans sa plaidoirie dira que l'agression est préméditée et a demandé à l'encontre des accusés l'application de la loi dans toute sa rigueur. Le procureur de la République dans son réquisitoire a requis 12 ans de prison pour chacun des accusés, assortis d'une amende de 1 million de DA. La défense axera sa plaidoirie sur le mal-vivre et les conditions précaires de *ces jeunes confrontés au chômage et à l'oisiveté* et a demandé les circonstances atténuantes. Après délibérations, le verdict a été de 5 ans de prison assortis d'une amende de 200.000 DA pour l'accusé G. Walid et de 3 ans de prison assortis d'une amende de 100.000 DA pour l'accusé D. Lahmani et enfin la relaxe pour le troisième accusé G. Farid.

(Le Quotidien d'Oran : 1/6/2010)

Nous commençons, par exemple, par le titre « **Cinq et trois ans de prison pour les accusés: Il l'agresse à coups de hache pour lui voler sa voiture** » qui donne l'impression que les faits en question « **l'agression et le vol de la voiture** » ne semblent pas faire référence aux accusés bien délimité dans le contexte immédiat. Le lecteur est ainsi dérouté dans ses tentatives de reconstitution de la réalité en question. Ainsi, il hésite sur l'identification de l'antécédent du pronom personnel de la personne 3, « *il* » sujet du verbe « agresser » mentionné dans la deuxième partie du titre. Une première tendance du lecteur sera de chercher l'antécédent dans la proximité immédiate. Il aurait tendance à interpréter le « *il* » anaphorique comme une référence au SN « *les accusés* ». D'une certaine façon, cette interprétation se révèle fautive car ce type d'erreur morphosyntaxique risque de causer des ruptures au niveau de la continuité référentielle pour tout lecteur. Le rédacteur aurait pu utiliser le pronom

personnel de la personne 6, « *ils* ». Une autre explication éventuelle pour cet usage flou : le lecteur peut deviner que le journaliste a voulu parler de « *l'accusé G. Walid* » mentionné dans la suite du texte. Mais, si le lecteur doit deviner, c'est que le texte n'est pas clair parce qu'il y a un décalage des représentations entre les interlocuteurs.

Article n°7

Blida: Huit et vingt ans de prison pour vol de voitures

Tahar Mansour

L'enquête démarra à Boufarik quand, au mois de février 2008 **un citoyen** se rapprocha de la sûreté de daïra de Boufarik pour déclarer qu'*il* a été victime du vol de sa voiture sous la menace. En effet, *il* affirma qu'*il* se trouvait à bord de son véhicule près de la station de taxis de Douéra quand *il* fut abordé par **deux citoyens** qui *lui* demandèrent de *les* conduire au centre de Dekakma. Une fois arrivés sur place *il* se vit menacer par **les deux personnes** qui sortirent des couteaux de leurs vêtements et *l'obligèrent* à quitter le véhicule à bord duquel *ils* s'enfuirent. La plainte fut donc enregistrée mais **les voleurs** demeurèrent introuvables jusqu'au 12 avril 2009 quand **un propriétaire d'une entreprise de location de voitures sans chauffeurs** exerçant dans une autre ville alerta les policiers après que des soupçons *l'aient* conduit à refuser de louer une de ses voitures à **deux personnes** qui s'étaient présentées chez *lui*. Aussitôt après **les policiers** entamèrent une enquête qui *leur* permit d'identifier **les deux suspects** dont **l'un** fut aussitôt arrêté. Il s'agissait finalement de **deux frères**, T.A. 23 ans et T.B. 40 ans qui s'avérèrent aussi **les deux agresseurs de l'automobiliste** qui avaient déposé plainte auprès de la police à Boufarik. Poursuivant leur enquête, les policiers découvrirent que **les deux frères** n'étaient pas à leur premier coup car *ils* avaient déjà dépossédé le propriétaire d'une entreprise de location de voitures d'un de ses véhicules. En effet, les **deux frères** s'étaient présentés auprès de cette société sise à Baraki et ont présenté un permis de conduire et une carte d'identité comportant des noms d'emprunt et *ils* disparurent avec la voiture après avoir déposé une caution de 28000 DA. Au cours de l'instruction, **le malfaiteur arrêté** ne put que reconnaître les faits qui *lui* étaient reprochés et donna le nom d'un prétendu complice, **le dénommé Z.N.** 29 ans, vendeur de fruits et légumes. Au cours de l'audience, **ce dernier** maintint ses premiers dires en affirmant qu'*il* n'avait jamais participé aux vols commis par **les deux frères** qui ont cité son nom uniquement pour se venger de *lui* à cause d'une querelle entre **eux** concernant un local commercial à Mahelma. Le représentant du ministère public mit en exergue la gravité des faits qui étaient reprochés aux accusés et requit des peines allant de 10 à 20 ans contre **eux**. Après avoir entendu la défense qui chercha d'obtenir des circonstances atténuantes, le tribunal se retira pour délibération et revint avec une condamnation de 8 ans pour **le frère présent**, 20 ans pour celui qui est toujours en fuite et disculpa **le troisième accusé**.

(Le Quotidien d'Oran : 5/5/2010)

L'article (T7) présente une chaîne anaphorique à propos d'un antécédent masculin singulier animé humain « **un citoyen** » qui se poursuit par anaphore pronominale avec notamment le

pronom personnel de la personne 3, « **il** » à quatre reprises avant l'interposition d'un antécédent masculin pluriel animé humain qui apparaît sous la forme nominale « **deux citoyens** » et qui donne naissance à une courte chaîne anaphorique avec le pronom personnel « **ils** ». Nous constatons que la chaîne anaphorique principale n'est pas perturbée par cette interposition d'un constituant de nombre différent puisqu'elle se poursuit par anaphore pronominale avec le pronom personnel régime indirect « **lui** » et le pronom de la troisième personne « **il** ».

Ensuite, nous remarquons que cette chaîne anaphorique est interrompue par le changement de la situation contextuelle (ce changement est marqué par un changement spatio-temporel : changement de lieu : « une autre ville » et de temps : « 12 avril 2009 » et la mention de deux nouveaux constituants qui servent d'antécédents :

-L'un est masculin singulier animé humain « **un propriétaire d'une entreprise de location de voitures sans chauffeurs** » qui est repris par anaphore pronominale avec le pronom régime direct « **l'** » et le pronom régime indirect « **lui** » ;

- L'autre est masculin pluriel animé humain « les policiers » qui donne suite à une chaîne anaphorique pronominale plus courte par le pronom « **leur** ».

Cependant, dans le passage qui suit, il manque trop d'informations importantes pour que nous puissions identifier le référent dans la proposition subordonnée relative « Il s'agissait finalement de **deux frères**, T.A. 23 ans et T.B. 40 ans qui s'avérèrent aussi les deux agresseurs de l'automobiliste **qui avaient déposé plainte auprès de la police à Boufarik** ». Il est extrêmement difficile d'établir un lien entre les référents en question, nous nous demandons pourquoi les agresseurs de l'automobiliste ont déposé plainte auprès de la police et pour cette raison nous assistons à une vraie rupture dans la communication et une confusion référentielle. Cependant, il est possible que les raisons de la rupture ou du malaise que nous ressentons au niveau de cette progression dépendent d'une erreur d'ordre syntaxique de la part du rédacteur dans un moment d'inattention (il a fait une confusion : il pensait à un verbe au singulier « avait déposé », c'est-à-dire, l'automobiliste qui a porté plainte et non les agresseurs).

A première vue, dans le passage suivant:

« Poursuivant leur enquête, les policiers découvrirent que **les deux frères** n'étaient pas à leur premier coup car **ils** avaient déjà déposé le propriétaire d'une entreprise de location de voitures d'un de ses véhicules. En effet, les **deux frères** s'étaient présentés auprès de cette société sise à Baraki et ont présenté un permis de conduire et une carte

d'identité comportant des noms d'emprunt et *ils* disparurent avec la voiture après avoir déposé une caution de 28000 DA »

L'anaphore par répétition pure du terme « **les deux frères** » dans la deuxième phrase, nous semble très lourde parce qu'il y a un anaphorique pronominal, « *ils* » qui apparaît entre les deux SN. Etant donné qu'il s'agit d'une information déjà connue par le lecteur, elle sera généralement présentée d'une façon plus atténuée et moins emphatique. Toutefois, à la relecture de ce passage, cette première hypothèse se révèle fautive. La reprise-répétition nous renseigne sur un changement du contexte d'évaluation. Autrement dit, le rédacteur a souhaité saisir le même référent dans un contexte tout différent ou sans rapport nécessaire avec celui qui précédait (il s'agit de trois mauvais coups différents par ces deux frères). Nous remarquons ensuite que cette chaîne anaphorique se poursuit par anaphore pronominale avec l'utilisation du pronom personnel « *ils* » à deux reprises avant l'interposition de deux constituants masculins singuliers animés humains :

- « **le malfaiteur arrêté** » qui est repris par anaphore pronominale avec notamment le pronom régime indirect « *lui* ». Dans ce cas, nous avons de nouveau affaire à une répétition des informations déjà connues du récepteur parce que le malfaiteur en question a été introduit dans le même contexte de son arrestation, « dont l'un fut aussitôt arrêté », mais beaucoup plus haut dans le texte. Mais, comme nous l'avons vu la répétition peut dans certains cas être nécessaire parce qu'elle permet au rédacteur de clarifier son texte.

- « **le dénommé Z.N** » qui est poursuivi par anaphore pronominale avec le pronom personnel de la personne 3, « *il* » et le pronom régime « *lui* ». En ajoutant l'anaphorique « **ce dernier** », le journaliste aurait prévenu le lecteur du changement de direction. Rappelons que Michel CHAROLLES³⁸ décrit l'anaphorique « ce dernier » comme un moyen de départager deux référents qui présentent un degré de saillance comparable ou de « repêcher un référent peu proéminent qui ne serait pas accessible à l'aide d'une expression moins forte ». Il en conclut que ce marqueur provoque parfois « un brusque revirement dans l'ordre de préséance des personnages » qui « s'accompagne d'un changement de topique plus global »³⁹

Après l'introduction de ce nouveau référent, il est également intéressant de remarquer que la chaîne anaphorique pronominale se poursuit par le pronom personnel « *eux* ». Cette transition en douceur du singulier vers le pluriel ne perturbe pas la continuité référentielle de la chaîne

³⁸ CHAROLLES M., 1995, « Cohésion, cohérence et pertinence de discours », *Travaux de linguistique* n°29, p. 95.

³⁹ CHAROLLES M., 1995, p. 107.

anaphorique qui se poursuit par anaphore pronominale avec le pronom personnel « **eux** » sans qu'il y ait concurrence référentielle.

Article n°8

Remchi: Un meurtre à Fehoul pour un lopin de terre

Khaled Boumedienne

Une altercation pour un lopin de terre communal s'est terminée par un drame. Dans la paisible localité de Fehoul (daïra de Remchi), **B.A.**, âgé de 45 ans, avait décidé de construire un habitat pour sa famille (de 4 membres). Outil en mains, **il** s'est attelé à la tâche.

C'est alors qu'est arrivé **un riverain** âgé de 37 ans, un éleveur répondant au nom de **B.M.** **S'il** n'a jamais eu d'histoire, l'homme est connu pour ne pas être facile, «un tempérament irascible», disent les fahlis qui **le** connaissent. **Il** vit seul depuis les années. Donc, **il** a chassé son voisin de force, prétendant que ce lopin **l'**intéressait et qu'**il** a même sollicité le P/APC de Fehoul pour **l'**acquérir. L'altercation était verbale au départ. Mais, la raison ne parvenait pas à **l'**emporter car chacun des deux hommes tenait coûte que coûte à accaparer cette parcelle de terrain enclavée. Le week-end dernier, peu avant minuit, **B.M.** interpella son voisin rival **B.A.** et **lui** asséna un puissant coup de couteau, **le** tuant sur le coup. **L'auteur** a pris la fuite et un important dispositif de recherches a été mis en place par les éléments de la Gendarmerie de Aïn Youssef. **Le meurtrier s'**est rendu, le lendemain, à la gendarmerie de Bensekrane.

(*Le Quotidien d'Oran* : 30/9/2010)

Dans cet article, la situation n'est pas plus complexe puisque la chaîne anaphorique principale voit son antécédent masculin singulier apparaître au début de l'article par le nom propre « **B.A** » qui est repris par anaphore pronominale avec le pronom personnel « **il** ». Ensuite, un autre constituant vient s'interposer dans le déroulement de cette chaîne anaphorique initiale. Il apparaît sous la forme nominale « **un riverain** » puis est repris par le nom propre « **B.M** ». Ce nouveau référent donne lieu à sept anaphores pronominales avec le pronom personnel **il** (4 fois), le pronom **l'** (3 fois) et le pronom **le** (1 fois). Ainsi, on constate que le pronom « **l'** » dans « **l'emporter** » est un pronom vide, c'est-à-dire sans référence restituable. Dans la suite immédiate de ce texte, nous remarquons un changement de situation contextuelle marqué par un changement temporel qui suggère une réintroduction des référents co-présents au moyen de leurs noms propres. Ensuite, la chaîne anaphorique qui a pour référent « B.M » se prolonge par anaphore pronominale avec notamment le pronom régime **lui** et **le** sans qu'il y ait une perturbation de la continuité référentielle. Nous pouvons constater alors que les référents en présence sont de mêmes caractéristiques référentielles et grammaticales mais ils n'entrent pas en concurrence référentielle et ne provoquent aucune ambiguïté référentielle. Toutefois, si le recours aux anaphores nominales semble nécessaire pour éviter toute sorte de confusion sur le

plan d'organisation des informations et, en particulier, lorsque l'antécédent n'est pas facilement identifiable, dans d'autres cas, il peut être nécessaire de procéder à des anaphoriques pronominaux. Nous avons relevé par exemple dans le dernier paragraphe deux reprises nominales « **l'auteur** » et « **le meurtrier** » qui ne sont pas économiques car la référence serait évidente même avec un anaphorique pronominal « **il** », étant donné le sémantisme des verbes (prendre la fuite, se rendre). Dans ce contexte, nous pouvons dire qu'il s'agit d'un style un peu maladroit du rédacteur.

Article n° 9

Tahar Mansour

Blida : Les auteurs du vol de la poste arrêtés

Il n'aura pas fallu plus de quatre ou cinq jours aux inspecteurs de la police criminelle de la SW de Blida pour identifier et arrêter **les auteurs du cambriolage de la poste de Bab Edzair**, en plein centre-ville de Blida, commis vendredi dernier. Pour rappel, les Blidéens s'étaient réveillés ce jour-là avec l'annonce d'un acte auquel *ils* ne sont pas habitués: la poste de Bab Edzair a été visitée par des inconnus qui se sont emparés d'une somme importante en timbres et en cartes de recharge Mobilis.

Les rumeurs les plus folles ont circulé sur les circonstances de ce casse comme celle qui affirmait que *les malfaiteurs* avaient creusé un canal de plusieurs mètres, pour accéder à l'intérieur de la poste ou celle concernant la somme qui aurait été volée. Mais la version officielle et réelle était qu'*ils (les voleurs)* s'étaient introduits à l'intérieur de la poste par une fenêtre située à l'arrière de la poste. **Les policiers** ont donc entamé leur enquête aussitôt après l'annonce du casse et les recoupements opérés les ont conduits au fils du gardien de la maison en construction à partir de laquelle *ils* ont pu accéder à la fenêtre de la poste. En effet, la maison en question appartient à un émigré qui faisait des travaux de maçonnerie et qui en avait remis les clefs à une personne de sa connaissance qu'*il* employait comme gardien. Et c'est ce qui a permis aux enquêteurs d'identifier l'un des voleurs qui n'est autre que le fils du gardien. En effet, la porte de la maison n'ayant pas été fracturée, il fallait que les malfaiteurs en possèdent la clef et c'est justement le fils du gardien qui l'avait volée à son père. Arrêté et interrogé, **D. Y.** 19 ans ne put que reconnaître les faits et donner les noms de ses deux complices qui furent arrêtés à leur tour. Les perquisitions opérées dans les domiciles de **ces voleurs** permirent aux policiers de récupérer la tronçonneuse qui a servi à découper les barreaux de la fenêtre de la poste ainsi que la quasi-totalité des timbres et cartes de recharge volées, soit pour un montant de 180 millions de centimes sur les 200 millions dérobés. Présentés au parquet de Blida jeudi, **D.Y.** 19 ans, **R.B.** 20 ans et **Z.A.** 19 ans, ont été placés en détention préventive pour les chefs d'inculpation d'association de malfaiteurs, vol qualifié et recel.

(Le Quotidien d'Oran : 30/9/2010)

Dans l'article (**T9**), nous avons deux antécédents donnant lieu chacun à une chaîne anaphorique : un antécédent principal « **les auteurs du cambriolage de la poste de Bab Edzair** » masculin pluriel animé humain et un antécédent secondaire « **les Blidéens** » qui présente les mêmes caractéristiques référentielles et grammaticales que le référent principal - il est masculin pluriel animé humain - et qui donne naissance à une courte chaîne anaphorique par anaphore pronominale avec notamment le pronom personnel *ils*. En ce qui concerne la chaîne anaphorique de l'antécédent principal, elle se prolonge par anaphore nominale « *les malfaiteurs* » et par anaphore pronominale avec le pronom personnel « *ils* ». Cependant, nous avons l'impression que le rédacteur s'est aperçu que l'antécédent figure dans une partie du

texte éloignée, c'est-à-dire qu'il était lointain dans la mémoire discursive du lecteur et risque d'être ne pas facilement accessible. Pour cette raison, il essaye de remédier au problème en ajoutant le SN « **les voleurs** » pour faciliter l'interprétation de l'anaphore pronominale. Ce qui nous paraît maladroit de sa part. Outre ces maladresses concernant la reprise au moyen de l'anaphore pronominale, nous constatons également des confusions qui se produisent lorsqu'il s'agit de reprendre l'antécédent au moyen de l'anaphore nominale. Ainsi, dans la séquence « **les auteurs du cambriolage de la poste...les malfaiteurs...ils(les voleurs)...ces voleurs** », l'enchaînement des informations nous semble particulièrement déroutant car le journaliste avait directement mis le SN « **les malfaiteurs** », jugeant l'antécédent trop lointain.

Encore une fois, la chaîne anaphorique principale est interrompue par la mention d'un autre référent sous la forme nominale « **les policiers** » qui est repris par anaphore pronominale avec notamment le pronom régime « **les** », mais pour le pronom personnel de la personne 6, « **ils** » en fonction sujet du verbe « ont pu accéder » les deux référents « **les policiers** » et « **les voleurs** » risquent d'être candidats à la reprise. Dans ce cas, il sera nécessaire d'y référer à l'antécédent le plus proche « **les policiers** » qui a l'avantage sur le premier d'une meilleure saillance locale. Toutefois, cette interprétation s'avère peu probable. Le bon antécédent n'est sûrement pas le SN « les policiers », à cause du sémantisme du verbe qui renvoie certainement à l'acte de voler. Le rédacteur aurait dû mettre une anaphore nominale renvoyant à l'antécédent « **les cambrioleurs de la poste** ».

Article n°10

Le crime de Mers El-Kébir élucidé: Le présumé assassin et son complice écroués

Rachid Boutlélis

Le présumé auteur d'un assassinat, F.B.A., âgé de 27 ans, perpétre le week-end dernier dans la commune côtière de Mers El-Kébir, et **son complice B.H.**, 23 ans, ont été présentés, hier, devant le magistrat instructeur près le tribunal de Aïn El-Turck. **Ils** ont été placés en détention préventive au terme de leur audition. La genèse de cette affaire, qui a mis en émoi la population de Mers El-Kébir, remonte à la soirée du vendredi dernier aux environs de 20 heures et a eu pour théâtre le quartier Haï Ouarsenis.

Accompagné de son complice, le présumé assassin est arrivé à bord d'un véhicule au niveau d'un café situé au sein des lieux du drame. Selon notre source, **il** a hélé **sa victime, F.A.**, âgée de 33 ans, qui n'était autre que **son cousin** et **l'a** attiré en dehors de l'établissement. Sans **lui** donner le temps de réagir, **il l'a** poignardé à hauteur du thorax et **lui** a enfoncé la lame de son couteau, remis par son complice, dans le dos lorsqu' **il** a tenté de prendre la fuite. Après avoir perpétre leur forfait, **les deux assaillants** ont pris la poudre d'escampette en abandonnant **leur victime** gisant dans une mare de sang. **Celle-ci** , qui a eu le cœur perforé, a rendu l'âme lors de son transfert vers le service des urgences médico-chirurgicales de l'hôpital de Aïn El-Turck. Les enquêteurs de police relevant de la sûreté de la daïra territorialement compétente ont entamé leurs investigations en se basant sur les témoignages d'un ami de **la victime** , R.K., 30 ans, qui était attablé avec **elle** dans le café. Les policiers ont aussitôt identifié **les mis en cause** , qui se sont finalement constitués prisonniers sur l'insistance de leurs parents. Notre source indique qu'à l'origine de cet assassinat un conflit, qui couvait entre les familles des deux antagonistes. Une violente altercation a opposé **la victime** et **l'auteur du crime** la veille du drame.

(Le Quotidien d'Oran : 30/9/2010)

Dans cet article, la chaîne anaphorique principale a un antécédent masculin singulier animé humain « **le présumé auteur d'un assassinat, F.B.A** », et vient s'y interposer un autre antécédent qui possède les mêmes caractéristiques référentielles et grammaticales « **son complice B.H** ». On s'aperçoit ici que dans les deux cas le nom commun et mis en apposition à un nom propre. Ces deux antécédents sont repris au début par anaphore pronominale avec le pronom personnel de personne 6 « **ils** ».

Puis, nous constatons un changement de la situation contextuelle marqué par la présence des indices spatio-temporels :

« la soirée du vendredi dernier aux environs de 20 heures et a eu pour théâtre le quartier Haï Ouarsenis. »

Ce changement va de pair avec de nouvelles informations situationnelles :

« le présumé assassin est arrivé à bord d'un véhicule au niveau d'un café situé au sein des lieux du drame »

et avec l'introduction d'un nouvel antécédent de même nature, genre et nombre que le principal. Ce nouvel antécédent apparaît sous les formes nominales « **sa victime F.A** » et « **son cousin** ». Les deux chaînes anaphoriques se poursuivent ensuite par anaphore pronominale. La chaîne anaphorique qui a pour référent « **la victime** » se prolonge par anaphore pronominale avec le pronom personnel « **l'** » (2fois), « **lui** » (2 fois) et « **elle** ». Sans forcément mener à une véritable rupture, l'enchaînement nous apparaît particulièrement déroutant parce qu'il engendre une confusion grammaticale dans la mesure où le SN apposé est féminin, « sa victime », alors que le référent est masculin, ce qui donne des accords et des anaphoriques tantôt au féminin, tantôt au masculin. Nous remarquons également que le changement du contexte spatio-temporel et l'éloignement entre l'antécédent principal et le pronom anaphorique nécessite sa redéfinition par anaphore nominale « **le présumé assassin** » qui se poursuit par anaphore pronominale avec le pronom personnel de la personne 3 « **il** » (3 fois).

Outre les cas que nous avons signalés en ce qui concerne l'ambiguïté référentielle, nous avons relevé dans notre corpus des situations où deux référents remplissent simultanément les conditions d'utilisation de la forme morphologique pronominale présente et peuvent entraîner une perturbation dans la continuité référentielle et une hésitation quant au choix du référent visé. De même, le rédacteur ne fournit pas suffisamment d'informations de nature à permettre au lecteur de procéder à une identification aisée du référent en question.

C'est le cas dans l'article que nous proposons d'analyser ici :

Article n°11

Une dispute, un mort et 7 ans de prison

TM

Comme si les accidents de la circulation ne suffisaient pas, il a fallu encore que les disputes sur la route coûtent encore des vies humaines. Ainsi, au mois de septembre passé, **deux cousins** se trouvaient dans leur voiture et se dirigeaient vers Alger. Arrivés à la rue du 1er Novembre à Bou Ismail et plus exactement au niveau de la gare routière, **le conducteur d'un véhicule** klaxonna plusieurs fois avant de **les** dépasser. S'engagea alors une course-poursuite entre les deux véhicules, **le conducteur de la Volkswagen** s'arrêta sur le bas-côté pour demander des explications. Une dispute s'engagea entre **eux** et **ils en** vinrent rapidement aux mains. **Le cousin**, fort que **lui**. **Il** sortit alors pour prêter main-forte à **son** cousin et s'arma d'un couteau à cran d'arrêt. **Il** se dirigea vers les deux adversaires et le conducteur de la Volkswagen fut tué sur le coup. **Ils** furent donc arrêtés par les policiers **qui les** présentèrent au parquet et **ils** furent mis sous mandat de dépôt. Après l'instruction menée tambour battant **ils** ont été jugés au cours de cette session du **tribunal criminel** de Blida **qui** condamna **M.M.** à sept ans de prison ferme. A noter enfin que le représentant du ministère public avait requis la perpétuité contre **lui**.

(Le Quotidien d'Oran : 2-5-2010)

Dans cet article, les deux constituants dont les chaînes anaphoriques s'entremêlent sont les suivants : « **deux cousins** » et « **le conducteur d'un véhicule** ». Leurs chaînes anaphoriques utilisent l'anaphore pronominale. Mais cette anaphore est un peu plus complexe parce que les référents co-présents répondent aux mêmes conditions morphologiques et référentielles pour le pronom personnel (les deux candidats à la reprise sont masculins et animés), ce qui entraîne une possible ambiguïté référentielle. En premier lieu, la rupture est due à un décalage au niveau des connaissances partagées entre le rédacteur et le lecteur. Par exemple, les pronoms personnels **eux** et **ils**, peuvent renvoyer soit aux « **deux cousins** » et « **le conducteur de la Volkswagen** », soit aux deux conducteurs, mentionné plus loin sous la forme nominale « **les deux adversaires** ». Dans ce cas, il est extrêmement difficile d'établir un lien entre l'anaphore pronominale et son antécédent puisque le rédacteur ne fournit pas suffisamment d'informations de nature à permettre au lecteur de procéder à une identification aisée de l'antécédent en question, à savoir les deux conducteurs, que dans la suite du texte. Il faut alors utiliser à la place de ces deux pronoms insuffisamment marqués un nom propre ou un SN caractérisant les référents (une anaphore nominale qui servira à la reprise de chaque constituant s'interposant dans la chaîne anaphorique des constituants co-présents de mêmes caractéristiques référentielles). Ensuite, la reprise anaphorique s'accompagne d'un

changement du nombre avec le passage d'une référence plurielle à une référence singulière « **le cousin** » qui se poursuit par anaphore pronominale avec notamment le pronom personnel de la personne 3, « **il** » sujet des verbes « *sortit, s'arma* » et « *se dirigea* ».

Par ailleurs, nous n'avons pas noté d'ambiguïté référentielle entre deux constituants qui présentent une différence dans l'une de leurs caractéristiques référentielles et grammaticales.

Enfin, les pronoms personnels ont aussi une fonction stylistique car ils évitent la répétition d'un syntagme antérieur, tout en reprenant l'information qui a déjà été donnée.

(1) BLIDA - ESCROQUERIE, VOL ET RECEL : TROIS FEMMES SOUS LES VERROUS

par Tahar Mansour

Une dame demeurant à Blida s'est présentée, il y a quelques jours, à la brigade criminelle de la SW de Blida pour déposer plainte contre une femme inconnue en l'accusant d'escroquerie et de vol.

En effet, et après que les enquêteurs eurent démêlé les fils de l'écheveau, nous apprenons qu'une femme originaire d'Alger s'est rendue dans une salle de fêtes à Blida où elle a prétendu qu'elle avait l'intention de construire une salle de fêtes et qu'elle était là pour apprendre 'le métier'. elle fit la connaissance d'une autre femme présente à la cérémonie qui se déroulait ce jour-là dans la salle et lui remit son numéro de téléphone en lui demandant de l'aider à apprendre comment gérer la salle de fêtes qu'elle s'apprêtait à construire. peu de temps après, la femme demeurant à Blida reçut un appel téléphonique de la part de l'inconnue qui l'informait qu'elle voulait marier son frère immigré en Angleterre car il l'avait chargée de tout ce qui concernait le mariage. elle demanda donc à la future victime de lui présenter une jeune fille à marier et celle-ci pensa immédiatement à sa parente qui attendait justement qu'un prétendant se présente. elle lui fit part de cela et la femme ne mit pas longtemps à l'appeler encore pour lui faire part de son désir de se présenter auprès de la famille de la jeune fille pour conclure le mariage qui devrait se faire très rapidement. elle lui annonça donc qu'elle allait se présenter le lendemain à la maison de la jeune fille pour demander sa main et qu'elle allait en même temps ramener une coiffeuse avec elle pour qu'elle la prépare pour son fiancé qui devait lui aussi venir la voir. une fois chez la famille de la jeune fille, la femme, qui était accompagnée d'une femme qu'elle présenta comme sa cousine et d'une jeune fille qu'elle dit être son employée. des les premières présentations, la seconde femme emmena la future mariée dans la salle de bain pour soi-disant lui teindre les cheveux alors que l'accusée principale resta avec la mère à discuter des modalités du mariage, la jeune fille avec eux. au cours de la discussion, l'accusée demanda à la mère de la fiancée de lui montrer les bijoux de sa fille afin d'éviter d'acheter les mêmes. mise en confiance, la maîtresse de céans s'empressa de répondre à sa demande et lui montra les bijoux qu'elle remit à leur place, dans la chambre à coucher. la discussion reprit de plus belle et la jeune fille profita d'un moment d'inattention de la part de la maîtresse de maison pour se faufiler dans la chambre, de prendre les bijoux et de retourner à la discussion. quelque temps après, les trois femmes sortirent en promettant de revenir le plus tôt possible mais ne donnèrent plus signe de vie. la pauvre mère de la 'fiancée' se rendit aussi compte que les bijoux n'étaient plus à leur place et elle comprit alors qu'elle a été victime d'un

plan machiavélique destine à *lui* substituer tous les bijoux qu'*elle* avait. l'enquête démarra sur les chapeaux de roues et, très vite, les limiers de la brigade criminelle purent identifier les trois femmes, toutes originaires d'Alger, qui furent aussitôt arrêtées et confondues par leur victime qui *les* reconnut aussitôt. ne pouvant plus nier *leur méfait*, *elles* donnèrent le nom du receleur qui a acheté les bijoux et qui fut *lui* aussi arrêté. présentes auprès du procureur de la république près le tribunal de Blida, les trois femmes ont été placées en détention préventive alors que le receleur a été mis sous contrôle judiciaire, sous les chefs d'inculpation d'association de malfaiteurs, escroquerie et recel.

Nous pouvons également constater que les journalistes algériens utilisent l'anaphore pronominale au moyen des pronoms personnels de manière très fréquente dans leurs textes parce qu'elle est nécessaire pour la construction et l'organisation textuelles des faits divers journalistiques.

Passons maintenant à l'anaphore démonstrative.

3.3. Les anaphores démonstratives : progressions et ruptures thématiques

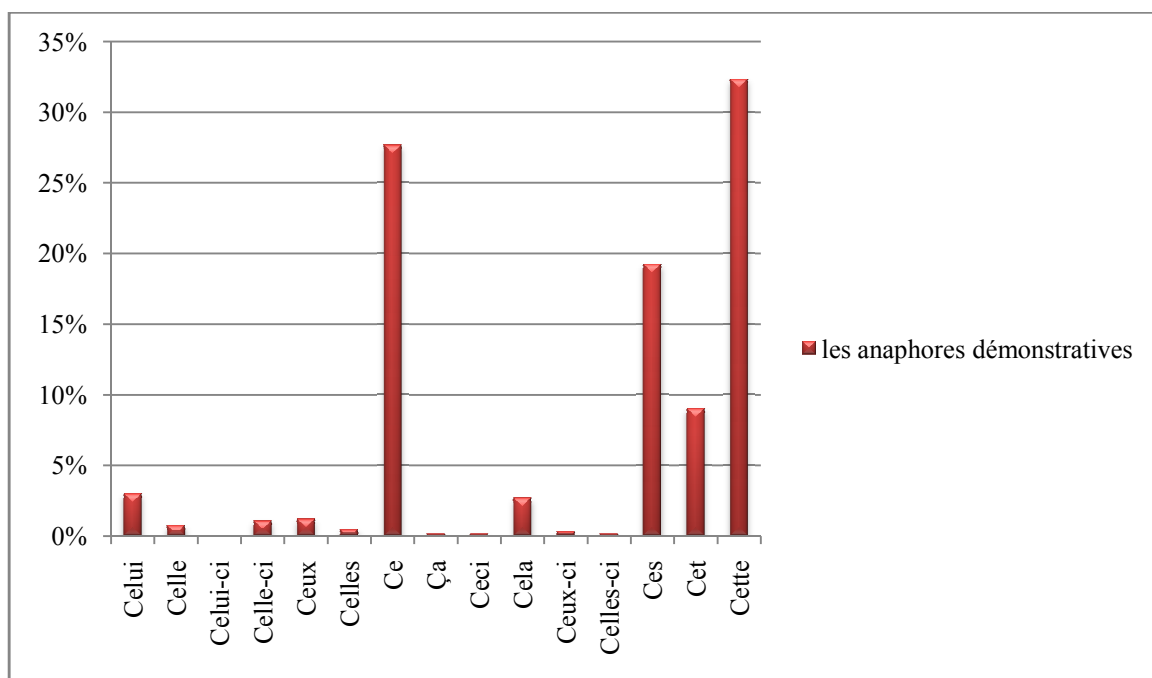
Nous allons dans une première étape faire ressortir les divers emplois du pronom démonstratif rencontrés dans notre corpus journalistique qui nous semblent les plus caractéristiques. Notre but est de cerner le rôle éventuel du pronom démonstratif dans l'organisation discursive d'un genre textuel particulier, à savoir l'article journalistique. Dans ce qui suit, nous esquisserons en grandes lignes certaines valeurs sémantiques et pragmatiques qui peuvent lui être attachées afin de dégager la spécificité commune de leur fonctionnement référentiel et d'appréhender, à un niveau d'analyse plus fine, ce que la mise en œuvre de chacun de ces outils référentiels comporte de particulier. Nous allons exposer aussi les arguments pour ou contre la solution de l'antécédent linguistique, explicite ou implicite, qui contrôlerait le pronom démonstratif dans le but de déterminer les facteurs discursifs qui influencent son emploi et son rôle dans la structuration et la cohésion des textes.

Ainsi, en observant les données de notre corpus, nous distinguons essentiellement les principales utilisations des anaphores démonstratives dans les faits divers des journaux algériens.

3.3.1. Fréquence d'emploi des anaphores démonstratives

Tableau 9. Répartition des anaphores démonstratives dans le corpus

Forme	Nombre d'occurrences	Pourcentage
Celui	20	3,007 %
Celle	5	0,75 %
Celui-ci	7	1,05 %
Celle-ci	12	1,08 %
Ceux	8	1,20 %
Celles	3	0,45 %
Ce	184	27,66 %
Ça	1	0,15 %
Ceci	1	0,15 %
Cela	18	2,70 %
Ceux-ci	2	0,30 %
Celles-ci	1	0,15 %
Ces	128	19,24 %
Cet	60	9,02 %
Cette	215	32,33 %
Total	665	100%



Graphique 3. Fréquence d'emploi des anaphores démonstratives dans le corpus

Nous remarquons également que le nombre d'anaphores démonstratives qui se réalisent à travers le « *déterminant démonstratif (ce, cette, ces, cet) + syntagme nominal* » est nettement plus élevé (27,66%, 32,33%, 19,28%, 9,02%) que le nombre d'anaphores au moyen des pronoms démonstratifs *celui-ci* (0,75%), *celle-ci* (1,08%), *ceux-ci* (0,30%), *celles-ci* (0,15%) et les anaphores démonstratives qui se réalisent à travers un pronom neutre *ça* (0,15%), *ceci* (0,15%), *cela* (2,70%).

Dans ce qui suit, nous allons examiner cette constatation à partir des exemples suivant :

3.3.2. Analyse d'exemples

En étudiant un grand nombre de textes de faits divers contenus dans notre corpus, nous avons pu observer les anaphores démonstratives apparaissant le plus fréquemment dans ce type de textes.

1. Une anaphore démonstrative fidèle (ou directe) exploitant une séquence ...N – ce N

Il s'agit de la catégorie la plus représentée dans le corpus. Cette stratégie de rappel fidèle consiste à rappeler, par le biais d'un SN démonstratif, l'objet-de-discours sous une étiquette lexicale qui a déjà servi à le catégoriser. Elle confère une certaine redondance au discours, mais de ce fait, elle est de nature à assurer le bon déroulement de l'identification référentielle envers et contre les perturbations qui la guettent. Ainsi, elle permet de prévenir des erreurs d'interprétation, et, quand plusieurs objet-de-discours sont en concurrence dans la mémoire active, elle opère certaines désambiguïisations qui seraient impossible à réaliser, notamment par un pronom de troisième personne. Considérons comme illustration l'article suivant :

Article n°1

Nigeria : 15 morts dans un accident de la route à Lagos

Un accident de la route s'est produit, dimanche, dans la capitale économique nigériane Lagos, faisant au moins 15 morts, a indiqué hier la police.

Un accident de la route s'est produit, dimanche, dans la capitale économique nigériane Lagos, faisant au moins 15 morts, a indiqué hier la police.

Cet accident a été provoqué par un camion transportant du sucre dont les freins ont lâché sur la voie express reliant Lagos à Ibadan, a précisé la police.

"Nous avons 15 corps brûlés et 18 personnes blessées", a déclaré Kayode Opeifa, conseiller aux transports de la ville de Lagos, cité par des médias.

Cet accident a impliqué plusieurs véhicules dont dix ont pris feu et, les autres véhicules ont été endommagés, a-t-il ajouté.

(El Moudjahid : 16/8/2010)

Dans (1), l'antécédent principal qui apparaît sous la forme nominale « **un accident de la route** » est immédiatement repris par le SN démonstratif « **cet accident** » qui signale certes l'identification, la mise en rapport avec un segment mis en mémoire auparavant. Dans ce cas, on peut parler d'anaphore démonstrative fidèle réalisée par une simple commutation du déterminant, ce qui permet de saisir l'objet de discours sans ajouter des informations supplémentaires.

Dans ce cas, on pourrait envisager « **il** », car il y a continuité thématique parfaite, mais « **cet accident** » souligne qu'il s'agit de distinguer l'accident en question de tout autre accident, car le récit commence à peine et on ne sait rien sur l'accident. Dans la seconde, en revanche, comme il y a le commentaire du personnage juste avant, on ne pourrait pas dire « **il** », mais on pourrait tout à fait dire « **l'accident** », pour réintroduire la catégorie nominale « **accident** » par opposition au personnage. En revanche, l'accident en question est désormais bien identifié et il n'est plus nécessaire de le distinguer d'un autre accident. Donc, « **cet accident** » paraît inutile ici, puisque l'accident est bien identifié parmi tous les accidents.

Nous avons remarqué aussi que les journalistes algériens utilisent de manière très fréquente l'anaphore démonstrative infidèle.

2. Anaphore démonstrative infidèle

On sait, depuis au moins le travail de CORBLIN (1983), que les rappels anaphoriques nominaux, particulièrement certains SN démonstratifs ou « infidèles », sont vecteurs du jugement ou du l'engagement du locuteur, donc facteur de « déformation » du référent dans sa représentation discursive. En ce sens, ils équivalent à une prédication, que l'on qualifie désormais de « SN démonstratifs prédicatifs » (en abrégé : SNDP). En effet, ces SNDP délivrent sur le référent des informations totalement inédites, qu'on ne peut reconstruire ni à partir du segment-source, ni, le cas échéant, du cotexte inséré entre les deux expressions référentielles. Cependant, ils posent toute une série de problèmes dont certains impliquent les notions cohésion/cohérence. Le premier tient à ce qu'ils dérogent aux mécanismes anaphoriques coréférentiels « standards », décrits généralement comme un rappel d'informations, préalablement encodées ou déductibles par inférence d'unités du cotexte antérieur, ainsi que le rappelle l'extrait de définition :

« Il me semble ainsi que le plus souvent, l'anaphore se ramène pour l'essentiel à un simple passage à l'hyperonyme (c'est en cela qu'on peut y avoir, par rapport à la répétition intégrale, un procédé d'économie) »⁴⁰

Le fait de parler des SN démonstratifs prédicatifs ne doit pas masquer la diversité des moyens par lesquels est véhiculée l'information nouvelle. Nous tenterons de répertorier les procédés sur la base de typologies qui s'appuient principalement sur la relation sémantique qu'entretiennent, le cas échéant, le syntagme nominal démonstratif (désormais SND) et sa source. Nous les présentons ici par ordre d'informativité croissante. Commençons par :

2.1. Anaphore démonstrative par synonymie

L'anaphore démonstrative fondée sur les relations de synonymie ou para-synonymie saisit le référent sous une désignation qui n'est qu'un synonyme plus ou moins approximatif de la désignation introduite dans le contexte antérieur. La tête de l'antécédent n'est ni plus ni moins spécifique que la tête de l'anaphore, mais elle est différente. En pareil cas, le SN démonstratif n'assure pas non plus un pur rappel d'information « déjà donnée » ; d'une manière ou d'une autre, il est susceptible d'apporter à propos du référent des informations inédites difficilement prévisibles par le destinataire. Pour exemple, nous proposons d'examiner l'article suivant :

Article n°2

Ghardaïa: Le tronçon de la mort

Aïssa Hadj Daoud

Un très grave accident de la circulation s'est produit mercredi vers 15 heures, sur la route nationale N°01, au PK 8, sur le tronçon reliant Ghardaïa à Berriane, à proximité du carrefour reliant la route nationale n°01 à la commune de Daïa Ben Dahoua. Ayant fait 1 mort et deux blessés relativement grave, *cette collision* s'est produit face à face entre deux véhicules circulant en sens inverse sur la nationale : camion de transport des poteaux électriques se dirigeant vers Ghardaïa et un véhicule léger de marque Renault Clio, avec trois personnes à son bord, se dirigeant, quant à lui, vers Berriane. **L'accident mortel** s'est produit dans un virage, une collision de plein fouet entre le poids lourd et le véhicule venant de face. **Ce télescope** s'est soldé par le décès sur le coup du conducteur de la Clio, un homme de 52 ans, et a causé des blessures à deux autres personnes (deux hommes de 51 et 52 ans) qui étaient à bord du même véhicule. Quant au chauffeur du poids lourd, il s'est sorti indemne. Les trois victimes de *cet accident* ont été évacuées vers l'hôpital Tirichine de Ghardaïa par les moyens de la Protection civile de Ghardaïa. Une enquête a été ouverte par la brigade de gendarmerie

⁴⁰ BERRENDONNER A., 1983, « Connecteurs pragmatiques et anaphore », *Cahiers de linguistique française* n°5, p.236.

locale pour déterminer les circonstances exactes de l'accident. Décidément, *ce genre d'accident*, en majorité mortel, ne cesse de s'enchaîner sur ce tronçon à double sens, «dite de la mort» entre Berriane et El-Ménia, via Ghardaïa. Sachant qu'ils ont déjà fait une trentaine de morts, rien que pour les trois précédents accidents.

(Le Quotidien d'Oran : 16/4/2011)

L'examen de cet article révèle que le SN démonstratif «*cette collision*» renvoie sans ambiguïté à l'antécédent «*un très grave accident de la circulation*», et le SN démonstratif «*ce télescope*» à «*l'accident mortel*». Nous remarquons que ces relations sont marquées essentiellement par des rapports sémantiques quasi-synonymiques qui ont une fonction de définition et/ou de proscription des répétitions lexicales.

L'anaphore démonstrative par synonymie ne pose généralement aucune difficulté majeure. Cependant, quelques cas peuvent se présenter, par exemple quand il est fait recours à une «anaphore démonstrative définitionnelle» dont le SN démonstratif s'accompagne assez fréquemment d'un apport d'information nouvelle. Dans le même ordre d'idées, M.J. REICHLER-BEGUELIN montre que :

«*Cette équivalence* dépend des connaissances lexicales ou encyclopédiques partagées par les locuteurs »⁴¹

Nous considérons comme illustration l'article suivant :

Article n°3

35 harraga interceptés au large d'Oran

Rachid Boulélis & K. Assia

Pas moins de **35 harraga** ont été interceptés par les gardes-côtes, entre mercredi soir et jeudi. Ainsi, **17 candidats à l'émigration clandestine** ont été présentés, jeudi, devant le magistrat instructeur près le tribunal correctionnel d'Aïn El Turck, dans la wilaya d'Oran. *Ils* ont été placés en détention préventive au terme de leur audition. *Ces harraga* ont été interceptés, mercredi aux environs d'une heure du matin, au large du littoral ouest de la wilaya d'Oran, par les gardes-côtes de la marine nationale. *Ils* ont été ramenés à terre avant d'être livrés aux éléments des services de police, relevant de la sûreté de daïra d'Aïn El Turck, territorialement compétente, au lieu du délit. Selon nos sources, il était un peu plus de 23h30, lorsque *ces candidats à l'émigration clandestine* se sont entassés dans une embarcation artisanale. *Ils* ont pris la mer à partir d'une plage, située dans la localité côtière de Paradis dans ladite daïra et ce pour tenter de rallier les côtes de la péninsule Ibérique. Originaires des villes d'Aïn Témouchent, Mascara et en grande majorité des quartiers populaires d'Oran, *ces harraga âgés entre 22 et 37 ans*, issus de différentes couches sociales, ont déboursé chacun entre 5 et 9 millions de centimes pour prendre part à *cette folle aventure*, indiquent encore nos sources. Notons que *ces candidats à l'émigration clandestine* sont appelés à comparaître lundi prochain devant le tribunal correctionnel d'Aïn El Turck.

⁴¹ REICHLER BEGULIN M-J., 1995, « Alternatives et décisions lexicales dans l'emploi des expressions démonstratives. » *Pratiques*, n°85, p. 71.

D'autre part, les unités des gardes-côtes d'Oran ont réussi à avorter une tentative d'émigration clandestine après l'arrestation **d'un groupe de 18 clandestins**, au large de la plage d'Ain Defla, dans la zone de Kristel, à l'est d'Oran. **Ces harraga**, originaires de la wilaya de Chlef et âgés entre 30 et 35 ans, avaient été repérés au cours d'une tournée de contrôle entreprise par les gardes-côtes, au large de la plage de Kristel. Après avoir mis en place **ce plan**, les mis en cause ont versé d'importantes sommes à un passeur pour **leur** procurer une embarcation et un moteur. L'enquête menée par les services de la gendarmerie a révélé que **ces harraga** avaient tout préparé pour mener à terme la traversée. Mais **ce rêve** a vite pris une autre tournure, lorsque les auteurs ont été repérés et reconduits à terre par les services des gardes-côtes qui les ont remis aux gendarmes pour complément de l'enquête. **Les mis en cause** ont été présentés au tribunal de Gdyl et placés sous mandat de dépôt, pour tentative d'émigration clandestine.

Il y a lieu de signaler que conformément au nouveau code pénal en matière d'émigration clandestine, les récidivistes encourent des peines de prison ferme, assorties d'amende. Il importe de rappeler, dans **ce contexte**, l'arrestation d'un présumé passeur, répondant aux initiales B.Y., âgé de 30 ans, qui a été opérée une dizaine de jours auparavant, dans la localité de Bouisseville, par les enquêteurs de la police judiciaire, relevant de ladite sûreté. L'interpellé aurait organisé, à partir de la localité de Paradis-Plage, une traversée, le 7 décembre dernier, qui coïncidait avec le jour de la célébration de la fête religieuse de Mouharam, pour **18 candidats à l'émigration clandestine**. L'embarcation de fortune de **ces derniers**, en même temps que quatorze autres, qui ont pris la mer séparément ont été finalement interceptées par les gardes-côtes de la marine nationale.

Au total, ce sont 101 harraga, originaires pour la plupart des différentes villes du pays et parmi lesquels figuraient 9 mineurs, qui ont été arrêtés ce jour là et déférés devant le parquet territorialement compétent.

(Le Quotidien d'Oran : 22/1/2011)

Ce qui attire tout particulièrement notre attention dans cet article, c'est l'alternance des SN démonstratifs « **ces harraga** » et « **ces candidats à l'émigration clandestine** » pour reprendre le terme « **35 harraga** », qui est en fait le sujet principal ou le topique dans la chaîne anaphorique :

« **35 harraga...../17 candidats à l'émigration clandestine..... Ces harraga.....ces candidats à l'émigration clandestine..... ces harraga âgés entre 22 et 37 ans.....ces candidats à l'émigration clandestine.....un groupe de 18 clandestins.....Ces harragaces harraga..... / 18 candidats à l'émigration clandestine.....ces derniers [...]** »

Mais le problème qui se pose est la difficulté de déterminer la nature de la relation entre l'antécédent « **35 harraga** » et le SN démonstratif « **ces candidats à l'émigration clandestine** ». S'agit-il d'un synonyme ou d'un hyperonyme ? Seuls les paramètres de la situation discursive ainsi que les connaissances encyclopédiques partagées par la communauté permettent au locuteur de créer un lien entre cet antécédent et l'information nouvelle.

Pour un lecteur qui possède dans son lexique le nom-tête du SN anaphorique, cette alternance est plus adéquate en situation de reprise anaphorique parce qu'elle permet de recatégoriser

clairement l'antécédent grâce aux informations partagées par les partenaires de la communication. Ainsi on pourra dire que le terme « harraga » qui s'inspire de l'arabe dialectal (terme très couramment usité pour désigner l'émigration clandestine) est également induit à partir des connaissances d'arrière-plan activées par un lexique purement algérien. Mais pour un lecteur qui ne le possède pas, c'est le démonstratif qui est censée garantir, à elle seule, l'interprétation anaphorique, et donc on recherche l'antécédent. Or le seul possible est « harraga ».

2.2. Anaphore démonstrative résomptive

L'anaphore démonstrative à fonction résomptive condense le contenu de la proposition immédiatement précédente uniquement. Le nom tête du syntagme anaphorique peut alors avoir la même base morphologique que le verbe principal de cette proposition. Dans l'article qui suit, par exemple, l'anaphore démonstrative est réalisée au moyen de la transformation d'un verbe en un prédicat nominal :

Article n°4

Iran : Pendaison de deux trafiquants de drogue

D.R

Deux trafiquants de drogue ont été pendus dans la ville de Khoramabad (ouest de l'Iran), a rapporté hier le quotidien Kayhan

Deux trafiquants de drogue **ont été pendus** dans la ville de Khoramabad (ouest de l'Iran), a rapporté hier le quotidien Kayhan. Les deux hommes, identifiés comme Nourbakhsh A. et Aliheydar Z., ont été reconnus coupables d'avoir distribué de la cocaïne, selon le quotidien qui n'a pas donné d'informations supplémentaires.

Cette pendaison porte à 69 le nombre d'exécutions en Iran depuis le début de l'année, soit plus de deux par jour en moyenne, selon un décompte de l'AFP réalisé à partir des informations publiées par les médias iraniens. En 2010, 179 personnes avaient été pendues, selon un décompte à partir des informations de presse, alors que l'organisation internationale des droits de l'Homme Human Rights Watch (HRW) a recensé 388 exécutions. L'Iran est l'un des pays où se déroule le plus grand nombre d'exécutions dans le monde, avec la Chine, l'Arabie saoudite et les Etats-Unis. Le meurtre, le viol, le vol à main armée, le trafic de drogue et l'adultère sont passibles de la peine de mort en Iran, où les autorités estiment qu'une application sévère de la loi est indispensable pour maintenir la sécurité.

(El Moudjahid : 15/2/2011)

Nous pouvons voir que le changement du paragraphe est signalé, dans ce texte, par la reprise du groupe verbal « **ont été pendus** » par un groupe nominal « *cette pendaison* ». Il est à noter que ce type d'anaphore est relativement peu courant dans notre corpus journalistique.

Plus fréquente en revanche est la situation dans laquelle l'anaphore démonstrative résomptive réfère à des propositions entières (à des procès, des états de choses, des opinions, à des événements qui ont été évoqués dans le discours antérieur, etc.). Ce type d'anaphore pointe vers l'objet de discours soit pour le maintenir saillant, soit pour le faire évoluer grâce au mécanisme de recatégorisation vers des visées discursives particulières qui assignent au texte sa finalité. Examinons brièvement d'autres cas :

Article n°5

Tizi Ouzou: Il tue son frère à coup de fusil

Naït Ali H

Un jeune homme de 38 ans a assassiné à l'arme à feu son frère âgé de 32 ans dans la nuit de jeudi vers 23 heures au village Ihdhikaouene, dans la commune de Ouaguenoune, 20 km à l'est du chef-lieu de la wilaya de Tizi Ouzou, apprend-on auprès de sources sécuritaires. **L'auteur du meurtre F.L. a fait usage d'un fusil de chasse pour abattre son frère Hakim suite à un différend familial.** Une fois son forfait accompli, le présumé assassin s'est rendu au commissariat de Ouaguenoune qui a diligenté une enquête pour faire la lumière sur *ce fratricide* qui a semé de l'émoi dans toute la région.

(*Le Quotidien d'Oran* : 9/10/2010)

Dans cet exemple, nous remarquons que le journaliste résume le contenu propositionnel : « **L'auteur du meurtre F.L. a fait usage d'un fusil de chasse pour abattre son frère Hakim suite à un différend familial.** » à l'aide d'un SN démonstratif « *ce fratricide* ». Cette anaphore sert à engranger les informations et orienter le discours dans une autre visée argumentative.

Article n°7

Médéa: Il vole un bijoutier et tente de l'assassiner : 10 ans de prison

Rabah Benaouda

Toute la population médéenne se rappelle *ce vol de bijoux* et *cette tentative d'homicide volontaire* dont avait été victime, tôt le matin de ce mardi 27 mai 2008, le dénommé M.O.Z, âgé de 62 ans, au moment des faits, bijoutier de son état et dont le local se trouve en plein centre-ville de Médéa. [...] »

(Le Quotidien d'Oran : 3/4/2011)

Dans (6), il s'agit notamment de deux anaphores démonstratives : « **ce vol de bijoux** » et « **cette tentative d'homicide volontaire** » construites à l'aide d'une nominalisation⁴² déverbale (voler/ce vole) et « tenter d'assassiner/cette tentative d'homicide ». Précisons que nous avons repéré fréquemment, dans notre corpus, ce type d'anaphore (une nominalisation d'un verbe du contexte accompagnée de l'anaphorique *ce*) qui joue une fonction de liaison entre les phrases d'un même paragraphe et entre les paragraphes d'un même article. Il semblerait qu'il y ait chez le récepteur-lecteur une « mémorisation » du sens du contexte où le verbe apparaît, ce qui lui permettrait ensuite de décoder la signification de ce même verbe. En fait, le nouveau qu'apporte le démonstratif ne peut consister en l'identification du référent, puisque en situation de reprise le référent est connu, mais en l'introduction d'une perspective nouvelle.

L'article suivant illustre un autre cas de figure de l'anaphore démonstrative résomptive :

Article n° 6

Pakistan : Des assaillants armés incendient 29 camions de l'OTAN

Des assaillants armés ont incendié vingt-neuf camions-citernes de l'OTAN hier dans le sud-ouest du Pakistan, ont rapporté des sources officielles.

Des assaillants armés ont incendié vingt-neuf camions-citernes de l'OTAN hier dans le sud-ouest du Pakistan, ont rapporté des sources officielles.

Cette sixième attaque de ce genre, en à peine un peu plus d'une semaine, a été menée dans la région de Mitri, à 180 km au sud-est de Quetta, la capitale de la province du Balouchistan, par environ 30 hommes armés, selon un haut responsable de la police de Mitri, Abdul Mateen.

"Environ 30 hommes armés ont attaqué les camions-citernes, qui étaient parkés près d'un hôtel le long de la route, et ont ouvert le feu samedi matin, blessant deux hommes de la police locale", a déclaré la même source.

Les camions étaient en route pour l'Afghanistan et faisaient halte pour la nuit.

149 camions d'équipements ou de carburant destinés aux forces internationales en Afghanistan ont été incendiés en une semaine. (*El Moudjahid* : 12/10/2010)

Dans (6), on rencontre une anaphore démonstrative qui se réalise à travers la structure complexe « **cette sixième attaque de ce genre** » qui reprend le contenu de l'énoncé : « *Des assaillants armés ont incendié vingt-neuf camions-citernes de l'OTAN hier dans le sud-ouest du Pakistan* », où le nom « **attaque** » n'est pas un dérivé morphologique du verbe employé dans la proposition qui a fournit les informations-soutiens mais il est l'hyperonyme du

⁴² Selon Denis APOTHELOZ : « on entendra par nominalisation l'opération discursive consistant à référer, au moyen d'un syntagme nominal, à un procès ou un état qui a préalablement été exprimé par une proposition »

déverbal du verbe antécédent « *ont incendié* ». De fait, cette procédure de nominalisation a le caractère résomptif qui fait d'elle une sorte d'hyperonyme, qu'on rencontre notamment dans les faits divers des journaux algériens pour rappeler un « objet de pensée » présent dans l'esprit du scripteur et du lecteur, par mémorisation du contexte antérieur. Les exemples de ce type sont relativement nombreux dans notre corpus, mais tous les contextes ne sont pas aussi clairs. Il peut d'ailleurs arriver plusieurs difficultés qui se posent au niveau de l'interprétation. En premier lieu, dans un grand nombre de cas, l'anaphore résomptive démonstrative comporte une structure prédicative qui possède des liens lexicaux d'aspectualisation ou de recatégorisation avec le référent. Cela induit à une équivalence de sens entre l'expression et son antécédent. Comme marqueur discursif dynamique, Monique DESCOMBES DENERVAUD et Janine JESPERSEN⁴³ considèrent ce type d'anaphore comme à la fois signe de continuité et de rupture : continuité assurée par la thématisation et rupture par la prédication (elle est presque toujours réalisée par un reclassement lexical). De plus, elle est porteuse d'une évaluation ou d'une orientation argumentative. Nous avons pu relever plusieurs occurrences d'anaphores résomptives démonstratives dans (7) qui permettent au locuteur d'émettre son jugement et de manifester sa subjectivité :

Article n°7

Des réseaux narcotrafiants obligent des « Harraga » toxicomanes à transporter de la drogue

Ces réseaux proposent à ces jeunes, dont la plupart sont des chômeurs, de ne pas payer leur «voyage» en contrepartie ils transportent avec eux de la drogue.

Selon les informations recueillies auprès de la Gendarmerie nationale, **les réseaux spécialisés dans la traite des êtres humains et de l'émigration clandestine** ont eu recours à de nouvelles méthodes pour attirer **des jeunes candidats à la traversée de la Méditerranée sur des barques**. *Ces réseaux* proposent à *ces jeunes*, dont la plupart sont des chômeurs, de ne pas payer leur «voyage» en contrepartie ils transportent avec eux de la drogue. En fournissant un voyage gratuit vers l'autre rive, *ces mêmes réseaux* obligent leurs victimes à avaler des capsules de kif traité ou de cocaïne ou bien les mettre dans leurs bagages, jusqu'à ce qu'ils soient livrés à des complices de *ces réseaux criminels* qui étendent leurs activités à un certain nombre de pays européens. *Ces déclarations* rapportées par Mlle. Fatma Zohra Boukaoula, psychologue de la cellule de la protection des mineurs du Groupement de la Gendarmerie nationale d'Alger, sont basées, selon elle, sur les aveux d'un certain nombre de jeunes qui ont confirmé qu'ils avaient reçu des offres, de *ces réseaux* qui proposent une concession sur les coûts de l'émigration clandestine dans le cadre de «Voyages El Harraga ». Les membres de *ces bandes criminelles*, ajoute notre source, supervisent l'organisation des traversées au départ de plusieurs plages de la côte et prévoient la totalité des moyens nécessaires au voyage comme la barque et le carburant, moyennant l'exploitation de *ces égarés* dans le transport de **la drogue** à certaines personnes qui se trouvent sous la bannière des

⁴³ DESCOMBES-DENERVAUD M & JESPERSEN J., 1992, « L'anaphore conceptuelle dans l'argumentation écrite ». *Pratiques*. N°73, p.85.

bandes de narcotrafiquants qui se chargent de la commercialisation de *cette substance* en Europe de l'Ouest. D'autre part, la psychologue a averti du danger de *ces opérations* qui portent de grands préjudices en termes de santé à *ces jeunes trompés*, surtout que *ces mêmes réseaux* mettent tous les atouts de leur côté pour essayer de préserver leur marchandise prohibée. Ils demandent alors, à leurs « mules » d'avalier les capsules de cocaïne pour ne pas être démasqués. Un moyen utilisé durant les opérations de transport organisées entre des pays de l'Amérique latine et d'Europe. Une méthode fortement dangereuse pour la santé du « transporteur » surtout lorsqu'on sait que les capsules peuvent éclater à n'importe quel moment dans son estomac. Elle ajoutera que *ces bandes de « hors-la-loi »* dans la plupart du temps ne peuvent convaincre des jeunes en bonne santé du coup, ils mettent en avant de forts arguments pour avoir l'aval des jeunes toxicomanes. Des toxicomanes faciles à convaincre, selon notre interlocutrice. La psychologue affirmera que sur la lumière des informations portées à son service, la Gendarmerie nationale a ouvert une enquête afin d'identifier les éléments de *ce réseau* et de la sphère d'activité.
M. M.

(El Moudjahid : 21/08/2010)

L'examen de cet article nous permet d'observer des effets très intéressants d'anaphores démonstratives prédicatives.

Voyons d'abord, la catégorisation de l'antécédent « **les réseaux spécialisés dans la traite des êtres humains et de l'émigration clandestine** » par le biais des anaphores fidèles « *ces réseaux* » et « *ces mêmes réseaux* » (où l'emploi de l'adjectif « même » sert à souligner, ou du moins à renforcer l'interprétation coréférentielle) a une fonction d'identification et de désambiguïsation. De même, le retranchement des expansions « **spécialisés dans la traite des êtres humains et de l'émigration clandestine** » joue un rôle d'économie informationnelle. Contrairement aux autres SN démonstratifs tels que « *ces réseaux criminels* », « *ces bandes criminelles* », « *ces bandes de « hors-la-loi »* », qui servent à assurer une progression de l'information apportée sur le même constituant. D'une part, l'information adjectivale dans le SN démonstratif « *ces réseaux criminels* » s'avère utile dans la mesure où elle permet au locuteur de formuler un jugement à propos de cet objet-de-discours en reflétant sa prise de position. D'autre part, le rappel au moyen de l'anaphore quasi-synonymique « *ces bandes criminelles* » sert à proscrire la répétition et à opérer une réorientation du discours (c'est-à-dire en envisageant ce dernier sous un angle particulier).

En ce qui concerne la chaîne anaphorique du second constituant « **des jeunes candidats à la traversée de la Méditerranée sur des barques** », on voit apparaître une anaphore démonstrative fidèle « *ces jeunes* », une anaphore infidèle prédicative réalisée à travers les deux désignations synonymiques « *ces égarés* », « *ces jeunes trompés* », qui sert non seulement à assurer le bon déroulement de l'opération référentielle, mais aussi à l'expression d'un jugement.

On peut aussi remarquer que le journaliste fait appel à des anaphores conceptuelles en employant des termes plus ou moins abstraits ou généralisants tels que « *ces déclarations* » et « *ces opérations* » pour reprendre le contenu d'un paragraphe ou d'une proposition. En effet, ce type de reprise joue un rôle non négligeable dans la construction de l'univers de référence.

Article n°8

Cour d'Alger : 3 ans de prison pour soutien au terrorisme

Le tribunal criminel d'Alger a condamné quatre individus à une peine de 3 ans de prison ferme chacun et ce, pour approvisionnement d'un groupe terroriste armé.

Le tribunal criminel d'Alger a condamné quatre individus à une peine de 3 ans de prison ferme chacun et ce, pour approvisionnement d'un groupe terroriste armé. Issus du quartier de Baraki (Alger), les mis en cause ont été arrêtés en décembre 2009 après que des informations soient parvenues aux services de sécurité et selon lesquelles, les accusés apportaient un soutien logistique à un groupe terroriste activant dans la région de Boumerdes. L'enquête a révélé que ces derniers étaient chargés par un certain Djamel el afghani de lui procurer des vêtements, de la nourriture et même des téléphones portables. Il a chargé l'un d'entre eux de lui apporter une prothèse destinée à un terroriste du maquis qui était amputé de son pied. Les services de sécurité ont saisi lors de leur arrestation des cd dont le contenu fait l'apologie du terrorisme. Appelés à la barre, les accusés nient en bloc ces accusations et reviennent sur leurs déclarations en affirmant qu'ils n'ont rien à voir avec *cette histoire*. Il est à signaler que le représentant du ministère public a requis contre eux une peine de 20 ans de prison ferme chacun.

(*El Moudjahid* : 06/07/2010)

Dans l'article ci-dessus, le journaliste utilise le nom « *cette histoire* » pour résumer le segment de discours :

« L'enquête a révélé que ces derniers étaient chargés par un certain Djamel El Afghani de lui procurer des vêtements, de la nourriture et même des téléphones portables. Il a chargé l'un d'entre eux de lui apporter une prothèse destinée à un terroriste du maquis qui était amputé de son pied. »

Précisons que cette anaphore démonstrative résomptive ou conceptuelle joue un rôle crucial dans l'organisation du texte. Elle crée, en d'autres mots, un nouveau référent discursif, sur lequel l'émetteur peut enchaîner ses informations en portant des nouvelles prédications. Il faut mentionner ici les situations où les anaphoriques sont des noms généraux comme : *phénomène*⁴⁴, *acte*, *situation*, *affaire*, etc., qui constituent des classes grammaticales fermées, se situant donc entre la grammaire et le lexique.

⁴⁴ Comme dans l'article *Tiaret ; Quatre personnes mordues par les chiens* (tiré du Quotidien d'Oran) : « [...] quatre personnes dont deux enfants ont été mordues jeudi vers dix-neuf heures par une meute de chiens errants [...]. C'est dire qu'il urge de prendre en charge sérieusement et au plutôt *ce phénomène grave* qui peut être très vite muer en problème de santé publique, et là ce sera peut être trop tard... »

Denis APOTHELOZ⁴⁵ constate que les noms généraux, étant pour la plupart socio-culturellement marqués, peuvent introduire l'attitude du locuteur par rapport au référent désigné :

Article n°9

Tébessa : Décès d'un homme qui s'est immolé par le feu

par Ali Chabana

L'homme qui s'est immolé par le feu, avant-hier, à quelques mètres du siège de la sûreté de la daïra de Morsott, dans la wilaya de Tébessa, est décédé des suites de ses graves brûlures après son évacuation d'urgence vers le CHU de Annaba.

Pour rappel, la victime, un Algérien de 46 ans d'origine tunisienne, s'est aspergée d'essence avant de mettre le feu à son corps, selon un communiqué de presse de la cellule de communication de sûreté de wilaya. Cette dernière a précisé que l'épouse du défunt s'est présentée quelques temps avant le malheureux événement pour déposer auprès des services de police de Morsott une plainte contre son mari pour coups et blessures. La police a aussitôt ouvert une enquête afin de déterminer les tenants et aboutissants de *cette affaire* qui a jeté la consternation au sein de la population de la paisible localité située à une trentaine de kilomètres au nord de Tébessa.

(*Le Quotidien d'Oran* : 19. 8. 2013)

Dans l'article ci-dessus, la reprise est effectuée au moyen d'un nom général, ou si l'on préfère un nom de concept « *affaire* » qui renvoie au contenu propositionnel :

« Pour rappel, la victime, un Algérien de 46 ans d'origine tunisienne, s'est aspergée d'essence avant de mettre le feu à son corps, selon un communiqué de presse de la cellule de communication de sûreté de wilaya. Cette dernière a précisé que l'épouse du défunt s'est présentée quelques temps avant le malheureux événement pour déposer auprès des services de police de Morsott une plainte contre son mari pour coups et blessures. »

Le syntagme anaphorique démonstratif indique l'insertion du point de vue de l'auteur qui ne savait pas comment dénommer autrement le référent.

Ainsi, il en va de même pour les articles (10) :

⁴⁵ APOTHELOZ D., 1995, *ibid*, p.141.

Article n°10

Crime à Aïn Beida

par J. B.

La localité de Aïn Beida a été secouée, jeudi dernier, par un terrible crime. En effet, un vendeur dans un magasin d'alimentation générale a été sauvagement tué par un client. Suite à une altercation, juste avant la rupture du jeûne, le meurtrier, sous l'effet de la colère s'est emparé d'une pelle et a assené un coup à la tête de son antagoniste. La dépouille de la victime a été transférée à la morgue de l'hôpital d'Oran et une enquête a été ouverte par les services de la Gendarmerie nationale. Notons que *ce drame* n'est pas le premier, depuis le début du mois de Ramadan.

(*Le Quotidien d'Oran* : 3/8/2013)

Dont le SN démonstratif « *ce drame* » est une anaphore sur énonciation qui renvoie au segment :

« En effet, un vendeur dans un magasin d'alimentation générale a été sauvagement tué par un clients. Suite à une altercation, juste avant la rupture du jeûne, le meurtrier, sous l'effet de la colère s'est emparé d'une pelle et a assené un coup à la tête de son antagoniste. »

Or la fréquence de l'anaphore démonstrative dans les faits divers de la presse algérienne permet à la fois de rappeler les faits et les actions qui ont déjà été mentionnés dans le discours (sans ajout informatif, puisqu'il s'agit d'une sorte de paraphrase), et en même temps d'indiquer que ces actions sont accomplies et passées.

De même, nous signalons, comme le montre CORBLIN⁴⁶ DESCOMBES DENERVAUX ET JESPERSEN⁴⁷, le fait que le reclassement de l'anaphore n'est pas toujours déductible de la mention antérieure, le rappel se faisant ainsi par association, le segment-source est traité à nouveau après mise en mémoire. Comme dans :

⁴⁶ CORBLIN F., 1995, *Les formes de reprise dans le discours. Anaphores et chaînes de référence*, PUR.

⁴⁷ DESCOMBES-DENERVAUD M & JESPERSEN J., 1992. « L'anaphore conceptuelle dans l'argumentation écrite ». *Pratiques*. N°73.p.85

Article n°11

Dans la salle des pas perdus... : Chronique d'un fait dit vert...

Au fond de la salle d'audience, une mère de famille drapée dans toute sa dignité suit attentivement le procès. Celui de son fils, un récidiviste notoire, au visage si poupin qu'on a vraiment du mal à croire qu'il puisse en arriver là. Et puis, dans un silence glacial, le verdict qui tombe : cinq ans de prison ferme...

L'audience est levée claironne le président histoire peut-être de bien se faire **entendre** de tout le monde. Même si la famille du délinquant ne l'entend point de **cette oreille**. Et pour cau-se ! Menottes aux poings l'inculpé est embarqué manu militari dans le fourgon cellulaire. Direction, une prison à la périphérie de la capitale. Où il purgera sa peine. Avant, peut-être, une fois libéré de revenir à de meilleurs sentiments. Comme c'est assez souvent le cas. Quand bien même les juristes paraissent divisés sur cette épineuse question des effets dissuasifs et/ou persuasifs des peines privatives de liberté. Mais faut-il soigner les individus ou la société dans son «entièreté» ? Encore un autre débat d'école... Le fourgon de police s'évanouit dans les ruelles obscures. Pendant que **la maman**, elle, digne et altière, essuie discrètement une larme furtive. «**Elkebda**», c'est **cette pulsion innée** mais intraduisible de l'instinct maternel. A nul autre pareil par sa densité émotionnelle. Allez donc faire admettre à une mère qu'un monstre puisse «sortir» de sa propre chair...Mais la vie est ainsi faite qu'elle charrie parfois moult surprises. Et on a souvent du mal à imaginer que le feu puisse prendre dans sa propre baraque...Dur, dur d'être mère même si elle assume tout. Et elle l'a même signifié au juge d'instruction chargé de diligenter le cas de son fils. Le magistrat a alors encaissé le coup sans broncher. L'insondable douleur de la maman l'en ayant dissuadé. Et à chaque jour suffit sa peine... Autour de la maman toute la famille est là. Car il est des moments dans la vie où il faut savoir marquer sa présence. Etre là physiquement quitte à n'émettre aucun avis. Quitte à garder le silence. A ne piper mot. D'autant plus que les grandes douleurs sont souvent muettes... Et il importe en toute circonstance d'apprendre à taire sa douleur. A la gérer comme il se doit. Plus facile à dire qu'à faire certes, et pourtant. Et pourtant la vie doit recommencer. Reprendre son cours avec ou sans le rejeton. Pas plus mauvais qu'un autre pour la maman. Et **cela** se conçoit aisément. Mais tantôt face aux voisins inquisiteurs pour le moins, il faut trouver la parade et la repartie. Affronter les ragots et remettre chacun à sa place... Bah, elle en a vu et entendu bien d'autres **cette mère courage** qui a pris ses responsabilités dès la mort de son mari. Un accident du travail lui a-t-on dit. Avant qu'elle ne découvre l'amère réalité. Mais à quoi bon la porter publiquement ? Tout à l'heure après la prière d'el icha elle tentera tant bien que mal de trouver le sommeil. Sans son fils qui lui manque déjà terriblement. Dehors la nuit noire enveloppe la cité. Seuls les aboiements lugubres de quelques chiens errants se font écho. Et demain est un autre jour dont nul ne sait s'il sera meilleur ou pire...

A. Zentar

(*EL Moudjahid* 10.2. 2012)

A noter ici un effet de rappel infidèle réalisé par anaphore démonstrative résomptive « **cette oreille** » qui peut être construit par retraitement de l'information contextuelle, en restituant le corrélat impliqué par l'emploi d'un terme relationnel (entendre→oreille) dans :

« L'audience est levée claironne le président histoire peut-être de bien se faire **entendre** de tout le monde. Même si la famille du délinquant **ne l'entend point** de **cette oreille**. »

Notons que l'auteur de l'article, qui est très recherché et littéraire, fait un jeu de mots en employant l'expression dans un contexte où par ailleurs il y a bel et bien un antécédent.

De même, pour le SN démonstratif « *cette pulsion innée* », qui a été sélectionné pour renommer l'antécédent introduit sous la forme nominale « *Elkebda* ». Notons que cette redénomination ne porte pas sur l'objet de discours préalablement mis en focus, mais permet de passer du commentaire d'un cas concret (Elkebda qui a pour équivalent en français le foie), à un niveau de réflexion plus général.

Dans la suite de cet article, nous relevons un autre type d'anaphore démonstrative résomptive « *cette mère courage* ». Ce type de reprise est appelé par Milner « rappel par un nom de qualité » qui permet d'introduire à propos du référent, des appréciations et des arguments indirects qui reflètent l'appréciation subjective ou objective de l'énonciateur sur l'objet-de-discours désigné, et, de ce fait, orientent le discours.

Nous allons analyser à présent un autre type d'anaphore démonstrative présent dans les faits divers journalistiques algériens.

2.3. Rappel exploitant une relation hyponyme/hyperonyme simple (N1...ce N2 où N1 implique lexicalement N2)

La routine discursive qui consiste à rappeler par un nom générique un objet de discours préalablement désigné par un nom spécifique correspond généralement à une reprise par hyperonymie.

Du point de vue de la sémantique lexicale « classique », l'hyperonymie s'inscrit dans le cadre d'une catégorisation hiérarchique. Elle est transitive et asymétrique. Le rappel par hyperonymie est aussi une relation d'inclusion : le contenu sémantique de l'hyperonyme est inclus dans le contenu sémantique de l'hyponyme. En d'autres termes, le SND hyperonymique possède les mêmes caractéristiques que son hyponyme (ce dernier peut avoir une ou plusieurs caractéristiques supplémentaires). Notre corpus fournit d'abondants exemples qui illustrent ce type d'emploi de l'anaphore. Analysons les exemples suivants :

Article n°12

Mexique : Les crimes des cartels « en direct » sur Twitter, Facebook et autres

Chaque matin, des milliers de Mexicains consultent Twitter, Facebook et d'autres réseaux sociaux sur l'internet pour vérifier s'ils ne risquent pas de tomber dans une fusillade sur le chemin du bureau.

Chaque matin, des milliers de Mexicains consultent **Twitter, Facebook et d'autres réseaux sociaux sur l'internet** pour vérifier s'ils ne risquent pas de tomber dans une fusillade sur le chemin du bureau.

Cette forme d'information, rendue possible par les nouvelles technologies, s'est rapidement développée, en particulier dans le nord du pays, à la frontière des Etats-Unis, là où se concentre la "guerre des cartels" pour le contrôle du trafic de drogue.

Son intérêt n'a pas échappé aux trafiquants eux-mêmes, qui s'en servent pour manipuler l'opinion, la menacer, ou avertir leurs complices d'opérations de l'armée ou de la police.

Au Mexique, les règlements de compte entre cartels et leurs affrontements avec les forces de l'ordre ont fait 28.000 morts ces quatre dernières années, depuis le début de l'administration du président Felipe Calderon.

Les journalistes sont des victimes collatérales: 10 d'entre eux au moins ont été assassinés cette année, et autant enlevés ou disparus.

(El Moudjahid : 3/10/2010)

Dans ce texte, on peut avancer en première observation que l'antécédent qui figure au début de l'article sous la forme nominale «**Twitter, Facebook et d'autres réseaux sociaux sur l'internet**» est repris par «**cette forme d'information**». Le rappel se fait, ici, par une anaphore démonstrative infidèle, qui permet de passer du commentaire d'un cas concret à un niveau de réflexion plus général. Dans le discours journalistique, ce type d'anaphore opère une modification qui touche à l'extension ou au statut logique de l'objet de discours envisagé, en tant que notion, type ou genre, ou métalinguistiquement en tant que terme ou formule.

Article n°13

Tahar Mansour

Blida: Saisie de 3 kg de kif, 2 arrestations

Il ne se passe presque plus de jour où les différents services de sécurité ne mettent la main sur **des dealers**, avec en leur possession des quantités de plus en plus importantes de kif traité, et même de drogues dures. Les citoyens ne cessent de lancer des appels stressés pour que **ces bandits** soient mis hors d'état de nuire car le risque pour leurs progénitures est grand.

Ainsi, et la dernière prise en date a été opérée avec brio par les éléments de la brigade de recherches et d'intervention (BRI) dépendant de la sûreté de la wilaya de Blida qui viennent d'arrêter deux trafiquants de drogue, le troisième étant en fuite et activement recherché, qui approvisionnent les dealers au niveau des wilayas de Blida, Alger et Boumerdès. Les inspecteurs de la BRI avaient suivi les trois compères jusqu'à la ville de L'Arba, après une enquête approfondie qui avait été initiée depuis plusieurs jours. Arrivés au niveau de **cette ville**, et au moment où ils s'apprêtaient à remettre la drogue à leur client, les trafiquants furent arrêtés par les inspecteurs qui trouvèrent en leur possession près de 3 kilogrammes de kif traité en plaquettes.

A la vue des policiers, l'un des trois malfaiteurs prit la fuite et se fondit dans la foule. Présentés au parquet de L'Arba, les deux trafiquants arrêtés, âgés entre 36 et 41 ans, ont été placés en

détention préventive sous les inculpations d'association de malfaiteurs et de détention et commercialisation de drogue. (*Le Quotidien d'Oran* : 22.1.2011)

Dans cet exemple, nous observons une relation de coréférence entre la tête lexicale du SN démonstratif « *ces bandits* » et sa source « *des dealers* ». Plus précisément, il nous apparaît que l'occurrence de « bandit » est un hyperonyme de « dealers ». Ainsi, il nous semble intéressant de signaler que cette anaphore joue un rôle crucial dans la mesure où elle permet au locuteur d'exposer son opinion, son point de vue par la recatégorisation ou la reclassification du référent.

Nous constatons aussi une grande fréquence des situations où les anaphores démonstratives hyperonymiques se réalisent à travers les noms génériques : *cette ville, cette zone, cette région*⁴⁸.

- *Rappel par hyperonyme corrigé*

Le SN démonstratif permet de saisir l'antécédent en tant que sous-espèce. Ce rappel de l'information permet de rattacher l'objet-de-discours à des éléments qui lui sont, soit inclus⁴⁹, soit contigus.

L'anaphore a, ici, pour propriété d'être obligatoirement incluse dans ou contiguë à l'univers de référence de la source. C'est ce qui est illustré dans :

Article n°14

Saisie de 41kg de kif traité dont 80% rejeté par les vagues

La lutte contre le trafic de drogue s'intensifie ces derniers mois. Les services de la gendarmerie nationale ont mis le paquet pour barrer la route à cette substance dangereuse pour la santé de ses consommateurs.

La lutte contre le trafic de **drogue** s'intensifie ces derniers mois. Les services de la gendarmerie nationale ont mis le paquet pour barrer la route à **cette substance dangereuse pour la santé de ses consommateurs**. Aujourd'hui, les narcotrafiquants utilisent tous les moyens pour inonder les quartiers des quatre coins de l'Algérie de stupéfiants, notamment le kif traité et les comprimés hallucinogènes. **Ces mêmes comprimés** sont commercialisés par des dealers avec la complicité de certains pharmaciens, à la recherche du gain facile. En moyenne, quelques 5 à 10 kilos de drogue sont saisis par les gendarmes au quotidien, ce qui témoigne de l'effort consenti par les gendarmes pour endiguer le trafic de drogue.

Dans le même registre, les unités de la gendarmerie nationale ont procédé avant-hier, à la **saisie de 41 kilogrammes de kif** traité importés illicitement du pays voisin. Premier

⁴⁸ Voir l'article paru le 02.10. 2010 « Terrorisme: L'Algérien enlevé au Niger libéré ».

⁴⁹ L'hyperonymie est une relation d'inclusion : le contenu sémantique de l'hyperonyme est inclus dans le contenu sémantique de l'hyponyme.

producteur mondial du kif traité. La récupération de **cette quantité de drogue** a donné lieu à l'arrestation de huit dealers impliqués dans la commercialisation et l'usage de stupéfiants. La plus grosse prise est **celle** opérée par la brigade de Marsa Ben M'Hidi (Tlemcen) **qui** a découvert un sac en plastique renfermant près de 32 kilogrammes de kif traité, rejeté par les vagues à la plage "Moskarda.2", commune de Marsa Ben M'Hidi. Toujours à l'ouest du pays, à Aïn-Témouchent, les gendarmes de la brigade de Sidi Ben Adda, effectuant une patrouille à la Résidence, ont découvert et récupéré un sac en plastique renfermant cinq kilogrammes de kif traité, rejeté par les vagues à la plage El Hilal, commune de Sidi Ben Adda. [...]

M. MENDACI

(El Moudjahid : 29/9/2010)

Dans l'extrait d'article ci-dessus, le SND « **cette substance dangereuse pour la santé de ses consommateurs** » est en coréférence avec sa source. Il se compose d'un N hyperonyme « **cette substance** » qui, par le biais de reclassification, est sélectionné pour renommer un antécédent introduit sous le couvert d'une dénomination subordonnée « **drogue** » et d'une évaluation « **dangereuse pour la santé de ses consommateurs** ». Très souvent, cette anaphore démonstrative construite à l'aide d'un hyperonyme corrigé reclassifiant est exploitée à des fins pragmatiques. En ce sens, elle permet, sous couleur de redéfinition, d'attribuer à l'objet de discours des propriétés nouvelles, non déjà disponibles en mémoire discursive. De plus, elle peut servir à une progression de l'information qui donne lieu à une évaluation ou à un jugement à propos du référent, reflétant une prise de position du locuteur.

D'un point de vue sémantique, le passage à l'hyperonyme assure un minimum de stabilité informationnelle, dans la désignation de l'objet-de-discours : l'anaphore par hyperonyme ne fonctionne que par récurrence des traits lexicaux. Ainsi dans l'exemple :

Article n°15

SIDI-AKKACHA: De la boisson alcoolisée saisie et une interpellation

Par Bencherki Otsmane

Une fois de plus les gendarmes de Sidi-Akkacha, dans la daïra de Ténès, agissant sur informations, ont réussi à saisir au cours de la nuit du vendredi **un lot de 333 bouteilles de boissons alcoolisées** au lieu dit «**Hamoul** » ; à quelques mètres du bourg de Boukhendek. Cependant, contrairement à la dernière saisie effectuée au niveau de **ce bar clandestin**, où 600 bouteilles de vin ont été récupérées, aucune arrestation n'a été opérée. Cette fois-ci les gendarmes ont réussi à interpellé l'un des pourvoyeurs de **cette marchandise prohibée** qui n'est autre qu'un natif de la région répondant aux initiales K.Y né en 1981, tandis que deux de ses acolytes ont réussi à s'échapper. «**Le butin**» **récupéré** est estimé à près de 7 millions de centimes. Le prévenu sera présenté prochainement au procureur de la république qui décidera de son sort.

(Le Quotidien d'Oran : 1.9.2013)

le SND « *cette marchandise prohibée* » est une anaphore infidèle qui entretient avec sa source « **boissons alcoolisées** » un rapport sémantique d'hyponymie. Nous précisons que le terme « *marchandise prohibée* » inclut forcément, dans son signifié, l'ensemble des traits constituant le signifié de « boissons alcoolisées ». Dans ce cas, l'hyponyme est assorti d'une expansion complément du nom qui permet une recatégorisation du constituant, tout en relançant une nouvelle prédication. Cette stratégie discursive, qui permet au scripteur de saturer le SN démonstratif d'une ou de plusieurs qualifications supplémentaires, avec des rendements pragmatiques divers, joue un rôle important dans la progression de l'information et la cohésion du discours.

Extrait d'article n°16

Lutte contre le crime organisé : La gendarmerie nationale maintient la pression

Plusieurs affaires de crimes ont été solutionnées par les services de la gendarmerie nationale, précisera la cellule de communication du commandement de la gendarmerie nationale.

Plusieurs affaires de crimes ont été solutionnées par les services de la gendarmerie nationale, précisera la cellule de communication du commandement de la gendarmerie nationale. En effet, les garde-frontières de la gendarmerie nationale de Souk Ahras, appuyés par les auxiliaires de justice de la brigade territoriale de Tébessa, ont procédé à la saisie de trois véhicules légers, dépourvus de plaques d'immatriculation, de numéro de châssis et de documents administratifs afférents à la conduite. Ils ont également récupéré **treize ballots de friperie, cinq bêtes de somme, 80 jerricans contenant 1576 litres de carburant, 135 jerricans et 3 futs vides**. La saisie de *cette marchandise prohibée* a conduit à l'arrestation de deux contrebandiers qui ont été transférés au poste.[...]

(*El Moudjahid* : 15/12/2010)

Dans cet exemple, le SND « *cette marchandise prohibée* » est une anaphore infidèle hyperonymique qui reprend l'antécédent « **treize ballots de friperie, cinq bêtes de somme, 80 jerricans contenant 1576 litres de carburant, 135 jerricans et 3 futs vides** ».

Il en va de même pour l'exemple suivant :

Extrait n°17

Rabah Benaouda

Médéa : Une dette, un mort et 10 ans de prison

L'alcool, ce pire ennemi de l'individu et de la société, vient de faire une fois encore sa preuve de destruction à travers la mort d'un jeune homme de 25 ans, tué par son ami du même âge qui se retrouve aujourd'hui derrière les barreaux pour 10 longues années.[...]

(*Le Quotidien d'Oran* : 1/6/2010)

Dans cet exemple, « **ce pire ennemi de l'individu et de la société** » est une anaphore infidèle, recatégorisation de l'objet de discours « **l'alcool** » à l'aide d'un hyperonyme corrigé.

La définition assurée par cette anaphore s'accompagne aussi d'un apport d'information nouvelle sur le référent. Notons que l'avantage pragmatique de cette stratégie anaphorique qui est donc de permettre au locuteur de s'adapter simultanément aux besoins de deux types de public distincts. Il serait en effet possible, pour prévenir des lacunes informationnelles des uns, d'insérer dans le discours une prédication supplémentaire sous forme d'une anaphore hyperonymique-que ce soit pour expliciter une signification, ou pour introduire une nouvelle dénomination de la manière la plus concise possible-. Le rôle de cette anaphore est d'opérer, au fil du discours, une mise à jour du savoir partagé par les interlocuteurs.

Notre analyse nous a permis d'observer un autre type d'anaphore démonstrative qui exploite la relation hyperonymie/hyponymie.

2.3. Rappel exploitant la relation hyperonymie-hyponymie :

Le rappel par hyponyme, que nous appelons aussi anaphore spécifiante, ne donne pas forcément lieu à des séquences mal formées, mais il peut être justifié par un changement de point de vue de l'énonciateur lui-même ou par un passage au point de vue d'un autre. Selon M.-J.REICHLER BEGUELIN⁵⁰ :

« L'anaphore spécifiante se prête aux contextes où, pour une raison ou une autre, il est plausible que le rappel du référent s'accompagne d'un affinement de sa catégorisation ».

En analysant l'article suivant, nous pouvons remarquer que les rappels exploitant une relation hyperonymie-hyponymie sont susceptibles d'apporter des informations nouvelles et objectives sur le référent, telles que la nationalité, la profession/ fonction ou encore l'âge ou l'état civil :

⁵⁰ REICHLER-BEGUELIN M.-J., 1997, « Stratégies référentielles et variation » *Langue française* n°115, p.72-73.

Article n°18

LT

Hassi Bounif: Manchot, il perd l'autre bras dans un accident

Un accident de la circulation des plus insolites avant-hier à Hassi Bounif. **Un homme** habitant Slatna, commune de Boufatis, handicapé de son état (il lui manque un bras), était dans un Karsan de transport public. Un camion semi-remorque venant en sens inverse, frôlant presque le Karsan, lui a carrément arraché le bras sain que **le malheureux**, par inadvertance, avait mis à l'extérieur comme ont habitude de le faire les passagers par temps chaud. Actuellement, **ce quinquagénaire** est à l'hôpital où l'on tente de lui sauver ce bras.

(Le Quotidien d'Oran : 5/8/2010)

Ici, on comprend bien que le rappel spécifiant par le SN démonstratif « **ce quinquagénaire** » concerne l'antécédent introduit sous la forme nominale « **un homme** », qui se poursuit par anaphore pronominale avec le pronom personnel **le**, et ensuite par anaphore nominale définie « **le malheureux** ».

Il en va de même pour l'article suivant :

Article n°19

Djelfa : Un jeune s'immole par le feu

Bekai Abdelkader

Un jeune s'est immolé hier à Djelfa. Le drame s'est produit vers 8h30, devant le siège de la wilaya et devant des agents de sécurité visiblement surpris. **Ce jeune** s'aspergea d'essence contenue dans une bouteille et alluma le feu. Des personnes présentes ont très vite éteint le feu, mais le jeune homme avait déjà subi des brûlures au second degré. Une ambulance **le** transporta rapidement à l'hôpital de la ville. **Sa** situation était critique. Touché au visage et aux membres supérieurs, il fut évacué en urgence vers l'hôpital de Douéra. Les proches de la victime racontent que **ce jeune** était gardien d'un parking de véhicules devant la clinique ophtalmologique et que le propriétaire **lui** avait interdit de laisser garer les véhicules sur **son** terrain. Sur un coup de tête et dans un acte de désespoir, **ce jeune de 32 ans**, a tenté de mettre fin à **ses** jours.

(Le Quotidien d'Oran : 27. 01.2011)

Dans cet exemple, le rappel par hyponyme : un jeune → ce jeune (2) → **ce jeune de 32 ans** permet d'apporter de manière compacte de l'information nouvelle à propos de l'objet-de-discours, et contribue peut être à surmarker une articulation discursive entre le récit du fait divers et la biographie du personnage dont il est question. Rappelons que l'anaphore démonstrative qui contient un hyperonyme permet d'apporter un éclairage nouveau à propos de l'objet-de-discours, notamment dans le cas des référents humains, car il peut marquer une

articulation discursive entre le récit du fait divers et l'état civil du personnage dont il est question.

Article n° 20

Arrestation de voleurs de blé et de maïs de l'intérieur du port

K Assia

Les éléments de la 3^e sûreté urbaine ont réussi à mettre la main sur **les personnes impliquées dans le vol de maïs et de blé de l'intérieur du port d'Oran**. C'est au cours d'un contrôle que les policiers ont repéré **les mis en cause** en flagrant délit de vol de onze sacs de 50 kg chacun renfermant du blé et du maïs. Cette quantité a été saisie à bord d'une Mazda sur la route du port. Les recherches diligentées dans ce cadre ont révélé que **les mis en cause** avaient soigneusement préparé leur forfait puisqu'ils avaient revendu le produit volé au **propriétaire de la Mazda**. *Celui-ci* a été arrêté à son tour et a reconnu les faits retenus contre lui. Notons, par ailleurs, que les services de la police ont saisi d'importantes quantités de blé volées à la sortie du port. Présentés au parquet, les trois mis en cause ont été placés sous mandat de dépôt pour vol.

(Le Quotidien d'Oran : 10/07/2010)

Le pronom démonstratif « *celui-ci* » qui reprend l'antécédent mentionné sous la forme nominale « **propriétaire de la Mazda** » joue un rôle de marqueur de topicalisation dans la mesure où il reprend un référent déjà mentionné dans le contexte immédiat. En fait, cela permet de mettre en focus d'autres éléments nouveaux à propos de ce référent : une reclassification du référent dans une catégorie nouvelle ou une présentation du même référent dans un autre cadre discursif (donc dans un autre modèle contextuel). Ainsi, C. Guillot⁵¹, dans sa thèse sur le rôle du démonstratif dans la cohésion textuelle au XV^e siècle, décrit l'emploi des expressions démonstratives de la façon suivante :

« [...], le démonstratif sert d'une part de marque à la fois conjonctive et disjonctive, il indique d'autre part l'endroit physique du texte à partir duquel commence une nouvelle unité narrative, il sert enfin de *marqueur de topicalisation* ou d'introducteur de cadre »

Ainsi, la reclassification dans un autre cadre discursif peut marquer en quelque sorte une rupture thématique ou un changement de point de vue, comme le montre l'exemple suivant :

⁵¹ GUILLOT C., 2003, « Le rôle du démonstratif dans la cohésion textuelle au XV^e siècle. Eléments de grammaire textuelle, thèse de doctorat, ENS-LSH Lyon, p. 443.

Article n°21

Tlemcen : Explosion de gaz dans une cité U, 7 morts et 38 blessés

Par Khaled Boumediene

Sept étudiants ont été tués et plus de trente-huit autres blessés, vendredi à 19h50, lors d'**une explosion** qui a soufflé un restaurant de la résidence universitaire «Bakhti Abdelmadjid» à Tlemcen.

Les 7 personnes originaires de Bouira, Tizi Ouzou, Béjaïa, Médéa et Tlemcen, ont trouvé la mort sur le coup, il s'agit de 6 étudiants, A.B., âgé de 20 ans, H.K. (20 ans), A.Y. (19 ans), H.A. (19 ans), K.N. (20 ans), K.M. (20 ans) et d'une employée S.Z., âgée de 54 ans. Les 7 dépouilles ont été évacuées à la morgue et les blessés (âgés entre 18 et 21 ans) se trouvent aux services des urgences de l'hôpital de Tlemcen.

Selon des sources de la Protection civile de Tlemcen, les étudiants ont été surpris par **l'explosion**, au moment où ils prenaient leur dîner. Selon la même source, **celle-ci** est due à une fuite de gaz survenue dans le vide sanitaire du réfectoire. «Suite à des fuites, le gaz s'est accumulé au sous-sol du restaurant, ce qui a provoqué cette forte déflagration», a expliqué la même source.

LES ETUDIANTS SOUS LE CHOC

La nouvelle a vite fait le tour de toutes les cités de l'université «Abou Bakr Belkaid». Hier matin, des dizaines d'étudiants étaient attroupés au service des urgences du CHU de Tlemcen. Ils étaient encore sous le choc. Stupeur et désarroi se lisaient dans leur regard. Désarmés, ils n'ont de pensée que pour les victimes. Des parents de **ces dernières** venus de Tizi Ouzou, Bouira, Béjaïa, Médéa et Tlemcen et d'autres régions sont arrivés sur les lieux. D'autres étudiants ont préféré se regrouper devant les débris du restaurant et de la cuisine de la cité. Ils n'en reviennent pas encore, 15 heures après la forte explosion qui a détruit le plancher bas et les murs de séparation de leur restaurant. [...]

(Le quotidien d'Oran : 27/05/2012)

Dans cet article, on peut d'abord remarquer que la référence pronominale n'est pas ambiguë malgré l'interposition de deux référents dont l'un sous la forme pronominale « **ils** » et l'autre sous la forme nominale « **la même source** », entre la dernière mention du référent « **l'explosion** » et sa reprise par le pronom démonstratif « **celle-ci** ». Dans ce cas, nous pouvons constater que la préférence pour le pronom démonstratif ne peut pas (uniquement) être expliquée par le fait que **celui-ci** reprendrait toujours le dernier référent candidat présent dans le co-texte « la même source », mais il peut également opérer un changement de point de vue. En fait, ce constat suggère que l'emploi du démonstratif a permis ici de signaler une nouvelle orientation référentielle en dirigeant l'attention du lecteur sur l'entité la moins focalisée. De son côté, KLEIBER note que le pronom démonstratif est, d'une part, un marqueur cohésif (dans la mesure où il reprend un élément déjà mentionné dans le texte), d'autre part, un marqueur de changement thématique, puisqu'il oriente « l'attention sur un

réfèrent qui, quoique déjà introduit dans le focus, n'est cependant pas celui qu'on s'attendrait à voir assurer la continuité »⁵², contrairement au pronom personnel qui fonctionnerait comme un marqueur de continuité référentielle. En d'autres mots, le pronom « *celui-ci* » pourrait être bien adapté pour signaler un changement de focus, pour mettre au premier plan une entité qui n'est cependant pas celle qui était attendue pour assurer la continuité référentielle.

3. Fonction pragmatique et discursive de *ceci/ cela*

Martin RIEGEL⁵³ présente les pronoms démonstratifs « *cela* », « *ceci* » comme des formes composées neutres et résomptives qui peuvent servir à « décatégoriser péjorativement un réfèrent en lui refusant sa dénomination usuelle ». Ils peuvent également « anaphoriser » les antécédents dépourvus de genre et de nombre que sont les propositions. Notre analyse ne peut évidemment prétendre à l'exhaustivité, puisqu'elle ne porte que sur les cas où le couple « *ceci/cela* » renvoie, entièrement ou partiellement, au contexte antérieur. Ne sera pas analysé non plus le cas où, renvoyant tous les deux au contexte postérieur, « *ceci* » et « *cela* » ressemblent à « *celui-ci* » et « *celui-là* » (antécédent proche vs. antécédent éloigné). En analysant les articles suivants :

Article n°22

A Boudrouma

Skikda: Le corps d'un harrag repêché au port

Un jeune homme, la trentaine, a perdu la vie au cours d'une tentative de rejoindre un des navires accostés au port de Skikda, à bord duquel il comptait s'y dissimuler et pouvoir quitter le territoire national. *Cela* lui a été fatal, puisque son corps sans vie a été découvert, hier matin, dans les eaux du port de Skikda. Il était habillé de son maillot de bain, traînant avec lui des sacs en plastique contenant des vivres et ses effets personnels. Selon toute vraisemblance, il est mort noyé, sans avoir pu atteindre son objectif. Le cadavre a été transporté à la morgue de l'hôpital de Skikda allongeant la liste des harraga dont l'aventure se termine souvent, malheureusement, par une issue tragique.

(*Le Quotidien d'Oran* : 4/4/2011)

⁵² KLEIBER G., 1991, « celui-ci/-là ou comment montrer du nouveau avec du déjà connu », *Revue québécoise de linguistique*, 22/1, p.163.

⁵³ REIGEL M, PELLAT J-C, RIOUL R. 1994, *Grammaire méthodique du français*, PUF, p.206.

Cela : est le cas typique d'une anaphore à valeur générique, difficulté liée à la délimitation de l'antécédent, quoique récupérable grâce à un calcul interprétatif par inférence. Il réfère donc au segment :

« Un jeune homme, la trentaine, a perdu la vie au cours d'une tentative de rejoindre un des navires accostés au port de Skikda, à bord duquel il comptait s'y dissimuler et pouvoir quitter le territoire national. »

Article n°23

Un enfant tué par un tracteur

A Chabana

Un enfant de 07 ans a été tué par un tracteur. *Cela* s'est produit avant-hier au cours d'une fête de mariage, au quartier El Merdja à Tébessa. Selon notre source, le conducteur dudit engin a, par inadvertance, oublié les clés sur le tableau de bord alors que le tracteur se trouvait sur un lieu surélevé. Toujours d'après la même source, un autre enfant se trouvant sur les lieux a, paraît-il par méprise, en touchant aux clés, mis en marche le tracteur qui subitement a dégingolé pour venir écraser le pauvre gamin contre le portail d'un garage situé plus bas.

(*Le Quotidien d'Oran* : 30.9.2010)

Dans l'exemple traité ci-dessus, on interprète le pronom « *cela* » comme anaphore démonstrative résomptive qui réfère au contenu propositionnel « **un enfant de 07 ans a été tué par un tracteur** » et non simplement « **un enfant** ».

D'un point de vue pragmatique, on constate que « *cela* » désigne une information connue et saillante, déjà donnée dans le discours qui précède son occurrence. Ainsi, du fait de son contenu sémantique qui est relativement abstrait, il ne dénomme aucune entité référentielle concrète, selon B. BONNARD⁵⁴ :

« (...) les formes neutres ce, ceci, cela s'emploient quand on n'a aucun nom dans l'esprit »

Le pronom neutre « *cela* » est le plus souvent considéré comme un opérateur de topicalisation. Sa fonction pragmatique consiste alors à faire du discours qui précède le topique du discours qui suit, et il n'a donc pas à dénommer un nouveau topique de discours ni à introduire un topique de phrase⁵⁵.

⁵⁴ BONNARD H., 1950, *Grammaire française des lycées et des collèges*, Sudel, p. 77.

⁵⁵ GUILLOT C., 2006, « le démonstratif en français », *Langue française* n°152, p. 76.

Nous avons observé aussi qu'il y a une concurrence entre le SN défini et le SN démonstratif dans les faits divers journalistiques que nous avons étudiés.

4. Concurrence entre SN défini et SN démonstratif

Ce qui rassemble défini et démonstratif, c'est qu'ils relèvent de la classe des désignateurs contextuels. Dans la plupart des cas, on peut reprendre à l'aide de *ce* et *le* mais chacune des deux formes saisit l'objet d'une manière qui lui est propre, et se trouve pour cette raison plus ou moins apte que l'autre à réaliser l'effet discursif recherché. Alors :

Comment expliquer cette différence d'acceptabilité ?

Pour reprendre les termes de Francis CORBLIN, le défini saisit l'individu en l'opposant aux autres éléments d'un ensemble, à savoir le fait que dans cet ensemble, il y a une source unique qui donne un N = l'unique N, « le N ». Chaque répétition de **le N** dans une suite réutilise le signalement N pour séparer l'individu des autres. En revanche, le démonstratif classe l'individu comme un N particulier (opposé aux autres N), et chaque occurrence de **ce N** constitue une nouvelle classification de l'individu comme un N particulier, et en ce sens, le démonstratif combine référence et classification de l'objet comme un N particulier ; il constitue systématiquement une nouvelle saisie de l'objet, explicitement repéré parmi l'ensemble des N, et donc opposé à eux. Considérons l'exemple suivant :

Article n°24

Fausse monnaie: Un Malien arrêté à Choupot

JB

Les services de sécurité, ont mis hors d'état de nuire **un ressortissant malien**, âgé de 59 ans, accusé de tentative de falsification de billets de banque. L'enquête a été déclenchée lorsqu'**une personne** s'est rapprochée des services de la police pour dénoncer le comportement suspect **du mis en cause**. En effet **le plaignant** qui avait mis en vente **sa maison** sise au quartier Choupot a été contacté par **ce Malien**, **qui** a visité **la demeure** à trois reprises et a montré qu'**il** voulait l'acheter. Pour le paiement, **il** a déclaré qu'**il** allait contacter des amis à Alger pour **lui** ramener l'argent. Mais à l'issue de l'enquête, **le Malien** a été arrêté en possession de produits chimiques utilisés dans la fabrication de faux billets. Présenté devant le parquet **il** a été placé sous mandat de dépôt.

(Le Quotidien d'Oran : 2/6/2010)

L'antécédent-thème mentionné sous forme indéfinie « **un ressortissant malien** » est repris par une anaphore infidèle synonymique « *mise en cause* » et une anaphore fidèle démonstrative « *ce Malien* » après l'interposition de deux antécédents :

-L'un masculin singulier, animé humain « une personne » repris ensuite par une anaphore nominale définie « **le plaignant** ».

- L'autre féminin singulier non animé « **sa maison** » qui se prolonge par une anaphore nominale « **la demeure** » et une anaphore pronominale avec le pronom personnel complément objet, *l'*.

Dans cet article, l'emploi du SN démonstratif dans « *ce Malien* » véhicule un double présupposé : d'une part, il correspond au présupposé qu'il existe une classe homogène et stable d'individus correspondants aux propriétés des Maliens en Algérie, et d'autre part, il prédique implicitement, via un SN, donc présuppose également, que le référent dont il est question dans la phrase « *ce Malien, qui a visité la demeure à trois reprises et a montré qu'il voulait l'acheter.* », correspond lui-même à ces propriétés.

Les éléments d'explication que nous proposons ici reposent sur le fait que l'usage d'un SN démonstratif dans ce contexte est considéré comme le plus « marqué » par rapport au pronom ou au SN défini parce que sa fonction ne se réduit pas à sa capacité identificatoire ou référentielle mais aussi il exige la constitution d'un nouveau contexte. On comprend par là qu'il introduise un nouveau point de vue sur l'objet de discours. En fait, ce pouvoir de reclassification (que ne possède pas l'anaphore définie) est la caractéristique majeure de l'anaphore démonstrative. Dans cette optique, l'opération de reclassification est, selon Francis CORBLIN⁵⁶ :

« Une opération interprétative régulièrement associée à l'usage du démonstratif, et théoriquement « libre » ; une succession quelconque un *Ni...ce Nj*, est régulièrement interprétable comme désignation de *Ni* reclassifié comme *Nj*, *il paraît très difficile de circonscrire, sur des bases strictement linguistiques, un ensemble de reclassifications qui seraient prohibées. Les reclassifications peuvent seulement être évaluées, linguistiquement, comme mise en rapport de référence virtuelle* : 1) *ce Nj* désigne l'objet *x* précédemment construit comme *Ni* ; 2) il opère la reclassification d'un *Ni* comme *Nj* »

En effet, ce n'est qu'après la redéfinition de l'objet du discours par anaphore démonstrative que la chaîne anaphorique principale donne naissance à cinq anaphores pronominales qui se

⁵⁶ CORBLIN F., 1995, *Les formes de reprise dans le discours, anaphores et chaînes de référence*, PUR.

réalisent à travers le pronom personnel de la personne 3, **il** (4 fois) et le pronom régime indirect, **lui**. Ainsi, il est intéressant de remarquer que le changement de la situation contextuelle permet la mise en place d'une anaphore définie « **le Malien** » qui réfère à nouveau à l'objet central du discours. Nous reprenons la description de Francis CORBLIN selon laquelle l'interprétation d'un syntagme nominal défini (à l'exception des syntagmes où l'occurrence du défini est liée à une détermination et de ceux qui sont susceptibles d'une interprétation générique) instaure une relation de dépendance entre ce syntagme et un terme apparaissant dans le texte précédant son occurrence.

Pour faire bref, il nous convient de souligner que l'usage du démonstratif est meilleur que le défini dans les cas où le prédicat associé à la reprise anaphorique constitue une rupture dans la continuité événementielle.

Il convient encore de signaler que les relatives périphrastiques (relatives à tête démonstratives) sont très fréquentes dans les faits divers algériens.

5. Des relatives à tête démonstrative

Un autre type d'expressions démonstratives qui nous préoccupe ici est constitué par des relatives en **celui qui** et **ce N + subordonnée relative**. Selon KLEIBER⁵⁷, les expressions en « **celui qui** » sont analysées comme une construction nominale où **ce** fonctionne comme déterminant, **lui** comme forme pro-nominale, c'est-à-dire comme représentant d'un nom et la relative comme modificateur. Comme illustration simple, considérons les exemples suivants :

Article n°25

Tébessa: Un mort et trois blessés dans un accident

A Chabana

Encore un accident de la route qui vient s'ajouter à la liste macabre de ce début du mois d'octobre. En effet, ce samedi, le dérapage d'une Mégane a causé le décès d'une personne et a fait trois blessés. Le drame de la circulation a eu lieu sur la RN16, à l'entrée nord de la ville de Tébessa. Notons que cet accident est le deuxième en 48 heures après **celui qui** s'est produit sur la RN, 1 entre Cheria et El Ogla Melha, à une soixantaine de kilomètres de Tébessa, suite à une collision entre une voiture et un tracteur. Là également le bilan faisait état d'un mort et d'un blessé, les deux occupants du véhicule léger. (*Le Quotidien d'Oran* : 30/9/2010)

⁵⁷ KLEIBER G., 1994, *ibid*, p.182.

Article n°26

Cheikh Guetbi

Maghnia: 30 kg de kif saisis

[...] La première concerne les agissements de *ce* repris de justice *qui* est à l'origine d'une série d'agressions sur des femmes, à la sortie du bain de la cité Cadi. Six agressions ont été ainsi commises avant que les policiers arrêtent le malfaiteur qui a été placé sous mandat de dépôt. L'incitation à rejoindre les rangs des terroristes est une autre affaire traitée par les policiers. *C'est* un jeune de 26 ans ayant des relations très larges avec les repris de justice condamnés pour des affaires liées au terrorisme, *qui* a été interpellé. *Ce dernier* incitait des jeunes à rejoindre des personnes activant dans le terrorisme. Par ailleurs, la consommation et la vente du kif connaissent un envol jamais égalé. La lutte, dans *ce* cadre, a été intensifiée par les policiers *qui*, en plus de la saisie de l'importante quantité de drogue citée ci dessus, ont réussi l'interpellation de plusieurs personnes avec en leur possession de petites quantités, tel *ce* repris de justice de la cité Cadi *qui* a été arrêté avec en sa possession 47 g de kif.

La contrebande et la vente illicite de boissons alcoolisées sont deux autres volets attaqués par les policiers. *Ces derniers* ont réussi une saisie de plus de 1.500 bouteilles de boissons alcoolisées dans les divers quartiers de la ville et une importante quantité de produits cosmétiques et de vestes de contrebande, dans un dépôt dans le quartier Nouveau Haddam. Cette dernière quantité représente une valeur douanière de plus de 2 milliards de centimes. Sept personnes impliquées dans ces deux affaires ont été placées sous mandat de dépôt alors que 2 autres sont en fuite. La dernière importante affaire concerne la lutte contre la création de lieu de débauche.

Cette fois-ci *c'est* un hôtel de la ville *qui* a été «visité» et dans lequel la consommation d'alcool et la prostitution ont été constatées. *Ce* sont des femmes de diverses origines du pays *qui* ont pris refuge dans *cet* hôtel pour s'adonner à la prostitution. *Ceci* est devenu une pratique courante dans d'autres hôtels de la ville auxquelles seules des actions pareilles peuvent mettre un terme. Plusieurs personnes ont été arrêtées et placées sous mandat de dépôt ainsi que les responsables de cet hôtel. *C'est là* un bilan *qui* dénote de la volonté des hommes en bleu, à se battre sur plusieurs fronts afin de contrer le crime et le délit qui sont malheureusement favorisés par la position frontalière de la ville.

(Le Quotidien d'Oran : 22.01.2011)

Dans (24), il y a impossibilité de remplacer le segment «*celui*» suivi d'une expansion introduite par un démarcatif relatif comme dans «*celui qui* s'est produit sur la RN, 1 entre Cheria et El Ogla Melha» par le segment «*celui-ci*» car d'un point de vue informatif, «*celui-ci*» impliquerait que la part d'information connue va jusqu'à l'identité de l'accident, qui serait le même que le précédent. Ici, au contraire, ce qui est connu, c'est seulement qu'il s'agit d'un accident = «*celui*». D'autre part, la prédication se réalise, de manière plus «canonique» et plus explicite par la relative qui donne la part d'information nouvelle.

Quand à l'article (25), il comporte un nombre important de SNDP constitués à l'aide d'un démonstratif + N+ P sachant que ces relatives ne sont ni «restrictives» ni descriptives», et que la corrélation établie avec le déterminant n'est pas la même que dans les GN introduits

par un article défini. Cette différence tient au fait qu'il n'y a pas d'antécédent à déterminer, comme c'est le cas des énoncés suivants :

- (1) « **ce** repris de justice **qui** est à l'origine d'une série d'agressions sur des femmes, à la sortie du bain de la cité Cadi »,
- (2) « **ce** repris de justice de la cité Cadi **qui** a été arrêté avec en sa possession 47 g de kif. ».

Nous observons que le démonstratif introduit un référent qui n'a jamais été en question auparavant. Il semble donc que la relative serve à donner au destinataire (ici, le lecteur) des indices pour interpréter le GN démonstratif, sur le plan référentiel et/ ou discursif.

Dans cette optique, il nous semble intéressant de noter que les relatives à tête démonstrative sont aussi des expressions prédicatives et spécifiantes dans la mesure où elles fournissent des points de repère pour identifier, du moins caractériser le référent en question. Cela nous permet de comprendre que les démonstratifs apportent toujours du nouveau : ils introduisent un nouveau référent ou un nouvel état de référent, ils changent le statut thématique du référent ou ils l'insèrent dans un nouvel univers.

Dans les exemples suivants :

- (1) « **C'est** un jeune de 26 ans ayant des relations très larges avec les repris de justice condamnés pour des affaires liées au terrorisme, **qui** a été interpellé. »
- (2) « **Ce** sont des femmes de diverses origines du pays **qui** ont pris refuge dans cet hôtel pour s'adonner à la prostitution. »

Le fonctionnement n'est pas le même que (1) et (2). « **ce** » n'est pas un adjectif démonstratif, c'est le tour focalisant « c'est...qui ».

De même pour le démonstratif dans :

- (4) « **c'est** un hôtel de la ville **qui** a été «visité» et dans lequel la consommation d'alcool et la prostitution ont été constatées ».

Analysons maintenant un autre type d'anaphores pronominales qui sert à maintenir la cohérence des textes journalistiques.

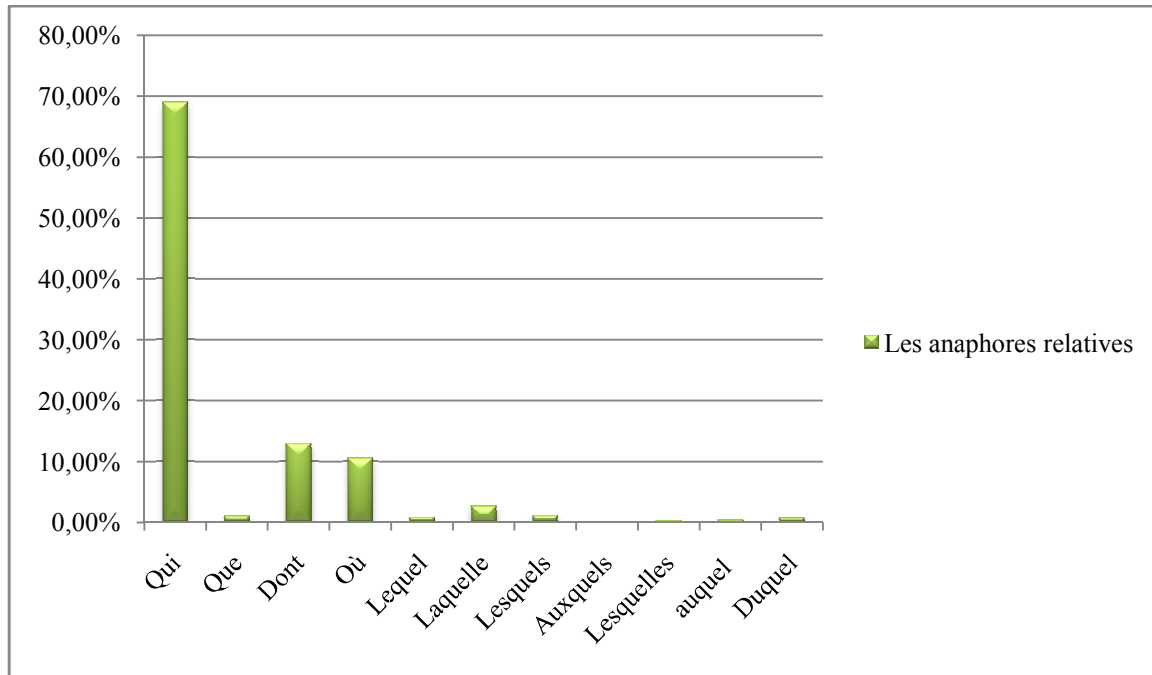
3.Fonctionnement discursif des anaphores relatives

En étudiant un grand nombre d'articles de faits divers, nous avons pu mettre en évidence les relatives apparaissant le plus fréquemment dans ce type de textes. Nous avons pu observer l'exemple suivant :

3.1. Fréquence d'emploi des anaphores relatives

Tableau 10. Répartition des anaphores relatives dans le corpus

<i>Forme</i>	<i>Nombre d'occurrences</i>	<i>Pourcentage par rapport au nombre total d'anaphores relatives dans le corpus</i>
Qui	711	69,02 %
Que	11	1,06 %
Quoi	/	/
Dont	134	13 %
Où	109	10,58 %
Lequel	9	0,87 %
Laquelle	28	2,71 %
Lesquels	12	1,16 %
Auxquels	1	0,09 %
Desquels	/	/
Lesquelles	3	0,29 %
Desquelles	/	/
Auxquelles	/	/
Auquel	4	0,38 %
Duquel	8	0,77 %
Total	1030	100 %



Graphique 4. Fréquence d'emploi des anaphores relatives dans le corpus

Nous pouvons remarquer un taux relativement important des anaphores relatives qui se réalisent à travers la forme « *qui* » (69,02 %) par rapport aux autres pronoms relatifs : *que*, *dont*, *où*, *lequel*, *laquelle*, *lesquels*, *auquel*, *auxquels*, *duquel*. Ceci est certainement lié au fait que le texte de fait divers doit faire le plus possible appel à de nouvelles informations et de descriptions à propos du référent. Nous allons expliquer ces constats à travers les exemples tirés de notre corpus.

3.2. Analyse d'exemples

Les exemples de notre corpus montrent que les relatives les plus fréquentes dans les faits divers sont:

3.2.1. Fonctionnement discursif des relatives restrictives

Article n°1

Par Cheikh Guetbi

Maghnia: Un coup de couteau en plein cœur, sauvé in extremis

Pour ce **jeune garçon** de 13 ans **qui** a eu un bras foulé et six points de suture à la tête suite à une dispute **qu'il ait eu** en ce début de semaine avec son copain de même âge, la bagarre s'est bel et bien terminée et oubliée depuis une demie journée déjà. Loin s'en faut malheureusement pour le copain en question car celui-ci revient à la charge de la manière la plus cruelle. Insoucieux, le blessé, encore pansé, vaque à ses occupations quand il reçoit, d'une manière la plus inattendue, un coup de couteau **qui** lui perce le cœur. Un coup **qui** est d'une rare précision et **qui** semble être calculé pour qu'il soit fatal. L'infortuné **qui** perd beaucoup de sang a été admis en urgence à l'hôpital dans un état comateux. Devant l'état considéré très critique du malade **qui** nécessite une intervention extrêmement rapide et le cas rare de la blessure (ventricule transpercé) pour **laquelle** l'intervention est très délicate, l'équipe chirurgicale locale se trouve confrontée à un dilemme : opérer le malade avec les moyens de bord et une équipe **qui** n'est pas spécialisée dans ce genre d'intervention avec tous les risques **que** cela comporte (la réaction négative des parents du malade lors d'un échec n'est pas à écarter) ou l'évacuer vers le CHU de Tlemcen avec le risque certain **que** le malade trépassse avant d'y arriver. Le choix était évident pour l'équipe chirurgicale et à sa tête le chirurgien Kheriss Mustapha, **laquelle** l'admet au bloc opératoire et aborde sans hésiter le thorax. Selon ce dernier, l'opération s'est d'emblée annoncée compliquée avec deux arrêts cardiaques lors des tâches préopératoires et un ventricule gauche percé. Le geste s'est finalement avéré sauveur grâce à l'engagement d'un groupe médical **dont** les membres se sont appliqués chacun dans son domaine. La plaie du ventricule a été suturée avec succès ce qui a sauvé le malade d'une mort certaine que la perte abondante de sang aurait provoquée. Le jeune garçon qu'on a retrouvé tout en sourire à l'hôpital est somme toute un miraculé **qui** redémarre dans une nouvelle vie grâce à un personnel dévoué **qui** malheureusement n'est pas considéré à sa juste valeur aussi bien matériellement que moralement.

A la question de savoir si l'administration a réagi suite à cette responsabilité prise pour sauver une vie humaine et le succès **qui** s'en est suivi, c'est silence radio chez l'équipe. Un silence **qui** en dit long sur les conditions du médecin dans les établissements publics... Mis à part la maman du miraculé **qui** n'avait que des «dâaoui» et son sourire pour manifester sa gratitude ou bien le directeur de l'établissement **qui** a manifesté toute sa disponibilité et son soutien lors et après l'intervention, aucune marque de reconnaissance sous aucune forme que ce soit n'est venue conforter l'équipe **dont** le principal acteur, en l'occurrence le chirurgien **qui** mérite un grand hommage, touchera environ 800 DA dans quelques mois !

(Le Quotidien d'Oran : 6/7/2010)

L'article étudié présente une majorité d'anaphores relatives : on trouve parmi les vingt-une propositions subordonnées relatives analysées (14) occurrences avec **qui**, (3) avec **que**, (2) avec **laquelle**, (2) avec **dont**. Nous centrerons notre étude sur les relatives qui sont unanimement interprétées comme « restrictives ».

« une dispute **qu'il ait eu en ce début de semaine avec son copain de même âge** »
« un coup de couteau **qui lui perce le cœur.** »

« Un coup **qui** est d'une rare précision et **qui** semble être calculé pour qu'il soit fatal. »

« L'infortuné **qui** perd beaucoup de sang a été admis en urgence à l'hôpital dans un état comateux. »

« une équipe **qui** n'est pas spécialisée dans ce genre d'intervention avec tous les risques **que** cela comporte (la réaction négative des parents du malade lors d'un échec n'est pas à écarter) ou l'évacuer vers le CHU de Tlemcen avec le risque certain **que** le malade trépassé avant d'y arriver. »

« d'un groupe médical **dont** les membres se sont appliqués chacun dans son domaine. »

« un miraculé **qui** redémarre dans une nouvelle vie grâce à un personnel dévoué **qui** malheureusement n'est pas considéré à sa juste valeur aussi bien matériellement que moralement. »

« le succès **qui** s'en est suivi, c'est silence radio chez l'équipe. Un silence **qui** en dit long sur les conditions du médecin dans les établissements publics... »

« le directeur de l'établissement **qui** a manifesté toute sa disponibilité et son soutien lors et après l'intervention »

« l'équipe **dont** le principal acteur, en l'occurrence le chirurgien **qui** mérite un grand hommage, touchera environ 800 DA dans quelques mois ! »

Dans les exemples que l'on vient de passer en revue, nous constatons que les relatives restrictives ne peuvent avoir comme antécédent qu'un groupe nominal avec un article défini et ne peuvent modifier un nom propre. De plus, elles servent à l'identification référentielle de l'antécédent référant à une entité abstraite (l'état, les risques, le silence, le succès), à un antécédent humain (l'infortuné, un groupe médical, un miraculé, un personnel, la maman du miraculé, le directeur de l'établissement, l'équipe, le chirurgien) ou non humain (un coup de couteau, la blessure). De ce fait, avec ce type de construction le locuteur-journaliste peut apporter des informations essentielles à un interlocuteur désirant obtenir expressément ou tacitement des renseignements sur l'objet de discours. Notons enfin que la suppression d'une PRR a pour effet de produire un énoncé non pertinent dans la mesure où elle change le sens de la principale et la référence n'est plus à une entité spécifique mais à ensemble général.

Cependant, la proposition relative ci-dessous illustre un cas particulier :

«l'état considéré très critique du malade **qui** nécessite une intervention extrêmement rapide »

Il s'agit d'une ambiguïté d'attachement, où la proposition relative est potentiellement attachée à plus d'un antécédent. Autrement dit, le pronom relatif, **qui**, sert à faire référence à l'antécédent de la forme complexe « N1 prép. N2 », «l'état considéré très critique du malade ». Mais rien n'indique si la relative doit être attachée à «l'état considéré très critique » ou au « malade ». En effet, de nombreuses théories s'accordent sur l'existence de préférences d'interprétations telles que, dans une structure « N1 de N2 », c'est le premier

nom, **l'état considéré très critique**, qui est considéré comme l'antécédent du pronom relatif car il s'agit d'un antécédent proéminent. Signalons cependant que ce critère n'est pas toujours fiable pour identifier le bon antécédent. Un jugement pragmatique peut intervenir si plusieurs interprétations sont possibles. Ainsi dans :

« la maman du miraculé **qui** n'avait que des «*dâaoui*» et son sourire pour manifester sa gratitude »

Le contenu de la proposition relative « **qui** n'avait que des «*dâaoui*» et son sourire pour manifester sa gratitude » conduit le lecteur à raccorder le pronom relatif au bon antécédent, à savoir le nom « **la maman** ». Cela fait partie des connaissances partagées par tout locuteur et interlocuteur algérien (les «*dâaoui*» est un mot arabe qui ne concerne que les parents dans la société algérienne). Mais il est important de noter que la virgule est ici nécessaire car la relative est beaucoup plus explicative que déterminative : elle apporte une précision, mais elle ne définit pas. De ce fait, on peut obtenir la phrase suivante :

« la maman du miraculé, **qui** n'avait que des «*dâaoui*» et son sourire pour manifester sa gratitude ». Contrairement à la proposition relative :

« le cas rare de **la blessure** (ventricule transpercé) pour **laquelle** l'intervention est très délicate »

Ici, l'utilisation du pronom relatif **laquelle** est jugée plus formelle et plus informative parce qu'il porte le genre et le nombre de l'antécédent (**laquelle** réfère à un antécédent féminin singulier « **la blessure** ». De même pour l'article (2) :

Article n°2

M Abdelyakine

Cinq ans de prison pour les accusés: Un cambriolage de bijouterie qui tourne court

Z. Mohamed Amine (27 ans), N. Sadik Walid (25 ans), T. Houssam Eddin (24 ans), et F. Djallal Eddine (24 ans) étaient présents, hier, au box des accusés pour répondre des faits **qui** leur sont reprochés à savoir association de malfaiteurs, vol qualifié et agression sur la personne de T. Aissa. Les faits, selon l'arrêt de renvoi de la chambre d'accusation, remontent à la journée du 02 Janvier 2010, aux environs de 16 heures trente, au niveau de la commune de Grarem Gouga dans la wilaya de Mila. B. Adem et B. Omar, ont remis à la police le dénommé Z. Mohamed Amine **qu'**ils ont appréhendé, alors qu'il tentait de s'enfuir après avoir agressé et volé le propriétaire d'une bijouterie en l'occurrence **T.Aissa**, **à qui** il a été dérobé un lot de bagues en or. T.Houssam Edine **qui** était avec lui a réussi à prendre la fuite dans le véhicule **qui** l'attendait avec à son bord N.Sadik Walid. Quant au quatrième inculpé F.Jallal Edine **qui** faisait le guet, et en voyant les choses prendre une autre tournure, s'est enfui, mais se rendra à la police le lendemain. Enfin, un citoyen présent sur les lieux a réussi à relever le numéro d'immatriculation de la voiture. Alertés immédiatement, les éléments de la gendarmerie ont intercepté le véhicule en question au niveau d'un barrage, non loin de la localité de Zagrou Larbi, avec à son bord T. Houssam

Eddine et N. Sadik Walid **qui** était au volant de la Peugeot 206. Lors de la fouille faite sur place, les gendarmes découvrent dans le cendrier du véhicule le lot de bagues en or d'une valeur de 17 millions de centimes. Durant l'enquête préliminaire les mis en cause ont reconnu les faits **qui** leur étaient reprochés, et ont déclaré que l'idée d'attaquer une bijouterie a germé dans leur esprit durant leur retour de la ville de Jijel. Arrivés dans la ville de Grarem Gouga ils sont passés à l'action avec une répartition des tâches bien précise. Pendant que les deux accusées Z. Mohamed Amine et T. Sadik Walid étaient à l'intérieur de la bijouterie, les deux autres faisaient le guet à l'extérieur. Mais les cris de la victime ont attiré l'attention des autres commerçants **qui** ont tout de suite réagi et ont pu neutraliser l'un des agresseurs Z. Mohamed Amine. [...]

(Le Quotidien d'Oran : 15/7/2010)

Dans cet article, le problème ne se réduit pas à l'absence de la virgule :

« Alertés immédiatement, les éléments de la gendarmerie ont intercepté le véhicule en question au niveau d'un barrage, non loin de la localité de Zagrou Larbi, avec à son bord T. Houssam Eddine et N. Sadik Walid **qui** était au volant de la Peugeot 206. »

Il faudrait mettre une virgule avant la relative et remplacer **qui** par **lequel**, afin que cette phrase ait la même signification pour qui la lit et pour qui l'entend. Celui qui entend lire cette phrase sans l'avoir sous les yeux est incité à croire que Houssam Eddine est lui aussi au volant de la Peugeot 206, comme si le verbe « était » avait été au pluriel. Ainsi, Nathalie FOURNIER⁵⁸ caractérise **lequel** par sa valeur identifiante et son statut de représentation :

- **le** est anaphorique, c'est-à-dire qu'il pointe comme son antécédent le (seul et unique) GN accessible à partir du contexte linguistique antérieur
- quant à **quel**, son parcours est saturé par les propriétés de l'antécédent désigné par **le**.

ce qui explique d'ailleurs pourquoi il s'emploie lorsqu'on doit choisir entre plusieurs éléments (personnes ou choses) connus. De plus, on peut considérer que, placés sur une hiérarchie d'accessibilité, les **lequel** sont situés plus bas que les **qui** et signalent ainsi une entité moins accessible.

Passons maintenant à un autre type de relatives rangées par linguistes dans la rubrique « Restrictive » :

3.2.2. *Fonctionnement discursif des relatives non-contrastives*

Considérons l'article suivant :

Article n°3

Bencherki Otsmane

⁵⁸ FOURNIER N., 2009, « *Quel* et *lequel* dans les grammaires françaises des XVI^e et XVII^e siècles », Parcours de la phrase, p. 248.

Ouled Farès: Deux morts et un blessé grave sur la route

Un accident mortel s'est produit lundi aux environs de midi au lieudit Aïn Bou-Chakour, à une dizaine de kilomètres de la daïra de Ouled Farès. Selon le chargé de la communication de la Protection civile de Chlef ; le capitaine Meddah Ahmed, l'accident, qui a fait deux morts et un blessé grave, serait dû à un détachement d'une bétonnière tractée par un camion de type Toyota. **Une voiture utilitaire (une RN19) qui roulait juste derrière le camion a été percutée par la bétonnière.** Les deux passagers avant du véhicule décédèrent sur le coup. Il s'agit de personnes âgées de 36 et 41 ans, originaires de la commune de Tadjna. Toutes les victimes ont été acheminées vers l'hôpital de Chettia. Par ailleurs, la Protection civile fait état d'un autre accident survenu le même jour dans la commune d'El Karimia, faisant 3 blessés.

(Le Quotidien d'Oran : 30/9/2010)

En (3), la proposition relative dans «Une voiture utilitaire (une RN19) **qui** roulait juste derrière le camion a été percutée par la bétonnière » peut être interprétée comme non-contrastive, car il n'y a pas d'opposition entre « Une voiture utilitaire (une RN19) **qui** roulait juste derrière le camion » et les autres RN19 de la classe des voitures.

Le locuteur veut informer uniquement l'interlocuteur qu'il y a une voiture de la marque RN19 qui roulait derrière le camion et qui a été percutée par la bétonnière. Un tel énoncé répond à la question : qu'est ce qui s'est passé ? Plutôt à la question : Qui roule derrière le camion ? Ou quelle marque de voitures roule derrière le camion ?

La relative non-contrastive sert donc non pas à identifier une sous-classe des N mais elle permet d'identifier certains N pour eux-mêmes dans leur rapport au verbe de la relative (rouler). Et c'est sans doute la raison pour laquelle cette relative n'est pas supprimable.

En outre, il est intéressant de noter que parmi les critères linguistiques qui autorisent ces interprétations non-contrastives : la nature du N utilisé dans la relative. En fait, le N antécédent procède le plus souvent d'une notion renvoyant à des inanimés abstraits de nature prédicative, tels que : difficulté, contraintes, erreur, propos,...etc. A l'appui de ceci, nous relèverons le passage suivant tiré du journal le Quotidien d'Oran :

« Ils sont, au total, trois magistrats à avoir trouvé la mort dont deux femmes, cette année à Annaba. Situation qui a fait dire à plus d'un magistrat que c'est la pression, les contraintes et autres difficultés **qui** font que parfois le magistrat succombe. »

Dans ce cas là, il est difficile d'associer directement une classe extensionnelle : il ne saurait y avoir « une classe des contraintes et des difficultés en soi », mais on ne peut considérer que « certaines contraintes et difficultés » situationnellement définies, à savoir « les difficultés rencontrées dans telle ou telle circonstance », ou intentionnellement définies, à savoir « les

contraintes de tel type ». De ce fait, la relative ne restreint pas à proprement parler, ne contrastant les N décrits avec rien.

Notre corpus comporte aussi un nombre très important d'anaphores relatives appositive qui servent à donner des connaissances nouvelles sur le référent. En voici quelques exemples :

3.2.3. Les fonctions discursives des relatives descriptives ou appositives

Article n°4

Bouira: Un enfant se noie dans un château d'eau

Farid Haddouche

La population de la commune de Ouled Rached, *qui* se trouve au sud-est du chef-lieu de wilaya, Bouira, a vécu avant-hier des moments affligeants en apprenant la mort d'un enfant âgé de trois ans dans un château d'eau. Son père, *qui* était occupé à remplir de l'eau à ce niveau, n'a pas vu son très jeune enfant se diriger vers le château d'eau et pénétrer pour se noyer juste après.

Il est à noter que c'est la quatrième victime à mourir de cette manière, c'est-à-dire par noyade, depuis le début du printemps, quand des victimes ont été signalées à la hauteur de différentes retenues d'eau collinaires se trouvant dans la wilaya de Bouira.

(Le Quotidien d'Oran : 20.04.2011)

Dans l'article ci-dessus, nous remarquons d'abord que les deux propositions relatives :

« La population de la commune de Ouled Rached, *qui se trouve au sud-est du chef-lieu de wilaya, Bouira*, a vécu avant-hier des moments affligeants en apprenant la mort d'un enfant âgé de trois ans dans un château d'eau. »

« Son père, *qui était occupé à remplir de l'eau à ce niveau*, n'a pas vu son très jeune enfant se diriger vers le château d'eau et pénétrer pour se noyer juste après »

sont séparées de leurs propositions principales par une virgule, qui constitue l'une des marques les plus fortes en incise. Cependant, on ne peut inférer de l'absence de virgule une lecture restrictive. De plus, les informations apportées par les deux relatives :

« *qui se trouve au sud-est du chef-lieu de wilaya, Bouira* » et « *qui était occupé à remplir de l'eau à ce niveau* », sont des informations supplémentaires non-nécessaires à la bonne formation de l'énoncé, ni à sa cohérence, ni à la détermination du N support de la prédication principale. Pour cela, elles peuvent être supprimées sans altérer le sens de la proposition.

Il est à ce propos intéressant de noter que les PRA ne participent pas à la construction référentielle de l'antécédent mais apportent une assertion supplémentaire de l'énonciateur à propos de l'antécédent déjà construit : cette assertion peut d'ailleurs jouer différents rôles :

explication d'un rapport sémantique d'opposition entre prédication de la principale et prédication de la relative, rappel d'information pertinente, etc.

▪ **La PRA continuative**

En analysant l'article ci-dessous, nous avons pu dégager les caractéristiques des PRA continuatives utilisées par les journalistes algériens :

Article n°5

Rachid Boulélis

Le crime de Mers El-Kébir élucidé: Le présumé assassin et son complice écroués

Le présumé auteur d'un assassinat, F.B.A., âgé de 27 ans, perpétre le week-end dernier dans la commune côtière de Mers El-Kébir, et son complice B.H., 23 ans, ont été présentés, hier, devant le magistrat instructeur près le tribunal de Aïn El-Turck. Ils ont été placés en détention préventive au terme de leur audition. La genèse de cette affaire, **qui** a mis en émoi la population de Mers El-Kébir, remonte à la soirée du vendredi dernier aux environs de 20 heures et a eu pour théâtre le quartier Haï Ouarsenis. Accompagné de son complice, le présumé assassin est arrivé à bord d'un véhicule au niveau d'un café situé au sein des lieux du drame. Selon notre source, il a hélé sa victime, F.A., âgée de 33 ans, **qui** n'était autre que son cousin et l'a attiré en dehors de l'établissement. Sans lui donner le temps de réagir, il l'a poignardé à hauteur du thorax et lui a enfoncé la lame de son couteau, remis par son complice, dans le dos lorsqu'il a tenté de prendre la fuite. Après avoir perpétre leur forfait, les deux assaillants ont pris la poudre d'escampette en abandonnant leur victime gisant dans une mare de sang. Celle-ci, **qui** a eu le cœur perforé, a rendu l'âme lors de son transfert vers le service des urgences médico-chirurgicales de l'hôpital de Aïn El-Turck. Les enquêteurs de police relevant de la sûreté de la daïra territorialement compétente ont entamé leurs investigations en se basant sur les témoignages d'un ami de la victime, R.K., 30 ans, **qui** était attablé avec elle dans le café. Les policiers ont aussitôt identifié les mis en cause, **qui** se sont finalement constitués prisonniers sur l'insistance de leurs parents. Notre source indique qu'à l'origine de cet assassinat un conflit, **qui** couvait entre les familles des deux antagonistes. Une violente altercation a opposé la victime et l'auteur du crime la veille du drame.

(Le Quotidien d'Oran : 30.9.2010)

En (5), nous voyons également que le journaliste use ou abuse de l'emploi des PRA continuatives afin de faire se succéder deux événements extra-linguistiques. Considérons les exemples ci-dessous :

(1) « La genèse de **cette affaire, qui** a mis en émoi la population de Mers El-Kébir, remonte à la soirée du vendredi dernier aux environs de 20 heures et a eu pour théâtre le quartier Haï Ouarsenis. »

(2) « Selon notre source, il a hélé **sa victime, F.A., âgée de 33 ans, qui n'était autre que son cousin et l'a attiré en dehors de l'établissement.** »

(3) « Après avoir perpétré leur forfait, les deux assaillants ont pris la poudre d'escampette en abandonnant **leur victime** gisant dans une mare de sang. **Celle-ci, qui a eu le cœur perforé,** a rendu l'âme lors de son transfert vers le service des urgences médico-chirurgicales de l'hôpital de Aïn El-Turck. »

(4) « Les enquêteurs de police relevant de la sûreté de la daïra territorialement compétente ont entamé leurs investigations en se basant sur les témoignages d'**un ami de la victime, R.K., 30 ans, qui était attablé avec elle dans le café.** »

(5) « Les policiers ont aussitôt identifié **les mis en cause, qui se sont finalement constitués prisonniers sur l'insistance de leurs parents.** »

(6) « Notre source indique qu'à l'origine de cet assassinat **un conflit, qui couvait entre les familles des deux antagonistes.** »

Événement 1	Événement 2
(1) La genèse de cette affaire	Cette affaire a mis la population de Mers El-Kébir en effervescence.
(2) Le présumé assassin a hélé sa victime, F.A., âgée de 33 ans	qui n'était autre que son cousin et l'a attiré en dehors de l'établissement.
(3) Celle-ci	qui a eu le cœur perforé
(4) une enquête basée sur les témoignages d' un ami de la victime, R.K., 30 ans	qui était attablé avec elle dans le café
(5) l'identification des mis en cause	L'emprisonnement des deux assaillants
(6) l'origine de cet assassinat est un conflit	qui couvait entre les familles des deux antagonistes

Nous soulignons ici que l'usage de ces relatives, dites narratives, permet d'opérer une hiérarchie informationnelle entre un contenu présenté comme étant nouveau pour le destinataire et un contenu présenté comme possiblement connu. L'information véhiculée par la PRA continuative est en effet entièrement nouvelle du point de vue de discours mais elle

dépend sémantiquement de celle véhiculée par la principale. En effet, le journaliste peut, au moyen de cette structure, opérer un enchaînement entre deux événements afin d'assurer la cohérence thématique de son discours.

Une deuxième remarque qui nous semble importante est le statut de l'antécédent. Il est toujours classique, jamais phrastique. Il s'agit de reprendre un SN (**cette affaire** en (1), **sa victime, F.A.** en (2), **celle-ci** (la victime) en (3), **un ami de la victime, R.K.** en (4), **les mis en cause** en (5), **un conflit** en (6)) qui intervient dans le cadre d'une seconde relation prédicative, le but étant l'économie et la continuité, ce à quoi peut venir s'ajouter un lien de causalité.

Une autre caractéristique de la PRA continuative est son degré de complexité, de sophistication. En effet, la fonction de l'antécédent d'une PRA continuative est d'être complément d'objet (direct ou indirect), ce qu'on le voit bien avec (2) et (5).

Enfin, il nous convient de noter que la stratégie discursive du choix de la PRA continuative peut établir une cohérence thématique et organisation informationnelle dans le discours journalistique à visée narrative.

Un autre cas de reprise par les pronoms relatifs à signaler est l'ARA de pertinence :

- **La PRA de pertinence**

Il s'agit de la catégorie la plus représentée dans notre corpus. Comme nous le verrons dans les exemples suivants empruntés au *Quotidien d'Oran* :

Article n°6

Rachid Boutlélis & K. Assia

35 harraga interceptés au large d'Oran

Pas moins de **35 harraga** ont été interceptés par les gardes-côtes, entre mercredi soir et jeudi. Ainsi, 17 candidats à l'émigration clandestine ont été présentés, jeudi, devant le magistrat instructeur près le tribunal correctionnel d'Aïn El Turck, dans la wilaya d'Oran. Ils ont été placés en détention préventive au terme de leur audition. Ces harraga ont été interceptés, mercredi aux environs d'une heure du matin, au large du littoral ouest de la wilaya d'Oran, par les gardes-côtes de la marine nationale. Ils ont été ramenés à terre avant d'être livrés aux éléments des services de police, relevant de la sûreté de daïra d'Aïn El Turck, territorialement compétente, au lieu du délit. Selon nos sources, il était un peu plus de 23h30, lorsque ces candidats à l'émigration clandestine se sont entassés dans une embarcation artisanale. Ils ont pris la mer à partir d'une plage, située dans la localité côtière de Paradis dans ladite daïra et ce pour tenter de rallier les côtes de la péninsule Ibérique. Originaires des villes d'Aïn Témouchent, Mascara et en grande majorité des quartiers populaires d'Oran, ces harraga âgés

entre 22 et 37 ans, issus de différentes couches sociales, ont déboursé chacun entre 5 et 9 millions de centimes pour prendre part à cette folle aventure, indiquent encore nos sources. Notons que ces candidats à l'émigration clandestine sont appelés à comparaître lundi prochain devant le tribunal correctionnel d'Aïn El Turck. D'autre part, les unités des gardes-côtes d'Oran ont réussi à avorter une tentative d'émigration clandestine après l'arrestation d'un groupe de 18 clandestins, au large de la plage d'Aïn Defla, dans la zone de Kristel, à l'est d'Oran. Ces harraga, originaires de la wilaya de Chlef et âgés entre 30 et 35 ans, avaient été repérés au cours d'une tournée de contrôle entreprise par les gardes-côtes, au large de la plage de Kristel. Après avoir mis en place ce plan, les mis en cause ont versé d'importantes sommes à un passeur pour leur procurer une embarcation et un moteur. L'enquête menée par les services de la gendarmerie a révélé que ces harraga avaient tout préparé pour mener à terme la traversée. Mais *ce rêve* a vite pris une autre tournure, lorsque les auteurs ont été repérés et reconduits à terre par les services des gardes-côtes qui les ont remis aux gendarmes pour complément de l'enquête. Les mis en cause ont été présentés au tribunal de Gdyl et placés sous mandat de dépôt, pour tentative d'émigration clandestine.

Il y a lieu de signaler que conformément au nouveau code pénal en matière d'émigration clandestine, les récidivistes encourent des peines de prison ferme, assorties d'amende. Il importe de rappeler, dans *ce* contexte, l'arrestation d'un présumé passeur, répondant aux initiales B.Y., âgé de 30 ans, *qui* a été opérée une dizaine de jours auparavant, dans la localité de Bouisseville, par les enquêteurs de la police judiciaire, relevant de ladite sûreté. L'interpellé aurait organisé, à partir de la localité de Paradis-Plage, une traversée, le 7 décembre dernier, *qui* coïncidait avec le jour de la célébration de la fête religieuse de Mouharam, pour 18 candidats à l'émigration clandestine. L'embarcation de fortune de ces derniers, en même temps que quatorze autres, *qui* ont pris la mer séparément ont été finalement interceptées par les gardes-côtes de la marine nationale.

Au total, ce sont 101 harraga, originaires pour la plupart des différentes villes du pays et parmi *lesquels* figuraient 9 mineurs, *qui* ont été arrêtés ce jour là et déférés devant le parquet territorialement compétent.

(Le Quotidien d'Oran : 22.01.2011)

Article n°7

H Saaïdia

2e session criminelle: Une soixantaine d'affaires à la barre

62 affaires sont au menu de la prochaine session criminelle du tribunal d'Oran, *qui* s'ouvrira le 6 juin. Il s'agit en fait d'une prolongation de la 2e session criminelle ordinaire 2010, *qui se* clôturera demain. Ainsi, après une petite pause de trois jours, les affaires reprendront. Cette session bise, pour ainsi dire, s'est avérée nécessaire vu le volume important de dossiers qui a atterri entre-temps au niveau de cette juridiction. Outre ce facteur quantitatif, il est également question d'échéances.

A lire le rôle de la session, trois affaires attirent l'attention. Il s'agit de trois dossiers en provenance du pôle spécialisé ayant trait au trafic de drogue par une bande organisée. Ces affaires, impliquant au total 17 personnes, sont programmées le 24 juin, le 1er juillet et le 8 juillet. *Ce* sont les seuls dossiers *qui* apparemment sortent du lot, puisque toutes les autres affaires enrôlées font partie de «l'ordinaire» : homicides, affaires de mœurs, vol qualifié, etc. A noter que cette session s'étalera sur 40 jours. Ce n'est plus désormais un fait nouveau, *ce* sont deux juges spécialisés *qui* se relayeront au siège du président d'audience, et ce dans la continuité de la mise en œuvre de la nouvelle orientation portant spécialisation des juges du criminel. Les deux magistrats seront néanmoins «mis au repos» de temps à autre, et ils seront remplacés à la tribune par d'autres juges.

(Le Quotidien d'Oran : 02.06.2010)

Article n°8

M Abdelyakine

Trois ans de prison pour adhésion à groupe armé

Le tribunal criminel près la cour de Constantine a prononcé jeudi dernier une peine de 3 ans de prison ferme à l'encontre de H. Mourad, poursuivi pour adhésion à un groupe terroriste armé activant dans la wilaya de Jijel.

Selon l'arrêt de renvoi de la chambre d'accusation, les faits remontent au mois de juillet 2008, lorsque l'accusé fut abordé aux environs de 20 heures à la cité Békira de Constantine, par un groupe terroriste composé des dénommés B.Tarek et H.Okba et d'un troisième individu. B.Tarek informa H. Mourad *qu'*ils fuyaient une opération des forces de sécurité au niveau de la cité Emir Abdelkader (ex-Faubourg Lamy) située sur les hauteurs de la ville. Avant de le quitter, un rendez-vous entre eux a été pris pour le lendemain.

Durant cette deuxième rencontre, les membres du groupe et à leur tête H.Okba n'ont cessé de faire l'apologie du terrorisme, pour tenter de convaincre H.Mourad de rejoindre le groupe armé *qui* active dans la région de Jijel. L'accord de principe fut alors donné par l'accusé pour son adhésion. Il devait alors prendre contact incessamment avec un certain Hacène, *qui* devrait l'attendre au niveau de la plage de Sidi Abdelaziz à Jijel, pour le prendre en charge et le conduire auprès du groupe terroriste en question. Mais entre-temps il sera arrêté par les forces de sécurité.

Durant son audition en date du 27/08/2008, l'accusé a reconnu avoir fait de la propagande pour les actions terroristes, mais a nié avoir adhéré à un groupe armé, et a déclaré connaître le dénommé H.Okba en tant que voisin, et que celui-ci voulait à tout prix le convaincre pour l'enrôler dans le groupe terroriste, mais en vain. Mais durant sa deuxième audition du 08/09/2008, il est revenu sur ses déclarations et a rejeté en bloc toutes les accusations portées à son

contre. Durant le procès, l'accusé a rejeté encore une fois toutes les accusations. Le procureur de la République a requis 10 de prison à l'encontre de l'accusé, tandis que la défense a plaidé les circonstances atténuantes arguant du fait que son client est «une victime de ces gens sans scrupules».

(Le Quotidien d'Oran : 08.07.2010)

Article n°9

Amine L

Etats-Unis: Témoignage poignant du chauffeur de taxi agressé à New York

Le chauffeur de taxi musulman, Ahmed Sharif, 43 ans, *qui* a été agressé à coups de couteau, mardi dernier, en plein cœur de Manhattan, a livré un témoignage poignant devant Michael Bloomberg, le maire de New York *qui* lui a rendu visite, hier après-midi, devant l'hôtel de ville. Ahmed Sharif *qui* vient de sortir de l'hôpital s'est dit encore sous le choc. «J'ai encore la vision du couteau quand je ferme les yeux», a-t-il affirmé. La victime affirme avoir été attaquée en raison de sa religion. «Bien sûr que j'ai été attaqué à cause de ma religion», a-t-il dit. «Il (l'agresseur) m'a attaqué après avoir appris que j'étais musulman.» Arborant une importante cicatrice au bras droit et d'autres, plus discrètes, au visage, au cou et à la main, Ahmed Sharif a expliqué que Michael Enright, un étudiant de 21 ans, l'avait agressé après lui avoir demandé s'il était musulman. «Il a fait des blagues sur le Ramadhan et tout ça», a raconté

M. Sharif. Encore ébranlé, le chauffeur de taxi n'a pris la parole que pendant quelques instants, entouré d'une soixantaine d'autres chauffeurs et de représentants d'associations de défense des musulmans. L'agression est survenue vers 18h mardi soir sur la 3e Avenue, dans le centre de l'île de Manhattan. Après avoir posé quelques questions au chauffeur originaire du Bangladesh, le jeune étudiant en arts visuels a sorti un couteau et asséné sa victime à plusieurs reprises à travers la lucarne percée dans la cloison **qui** sépare les passagers du chauffeur dans les taxis new-yorkais. Et la victime de témoigner: «Au début, quand ce jeune client était entré dans la voiture, il était gentil. Il m'a interrogé: «comment allez-vous? Et j'ai répondu: «je vais bien merci». Et je l'ai interrogé à mon tour: «Et vous, comment allez vous ?» Il m'a répondu: «Je vais bien». Puis, soudain, il m'a interrogé : «D'où êtes-vous ?» J'ai répondu: «Du Bangladesh» Puis, il m'a demandé si je suis musulman? Je lui ai répondu: «Oui. Je suis musulman». Puis, il m'a dit Salam Alikoum. Je lui ai répondu «Alaikoum Esalam». Il m'a dit : «Vous êtes en plein mois de Ramadhan. Qu'est-ce que vous faites ?» Je lui ai dit que «je fais tout ce qu'il y a de bien». «Puis, il a commencé à offenser le mois sacré du Ramadhan. Il été agressif et il a commencé à crier et à proférer des insultes avec beaucoup de haine parce que je suis musulman. Puis, il m'a asséné des coups de couteaux sur mon bras... le couteau a été profondément ancré jusqu'à l'os», témoigne encore Ahmed Sharif **qui** a eu la présence d'esprit de s'arrêter en voyant un policier.

Selon la police, Michael Enright était en état d'ébriété et incohérent au moment de son arrestation, au point **où** on l'a conduit dans un hôpital psychiatrique pour évaluation. Selon la presse new-yorkaise, l'étudiant avait fait récemment un séjour de cinq semaines en Afghanistan, **où** il avait intégré un peloton militaire américain dans le cadre d'un projet de documentaire. Questionné pour savoir si le projet de centre communautaire musulman et de mosquée à proximité de Ground Zero peut avoir un rapport avec l'agression, le chauffeur de taxi a eu cette réponse: «Nous n'avons pas parlé de la mosquée». La victime est père de quatre enfants, **qui** vit dans Queens.

Bhairavi Desai, représentant de l'Alliance des chauffeurs de taxi - **qui** compte près de 50% de musulmans dans ses rangs -, croit que les manchettes quasi quotidiennes et les rumeurs **qui** circulent sur le sujet ont créé un climat de peur et de haine dont est stigmatisée la communauté musulmane. Aliya **Latif**, du Conseil des relations américano-islamiques (CAIRE), a pour sa part déclaré que plusieurs incidents à caractère raciste avaient eu lieu dans les derniers jours. Mercredi, un homme a proféré des insultes dans une mosquée de Queens avant d'uriner sur des tapis de prière.

Le maire de New York, **qui** a fortement critiqué l'agression, a refusé de spéculer sur le rôle qu'auraient pu jouer les discussions entourant le projet de mosquée. «Je n'étais pas dans le taxi», a dit le maire Bloomberg. L'agresseur, Michael Enright, a comparu hier à la Cour de New York. Il fait face à des accusations de tentative de meurtre et de crime haineux à la suite de son attaque sur le chauffeur de taxi Ahmed Sharif. Plus tôt dans la journée, Jason Martin, l'avocat de l'assaillant, accusé de crime haineux, a déclaré que «l'attaque n'avait aucune connotation raciste». De son côté, le maire de New York Michael Bloomberg a rencontré la victime accompagnée de ses 4 enfants **à qui** il a remis des cadeaux: des teeshirts portant l'écriteau «j'aime New York» ainsi que des crayons. Le maire a déclaré avoir assuré le chauffeur de taxi **qui** exerce cette profession depuis 10 ans, «que l'appartenance à telle ou telle religion ou ethnie ne saurait faire de différence dans notre ville». «Je me sens très triste», affirme **ce** maire **qui** soutient fermement le projet de la mosquée à Ground Zero. Plusieurs associations antiracisme ont dénoncé cette agression. Des responsables gouvernementaux **dont** le gouverneur de New York n'ont pas écarté d'éventuelles autres agressions contre les musulmans à cause du projet de mosquée à Ground Zero. La ville de New York compte quelque 800 000 musulmans, soit près de 10% de la population. Le projet de mosquée près de Ground Zero suscite un climat haineux **dont** est victime la communauté musulmane aux Etats-Unis.

(Le Quotidien d'Oran : 29/8/2010)

Article n°10

M Abdelyakine

Six et trois ans de prison : Ils coupent l'électricité avant le cambriolage

Rejugés une troisième fois, en appel, après un double pourvoi en cassation auprès de la Cour suprême, B. Fouad et S. Hamza, âgés de 26 ans, **qui** furent condamnés à 15 ans de prison durant leur premier procès en 2004, peine ramenée à 8 ans de prison après un second procès **qui** a eu lieu en 2008 ont comparu une nouvelle fois devant le tribunal de Constantine. Les deux accusés étaient poursuivis pour association de malfaiteurs et vol qualifié avec menace et violence sur la victime B. Fouzia. Les faits selon l'arrêt de renvoi de la chambre d'accusation remontent à la nuit du 16 Août 2004 dans la commune de Didouche Mourad aux environs de 22 heures, lorsque les deux mis en cause après avoir coupé l'électricité se sont introduits dans la demeure de la victime. Cette dernière en voulant rétablir le courant, sera surprise par les deux malfaiteurs encagoulés **qui** lui ont dérobé la somme de 50 millions de centimes, après l'avoir frappée et menacée avec un pistolet **qui** s'avéra être par la suite un jouet en plastique. Les soupçons de la victime s'orientèrent vers son neveu **qui** n'est autre que B. Fouad. Une plainte sera alors déposée à son encontre. Durant leur audition les deux accusés ont rejeté en bloc les faits **qui** leur sont reprochés. Lors de l'audience, devant le juge, les deux mis en cause ont rejeté une fois de plus, toutes les accusations portées à leur encontre et l'accusé B. Fouad parlera d'un véritable scénario imaginé par sa tante paternelle, une façon de se venger de lui parce qu'il n'a pas épousé sa fille. Deux témoins appelés à la barre et **qui** sont aussi voisins de la victime, ont déclaré avoir vu deux jeunes avec un sac en plastique **qui** s'enfuyaient. La partie civile étant absente lors de cette audience. Le procureur de la République a requis 15 ans de prison assorti d'une amende de 1 million de DA à l'encontre des deux accusés.

Les deux avocats de la défense **se** sont relayés pour essayer de démonter les chefs d'accusations arguant du fait que les éléments constitutifs du délit ne sont pas réunis, soulignant l'absence de preuves impliquant leurs clients. Ils ont plaidé les larges circonstances atténuantes si ce n'est la relaxe pure et simple de leurs mandants, soulignant au passage que l'accusé B. Fouad a quand même décroché l'examen du baccalauréat durant sa détention avec une mention honorable. Après les délibérations, le verdict a été de 6 ans de prison pour l'accusé B. Fouad, et de 3 ans de prison pour son coaccusé S. Hamza.

(Le *Quotidien d'Oran* : 01.07.2010)

Article n°11

H Saaïdia

Déclaré coupable d'escroquerie: Cinq ans de prison pour le concessionnaire «Cherry»

Mis en délibéré depuis deux semaines, le verdict de l'affaire «Cherry» est tombé hier. Le concessionnaire de la marque chinoise Cherry, succursale d'Oran, sise avenue Saint Eugène, a été déclaré coupable d'escroquerie par le tribunal de première instance d'Oran, **qui** l'a condamné à une peine de cinq ans d'emprisonnement. Une employée dans la même maison, **qui** faisait fonction de secrétaire, a été quant à elle condamnée pour complicité à deux années de prison dont une année avec sursis. Après l'action publique, le tribunal devait se prononcer sur le chapitre civil du dossier, marqué par la constitution en partie civile de quelque 182 victimes, des clients réclamant leur dédommagement. La plupart de ceux-ci s'étaient acquittés au moins de la première tranche du prix de la voiture, représentant 30% de son prix initial, **qui**

varie entre 650.000 et 700.000 DA. Certains avaient même payé rubis sur l'ongle le prix total du véhicule. Ils n'ont ni reçu leur voiture ni récupéré leur argent. Après des mois d'attente et après l'annulation du crédit véhicule décidé par la LFC 2009, la plupart d'entre eux ont essayé de récupérer la somme d'argent déposée auprès de ce concessionnaire. De promesse en promesse, le mis en cause a pu gagner six mois de répit. Au départ, il a cumulé plus de 80 plaintes contre lui. Mais quand il a été inquiété pour la première fois par la justice au mois de février 2010, il ne se passait pas un jour sans qu'une personne bernée ne se présente au bureau du juge d'instruction. Au bout du compte, la liste des plaignants atteignait les 182. Profils récurrents : des fonctionnaires, des enseignants, des retraités. Avant de se résoudre à s'adresser à la justice, certaines personnes ont essayé de résoudre le contentieux avec la maison mère à Alger. Vérification faite, les responsables de cette dernière leur ont confirmé qu'ils n'ont jamais reçu «leur premier apport », c'est-à-dire la première tranche représentant 30% du prix de la voiture.

(Le Quotidien d'Oran : 31.08.2010)

Article n°12

KR

Bordj Menaïel : Un militaire tué et un autre blessé

La région de Boumerdès a connu la semaine dernière une recrudescence des attentats terroristes *qui* ont ciblé les forces de sécurité et des civils. Lors d'une vaste opération de ratissage déclenchée à la suite de la mort de trois policiers, deux à Bordj Menaïel et un autre à Si Mustapha, un militaire a été tué dans la nuit de mercredi à jeudi dans la localité de Aïn El-Hamra, située à 10 km environ du chef-lieu de la commune de Bordj Menaïel. Malgré les moyens humains et matériels engagés dans cette importante opération de recherche des terroristes, *ces* derniers ont quand même réussi à tromper la vigilance des éléments de l'ANP : alors qu'ils étaient occupés à vérifier l'identité d'un groupe d'agriculteurs, ils sont tombés dans une embuscade tendue par des hommes armés *qui* ont ouvert le feu en leur direction, avant la riposte des militaires. Il s'en est suivi un accrochage d'une rare violence. Malheureusement, un soldat a été mortellement blessé, tandis qu'un autre a été grièvement atteint par des balles des terroristes. Nos sources indiquent que plusieurs éléments terroristes ont été blessés. Néanmoins, ils ont pu regagner leur cache dans le maquis environnant. Sur un autre registre, l'on apprend que dans la soirée de jeudi, plus exactement vers 21 heures 30, un autre groupe terroriste, composé d'au moins 30 individus, a investi le complexe touristique ADIM, implanté dans la station balnéaire de Zemmouri, à 15 km à l'est de Boumerdès. Dans un premier temps, le groupe terroriste a délesté tous les agents de sécurité du centre touristique de leur téléphone mobile, avant de les séquestrer dans une pièce de la direction afin de couper tout contact avec l'extérieur. Selon nos sources, cette incursion a été programmée depuis quelques jours dans le but de kidnapper **le propriétaire des lieux, qui avait fait l'objet de plusieurs tentatives d'enlèvement de la part des groupes armés de la région durant ces dernières années.** Toujours selon nos sources, une fois de retour d'une mission à Oran, le patron du complexe ne se doutait absolument pas que ses ravisseurs l'attendaient tranquillement dans l'enceinte de l'établissement. Mais quelques instants après avoir franchi avec son véhicule le seuil du grand portail d'entrée, il ne tarda pas à s'apercevoir que quelque chose d'anormal *se* préparait. Sans perdre une seconde, il fit demi-tour pour échapper à ses ravisseurs, *lesquels* n'ont pas hésité à tirer des rafales en direction de son véhicule. Fort heureusement, son instinct l'a sauvé d'une mort certaine, puisqu'il s'en est sorti avec seulement quelques blessures à la tête, avant d'être évacué vers l'hôpital de Aïn Nadja à Alger. Ses jours ne sont pas en danger. Peu après cette opération, les services de sécurité se sont déplacés sur les lieux, avant d'organiser une opération de ratissage dans le but de retrouver les assaillants, *qui ont profité de l'obscurité des lieux pour s'évanouir dans la nature.*

(Le Quotidien d'Oran : 25.09.2010)

L'observation des articles ci-dessus nous permet d'apporter un éclairage tout à fait intéressant sur les différentes stratégies discursives de la relative appositive de pertinence :

D'abord, **le nivellement de l'espace cognitif partagé** : il s'agit de l'insertion d'information supplémentaire, pas obligatoirement nécessaire mais optimisant la pertinence de l'énoncé. Cette information peut ne pas être connue du co-énonciateur.

Autrement dit, un énonciateur, lorsqu'il est notamment face à des destinataires multiples aux états de connaissance par définition variables, véhicule au moyen d'une PRA de l'information qu'il juge pertinente et non connue par au moins une partie des destinataires. Le cas le plus prototypique de ce type de stratégie est le cas du journaliste s'adressant à un lectorat qui appartient à diverses « communautés » ayant des connaissances communes, partagées entre les membres de ces communautés. De ce fait, il essaye de réunir ces diverses communautés pour en former une autre : celle où va se dérouler l'échange énonciatif.

(6) « L'interpellé aurait organisé, à partir de la localité de Paradis-Plage, une traversée, le 7 décembre dernier, **qui coïncidait avec le jour de la célébration de la fête religieuse de Mouharam**, pour 18 candidats à l'émigration clandestine. »

La deuxième stratégie que procède le journaliste pour apporter une information qui était connue ou non du co-énonciateur est **l'explication/justification**. Il s'agit pour l'énonciateur d'expliquer ou de justifier le contenu de la PP. R. Loock distingue deux types d'explication/justification, comme le montrent les exemples ci-dessous :

(8) « L'accord de principe fut alors donné par l'accusé pour son adhésion. Il devait alors prendre contact incessamment avec un certain Hacène, **qui devrait l'attendre au niveau de la plage de Sidi Abdelaziz à Jijel**, pour le prendre en charge et le conduire auprès du groupe terroriste en question » => **Explication par anticipation**

(7) « 62 affaires sont au menu de la prochaine session criminelle du tribunal d'Oran, **qui s'ouvrira le 6 juin**. Il s'agit en fait d'une prolongation de la 2e session criminelle ordinaire 2010, **qui se clôturera demain**. » => **Explication par anticipation**

(9) « Le maire de New York, **qui a fortement critiqué l'agression**, a refusé de spéculer sur le rôle qu'auraient pu jouer les discussions entourant le projet de mosquée. » => **Explication par réparation**

Parmi les stratégies discursives relevant de l'emploi de la PRA de pertinence, nous avons dégagé aussi le procédé de **la légitimité de l'antécédent**. Ce procédé est très courant dans les textes journalistiques algériens notamment lorsqu'il s'agit d'apposer des PRA à un nom propre sujet *discourse new/hearer new*, donc totalement inconnu du co-énonciateur. Il y a alors une disjonction entre l'information nouvelle (*foreground*) et l'information dite

« périphérique » (*background, not at-issue*). Cela a pour but de souligner la position privilégiée de l'antécédent en tant que sujet de la relation prédicative dans laquelle il s'inscrit. Il s'agit de justifier, de légitimer sa présence.

(9) « Rejugés une troisième fois, en appel, après un double pourvoi en cassation auprès de la Cour suprême, B .Fouad et S. Hamza, âgés de 26 ans, *qui furent condamnés à 15 ans de prison durant leur premier procès en 2004*, peine ramenée à 8 ans de prison après un second procès qui a eu lieu en 2008 ont comparu une nouvelle fois devant le tribunal de Constantine. »

Il est important de noter que le journaliste utilise très fréquemment ce procédé dans le texte du fait divers pour rapporter les propos d'une personne (discours rapporté), dont la fonction, l'expérience ou le vécu importent plus que le nom lui-même.

(10) « Une employée dans la même maison, *qui faisait fonction de secrétaire*, a été quant à elle condamnée pour complicité à deux années de prison dont une année avec sursis. »

La PRA de pertinence à visée de légitimité peut avoir une valeur de témoin parce qu'elle peut illustrer le propos du journaliste. Comme on le voit dans :

(12) « Selon nos sources, cette incursion a été programmée depuis quelques jours dans le but de kidnapper le propriétaire des lieux, *qui avait fait l'objet de plusieurs tentatives d'enlèvement de la part des groupes armés de la région durant ces dernières années*. »

En (12), l'énoncé contenant la PRA a une valeur argumentative dans la démonstration de l'énonciateur qui étaye son propos.

Un autre test souvent utilisé pour définir une PRA de pertinence est celui de la suppression. Selon ce test, une PRA de pertinence est caractérisée par le fait que l'on puisse la supprimer sans changer le sens de la phrase ou nuire à sa grammaticalité. Cette position est adoptée par R. Loock qui a noté que l'information véhiculée par la PRA peut être supprimable si elle n'a pas été un obstacle à la compréhension. Ainsi dans :

Article n°13

Trafic de compteurs, corruption: Cinq ans de prison requis contre des agents sous-traitants de Sonelgaz

Houari Saaïdia

L'affaire de corruption *qui* a éclaboussé l'entreprise Sonelgaz, à Oran, en fin du mois de Ramadhan, ayant trait en substance à un trafic de compteurs d'abonnés, impliquant des employés d'une entreprise de sous-traitance agréée par cette compagnie publique, était jeudi

devant le tribunal correctionnel d'Oran. Sur le banc des accusés, trois agents d'une entreprise privée spécialisée dans les travaux publics et l'électricité, opérant comme sous-traitant agréé par la Sonelgaz, poursuivis pour «corruption et trafic d'influence». Deux autres complices, un chauffeur de taxi, depuis sa mise en retraite par les services de la Sonelgaz d'Oran, ainsi qu'un «intermédiaire», comparaissaient détenus aux côtés des trois accusés principaux. Cette affaire, telle que déballée dans le prétoire en tout cas, a mis à nu quelques tares extrêmement graves dans l'un des maillons sensibles du circuit de fonctionnement de Sonelgaz, à savoir les tâches **qui** se rapportent au compteur de consommation (installation, réinstallation ou changement de compteurs, relevés de compteurs, coupure de courant pour non-paiement de facture, etc.). Elle a en même temps mis en exergue les inconvénients de cette gestion indirecte (sous-traitance). Genèse de l'affaire: le 6 septembre dernier, la brigade de la Gendarmerie nationale de Bir El-Djir enregistre une plainte d'un citoyen résidant dans le lot 14 de cette localité pour tentative de corruption et trafic d'influence contre cinq personnes. Selon sa déposition, le 4 septembre, aux environs de 15h, quatre personnes venues à bord d'un taxi se sont présentées à lui pour procéder à la coupure du courant alimentant son domicile au motif de non-paiement d'une facture de consommation d'un montant de 70.000 DA. Après une petite discussion chaude, ils ont proposé un marché: réduire la note de moitié contre un pot-de-vin de 35.000 DA. Et «ni vu ni connu.» Les gendarmes en informent le parquet, **qui** leur ordonne de continuer normalement le jeu. Une souricière est mise au point. Le client a feint d'accepter la transaction; suite à quoi les électriciens sont revenus le lendemain à bord du même taxi, malle arrière remplie d'appareillage électrique, toujours selon la version du plaignant. L'ancien compteur de l'abonné, **qui** indiquait une énergie consommée de 20.000 kilowattheures (KWh), est enlevé et remplacé par un autre compteur, déjà utilisé, indiquant seulement 3.600 unités. Le lendemain, l'intermédiaire entre les agents de la Sonelgaz et l'abonné est venu récupérer l'argent du service rendu. Il a été cueilli par les gendarmes dans la maison de la victime, les 25.000 DA en poche, soit 25 billets de 1.000 DA préalablement photocopiés.

Les trois agents seront identifiés par le plaignant à partir de leurs photos de dossiers présentées par le centre de Sonelgaz-USTO. Auditionné, le sous-traitant a confirmé que ces agents travaillaient chez lui. Mais il a indiqué qu'ils ne l'étaient plus, du fait qu'il les avait déjà renvoyés. Or, curieusement, la date de suspension de deux des trois employés a coïncidé avec le jour même du début des faits, le 2 septembre.

De quoi apporter de l'eau au moulin de celui qui s'est montré le plus fervent des avocats de la défense, Maître Belhadri Houari, **qui** s'est étonné de ce «coup de hasard», d'autant plus bizarre que les deux employés n'étaient pas eux-mêmes au fait de leur suspension et qu'aucune passation de consignes n'avait été faite conformément aux règles d'usage, notamment pour restituer la quarantaine de compteurs **qui** étaient en leur possession.

Un autre fait **qui** a été relevé par Me Belhadri: «selon l'accord présumé entre l'abonné et les agents de la Sonelgaz, le premier devait remettre 35.000 DA à l'autre partie en contrepartie de la diminution de moitié de la facture de 70.000 DA. Donc, le client devait alors remettre 35.000 DA comme pot-de-vin aux électriciens, et 35.000 DA à la caisse de la Sonelgaz correspondant à la consommation qui était affichée dans le nouveau compteur installé, soit un total de 70.000 DA ! Où est donc le dividende qu'aurait tiré l'abonné au bout de ce long et tortueux chemin ?». Le même avocat a jeté un pavé dans la mare en s'insurgeant contre «la multiplication des affaires de délit provoqué de nos jours, dont le cas présent en est un», lâchant au passage: «si j'étais au lieu et à la place du représentant du ministère public, j'aurais attaqué la partie civile pour délit provoqué.» Et le représentant du ministère public, le vrai cette fois, de requérir 5 ans d'emprisonnement contre les accusés. Le verdict a été mis en délibéré pour jeudi prochain. (Le Quotidien d'Oran : 25.09.2010)

Dans cet article, nous pouvons relever les PRA de pertinence suivantes :

(13)

(1) « De quoi apporter de l'eau au moulin de celui qui s'est montré le plus fervent des avocats de la défense, Maître Belhadri Houari, **qui** s'est étonné de ce «coup de hasard», d'autant plus bizarre que les deux employés n'étaient pas eux-mêmes au fait de leur suspension et qu'aucune passation de consignes n'avait été faite conformément aux règles d'usage, notamment pour restituer la quarantaine de compteurs **qui** étaient en leur possession. »

(2) « L'ancien compteur de l'abonné, **qui indiquait une énergie consommée de 20.000 kilowattheures (KWh)**, est enlevé et remplacé par un autre compteur, déjà utilisé, indiquant seulement 3.600 unités. »

Dans (13.1), le sens de la phrase qui résulte de la suppression ne diffère pas du sens de la proposition d'origine, c'est pourquoi la PRA (**qui** s'est étonné de ce «coup de hasard») peut être supprimée sans nuire à l'acceptabilité de la proposition. Par contre, la suppression de la PRA dans (13.2) est impossible, car celle-ci apporte une précision sur l'antécédent et son omission entraîne une modification du sens de la phrase d'origine ainsi que des problèmes de compréhension. Selon R. Loock⁵⁹ :

« Cela dépend de l'image qu'a le co-énonciateur du référent en question : est-il suffisamment pertinent pour fonctionner seul au sein du discours? De même, la relation prédicative de la proposition principale doit être pertinente en elle-même au sein du contexte si l'on veut pouvoir supprimer la PRA. Il doit cependant toujours y avoir un lien thématique entre la PP et la PRA. »

Comme nous avons vu les journalistes abusent parfois de ce type de stratégie afin de lier deux sujets qui n'ont pas de lien entre eux. Nous allons étudier maintenant une autre structure, c'est la PRA de subjectivité.

▪ **La PRA de subjectivité**

Analysons les articles suivants empruntés au quotidien d'Oran :

Article n°14

A C

Un mort et huit blessés sur les routes

⁵⁹ LOOCK R., 2003, *ibid*, p. 8.

Quatre accidents de la circulation, *qui ont malheureusement provoqué la mort d'un jeune homme et des blessures à pas moins de huit personnes, dont deux assez gravement*, sont survenus durant la journée de jeudi dernier. L'accident mortel a eu lieu sur le chemin vicinal *qui* relie les hauteurs de la cité Emir Abdelkader à la maternité du CHU, juste à proximité du cimetière israélite. A 14h30, une voiture de marque «Golf» après des embardées, s'est renversée sur la chaussée. Le jeune homme à peine âgé de 22 ans, identifié par les initiales DI *qui* était au volant a été tué sur le coup. Son corps a été déposé à la morgue du centre hospitalo-universitaire Dr Benbadis. Par ailleurs aux environs de 09h50 au lieu-dit «Bouhafar» dans la commune d'Ain Smara, deux voitures se sont heurtées, provoquant des blessures à deux personnes, *dont* une femme âgée d'une cinquantaine d'années. Quatre autres personnes ont été blessées *dont* deux grièvement, dans une collision de deux voitures survenue au lieu-dit «Allouk» dans la commune d'El Khroub. Les victimes, après les premiers soins ont été évacuées vers l'hôpital Mohamed Boudiaf de cette ville. A 22h50 à Constantine, sur le fameux tronçon de la route d'El Ménia, trois voitures se sont percutées par l'arrière, provoquant des blessures à deux passagers. Les victimes ont été soignées sur place puis évacuées vers les urgences chirurgicales du centre hospitalo-universitaire.

(Le Quotidien d'Oran : 03.07.2010)

En (15), La proposition relative appositive : « Quatre accidents de la circulation, *qui ont malheureusement provoqué la mort d'un jeune homme et des blessures à pas moins de huit personnes* » est le véhicule parfait pour exprimer l'opinion du journaliste.

En ce sens, Khalifa souligne que le sens d'un énoncé contenant une PRA va bien au-delà de la simple addition du sens des contenus de la PP et de la PRA. Il faut donc dépasser une lecture strictement sémantique :

«Le contenu de la principale (□) et celui de la subordonnée (□) ne font pas que s'additionner (□+□) : l'opération est bien plus complexe et inclut la cause, la concession, la conséquence, l'implicature...»

Il y a alors une différence entre ce que l'énoncé signifie du point de vue sémantique et le message que veut réellement faire passer l'énonciateur, comme le montre l'exemple suivant :

Article n°15

K Assia

Sept quintaux de cuivre saisis à Chteïbo

Plus de 7 quintaux de cuivre volés ont été saisis, cette semaine, par les services de la gendarmerie dans la localité de Chteïbo, a-t-on appris de sources sécuritaires. La quantité a été interceptée à bord d'un camion et trois individus ont été arrêtés. Les mis en cause avaient volé des câbles pour l'extraction du cuivre, un matériau revendu à la pesée. Depuis le début de l'année, 4 tonnes de cuivre et 7.920 mètres de câbles ont été volés au niveau des régions ouest du pays. En effet, les recherches menées dans le cadre de ces affaires ont permis aux gendarmes de neutraliser plusieurs réseaux spécialisés dans **le vol des câbles téléphoniques et électriques pour l'extraction du cuivre**. Un phénomène *qui continue malheureusement à porter des préjudices énormes aux directions concernées* et ce malgré le danger auquel sont confrontées parfois ces bandes organisées.

D'après les statistiques, 14 affaires de vol ont été traitées en 2010 contre 46 en 2009. Les gendarmes ont récupéré à l'issue de ces opérations plus de 9 quintaux de cuivre et 1.655 mètres de câbles en 2010. Les sites ciblés par ces réseaux de trafic de cuivre sont généralement les zones industrielles, les chantiers, les cités ou les zones extra-urbaines. Rappelons que 3,6 quintaux de cuivre volés ont été saisis dernièrement par les gendarmes dans la localité d'Es-Sénia. C'est au cours d'une opération de contrôle menée dans la localité d'Es-Sénia que les gendarmes ont intercepté un camion de marque Saviem à bord duquel ils découvrent la quantité sus-citée de cuivre. Trois personnes ont été arrêtées dans cette affaire de vol.

(Le Quotidien d'Oran : 14.07.2010)

Dans (15), il nous semble intéressant de souligner que La PRA subjective :

« Un phénomène **qui** continue malheureusement à porter des préjudices énormes aux directions concernées »

répond à la stratégie discursive « **le commentaire/jugement** » à travers laquelle, le journaliste-énonciateur peut donner un jugement personnel sur l'événement en question.

Nous allons analyser maintenant la fonction anaphorique des possessifs.

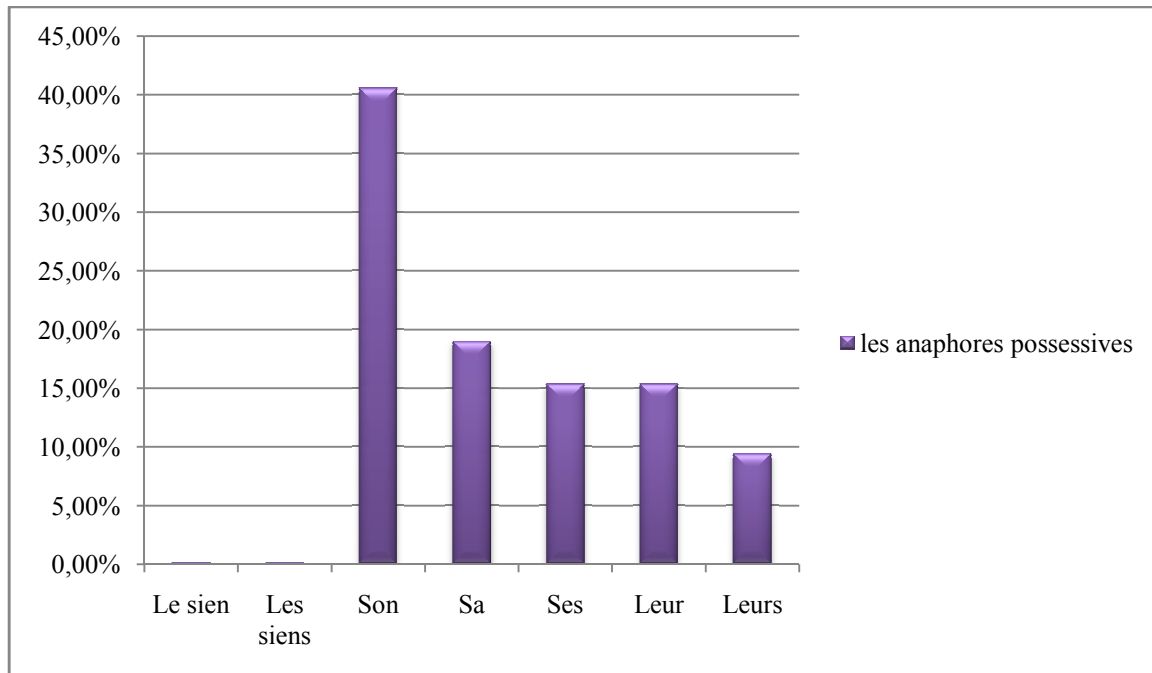
4. Fonctionnements des possessifs anaphoriques

Étant donné que notre corpus contient un nombre très important d'anaphores possessives (773 occurrences). Nous avons tenté de mesurer le taux des différents types d'anaphores possessives dans chaque quotidien. Les résultats sont les suivants :

4.1. Fréquence d'emploi des anaphores possessives dans le corpus

Tableau 11. Répartition des anaphores possessives dans le corpus

<i>Forme</i>	<i>Nombre d'occurrences</i>	<i>Pourcentage par rapport au nombre total d'anaphores possessives</i>
Le sien	1	0,12 %
La sienne	/	/
Les siens	1	0,12 %
Les siennes	/	/
Le leur	/	/
La leur	/	/
Les leurs	/	/
Son	314	40,56 %
Sa	147	18,99 %
Ses	119	15,37 %
Leur	119	15,37 %
Leurs	73	9,43 %
Total	774	100 %



Graphique 5 : Fréquence d'emploi des anaphores possessives dans le corpus

Nous avons constaté que les faits divers journalistiques algériens sont riches en anaphores possessives de type « déterminant+syntagme nominal » (772 occurrences) et ne contiennent que deux pronoms possessifs (*le sien, les siens*). Nous pouvons également expliquer cette constatation par le fait que, dans ce type de texte, le journaliste veut préciser l'appartenance d'une entité à une autre entité au moyen de l'adjectif possessif. Notons que cette forme de référence apparaissant d'une manière très fréquente dans les faits divers de type « accidents ». Passons maintenant à l'analyse de quelques exemples de notre corpus.

4.2. Analyse d'exemples

Nous nous intéressons dans notre recherche aux rôles et aux fonctionnements discursifs du possessif de la 3^{ème} personne en le confrontant à l'article défini associatif et nous nous contenterons de décrire quelques-uns des facteurs qui déterminent le choix de telle ou telle forme -et cela dans une perspective qui ne peut être que pragma-sémantique.

En analysant les articles suivants :

Article n°1

Deux morts et un blessé grave sur la route de Oued Tlélât

MM

Un grave accident de la route s'est produit, mardi en milieu de journée sur la route de Oued Tlélât, faisant deux morts et deux blessés, dont un dans un état grave. Les quatre personnes sont toutes issues de la même famille, habitant le quartier des Castors à Oran. Dans la voiture des victimes, il y avait **le conducteur H.H.**, à ses côtés **sa mère H.Z.**, sur la banquette arrière **son frère H.L.** et **sa sœur H.M.** Les quatre membres de cette famille revenaient de Sfisef (w. de Sidi Bel-Abbès) où ils étaient allés assister aux obsèques d'un proche. Mais le destin a voulu que dans un virage près de Oued Tlélât, l'accident se produisit: **leur voiture** fut percutée de plein fouet. Bilan, **le conducteur H.H.** et **sa sœur H.M.** sont morts, alors que **la mère H.Z.** a été gravement blessée; **l'autre frère H.L.** fut légèrement blessé. Quant au conducteur de l'autre véhicule, il s'en est sorti indemne.

(Le Quotidien d'Oran : 02/09/2010)

Article n°2

Tizi-Ouzou: Il tue son fils et se donne la mort

Par Naït Ali H

Un homme âgé de 73 ans a tué **son fils** de 24 ans, jeudi en soirée au village de Berkouka dans la commune de Maatkas, 25 km au sud-ouest du chef-lieu de la wilaya de Tizi Ouzou, apprend-on.

Le drame fait suite à une altercation entre **le père** et **son fils**. **Le père** a fait usage d'un fusil de chasse pour tuer **son fils** mort sur le coup, avant de retourner l'arme contre lui se blessant mortellement.

Il a succombé peu de temps après **son transfert** vers le CHU Nedir Mohamed de Tizi-Ouzou. Une enquête a été diligentée par les services de sécurité pour élucider ce drame qui a plongé tout le village dans l'émoi.

(Le Quotidien d'Oran : 18.9.2010)

Article n°3

Bouira: Un enfant se noie dans un château d'eau

Farid Haddouche

La population de la commune de Ouled Rached, qui se trouve au sud-est du chef-lieu de wilaya, Bouira, a vécu avant-hier des moments affligeants en apprenant la mort d'**un enfant** âgé de trois ans dans un château d'eau. **Son père**, qui était occupé à remplir de l'eau à ce niveau, n'a pas vu **son très jeune enfant** se diriger vers le château d'eau et pénétrer pour se noyer

juste

après.

Il est à noter que c'est la quatrième victime à mourir de cette manière, c'est-à-dire par noyade, depuis le début du printemps, quand des victimes ont été signalées à la hauteur de différentes retenues d'eau collinaires se trouvant dans la wilaya de Bouira.
(Le Quotidien d'Oran : 20.4.2011)

Article n°4

Maraval : Au volant d'une voiture, il percute son père volontairement

par K. A.

Les habitants du quartier de Maraval sont encore sous le choc, après la tentative d'homicide perpétrée sur **un père de famille** de 65 ans. Les faits remontent à la soirée de mercredi lorsque **le fils de la victime**, âgé de 30 ans, qui venait juste de sortir de prison, a tenté de percuter **son père** à bord d'un véhicule appartenant à **son frère**. **La victime** était accompagnée de **sa petite fille** au moment des faits. Surpris de voir la gamine, le mis en cause a dû changer de manœuvre blessant, tout de même, **son père** et endommageant le véhicule du frère. L'enquête diligentée par les services de la police a révélé que le mis en cause a tenté, dans un premier temps, d'en finir avec **sa mère** et ensuite a changé de plan. Il a guetté **son père** pour passer à l'action. Le mis en cause a été présenté hier, devant le tribunal pour tentative d'homicide, destruction de biens d'autrui et blessures volontaires.

(Le Quotidien d'Oran : 20/7/2013)

Nous pouvons remarquer que l'emploi du possessif permet au locuteur d'éviter la répétition d'un groupe nominal afin d'assurer la continuité référentielle. Il contribue à maintenir le thème qu'il reprend, et remplit de cette manière un rôle important dans la structuration du texte. Ainsi, dans les articles traités ci-dessus, il est important de noter que le possessif sert à exprimer deux types de relation. Premièrement, il exprime une relation de parenté entre le possesseur (Pr) et le possédé (désormais Pé) dans les enchaînements :

- (1) « le conducteur .H.H...*sa mère H.Z....son frère H.L...sa sœur H.M.* ».
- (2) «Un homme...*son fils*. / Le père...*son fils*».
- (3) «un enfant... *Son père...son très jeune enfant* ».
- (4) « un père de famille.../le fils de la victime...*son père...son frère/ La victime...sa petite fille/ Le mis en cause...son père/ Le mis en cause...sa mère...son père.* »

Il s'agit de ce que la littérature linguistique contemporaine appelle des « noms relationnels ». Sachant que dans un récit de fait divers où le journaliste se contente de raconter des événements ponctuels les uns à la suite des autres, la tendance à utiliser les déterminants possessifs avant les noms de parenté fait qu'un même référent Pé change de désignation en fonction des différentes relations qu'il entretient avec différents Pr. Denis APOTHELOZ estime que les SN possessifs sont des déterminants à double titre :

« D'une part en tant qu'articles (qui déterminent un syntagme) ; d'autre part en raison de leur information référentielle qui contribue à l'identification du référent de ce

syntagme et en ce sens aussi, le détermine (cette information est l'identité du possesseur) »⁶⁰

Or, dans l'exemple (1) on trouve un autre cas de figure de la possession qui concerne la relation entre le Pr « **les quatre membres de la famille** », être humain et le Pé « **leur voiture** », objet concret. Il s'agit ici d'une relation de propriété dont le journaliste considère « les quatre membres de la famille » comme un propriétaire de « la voiture ». Notons que le SN possessif est facilement interprétable même si son emploi peut provoquer un malentendu concernant le vrai propriétaire de la voiture.

Dans notre corpus, on trouve de nombreux autres exemples illustrant ce type de relation, comme dans :

Article n°5

Biskra: Un mort et trois blessés dans une collision

Par H. L

Jeudi en fin d'après-midi, sur la route menant vers la commune de Zeribet El-Oued, via le lieu-dit «Rouidjel», **un jeune conducteur** aurait, selon des témoins, perdu le contrôle de **sa «Clio»** dans un virage mal négocié. **Le véhicule** a percuté de front un convoi de la gendarmerie nationale en service sur cette route. **Le jeune chauffeur** décédera sur le champ alors que **3 gendarmes**, à l'intérieur de **leur véhicule**, ont été blessés et évacués en urgence vers l'hôpital Bachir Benacer. Le corps du défunt a été dirigé vers la morgue en attendant les suites de l'enquête.

(Le Quotidien d'Oran : 30.9.2010)

Nous constatons tout d'abord que l'emploi du déterminant possessif dans l'article ci-dessus marque également qu'il existe une relation de propriété entre d'une part, le Pr « **un jeune conducteur** » et le Pé « **Clio** », d'autre part entre le Pr « **3 gendarmes** » et le Pé « **véhicule** ». Les SN possessifs cités dans cet exemple sont facilement interprétables parce qu'ils réfèrent à des objets à saillance locale élevée.

Par ailleurs, dans l'exemple suivant l'auteur insiste sur la distinction entre « possession » et « appropriation » :

Article n°6

De faux documents pour un vrai crédit: Sept ans de prison pour un escroc

H S

Le tribunal criminel d'Oran a prononcé une peine de 7 ans d'emprisonnement, assortie d'une amende d'un million de dinars, pour «faux et usage de faux, usurpation de fonction et

⁶⁰ APOTHELOZ D., 1995, *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, p. 282.

escroquerie», contre **un homme**, la quarantaine, répondant aux initiales de B.B. La genèse de cette affaire remonte au 20 avril 2006, lorsque **le mis en cause** a bénéficié d'un crédit immobilier de la banque CPA, à Oran, en présentant un dossier monté de toutes pièces. Ce n'est que plusieurs mois plus tard que l'arnaque a été mise à nue. En effet, ayant reçu une mise en demeure par le CPA pour rembourser le crédit de 87 millions de centimes qui lui a été octroyé, sous peine de voir sa maison hypothéquée saisie et mise aux enchères, **une femme, L.Y.**, habitant dans le quartier des Amandiers, a aussitôt déposé une plainte. **Cette femme** n'a ni bénéficié d'un crédit bancaire ni entrepris des démarches en ce sens, si bien que **le dossier administratif formulé auprès du CPA, l'acte de propriété de la maison** compris, soit bel et bien **le sien**. Le pot aux roses sera découvert. Le plan fomenté par l'accusé remonte à l'année 2003, quand **L.Y.** a laissé les clés de **sa maison**, située au lieu dit «Coca», chez **la voisine**, demandant à celle-ci de bien vouloir ouvrir la porte à **ses enfants** de retour de l'école durant **son absence** du moment qu'elle devait assister aux funérailles de **son père** décédé à Tiaret.

A **son retour**, **elle** a découvert que **sa maison** a été visitée par des mains charpasteuses qui ont subtilisé des documents dont **sa carte nationale** et **le titre de propriété de sa maison**. **Elle** a déposé plainte auprès de la police. En 2006, se faisant passer pour un commandant de l'armée, B.B. s'est présenté à la banque en compagnie d'une femme, munis des documents volés à L.Y. Usurpant l'identité de L.Y, la complice de B.B a signé une hypothèque de **sa prétendue maison** pour faire bénéficier B.B, **son présumé époux**, d'un crédit bancaire. Mais le pot aux roses sera découvert quand **L.Y.** reçoit une convocation d'une compagnie d'assurance. Choquée, **elle** répondra à **ses interlocuteurs** qu'**elle** n'a jamais sollicité ou bénéficié d'un crédit. L'enquête déclenchée mettra en cause au début **des employés du CPA**, qui seront par la suite innocentés. **Ces derniers** affirmeront aux enquêteurs que B.B s'était présenté à **leurs services** avec une femme complice en se faisant pour le gérant d'une entreprise de travaux pour certains et comme commandant de l'ANP pour d'autres, alors qu'en réalité **il** n'est qu'un agent de sécurité dans une crèche. Dans son réquisitoire, **le procureur général** a requis à **son encontre** une peine de 10 ans de réclusion.

(Le Quotidien d'Oran : 3-5-2010)

Dans l'article étudié, une première remarque à noter est que l'anaphore possessive permet de structurer le discours en amoindrissant la rupture entraînée par un changement de personnage et rend le personnage principal –le possesseur– plus disponible pour la suite. Ainsi, dans la chaîne suivante :

« **Une femme, L.Y.,..... Cette femme.....le dossier administratif formulé auprès du CPA, l'acte de propriété de la maisonle sien...../L.Y.les clés de sa maison.....ses enfants.....son absence.....son père.**
A son retour,.....sa maison..... sa carte nationale et le titre de propriété de sa maison. »

Les possessifs fournissent une description plus explicite du référent visé et en plus, ils maintiennent la continuité référentielle avec ce qui précède. Cependant, dans la suite du texte, nous observons que le changement de la situation contextuelle marquée par un changement temporel et l'introduction de nouveaux référents entraîne une rupture de la continuité référentielle. Dans ce cas-là, l'interprétation du possessif dans le SN « **sa prétendue maison** » et « **son présumé époux** » provoque un commentaire rectificatif pour lever l'ambiguïté

concernant le vrai caractère de la possession. En fait, le journaliste insiste sur le fait que ce qui peut paraître comme lui appartenant, comme sa propriété, n'est en fait qu'une chose qu'il détient.

L'exemple (7) présente en effet un cas où l'enchaînement réalisé par l'emploi du déterminant possessif devant les noms de parenté apparaît mal formé :

Article n° 7

Affaire du jeune retrouvé pendu à la sûreté de wilaya de Constantine: Des peines de six mois à deux ans de prison pour six policiers

A Mallem

Le verdict dans l'affaire **Tifouti Kamel**, du nom du jeune homme retrouvé pendu dans les locaux de la sûreté de wilaya de Constantine, est tombé hier. Le tribunal de Chelghoum-Laïd a condamné deux commissaires et un inspecteur de police de la sûreté urbaine de Constantine à une peine de 2 ans d'emprisonnement chacun, assortie d'une amende de 50.000 dinars, un officier à un an d'emprisonnement ferme et à 30.000 dinars d'amende et 2 agents de l'ordre public à 6 mois de la même peine et 25.000 dinars d'amende. Quant au 3ème agent de police, il a bénéficié de la relaxe. **Les mis en cause** étaient poursuivis pour «négligence» et «non-respect des procédures en vigueur». Pour rappel, le procureur de la République avait requis, au terme du procès, le 6 avril dernier, une peine de 6 années de prison ferme à l'encontre **des 7 policiers**.

Hier matin à 11 h, tout de suite après avoir eu connaissance du verdict rendu par le tribunal, **une dizaine de membres des familles et des parents des policiers condamnés** sont descendus dans la rue et ont bloqué avec **leurs véhicules** toute circulation sur l'axe vital de la place des Martyrs située en plein centre-ville de Constantine. **Ils** ont protesté vivement contre les sanctions infligées à **leurs parents** en proclamant à qui veut les entendre que la victime, Toufouti Kamel, s'était suicidée et que **leurs parents** et **leurs proches** viennent d'être injustement condamnés.

Intervenant avec calme et modération, les agents de l'ordre et des officiers de police de la sûreté urbaine sont parvenus, après bien des palabres, à convaincre les manifestants de libérer la voie. Ce que ces derniers ont fait vers 13 heures. Le 16 décembre 2010, **le dénommé Kamel Tifouti**, 41 ans, avait été découvert pendu à l'aide des lacets de **ses chaussures** dans une cellule de la sûreté de wilaya de Constantine, quelques heures après **son interpellation** pour ivresse publique, rappelle-t-on.

(Le Quotidien d'Oran 14.4.2011)

Dans cet exemple, on voit clairement que les enchaînements anaphoriques :

«**Ils** ont protesté vivement contre les sanctions infligées à **leurs parents** en proclamant à qui veut les entendre que la victime, Toufouti Kamel, s'était suicidée et que **leurs parents** et **leurs proches** viennent d'être injustement condamnés. »

ne paraissent pas adéquats puisque l'antécédent n'est pas explicite. On ne peut pas établir un lien de parenté directe entre les SN possessifs «**leurs parents**» et «**leurs proches**» avec l'antécédent «**une dizaine de membres des familles et des parents des policiers condamnés**», repris par le pronom personnel de la 3^{ème} personne, *ils*, parce que le collectif

« famille » est constitué de plusieurs membres différents, donc d'une pluralité de N « inclus » : une famille comprend un père, une mère, des enfants, des grands-parents, etc. Même si on peut comprendre que le SN possessif « *leurs parents* » renvoie aux « *policiers condamnés* », mais l'enchaînement référentiel réalisé apparaît mal formé.

L'article suivant présente un cas où les noms de parenté s'emploient sans le déterminant possessif. Ainsi dans :

Article n°8

Arrestations de 8 personnes dont 3 femmes : Drogue, sorcellerie et violence sur ascendants

Les services de la gendarmerie nationale ont mis la main sur huit personnes dont trois femmes impliquées dans plusieurs crimes, précise la Cellule de communication du Commandement de la gendarmerie nationale.

Les services de la gendarmerie nationale ont mis la main sur huit personnes dont trois femmes impliquées dans plusieurs crimes, précise la Cellule de communication du Commandement de la gendarmerie nationale. La première affaire concerne **une mère** et **sa fille** qui ont été, suite à une plainte, interpellées par les éléments de la brigade de gendarmerie nationale de Oued-Fadel, relevant du Groupement de la wilaya de Batna pour coups et blessures volontaires (CBV) sur ascendant et complicité, dont a été victime **son époux** et **père** âgé de 54 ans. Présentées devant le procureur de la République près le Tribunal de Batna. **La fille** a été placée sous mandat dépôt, tandis que **sa mère** a été remise en liberté provisoire. Le même jour, les gendarmes de la Brigade de Azil Abdelkader ont présenté devant le procureur de la République près le Tribunal de Barika, **une personne**, pour coups et blessures volontaires sur ascendant, dont a été victime **son père** âgé de 60 ans. Par ailleurs, dans une autre affaire relative à la sorcellerie et au charlatanisme, les éléments de la Brigade de gendarmerie nationale de Aïn-Témouchent ont appréhendé une femme d'un certain âge pour violation de sépultures et sorcellerie, commis dans un cimetière du chef-lieu de la Commune de Aïn-Témouchent. Différée devant le Procureur de la République près le Tribunal local, elle a été placée sous mandat dépôt. Par ailleurs, à Chlef, la Brigade de gendarmerie nationale de Sendjas a procédé à l'arrestation de deux personnes pour association de malfaiteurs, vol qualifié, coups et blessures volontaires avec arme blanche (couteau), détention et consommation de stupéfiants et destruction volontaire de biens d'autrui, dont ont été victimes trois usagers de la route originaires des Communes d'El-Attaf (Ain-Défila) et Mohammadia (Mascara). Appréhendés et remis aux mains de la justice, les deux mis en cause ont été placés sous mandat dépôt par le tribunal de Chlef, tandis que leurs deux acolytes demeurent en fuite. Dans deux affaires de stupéfiants, la Brigade de gendarmerie nationale de Boukadir (Chlef) a présenté devant le procureur de la République près le tribunal local, deux dealers interpellés en possession de kif traité et 63 comprimés de psychotropes. Ils ont été placés sous mandat de dépôt. Deux autres dealers interpellés en possession de kif traité ont été arrêtés par les

gendarmes d'Arzew. Ils ont été placés sous mandat de dépôt. Dans le registre de la contrebande de carburants, les gardes des frontières Ouest et Est ont récupéré 5.068 litres de carburant, abandonnés par des contrebandiers.
M. M.

(El Moudjahid : 25.8.2010)

Nous observons dans (8) que les noms de parenté employés dans le SN indéfini « **une mère** » est interprété infailliblement comme le premier élément (Pr) d'une isotopie dont l'élément relationnel complémentaire (Pé) « **sa fille** » est attendu dans le contexte immédiat. Cependant, la situation se complique dans « **son époux** et **père** âgé de 54 ans » dans la mesure où les enchaînements anaphoriques ne paraissent pas adéquats. Premièrement, le SN « **son époux** » n'est plus en relation avec l'antécédent « **une mère et sa fille** ». Nous ne pouvons déterminer avec certitude si ce Pé a pour antécédent « **une mère** » ou s'il a pour antécédent « **sa fille** ». En second lieu, dans le contexte où un nom comme « **père** », parce qu'il met en jeu la relation prédicative x est père de y (y est déjà disponible), c'est le possessif qui convient et non un SN avec article zéro. Cette ambiguïté référentielle se prolonge jusqu'à l'apparition du SN défini « **La fille** » qui coupe court à cette hésitation. En effet, nous voyons clairement que c'est la fille qui a tué son époux et son père. Précisons que l'article défini remplace l'adjectif possessif sans perte d'information pour le lecteur.

Dans cette optique, il est à noter que la plupart des noms de parenté n'ont pas besoin du déterminant possessif pour signaler l'existence d'une relation entre le Pr et le Pé. Celle-ci est impliquée par leur sens relationnel. Georges KLEIBER⁶¹ fait apparaître de très intéressantes contraintes sur l'emploi du déterminant défini à la place de la reprise d'un possessif explicitant une relation métonymique dans l'anaphore associative. Ainsi, il écrit à ce propos :

« Les noms de parenté comme père, fils, marie, épouse, etc., devraient pouvoir normalement, étant donné leur sens relationnel, s'intégrer sans difficulté majeure dans les anaphores dites associatives »

Une autre propriété du possessif qui a retenu notre attention est sa relation avec l'anaphore associative. Nous allons présenter alors l'alternance entre l'anaphore possessive et l'anaphore associative.

⁶¹ KLEIBER G., Un « puzzle » référentiel en anaphore associative, Mélanges Zemb, p. 97.

4.3. Le possessif via l'anaphore associative

Nous allons tout d'abord rappeler la définition de l'anaphore associative donnée par G.

Kleiber, C. Schnedecker, L. Ujma⁶² :

- i. L'anaphore associative (aa) consiste en l'introduction d'un référent nouveau
- ii. Au moyen d'une expression définie
- iii. Par l'intermédiaire d'une autre entité mentionnée auparavant dans le texte
- iv. La relation entre l'expression de l'entité « antécédent » et l'entité nouvelle n'est pas une association uniquement discursive ou contextuelle, mais relève d'un savoir a priori ou conventionnel associé aux lexèmes en question

s'ouvre sur une distinction entre quatre sous-catégories d'aa :

- a. Les aa méronymiques, de type partie-tout, dont le modèle est *x* ou *n1* est une partie de *y* ou *n2*.
- b. Les aa locatives, dont la relation sémantique repose sur « la structure générique : dans un *y* il y un *x* », où *y* doit correspondre à l'espace fonctionnel incluant de *x*.
- c. Les aa fonctionnelles, qui prévoient une relation où *y* peut être l'objet ou le lieu de l'activité exercée par *x*.
- d. Les aa actantielles, où « l'antécédent est un prédicat et l'expression anaphorique un de ses arguments ou actants »
- e. Les aa du type membres-collection où l'entité de l'expression anaphorique se trouve reliée à l'entité-antécédent par une relation qui unit les éléments ou membres, le père, la mère, les enfants à un ensemble collectif qui les rassemble, la famille.

Dans ce qui suit, nous nous contenterons de comparer les effets produits par l'alternance, lorsqu'elle est possible, entre l'anaphore possessive et l'anaphore associative. Ce problème a déjà fait l'objet de nombreux travaux, notamment de la part de SALLES⁶³, de KLEIBER et de HEINZ. Ces auteurs s'intéressent particulièrement aux cas où les déterminants définis associatifs et possessifs peuvent être considérés comme concurrents, et ceci en relation avec

⁶² KLEIBER G, SCHNEDECKER C, UJMA L., 1994, « L'anaphore associative : d'une conception à l'autre », in, C. SCHNEDECKER, M. CHAROLLES, KLEIBER G, DAVID J (eds), pp. 5-64.

⁶³ SALLES M., 1995, « Anaphore, partie-de et stéréotypes », *Scolia*, 3.

les différentes sous-catégories d'anaphores associatives. A cet égard, il nous convient de poser les questions suivantes : comment s'opère en général, dans les textes journalistiques de la presse écrite algérienne francophone, la répartition entre l'article défini et le possessif ? Quels sont les facteurs qui déterminent l'exclusivité de l'une ou l'autre forme ?

Trois situations possibles sont envisagées par KLEIBER⁶⁴ et qui permettent d'apporter un élément de réponse à la concurrence entre article défini et adjectif possessif :

- Seule l'anaphore possessive convient ;
- Seule l'anaphore associative convient ;
- Il y a concurrence possible entre les deux modes de référence (les deux déterminants peuvent s'employer)

Examinons les articles suivants :

Article n°9

Aïn Defla : Une fillette écrasée par le camion de son père

M N

C'est lors d'une manœuvre d'un camion Sonacome K66 pour quitter *son domicile* qu'un chauffeur, par inattention a écrasé *sa fillette* âgée de 20 mois à peine. L'accident a eu lieu dans le douar des Mekdèche dans la commune de Bourached daïra de Djelida à 20 km au sud-est de Aïn Defla, dans la matinée de jeudi aux environs de 9h du matin. La mort de la petite S.D., âgée de 20 mois a causé une vive émotion chez les habitants de la localité.

Ce genre d'accident arrive quand les enfants en bas âge suivent le père qui s'apprête à quitter le domicile. A cet âge de par *leur taille*, le chauffeur ne peut se rendre compte de la présence de l'enfant. Un accident dramatique pour la famille et pour le père conducteur.

(Le Quotidien d'Oran : 03.05.2010)

Dans l'article étudié, nous remarquons que l'expression : « C'est lors d'une manœuvre d'un **camion Sonacome K66** pour quitter *son domicile* qu'un **chauffeur, par inattention a écrasé sa fillette âgée de 20 mois à peine.** » aurait pu être ambiguë étant donné l'hésitation référentielle. On peut en effet difficilement accepter le possessif, puisque le camion n'est pas relié de manière stable à la catégorie du domicile ! On hésitera à dire « un camion a un domicile » ou bien « le domicile du camion » (pour son = du camion), alors qu'il est possible de parler du « domicile d'un chauffeur du camion ».

⁶⁴ KLEIBER G., *ibid*, p. 104.

Par ailleurs, nous constatons que l'enchaînement opéré à l'aide des anaphores associatives définies dans :

« Ce genre d'accident arrive quand les enfants en bas âge suivent le père qui s'apprête à quitter le domicile. A cet âge de par *leur taille*, le chauffeur ne peut se rendre compte de la présence de l'enfant. Un accident dramatique pour la famille et pour le père conducteur »

apparaît moins bien formé parce que rien ne justifie qu'il y a une relation entre les entités en question. On peut d'abord remarquer que l'article défini dans le SN « **le père** » apparaît comme intempestif parce qu'il ne véhicule pas un lien de parenté directe avec « **les enfants** ». L'emploi d'un déterminant possessif « *leurs parents* » est donc nécessaire afin d'assurer la cohérence textuelle. C'est ainsi qu'au lieu de la suite attestée en « **le domicile** » pourrait se continuer avec l'anaphore possessive « *son domicile* ».

Dans les deux exemples suivant tirés toujours du *Quotidien d'Oran*, la situation est encore différente en ce qui concerne l'emploi du déterminant possessif :

Article n°10

Par M Abdelyakine

20 ans de prison pour l'accusée: Elle tue sa voisine de plusieurs coups de hache

« C'est un djinn qui m'a demandé de tuer R. Nouara Baya », a déclaré **l'accusée M.Fatima**, âgée de 50 ans, lors de l'enquête préliminaire diligentée par les éléments de la brigade de gendarmerie nationale de Chelghoum Laïd dans la wilaya de Mila. C'est donc sur cette affaire d'homicide volontaire avec préméditation et tentative de meurtre sur la fille de la victime en l'occurrence R.Wassila que le tribunal criminel près la cour de Constantine a statué hier matin. Selon l'arrêt de renvoi de la chambre d'accusation, les faits de cette affaire remontent à la journée du 7 octobre 2007, au niveau de la cité d'El Djamaa Lakhdar à Chelghoum Laïd. Nous sommes au mois de Ramadhan. Il est 13 h, lorsque **l'accusée** armée d'une hache se dirigea vers la demeure de **la victime** qui est en même temps *sa voisine*. Après quelques palabres avec cette dernière, **l'accusée lui** assena plusieurs coups de hache *sur toutes les parties du corps et plus particulièrement au niveau de la tête*, la laissant gisant dans une mare de sang. **La fille de la victime**, voulant porter secours à *sa mère*, reçut *elle* aussi deux coups de hache sur *la tête*. Les voisins accourent au domicile de la victime. L'accusée jeta la hache en criant « ce n'est pas moi ».

R.Nouara, grièvement blessée, fut transportée d'urgence à l'hôpital où *elle* décéda un peu plus tard. *Sa fille* s'en sortira avec des blessures sans gravité. Arrêtée, **l'accusée** sera déférée le 09/10/2007 devant **le juge d'instruction** et vu *son état de santé*, ce dernier reporta *son audition* et sera orientée vers l'hôpital psychiatrique de Oued Athmania. Enfin, durant *son audition* le 07 janvier 2008, elle a déclaré au juge d'instruction qu'elle s'était déplacée à la maison de la victime et l'a frappée avec une hache.

Le médecin légiste fera état dans *son rapport d'autopsie* que 21 coups de hache ont été portés à **la victime**, dont une dizaine au niveau de *la tête*, ce qui a occasionné une hémorragie cérébrale qui lui a été fatale. Sur les 7 expertises médicales émanant de spécialistes en psychiatrie, 5 attestent que l'accusée est saine d'esprit, les deux autres sont contradictoires et

font état que l'accusée est atteinte de folie. Hier à l'audience, l'accusée était allongée dans le box des accusés, et dormait à même le sol, et semblait ne pas être concernée par ce qui se passait à l'audience. Les témoins, appelés tour à tour à la barre, n'apportèrent pas d'éléments nouveaux sur le cas mental de *l'accusée*, sauf **la mère de celle-ci** qui dira au juge que *sa fille* est dépressive. La partie civile dans sa plaidoirie dira que l'intention de tuer existe, puisque *l'accusée* s'était armée d'une hache et s'est dirigée vers la demeure de la victime. *Elle l'a tuée* de sang-froid, *elle* était consciente au moment de *son acte*.

Le procureur de la République ne s'étalera pas longtemps et vu la gravité de l'acte, il a requis la peine capitale à l'encontre de l'accusée. La défense, dans sa plaidoirie, a insisté sur le fait qu'**une personne** ne jouissant pas de toutes *ses facultés mentales* ne peut être responsable pénalement de *ses actes*, et a demandé une autre expertise médicale. Après les délibérations, le verdict a été de 20 ans de prison à l'encontre de l'accusée.

(Le Quotidien d'Oran : 5.5.2010)

Article n°11

Par A. C

Une fillette de sept ans tuée dans un accident

Un grave accident de la circulation, survenu dans l'après-midi du mardi dernier 31 août 2010, a coûté la vie à **une fillette** à peine âgée de 07 ans. Selon la cellule de communication de la protection civile, il était près de 18h30, soit quelque 40 minutes environ avant la rupture du jeûne, lorsqu'une voiture de marque «Golf» dont **le conducteur** âgé d'une quarantaine d'années et identifié par les initiales N.Y, en a vraisemblablement perdu le contrôle, s'est renversée sur la chaussée, à 7 km de la ville d'Ain Smara. A l'arrivée des pompiers, **le conducteur et ses passagers**, en l'occurrence *sa femme* et *ses 3 enfants* gisaient à l'intérieur de la voiture. Malheureusement, **la petite N.H** à peine âgée de 07 ans avait été tuée sur le coup. *Son frère N.M* âgé d'une douzaine d'années présentait des fractures et était gravement blessé à **la tête**. **Le petit N.R**, âgé de 05 ans était également gravement blessé à **la tête**. **La mère N.Y** âgée de 36 ans était polytraumatisée avec une sérieuse blessure à **la poitrine**. **Le père** enfin, **N.M** présentait également de sérieuses blessures à **la tête**. Les blessés ont été acheminés vers les urgences chirurgicales du CHU de Constantine, tandis que le corps de la petite fille a été déposé à la morgue du même établissement hospitalier. La brigade de gendarmerie nationale de la localité s'est rendue sur les lieux pour enquête.

(Le Quotidien d'Oran : 2.9.2010)

Nous pouvons également observer dans les passages suivants :

« **R.Nouara**, grièvement blessée, fut transportée d'urgence à l'hôpital où *elle* décéda un peu plus tard. *Sa fille* s'en sortira avec des blessures sans gravité. »

« Malheureusement, **la petite N.H** à peine âgée de 07 ans avait été tuée sur le coup. *Son frère N.M* âgé d'une douzaine d'années présentait des fractures et était gravement blessé à **la tête**. »

que le déterminant possessif maintient la chaîne composée des items : « **R. Nouara...elle... /Sa fille...** » et « **la petite N.H.../Son frère N.M...** ». Nous pouvons donc constater que le changement du référent oblige le locuteur à signaler le maintien de la référence au moyen d'une anaphore possessive. Notons également que l'emploi du possessif anaphorique pour effectuer un changement de personnage amoindrit la rupture entraînée par celui-ci et garde actif le possesseur -le personnage principal- au moyen du déterminant possessif. Ainsi, comme le souligne SCHNEDECKER⁶⁵, si l'introduction d'un référent par le biais d'un autre ne brise pas la chaîne référentielle, alors introduire un référent au moyen d'une anaphore possessive réduit la rupture induite habituellement par l'introduction d'un autre référent ou la réintroduction d'un référent. Cela permet notamment d'englober que l'usage fréquent des adjectifs possessifs à valeur anaphorique par les journalistes algériens a donc un effet d'atténuation de la rupture entraînée par le changement des personnages et assurer la continuité référentielle dans la suite du discours.

Nous constatons aussi que la chaîne de référence ne se brise pas non plus lorsque l'auteur continue le texte avec un défini associatif à la suite de l'anaphore possessive, comme on vient de le voir dans :

(10)

« **L'accusée lui** assena plusieurs coups de hache *sur toutes les parties du corps et plus particulièrement au niveau de la tête.* »

« **La fille de la victime**, voulant porter secours à *sa mère*, reçut *elle* aussi deux coups de hache sur *la tête.* »

« **Le médecin légiste** fera état dans *son rapport d'autopsie* que 21 coups de hache ont été portés à **la victime**, dont une dizaine au niveau de *la tête.* »

(11)

« **Son frère N.M** âgé d'une douzaine d'années présentait des fractures et était gravement blessé à **la tête**. **Le petit N.R**, âgé de 05 ans était également gravement blessé à **la tête**. **La mère N.Y** âgée de 36 ans était polytraumatisée avec une sérieuse blessure à **la poitrine**. **Le père** enfin, **N.M** présentait également de sérieuses blessures à **la tête.** »

⁶⁵ SCHNEDECKER C., 1997, « Nom propre et chaînes de référence », *Recherches Linguistiques* n°21, Université de Metz.

Dans ce cas là, l'anaphore associative « *la tête* », « *la poitrine* » à la place, par exemple, des possessifs « *sa tête* » et « *sa poitrine* », se traduit par une forme d'aliénation de la partie. En effet, les parties du corps (tête, poitrine) deviennent l'élément important du discours, elles apparaissent dans le texte comme déjà délimités, isolés ou détachés. Elles sont en quelque sorte aliénées. Les exemples de ce type sont très nombreux et illustrent une classe particulière sur le plan sémantique, à savoir la classe des noms désignant des possessions inaliénables. Ce type de relation et d'association réfère dans son essence à une notion de dépendance sémantique : un objet inaliénable constitue une entité sémantiquement dépendante définie en termes de partie inhérente ou étroite d'une autre entité, comme par exemple : les parties du corps (cœur, bras, tête), des qualités ou des défauts (beauté, malice, naturel), des noms désignant des relations de parenté (père, mère, fille), d'alliance (mari, femme, ami) et des possessions qu'on pourrait dire sociales (la fortune, la maison, l'honneur). Ainsi, à partir de cette propriété du défini associatif, KLEIBER définit une contrainte, qu'il nomme *condition d'aliénation*, impliquant que le référent d'une anaphore associative doit être présenté ou donné comme aliéné par rapport au référent de l'antécédent⁶⁶. Cette condition est combinée à un principe dit « *de congruence ontologique* » qui permet d'expliquer certaines restrictions de l'AA avec des noms de matière, de forme et, dans une moindre mesure, des noms de parties du corps.

Conclusion partielle

Nous avons décrit dans ce chapitre un certain nombre d'anaphores pronominales apparaissant dans les faits divers de la presse algérienne. Par ces analyses, nous avons mis en évidence les rôles complexes que peuvent jouer les pronoms anaphoriques dans l'organisation et la structuration de ces derniers. Nous avons également observé une relative diversité des anaphores pronominales présentes dans ce genre journalistique. Cette grande variété dans l'emploi de la reprise pronominale peut nous laisser penser qu'une bonne utilisation de ces techniques se révèle particulièrement complexe.

Dans le chapitre suivant nous essayons d'identifier la variété des stratégies mises en œuvre lors de la production/interprétation des anaphores pronominales.

⁶⁶ KLEIBER G. 2008. « The semantics and pragmatics of the possessive determiner », Dijon : Université Marc Bloc, p. 315.

CHAPITRE 3

**APPROCHE COMPARATIVE DES ANAPHORES
PRONOMINALES DANS LE QUOTIDIEN D'ORAN ET
EL MOUDJAHID**

Introduction

A la lumière des approches de l'anaphore pronominale présentées dans la première partie, nous avons cherché à examiner les différentes fonctions des pronoms anaphoriques apparaissant dans le corpus que nous étudions, ainsi que les stratégies discursives mises en œuvre lors de la production/interprétation de ces expressions dans le discours de la presse écrite algérienne d'information quotidienne.

Dans un premier temps, nous présentons les résultats des occurrences dans les deux journaux. Ces résultats sont exprimés en chiffres et en pourcentages. Pour le pourcentage, nous sommes partie du nombre total des occurrences pour les pronoms anaphoriques envisagés (personnels, démonstratifs, relatifs, possessifs). Dans un second temps, nous résumons les différentes comparaisons que nous venons de réaliser. Ces comparaisons sont particulièrement intéressantes parce qu'elles nous permettent de montrer les différences entre les pronoms anaphoriques utilisés par les journalistes dans les faits divers de la presse algérienne.

Nous commentons à la fin de ce chapitre les principales contraintes sémantiques et pragmatiques qui entrent en jeu lors de l'usage et l'interprétation des anaphores pronominales dans la presse écrite algérienne.

I. Distribution de l'anaphore pronominale par corpus

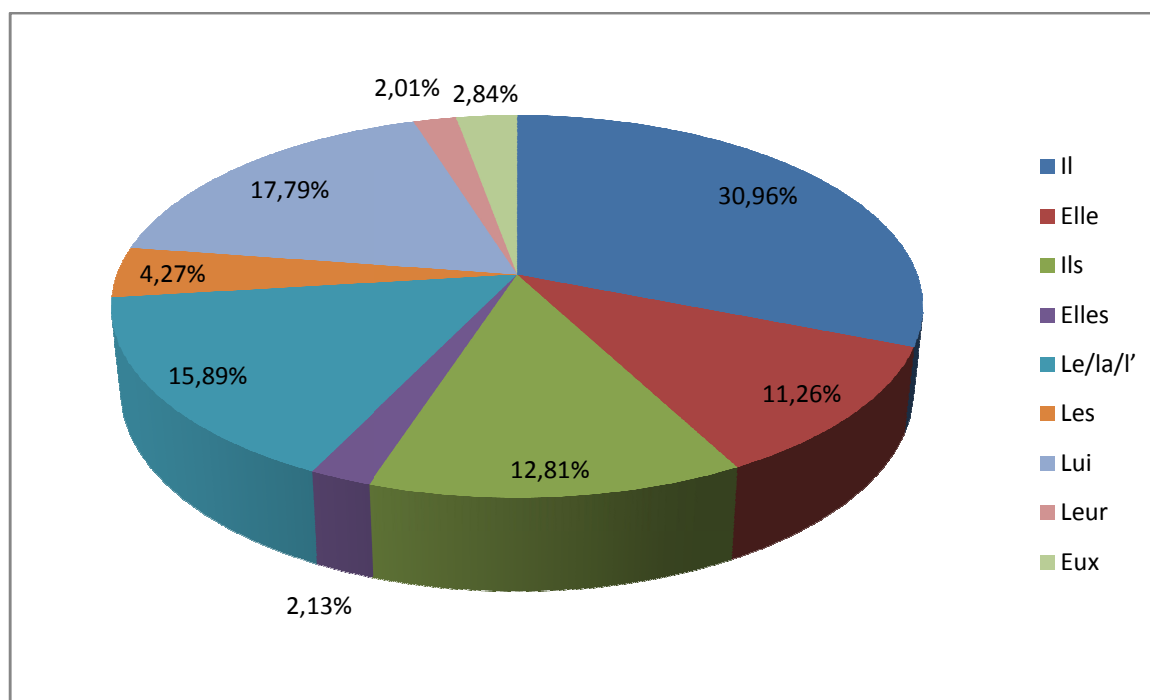
On a tenté de mesurer le taux des différents types d'anaphores pronominales dans chaque quotidien. Les résultats sont les suivants:

1. Les pronoms personnels de la troisième personne

1.1. Fréquence des pronoms personnels de la troisième personne dans le Quotidien d'Oran

Tableau 12. Répartition des pronoms personnels de la troisième personne dans le Quotidien d'Oran

Forme	Nombre d'occurrences	Pourcentage
Il	261	30,96 %
Elle	95	11,26 %
Ils	108	12,81 %
Elles	18	2,13 %
Le/la/l'	134	15,89 %
Les	36	4,27 %
Lui	150	17,79 %
Leur	17	2,01 %
Eux	24	2,84 %
Total	843	100 %



Graphique. 6. Les pourcentages des pronoms personnels par rapport au nombre total d'anaphores pronominales produites dans le *Quotidien d'Oran*

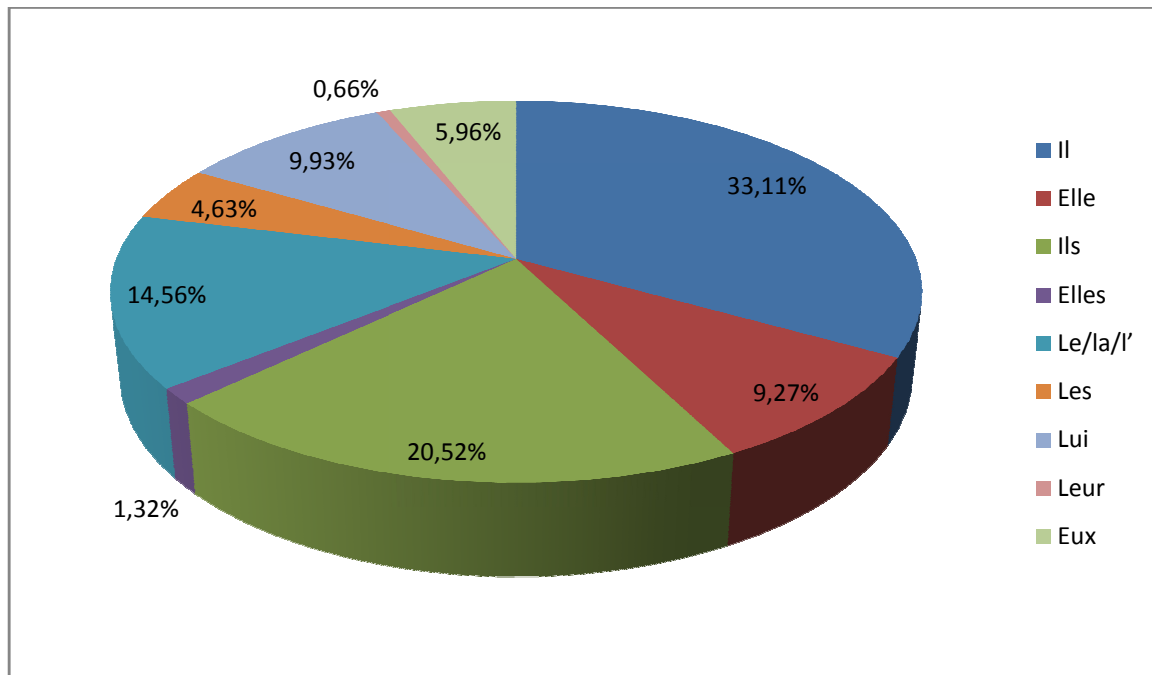
L'analyse détaillée de la distribution des pronoms personnels dans les faits divers du *Quotidien d'Oran* nous a également permis de constater que les anaphores pronominales les plus fréquentes sont les pronoms personnels qui occupent la fonction *sujet* (57,16%).

En effet, les journalistes algériens utilisent les pronoms personnels « sujet » pour éviter les nominalisations difficiles à réaliser (parce que la dérivation d'un nom à partir d'un verbe est impossible ou parce que le journaliste ne trouve pas un nom adéquat pour la reprise du référent).

1.2. Fréquence des pronoms personnels anaphoriques dans *El Moudjahid*

Tableau 11. Répartition des pronoms personnels de la troisième personne dans *El Moudjahid*

Forme	Nombre d'occurrences	% par rapport au nombre total de pronoms personnels anaphoriques dans <i>El Moudjahid</i>
Il	50	33,11 %
Elle	14	9,27 %
Ils	31	20,52 %
Elles	2	1,32 %
Le/la/l'	22	14,56 %
Les	7	4,63 %
Lui	15	9,93 %
Leur	1	0,66 %
Eux	9	5,96 %
Total	151	100 %



Graphique. 7. Les pourcentages des pronoms personnels par rapport au nombre total d'anaphores pronominales produites dans El Moudjahid

Ce diagramme permet de faire la même observation que celle du Quotidien d'Oran : les plus grands nombres effectifs se trouvent du côté des pronoms personnels sujets qui occupent (64,22%) du diagramme. Notons que ce choix a plusieurs significations :

- Le journaliste préfère l'usage des pronoms personnels (sujet) au début du paragraphe dans les textes de faits divers parce que la narration est centrée sur un seul protagoniste.
- les pronoms sont employés dans des contextes où aucune dénomination du référent n'est disponible, ou pour éviter une telle dénomination. Notons que l'acte de dénomination comporte des risques à assumer, du fait que toute dénomination implique une catégorisation, l'attribution de certaines qualités à un objet.
- la proportion de ces pronoms augmente très sensiblement quand la précédente désignation est elle-même déjà anaphorique (souvent un pronom personnel).
- ils tendent à s'employer en chaîne et signalent qu'un objet unique occupe le centre de l'attention.
- le taux des pronoms personnels diminue au profil des SN définis quand la présence de plusieurs objets crée un effet de concurrence interprétative- on retrouve donc quand même le facteur de concurrence d'Ariel ;

1.3. Comparaison des résultats obtenus sur les deux journaux

Après une première observation des diagrammes ci-dessus, nous constatons que, la distribution des pronoms personnels dans les deux journaux varie en genre (*il(s) ~ elle(s), lui ~ elle, eux ~ elles*) et selon leur fonction syntaxique (forme sujet, complément direct et complément indirect)

Nous avons remarqué aussi que, d'un point de vue quantitatif, le taux de fréquence des pronoms personnels qui occupent régulièrement la fonction sujet est plus élevé 482, soit 57,16% que le taux de fréquence des pronoms personnels qui occupent une position autre que sujet. Cette différence permet d'affirmer que le pronom personnel sujet est utilisé, dans la plupart des cas, en début de paragraphe. Il désigne l'entité topicale, qui est aussi le seul référent important au niveau du texte ou du paragraphe, autour duquel peut éventuellement se développer le récit du fait divers.

Passons maintenant aux anaphores démonstratives.

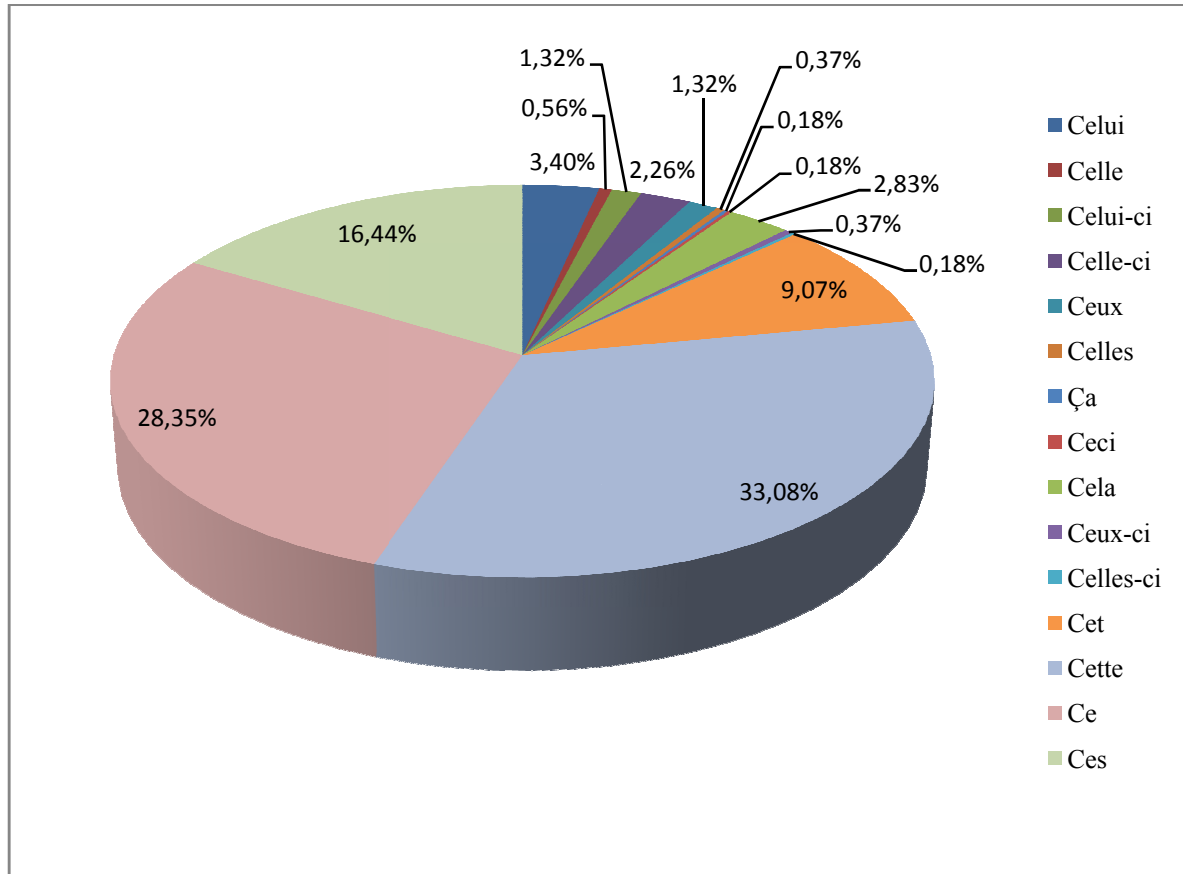
2. Les anaphores démonstratives

2.1. Fréquence d'emploi d'anaphores démonstratives dans le Quotidien d'Oran

Tableau 14. Répartition des anaphores démonstratives dans le Quotidien d'Oran

Forme	Nombre d'occurrences	Pourcentage
Celui	18	3,40 %
Celle	3	0,56 %
Celui-ci	7	1,32 %
Celle-ci	12	2,26 %
Ceux	7	1,32 %
Celles	2	0,37 %
Ce	150	28,35 %
Ça	1	0,18 %
Ceci	1	0,18 %
Cela	15	2,83 %
Celui-là	/	/
Celle-là	/	/
Ceux-ci	2	0,37 %
Ceux-là	/	/

Celles-ci	1	0,18 %
Celles-là	/	/
Ces	87	16,44%
Cet	48	9,07 %
Cette	175	33,08 %
Total	529	100 %



Graphique 8. Pourcentage des anaphores démonstratives par rapport au nombre total d'anaphores pronominales produites dans le *Quotidien d'Oran*

Les résultats de l'analyse quantitative montrent que la majorité des anaphores démonstratives produites dans le *Quotidien d'Oran* sont de type « déterminant démonstratifs + syntagme nominale » (86,94%). Ces anaphores démonstratives ont une fonction essentielle qui est la recatégorisation et la reclassification du référent.

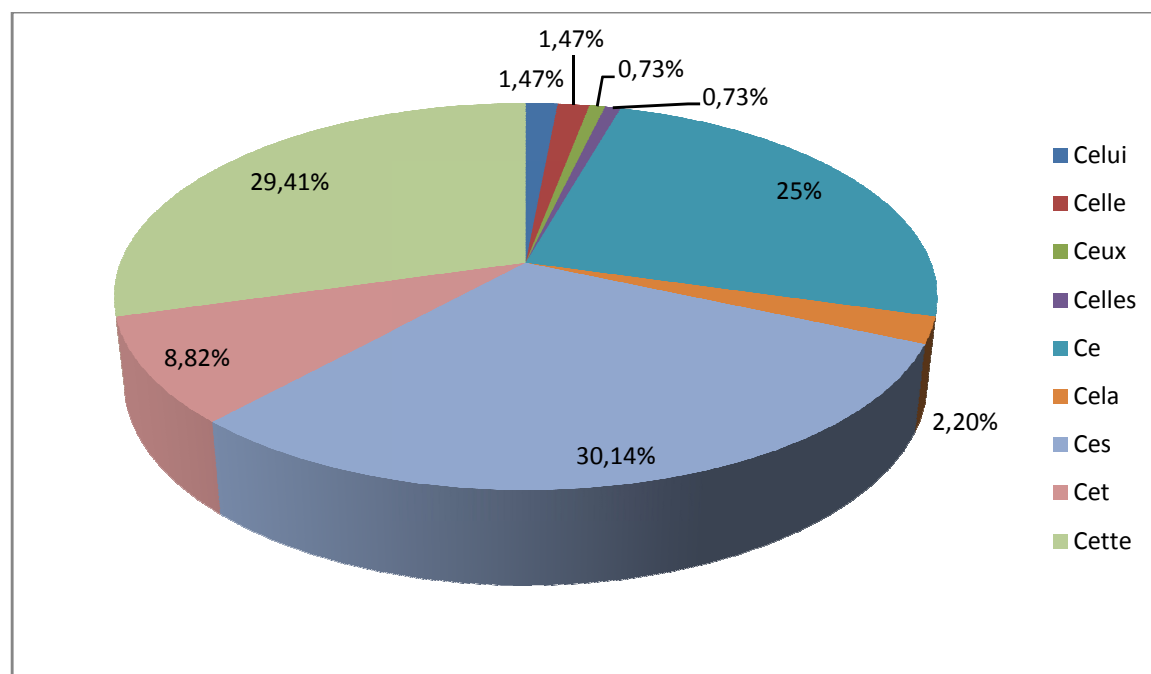
Nous pouvons également constater que les pronoms démonstratifs anaphoriques ne sont pas très fréquents. Leur emploi dans les faits divers du *Quotidien d'Oran* est souvent lié à un changement des personnages ou une rupture topicale sur le plan des paragraphes.

Analysons maintenant la répartition des anaphores démonstratives dans El Moudjahid

2.2. Fréquence d'emploi des anaphores démonstratives dans El Moudjahid

Tableau 15. Répartition des anaphores démonstratives dans El Moudjahid

Forme	Nombre d'occurrences	Pourcentage
Celui	2	1,47 %
Celle	2	1,47 %
Celui-ci	/	/
Celle-ci	/	/
Ceux	1	0,73%
Celles	1	0,73 %
Ce	34	25 %
Ça	/	/
Ceci	/	/
Cela	3	2,20 %
Celui-là	/	/
Celle-là	/	/
Ceux-ci	/	/
Ceux-là	/	/
Celles-ci	/	/
Celles-là	/	/
Ces	41	30,14 %
Cet	12	8,82 %
Cette	40	29,41%
Total	136	100 %



Graphique 9. Pourcentage des anaphores démonstratives par rapport au nombre total d'anaphores pronominales produites dans El Moudjahid

Les données du tableau, présentées par le diagramme ci-dessus nous permettent de constater que le nombre de SN démonstratifs est plus élevé (93,37%) que les pronoms démonstratifs anaphoriques (4,4%) dans les textes de faits divers du journal El Moudjahid.

2.3. Comparaison des résultats obtenus sur les deux journaux

Les résultats de comparaison des deux journaux montrent que le nombre de syntagmes nominaux à déterminant démonstratif dans les faits divers du *Quotidien d'Oran* (310 soit 58,59%) et (127 soit 93,37%) dans *El Moudjahid* est nettement plus élevé que le taux de fréquence des pronoms démonstratifs en emploi anaphorique (37 soit 6,31%) dans le *Quotidien d'Oran* et (9 soit 6,6 %) dans *El Moudjahid*. Dans la majorité des cas, il s'agit d'anaphores résomptives, où le démonstratif classe un référent non encore classé, ou d'anaphores descriptives, reclassifiant ou attribuant de nouvelles propriétés à un référent plutôt abstrait que concret. En revanche, les pronoms démonstratifs neutres *ceci* et *ça* qui résument anaphoriquement le contenu des antécédents dépourvus de genre et de nombre apparaissent tous les deux une fois dans le *Quotidien d'Oran*. Toutefois, nous n'avons pas remarqué un tel emploi de ces pronoms dans le corpus d'*El Moudjahid*.

Dans ce qui suit, nous analysons la distribution des anaphores relatives dans chaque quotidien.

3. Les anaphores relatives

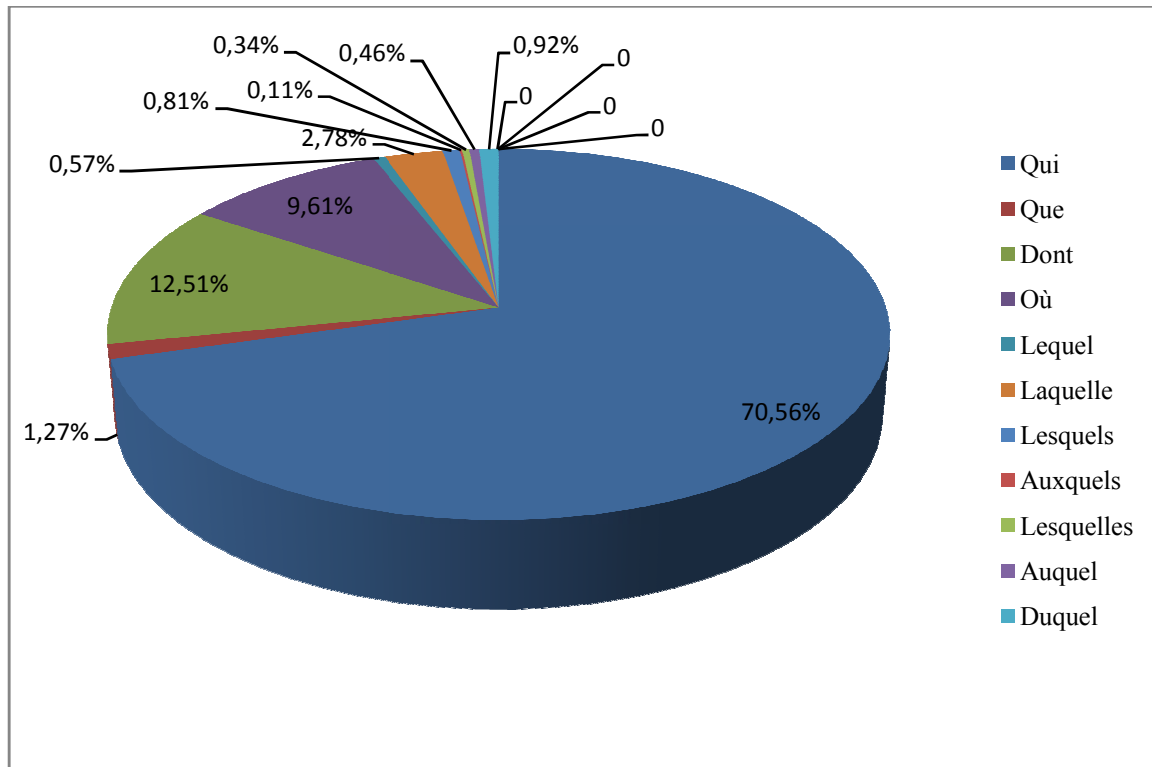
3.1. Fréquence des anaphores relatives dans le Quotidien d'Oran

Le tableau suivant montre les principales différences entre les types d'anaphores relatives présentes dans le Quotidien d'Oran.

Tableau 16. Répartition des anaphores relatives dans le Quotidien d'Oran

<i>Forme</i>	<i>Nombre d'occurrences</i>	<i>Pourcentage</i>
Qui	609	70,56 %
Que	11	1,27 %
Quoi	/	/
Dont	108	12,51 %
Où	83	9,61 %
Lequel	5	0,57 %
Laquelle	24	2,78 %
Lesquels	7	0,81 %
Auxquels	1	0,11 %

Desquels	/	/
Lesquelles	3	0,34 %
Desquelles	/	/
Auxquelles	/	/
Auquel	4	0,46 %
Duquel	8	0,92 %
Total	863	100 %



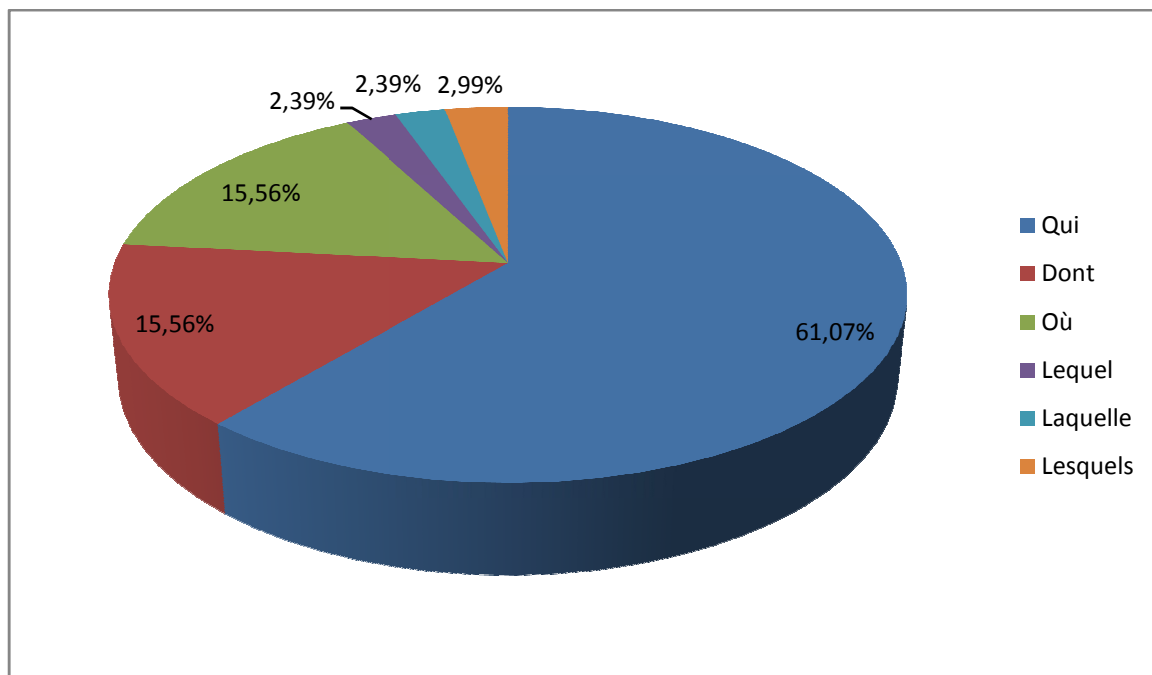
Graphique 10. Pourcentage des anaphores relatives par rapport au nombre total d'anaphores pronominales produites dans le Quotidien d'Oran

Les articles de faits divers du *Quotidien d'Oran* présentent une majorité des anaphores relatives qui se réalisent à travers la forme simple « *qui, que, dont, où* » (93,95%) par rapport au nombre d'anaphores réalisée au moyen des pronoms relatifs composés (5,99%).

3.2. Fréquence des anaphores relatives dans El Moudjahid

Tableau 17. Répartition des anaphores relatives dans El Moudjahid

Forme	Nombre d'occurrences	Pourcentage
Qui	102	61,07 %
Que	/	/
Quoi	/	/
Dont	26	15,56%
Où	26	15,56%
Lequel	4	2,39%
Laquelle	4	2,39%
Lesquels	5	2,99%
Auxquels	/	/
Desquels	/	/
Lesquelles	/	/
Desquelles	/	/
Auxquelles	/	/
Auquel	/	/
Duquel	/	/
Total	167	100%



Graphique 11. Pourcentage des anaphores relatives par rapport au nombre total d'anaphores pronominales produites dans El Moudjahid

Les textes du corpus *El Moudjahid* présentent un nombre relativement important des pronoms relatifs simples « *qui, dont, où* » (92,19%) et un faible pourcentage en ce qui concerne les

formes composées (7,77%) qui se limitent à « *lequel, laquelle, lesquels* ». Cependant, nous avons observé une absence totale des autres formes des pronoms relatifs.

3.3. Comparaison des résultats obtenus sur les deux journaux

Ce qui frappe le plus dans cette analyse quantitative, c'est la haute fréquence du pronom relatif **qui** dans les deux quotidiens (70,56 %) dans le *Quotidien d'Oran* et (61,07 %) dans *El Moudjahid*. Du point de vue qualitatif, nous pouvons constater que les journalistes privilégient l'emploi de ce pronom parce qu'il joue un rôle très important dans la progression du texte et la structuration des informations dans les faits divers journalistiques. Selon G. MOIGNET⁶⁷, dans le paradigme *qui, que, quoi*, la forme *qui* occupe, en langue, « la position d'agent » ; elle tend donc naturellement à associer la « fonction active, c'est-à-dire fonction sujet » et le « genre actif, c'est-à-dire animé ». De même, le pronom relatif **qui** a une fonction d'ajouter de nouvelles descriptions et de connaissances à propos du référent et des enchaînements d'actions pour rendre le texte plus facile à comprendre par le grand nombre de lecteurs.

D'autre part, on retrouve une forte tendance à l'emploi des relatives en **dont** dans notre corpus du *Quotidien d'Oran* (108, 12,51%). Ce choix pourrait s'expliquer par le rôle particulier que joue ce pronom dans la structure des articles journalistiques. Plus précisément, il peut également correspondre à un complément du nom :

- « A son retour, elle a découvert que sa maison a été visitée par des mains chapardeuses qui ont subtilisé des documents **dont** sa carte nationale et le titre de propriété de sa maison. »⁶⁸

de l'adjectif, du verbe ou à un complément circonstanciel. Il peut même entrer dans plusieurs constructions quantitatives telles que :

- « Ainsi et au cours du week-end dernier **deux accidents** de la circulation ont fait quatre blessés, **dont** deux atteints gravement. »⁶⁹

⁶⁷ MOIGNET G., 1967, « Le système du paradigme qui/que/quoi », *Travaux de Linguistique et de Littérature* V, 1, pp. 163-183, cité par QUEREUIL M., 1990, « Les subordonnées relatives dans le Roman de Renart », Branche X.V.9253-11472), in *L'Information Grammaticale* n°45, p. 19.

⁶⁸ Titré de l'article : « **De faux documents pour un vrai crédit: Sept ans de prison pour un escroc** ».

⁶⁹ Tiré de l'article : « **Blida: Quatre blessés sur la route** ».

- « **Les deux victimes** ainsi que quatre autres personnes **dont** un patriote ont été victimes d'un guet-apens tendu par un groupe armé entre le village Sahel et le chef-lieu de la commune de Iflissen vers 17h30. »⁷⁰
- « Durant l'instruction l'accusé a déclaré que c'est après avoir chassé trois individus **dont un** des fils de la victime **qui** consommaient de la drogue près de **son** domicile, que tout a commencé. »⁷¹

Pour ce qui concerne la deuxième série formée à l'aide de l'article défini et de l'interrogatif *quel – lequel/lesquels/quelle/laquelle/lesquelles*, nous pouvons constater un très faible taux de ces formes dans les deux journaux.

Nous allons analyser maintenant la fréquence des anaphores possessives dans les deux journaux.

1. Les anaphores possessives

Nous résumons dans les tableaux ci-dessus le nombre d'anaphores possessives présentes dans les faits divers des deux quotidiens. Commençons par le Quotidien d'Oran:

1.1. Fréquence d'emploi des anaphores possessives dans le Quotidien d'Oran

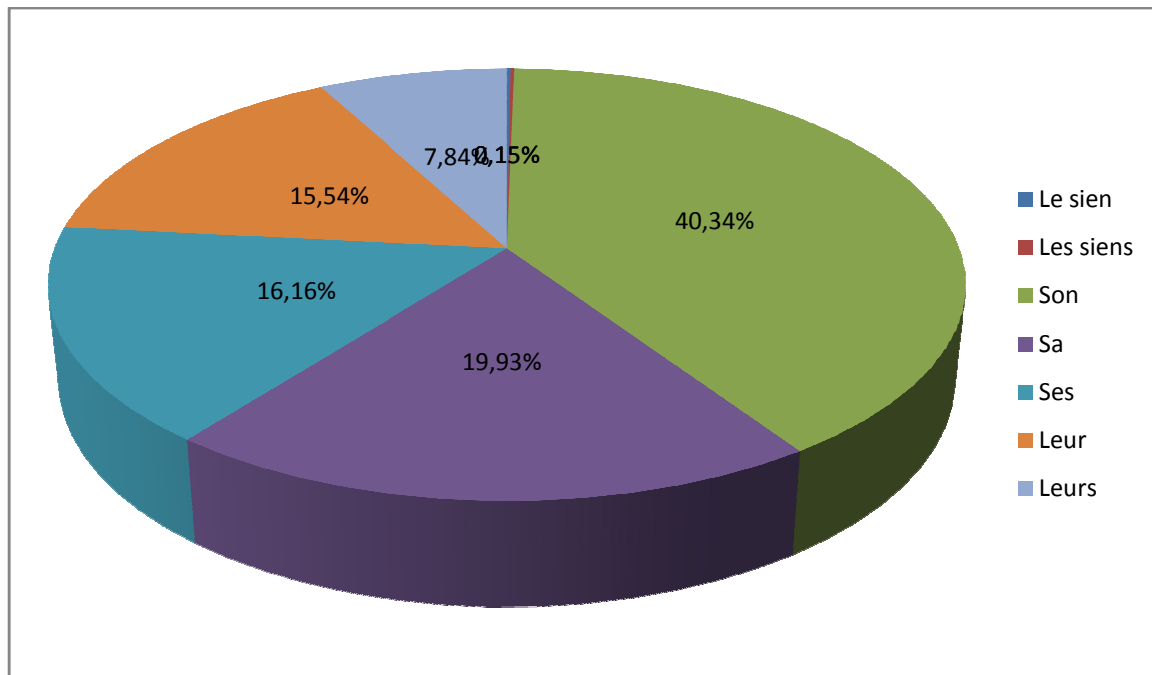
Tableau 18. Répartition des anaphores possessives dans le Quotidien d'Oran

Forme	Nombre d'occurrences	Pourcentage
Le sien	1	0,15 %
La sienne	/	/
Les siens	1	0,15 %
Les siennes	/	/
Le leur	/	/
La leur	/	/
Les leurs	/	/
Son	257	40,34 %

⁷⁰ Tiré de l'article « **Tizi ousou : Le garde communal et son fils de 03 ans enterrés** ».

⁷¹ Tiré de l'article : « **Un an de prison contre l'accusé: Il perd l'usage d'un œil dans une rixe** ».

Sa	127	19,93 %
Ses	103	16,16 %
Leur	99	15,54 %
Leurs	50	7,84 %
Total	637	100 %



Graphique 12. Pourcentage des anaphores possessives par rapport au nombre total d'anaphores pronominales produites dans le Quotidien d'Oran

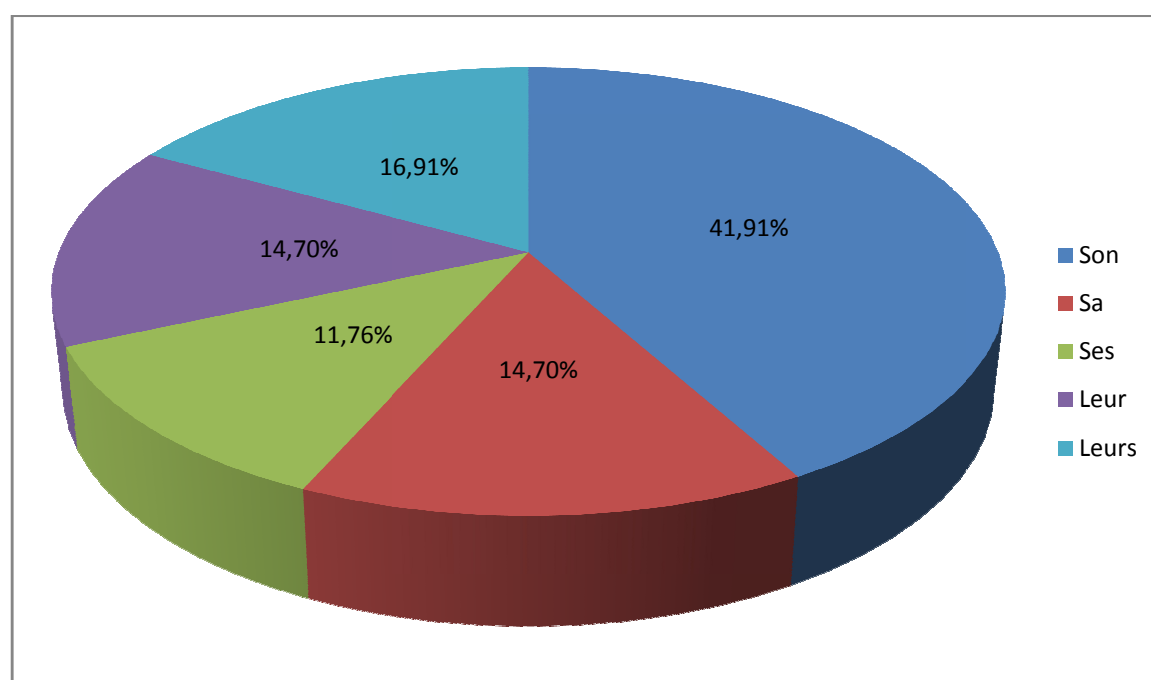
En analysant le diagramme ci-dessus, nous pouvons constater que la majeure partie des anaphores possessives présentes dans le Quotidien d'Oran sont de type « déterminant possessif + syntagme nominal » (99,81%), alors que nous avons trouvé deux pronoms possessifs seulement dans 243 articles de faits divers qui sont précisément « *le sien, les siens* ». Ce résultat s'explique par le fait que les auteurs de faits divers utilisent également de manière très fréquente les anaphores avec des adjectifs possessifs pour désigner des éléments appartenant aux différentes parties mises en cause.

Nous allons maintenant présenter la répartition des anaphores possessives dans le corpus de El Moudjahid.

1.2. Fréquence d'emploi des anaphores possessives dans El Moudjahid

Tableau 19. Nombre d'anaphores possessives dans El Moudjahid

Forme	Nombre d'occurrences	Pourcentage
Le sien	/	/
La sienne	/	/
Les siens	/	/
Les seines	/	/
Le leur	/	/
La leur	/	/
Les leurs	/	/
Son	57	41,91%
Sa	20	14,70%
Ses	16	11,76%
Leur	20	14,70%
Leurs	23	16,91%
Total	136	100%



Graphique 13. Pourcentage des anaphores possessives par rapport au nombre total d'anaphores pronominales produites dans El Moudjahid

Le premier constat concerne le taux global des anaphores possessives réalisées au moyen d'un « déterminant + SN ». Un retour aux données recueillies montre que le corpus que nous disposons présente un nombre relativement important de SN possessif, au sein desquels on

compte 136 anaphores possessives. En second lieu, il est intéressant de noter que les faits divers du corpus El Moudjahid ne contiennent pas des pronoms possessifs.

4.4. Comparaison des résultats obtenus sur les deux journaux

En observant les pourcentages ci-dessus, nous remarquons également une abondance d'utilisation des SN déterminés par un possessif. Ainsi nous avons relevé 635 occurrences soit (99,81%) dans le *Quotidien d'Oran* et (136) dans *El Moudjahid*, qui s'oppose à un pourcentage très faible de pronoms possessifs dans le *Quotidien d'Oran*. Notons que nous n'avons pas trouvé un tel emploi des pronoms possessifs dans *El Moudjahid*. L'anaphore au moyen des déterminants possessifs de troisième personne (*son, sa, ses, leur et leurs*) joue un rôle privilégié dans les textes de faits divers parce qu'elle entretient la continuité référentielle en permettant d'une part, l'introduction d'un nouveau référent sans interrompre la chaîne de référence et, d'autre part, donner des informations sur les personnages et des références précises pour décrire les événements d'un fait divers.

Nous effectuons maintenant une approche comparative des principaux types d'anaphores pronominales présentes dans les deux quotidiens.

II. Synthèse comparative des résultats obtenus sur les deux journaux algériens

Dans cette section, nous allons dresser des tableaux pour montrer la fréquence des anaphores pronominales dans 64 articles de faits divers des deux journaux. Dans un deuxième temps, nous essayons de présenter la différence entre l'emploi de ces anaphores dans les deux journaux. Notre but consistera à faire une comparaison entre les deux journaux pour montrer la spécificité de la presse algérienne en ce qui concerne l'usage de l'anaphore pronominale dans son discours.

Les résultats d'analyse comparative sont regroupés dans le tableau suivant :

Tableau 20. Nombre d'anaphores pronominales dans le Quotidien d'Oran

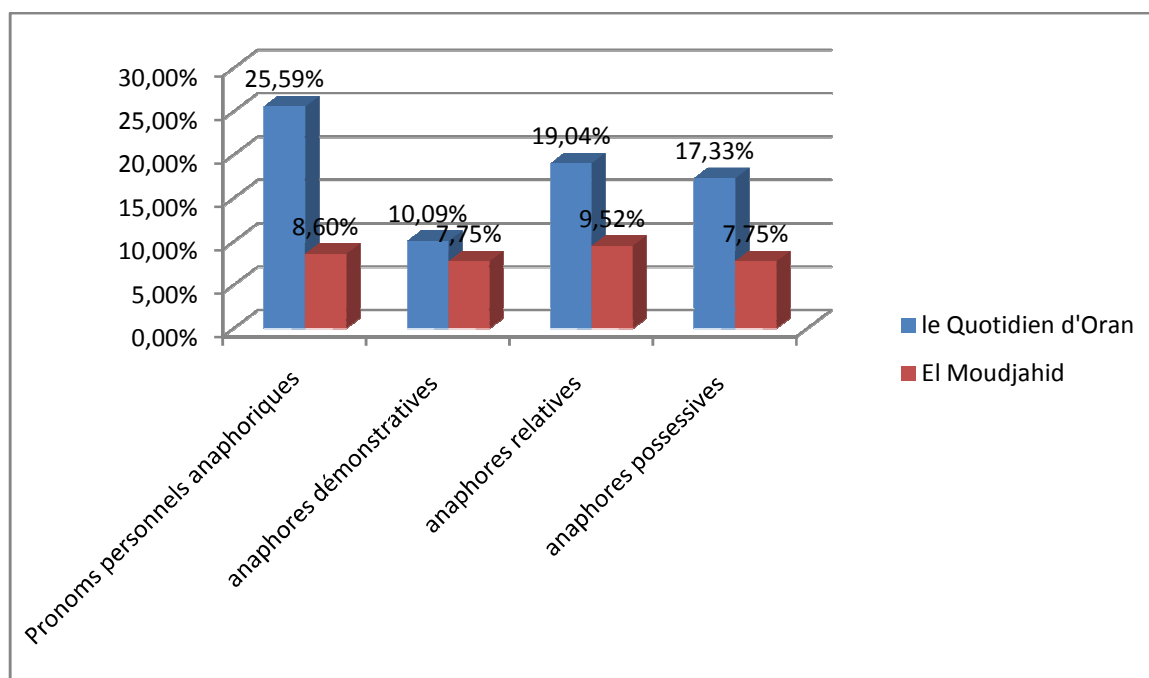
<i>Type d'anaphore</i>	<i>Nombre d'occurrences</i>	<i>Pourcentage par rapport au nombre total d'anaphores pronominales observées</i>
Pronoms personnels	449	25,59 %
anaphores démonstratives	177	10,09%
anaphores relatives	334	19,04%
anaphores possessives	304	17,33%
Total	1164	66,36%

Tableau 21. Nombre d'anaphores pronominales dans El Moudjahid

<i>Type d'anaphore</i>	<i>Nombre d'occurrences</i>	<i>Pourcentage par rapport au nombre total d'anaphores pronominales observées</i>
Pronoms personnels	151	8,60%
anaphores démonstratives	136	7,75%
anaphores relatives	167	9,52%
anaphores possessives	136	7,75%
Total	590	33,71%

Tableau 22. Pourcentage des anaphores pronominales dans les deux quotidiens

<i>Types d'anaphores observés</i>	<i>Pourcentage des anaphores pronominales observées dans le Quotidien d'Oran</i>	<i>Pourcentage des anaphores pronominales observées dans El Moudjahid</i>
Pronoms personnels	25,59 %	8,60%
anaphores démonstratives	10,09%	7,75%
anaphores relatives	19,04%	9,52%
anaphores possessives	17,33%	7,75%



Graphique 13. Pourcentage des anaphores pronominales dans les deux quotidiens

■ Bilan

Remarques finales sur l'interrelation des facteurs intervenants dans le choix des anaphores pronominales dans la presse algérienne

Au terme de cette étude sur les anaphores pronominales dans le discours de la presse écrite algérienne, nous nous intéressons aux contraintes sémantiques et pragmatiques qui définissent chaque anaphore pronominale et aux choix langagiers qui gouvernent l'inscription de ces anaphores dans le discours de la presse écrite algérienne d'expression française. De ce fait, il convient de rappeler quelques points importants.

A partir de l'observation du graphe ci-dessus qui représente la fréquence des différentes formes d'anaphores pronominales, nous pouvons bien caractériser et distinguer un journal de l'autre en ce qui concerne l'usage des pronoms anaphoriques et en même temps montrer quels pronoms sont les plus fréquents et lesquels sont marginaux dans les deux journaux.

Nous commencerons par les facteurs qui déterminent le choix dans anaphores pronominales dans notre corpus.

1. Facteurs favorisant le choix des pronoms personnels anaphoriques

Au niveau quantitatif, nous avons constaté une forte tendance à l'utilisation des pronoms personnels par les journalistes du *Quotidien d'Oran* (25,59%), ce qui est trois fois plus fréquent que dans les textes du journal *El Moudjahid* (8,60%). Ce résultat s'explique, d'une part, par le fait que les pronoms constituent des outils privilégiés pour accéder aux référents de discours très focalisés en mémoire de travail. Ainsi, en tant que marqueurs de substitution, ils jouent des rôles importants dans la réduction du taux des désignations du sujet principal. Ils ont donc une fonction esthétique fondée sur la notion d'économie qui vise l'éviction de la répétition d'un nom et d'éliminer une certaine redondance. D'autre part, ils participent positivement à la cohésion textuelle en marquant l'identité thématique. Ainsi, selon Georges KLEIBER⁷² :

« L'utilisation d'un pronom substitut, écrit B. COMBETTES (1986, p. 81), n'est pas à interpréter comme signe d'économie, ni comme renvoi à tel ou tel antécédent, mais comme indice comme il n'y a pas d'autre sujet-thème à introduire dans le texte ; même analyse en ce qui concerne la réception : le lecteur ne se demande pas à chaque occurrence de *il* ou de *elle* quel est le groupe remplacé ; il continue intuitivement et naturellement, pourrait-on dire, ses enchaînements sur le même thème. »

En plus, les pronoms personnels permettent d'assurer la cohérence du discours en renforçant son unité et sa continuité thématique. Ils contribuent donc à la structuration du texte. Suivant la terminologie d'Ariel, les expressions de haute accessibilité comme le pronom personnel sont des marques de topique, de continuité référentielle. Ainsi, dans quelques uns des énoncés de notre corpus, nous avons observé que le journaliste préfère parfois l'emploi des pronoms personnels parce qu'il veut éviter des dénominations difficiles à réaliser (le pronom est plus économique qu'un SN plein ou parce que la compétence des sujets ne leur permet pas de trouver le nom adéquat)

(2) Blida: Vol et escroquerie, une arrestation

Il y a un peu plus d'une semaine, **M.A.** disposait d'une somme de 45 millions de centimes qu'**il** a déposée sous le siège passager de sa voiture et rentrait tranquillement chez **lui**. Au niveau de Bab Essebt **une personne** qu'**il** connaissait vaguement, **le dénommé K.M.**, 28 ans, **lui** demanda de **L'**emmener avec **lui** jusqu'à son domicile, pas loin de chez **lui**. **Il le** prit donc à bord et continua sa route pour s'arrêter un peu plus loin pour acheter des cigarettes. Resté seul dans la voiture, **K.M.** farfouilla sous le siège qu'**il** occupait et découvrit **l'argent**. **Il** s'empressa de **le** prendre et de quitter les lieux avant le retour **du propriétaire de la voiture**. **Ce dernier** déposa alors une plainte auprès de la 2ème sûreté

⁷² KLEIBER G., 1992, « Cap sur les topiques avec le pronom il », In *L'information grammaticale* n°54, p.18.

urbaine de Blida et affirma qu'il soupçonnait K.M de l'avoir volé. Les policiers entamèrent une enquête. Quelques jours plus tard, un autre citoyen se présenta aux mêmes services de police pour déposer plainte contre la même personne, K.M. qu'il accusait d'escroquerie. En effet, le citoyen en question avait un besoin urgent d'argent et voulait vendre deux chaînettes en or qu'il proposa à K.M. Ce dernier accepta de les acheter, les prit donc avec lui et les déposa chez lui mais ne rapportera qu'une somme de 7,5 millions de centimes au propriétaire, refusant de lui payer l'intégralité de la somme sur laquelle ils s'étaient entendus. Les policiers procédèrent donc à l'arrestation du suspect et découvrirent alors qu'il avait effectivement volé A.M. Présenté au parquet de Blida pour ces deux affaires, K.M a été placé en détention préventive pour vol et escroquerie.

Nous soulignons donc que l'usage des pronoms anaphoriques indique le maintien de la continuité thématique et renforce la tension narrative des faits divers des journaux algériens.

Nous nous penchons maintenant sur les mécanismes mis en œuvre lors du choix de ces pronoms dans le discours de la presse algérienne, notre recherche nous a également permis de préciser que :

Les journalistes algériens emploient les pronoms personnels anaphoriques pour désigner l'entité topicale, qui est aussi le personnage le plus important au niveau du texte de fait divers. De ce fait, ils utilisent des procédures qui reposent principalement sur des stratégies telles que :

1. Stratégies relevant de la saillance du référent

▪ *La procédure de distance minimale*

Cette procédure basée sur un facteur spatial consiste à prendre comme antécédent du pronom le syntagme le plus proche, le décodeur tendant à attribuer au pronom la même référence que celle du syntagme nominal le plus proche à gauche.

Cette procédure est aussi dénommée procédure de récence. Dans ce cas ce n'est pas le facteur spatial qui est évoqué pour justifier le choix du référent du pronom, mais un facteur cognitif, sa présence en mémoire à court terme due à sa récence de mention. Ainsi dans :

« Durant la séance, **la victime** a indiqué qu'*elle* avait été menacée de mort par cet inconnu si *elle* ne se soumettait pas à ses volontés. » (*El Moudjahid* : 16-07-2010)

Le SN « **la victime** » est le seul candidat antécédent pour le pronom « *elle* » parce qu'il présente un fort degré de saillance locale.

▪ **Le degré de topicalité du référent**

Cette procédure repose, dans un premier temps, sur la recherche d'un référent topique dans la représentation sémantique du discours, l'interprétation découlant du choix du référent topique serait confirmée si ce référent cumule sa topicalité avec d'autres propriétés sémantiques et /ou syntaxiques. Ainsi, Walter KINSTCH et Teun VAN DIJK⁷³ proposent un classement des propriétés favorisant l'attribution de la référence des pronoms de première position à un référent qui :

- 1) est un syntagme nominal topique ;
- 2) a la propriété sémantique d'agent ;
- 3) occupe la fonction du sujet syntaxique
- 4) apparaît dans la première position dans la proposition ;
- 5) appartient dans la proposition principale.

En cela nous pouvons distinguer entre :

- **Le focus acteur**, c'est-à-dire l'élément jouant un rôle actif à un moment donné du discours. C'est généralement le dernier constituant ayant eu le rôle d'agent dans la phrase
- **Le focus du discours** qui est l'élément le plus important à un moment donné du discours. Il est choisi parmi les éléments non agents. Ainsi : un pronom en position d'agent se référera plutôt au focus acteur et un pronom dans une autre position sera lié au focus de discours.

Nous pouvons signaler que cette procédure ne fait qu'établir une cohérence partielle, c'est-à-dire un lien cohésif provisoire. Ainsi, l'interprétation définitive du pronom étant déterminée à partir de l'interprétation de l'ensemble de la proposition ou de la phrase et de sa cohérence avec les parties déjà traitées du discours.

Passons maintenant aux contraintes syntaxiques :

⁷³ KINSTCH W, VAN DIJK T., 1978, « Toward a model of text comprehension and production », *PSYCHOLOGICAL REVIEW* 85, (363-394).

1. Stratégies syntaxiques

Un facteur fréquemment évoqué dans les faits divers journalistiques algériens pour interpréter les anaphores pronominales est celui de la fonction syntaxique respective du pronom et de son antécédent. Dans une perspective cognitive, ce facteur a été décrit comme donnant lieu à deux stratégies de traitement :

- *La stratégie d'assignation au sujet*

Dans la plupart des cas, nous avons remarqué que les journalistes algériens utilisent la stratégie d'assignation au sujet qui consiste à attribuer au pronom, quelle que soit sa fonction syntaxique, le même référent que le SN antécédent qui est le plus proche et en position du sujet syntaxique. Le lecteur a tendance alors à donner des interprétations en faveur du sujet grammatical. En ce sens, il est possible de sélectionner le personnage qui occupe la fonction de sujet syntaxique dans la phrase précédant le pronom. Ainsi dans l'exemple suivant :

Le feu de l'amour

Un prétendant éconduit par la mère de sa dulcinée a décidé de se venger à sa manière.

Un prétendant éconduit par **la mère de sa dulcinée** a décidé de se venger à sa manière. **Le jeune M. T.**, âgé de 29 ans, n'a pas trouvé mieux que de brûler l'appartement de la famille qui l'a rejeté, arguant le jeune âge de la fille qui n'a que 15 ans. La nuit du 1er juillet, **il** met son plan à exécution. Les membres de la famille se lèvent en sursaut réveillés à 3 heures du matin par une fumée épaisse. La mère, âgée de 45 ans, et ses enfants de 27 et 10 ans ont dû sauter par la fenêtre. Ce qui leur a occasionné des fractures à différents endroits du corps. Suite à la plainte de la famille, **M. T.** a été arrêtée par la police et présentée devant le procureur de la République près le tribunal de Bordj Bou-Arréridj qui a décidé de **le** placer sous mandat de dépôt.

En prison, **il** devra réfléchir sur les dimensions de **son** acte. **Son amour "brûlant"** pour une fille de 15 ans aurait dû consumer **son cœur**, pas l'appartement.

(El Moudjahid : 07.07.2010)

Dans cet exemple, le pronom **il** se rattache-il- naturellement au SN sujet « **le jeune M.T** » au début de l'article de fait divers sous la forme nominale « **un prétendant** ».

En effet, cette stratégie dite du « sujet grammatical » a suscité des interprétations contradictoires. D'abord, elle est définie comme une stratégie purement syntaxique et ensuite, elle a été analysée comme une stratégie de co-référence au sujet thématique. Ainsi dans

l'exemple précédant « **le jeune M.T** » occupe la fonction de sujet syntaxique, mais il peut aussi être défini comme référent thématique, car il est le premier personnage introduit dans le texte et il effectue l'action de la première phrase. Ceci le place au rang de principal candidat au statut de référent thématique, autour duquel peut éventuellement se développer un récit.

- *La stratégie des fonctions parallèles*

La procédure des fonctions parallèles ou de parallélisme syntaxique permet de sélectionner les syntagmes nominaux qui ont la même fonction syntaxique que le pronom anaphorique. Selon D. Apothéloz⁷⁴, cette procédure est basée sur le fait que le pronom se voit attribuer préférentiellement le même référent que le SN le plus récent et qui occupe la même position syntaxique que lui. De ce fait, il est à noter que le pronom sujet serait donc rattaché à un SN sujet, et le pronom objet du verbe, à un SN objet. En effet, certains préfèrent substituer un critère de non-changement de rôle (actant/ patient) qui fonctionnerait selon le principe d'identification de la coréférence entre un SN et un pronom sur la base de leur identité de rôle dans l'action.

Nous présentons maintenant les contraintes morphologiques :

2. La procédure d'analyse morphologique

On retrouve ici la notion d' « accord », fréquemment étendue à la relation entre un pronom et son antécédent. Le pronom *il* par exemple définit sur les termes avec lesquels il peut faire chaîne, des contraintes strictement formelles : il ne peut s'agir que d'un groupe nominal masculin et singulier. Ainsi dans l'extrait de texte tiré du *Quotidien d'Oran* :

Arrestation d'un forcené pour dégradation de biens d'autrui

Un forcené en état d'ébriété a été appréhendé tôt dans la matinée d'avant-hier, aux environs de 4 heures, dans le village côtier de Bouiseville, par les éléments des services de police, relevant de la sûreté de daïra d'Aïn El Turck, apprend-on de sources policières. **Le mis en cause**, qui répond aux initiales S.T., et âgé de 26 ans, un repris de justice notoire, s'est subitement adonné à des actes de vandalisme en détériorant le mobilier d'un restaurant sis dans ledit village. Il a fallu l'intervention des policiers, alertés par le gérant de l'établissement, pour **le** maîtriser et **le** désarmer, indiquent nos sources.

Il a été déféré devant le parquet territorialement compétent et écroué sous les principaux chefs d'accusation de dégradation de biens d'autrui et de port d'arme prohibée.

⁷⁴ APOTHELOZ D., 1995, *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, DROZ. p. 76.

L'antécédent des pronoms « **il, le** » est nécessairement le GN, masculin singulier « **le mis en cause** » mentionné au début du texte sous la forme nominale « **un forcené** »

Pour ce qui concerne ce type de faits, il est clair que la prise en compte de la procédure morphologique présente l'avantage de fournir un critère décisif qui conduit au bon antécédent. Elle élimine de la liste des syntagmes nominaux qui violent l'accord morpho-syntaxique. Cependant, nous avons constaté quelques cas de ruptures et maladroites au niveau de la continuité référentielle, dû notamment au problème d'accord en nombre et en genre dans l'emploi de ces pronoms. A ce propos, nous pouvons noter que ces informations ne peuvent suffire à résoudre un pronom, mais qu'on obtient de la sorte une présélection tout à fait fiable des seuls candidats envisageables dont on peut faire varier l'étendue à volonté, en remontant dans le discours.

Nous abordons à présent les contraintes sémantiques qui influencent les choix des pronoms anaphoriques dans notre corpus journalistique.

3. Stratégies sémantiques induits par le cotexte

Il s'agit d'une procédure très puissante car elle utilise l'analyse des données sémantiques du texte pour rétablir la référence du pronom lorsque les procédures d'analyse morphosyntaxique ne permettent pas de déterminer l'antécédent correct. Elle implique donc un traitement sémantique du texte de plus haut niveau que le simple traitement syntaxique. A titre d'illustration, considérons l'exemple suivant tiré du *Quotidien d'Oran* :

Sept ans de réclusion pour le meurtre de son épouse

Poursuivi pour **le meurtre** de **son** épouse, **B.H.**, âgé de 30 ans, a été condamné hier à une peine de sept ans de réclusion. Selon les faits consignés sur l'arrêt de renvoi, l'après-midi du 16 août 2009, **le mis en cause** a entraîné **sa victime**, **H.R.**, âgée de 24 ans, **qui** était accompagnée de **leur petite fille**, dans un endroit isolé près d'une décharge sauvage, à équidistance entre les localités de Fleurus et de Hassiane Toual, sur le territoire de la daïra de Gdyl. **Il lui** a asséné des coups à la tête à l'aide d'une pierre, avant de tenter de **l'étrangler** avec **son** foulard. **La malheureuse** a rendu l'âme le 31 décembre aux UMC d'Oran **où elle** a été admise le jour de **son** agression dans un état comateux.

Hier à la barre, **l'accusé** a invoqué «les escapades de son ex-épouse» en déclarant «n'avoir pas eu l'intention de **la** tuer. Je voulais juste **la** convaincre de regagner le domicile conjugal». Le représentant du ministère public a souligné les déclarations contradictoires de l'accusé, avant de requérir une peine de 20 années de réclusion criminelle. Les défenseurs ont plaidé le bénéfice des circonstances atténuantes et ont demandé la requalification du chef d'accusation d'homicide volontaire en coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de **la** donner.

La référence des deux pronoms « **lui, l'** » ne peut être attribuée qu'après avoir interprété le sens de la proposition qui les inclut :

«Selon les faits consignés sur l'arrêt de renvoi, l'après-midi du 16 août 2009, **le mis en cause** a entraîné **sa victime, H.R.**, âgée de 24 ans, **qui** était accompagnée de **leur petite fille**, dans un endroit isolé près d'une décharge sauvage, à équidistance entre les localités de Fleurus et de Hassiane Toulal, sur le territoire de la daïra de Gdyel. **Il lui** a asséné des coups à la tête à l'aide d'une pierre, avant de tenter de **l'étrangler** avec son foulard »

A partir des indices sémantiques de ce passage, on peut attribuer le pronom **il** à l'antécédent « **le mis en cause** » et les pronoms « **lui, l'** » à l'antécédent « **sa victime H.R.** ». Dans ce cas, l'interprétation de ces pronoms ne se fait pas par la fonction grammaticale de l'antécédent ou par le principe de distance minimale entre le pronom et son antécédent, mais elle est guidée par le contexte, qui met en place une isotopie sémantique nettement dysphorique. Dans le même ordre d'idées, APOTHELOZ⁷⁵ a montré que lorsque le pronom est ambigu, son rattachement référentiel au SN peut dépendre des caractéristiques sémantiques du verbe, en particulier du fait que ce verbe comporte ce qu'on appelle *une causalité implicite*.

Passons maintenant aux contraintes pragmatiques :

4. Stratégies relevant des facteurs pragmatiques

Ces procédures utilisent les connaissances extralinguistiques pour déterminer le référent adéquat du pronom. Elles sont utilisées lorsque les indices morphosyntaxiques et sémantiques ne suffisent pas pour déterminer un antécédent unique. Ainsi dans :

CHLEF: Ils agressaient et volaient les citoyens

par Abbad Miloud

Lors **d'un barrage** dressé la semaine passée par la gendarmerie de la commune de Bouzghaïa à la sortie sud de la ville et après la fouille d'un véhicule de marque Peugeot 205 immatriculé dans la wilaya de Chlef, **ils** ont découvert une quantité de 140 bouteilles de diverses sortes de boissons alcoolisées ainsi qu'une épée, un marteau, trois cannes et trois couteaux à cran d'arrêt. **Les quatre personnes qui** étaient à bord du véhicule répondaient aux initiales MN, âgé de 26 ans, résidant à Chettia, sans profession, MH, âgé de 31 ans, résidant à Zéralda, sans profession, YK âgé de 32 ans résidant à Chettia, coiffeur et BN âgé de 34 ans, résidant à Ouled Farès, sans profession et repris de justice.

⁷⁵ APOTHELOZ D., 1995, p. 77.

Après une enquête minutieuse, il s'est avéré qu'*ils* avaient à *leur* actif plusieurs agressions et vols au niveau de la wilaya de Chlef. Les plus récents étaient commis au niveau des communes de Sidi Abderrahmane, Bouzghaïa et Chettia. **Certaines victimes les** ont reconnus. *Ils* ont été présentés devant le procureur de la république du tribunal de Ténès pour association de malfaiteurs, commercialisation illicite de boissons alcoolisées et port d'armes blanches. **Les quatre** ont été écroués. (*Le Quotidien d'Oran* : 2.9.2013)

Dans cet exemple, l'interprétation du pronom « *ils* » s'effectue à partir de nos connaissances générales qui nous permettent de penser que son antécédent est le SN « **gendarmes** » et non « **le barrage** ».

Il est important de noter que les informations véhiculées par le syntagme prédicatif ainsi que les connaissances activées par ces informations, qui sont déterminantes pour l'interprétation du pronom. De toute évidence, les procédures sémantiques et pragmatiques peuvent donc être unifiées au sein d'une stratégie d'extraction de la cohérence textuelle.

Toutefois, les textes de notre corpus sont pluri-référentiels (instancient au moins deux référents). De ce fait, nous avons répertorié quelques cas de ruptures et maladroites concernant l'emploi des pronoms personnels anaphoriques. Ces choix inappropriés sont en effet dus à un mauvais choix des pronoms personnels anaphoriques, problèmes de coréférence, discordance des marques d'accord en nombre et en genre par rapport à l'antécédent, absences d'antécédents légaux, difficultés dans l'identification de l'antécédent qui proviennent essentiellement de la présence dans le contexte linguistique de plusieurs candidats à la reprise, etc.

- **Cas d'ambiguïtés référentielles dans les deux journaux**

Tableau récapitulatif des cas d'ambiguïté référentielle dans les deux journaux

Journaux	Titres d'articles	Journalistes	Nombre de p.personnels	Analyse
Le Quotidien d'Oran	Cinq et trois ans de prison pour les accusés: Il l'agresse à coups de hache pour lui voler sa voiture	M Abdelyakine	8	-Problème d'accord en nombre -mauvais emploi des pronoms personnels

Blida: Huit et vingt ans de prison pour vol de voitures	Tahar Mansour	19	-Ambiguïté provoquée par la présence dans le contexte linguistique de plusieurs candidats à la reprise. -Répétition abusive d'un même SN qui aurait dû être pronominalisé.
Un adolescent se noie dans un barrage	M N	2	-mauvais emploi du pronom personnel « <i>lui</i> »
Blida : Les auteurs du vol de la poste arrêtés	Tahar Mansour	6	-Distance trop grande entre le pronom et le référent. -Mauvais emploi des pronoms personnels -Ambiguïté provoquée par la présence dans le contexte linguistique de plusieurs candidats à la reprise.
Une dispute, un mort et 7 ans de prison	Tahar Mansour	9	Ambiguïté provoquée par la présence dans le contexte linguistique de plusieurs candidats à la reprise.
Remchi: Un meurtre à Fehoul pour un lopin de terre	Khaled Boumedienne	11	-Répétition abusive d'un même SN qui aurait dû être pronominalisé

	Le crime de Mers El-Kébir élucidé: Le présumé assassin et son complice écroués	Rachid Boutlélis	9	-Distance trop grande entre le pronom et le référent -Problème d'accord en genre dans l'emploi des pronoms
	CHLEF : arrestation de l'assassin présumé d'un adolescent	Bencherki Otsmane	/	Ambiguïté référentielle
	Terrorisme: L'Algérien enlevé au Niger libéré		8	Ambiguïté provoquée par la présence dans le contexte linguistique de plusieurs candidats à la reprise.
El Moudjahid	Arrestations de 8 personnes dont 3 femmes : Drogue, sorcellerie et violence sur ascendants	M.M	3	Ambiguïté provoquée par la présence dans le contexte linguistique de plusieurs candidats à la reprise.

De ces brèves remarques ressortent deux points essentiels : le premier est que les pronoms personnels présupposent que le référent désigné est *déjà validé* dans l'information partagée par les interlocuteurs. Ainsi, en employant une forme pronominale, le journaliste signale implicitement à son récepteur qu'il existe un référent à sa portée. Comme le déclare KLEIBER :

« Le pronom donne le référent en continuité avec une situation déjà saillante ou manifeste »⁷⁶

Le second, qui découle du premier, est que ces pronoms sont des candidats idéaux pour un rôle thématique. En ce sens, ils obligent le lecteur à reconstituer une macro-unité textuelle qui relève de l'organisation du contenu et de sa continuité référentielle. De ce fait, il est important de souligner que l'usage de l'anaphore pronominale au moyen des pronoms personnels peut seulement se faire quand la clarté du texte n'est pas remise en question. En effet, le journaliste doit s'assurer non seulement qu'il s'agit effectivement de reprendre des informations connues

⁷⁶ KLEIBER G., 1994, p. 99.

par le lecteur, mais que le récepteur doit identifier le référent précis auquel la forme pronominale renvoie.

2. Facteurs favorisant le choix des anaphores démonstratives

La comparaison entre les deux journaux concernant l'emploi des anaphores démonstratives fait apparaître que ces dernières représentent (10,09%) dans le *Quotidien d'Oran* et (7,75 %) dans *El Moudjahid*. Ainsi, nous récapitulons dans le tableau suivant les différentes fonctions pragmatiques assumées par les anaphores démonstratives dans les deux journaux de notre corpus :

Tableau récapitulatif des différentes fonctions pragmatiques assumées par les anaphores démonstratives dans les deux journaux

Journaux	Titres d'articles	Fonction de l'anaphore démonstrative
El Moudjahid	Iran : Pendaison de deux trafiquants de drogue	<u>Le marquage d'un changement de topique ou une réorientation de l'attention du lecteur au niveau de la phrase ou du paragraphe. Dans ce cas, le démonstratif remplit surtout une fonction démarcative.</u> Ex. « deux trafiquants de drogue ont été pendus → cette pendaison »
	Tébessa : 4 personnes meurent calcinées dans un accident de la route	<u>Anaphore résomptive employée pour clore une séquence et passer à une autre. Elle résume ou encapsule une partie du texte antérieur, en hypostasiant un contenu propositionnel en une entité nominale.</u> Ex. « Quatre personnes appartenant à la même famille ont péri calcinées lorsque leur voiture a pris feu à la suite d'une collision avec un fourgon..... ce tragique accident »
	Effondrement d'un immeuble dans le Sud de l'Egypte : 13 morts	<u>Une fonction de désambiguïstation, évitement des répétitions lexicales, argumentation.</u> Ex. « L'effondrement d'un immeuble → cet immeuble de six étages → Ce bâtiment → ce type d'accident »
	Elle naît avec 14 orteils et 12 doigts	<u>Introduction d'information encyclopédique.</u>

		Ex. « En effet, Lei Yadi Min possède 14 orteils et 12 doigts ! D'abord interloquée, la mère tente aujourd'hui d'inscrire <i>cette différence peu banale</i> dans le Guinness des Records. »
	Relizane : Saisie de 20.000 cartouches de cigarettes de contrebande	<u>Progression de l'information.</u> Ex. 20.000 cartouches de cigarettes de contrebande → <i>cette quantité de cigarettes de marque étrangère</i>
	Une tentative de trafic de drogue avortée à l'ouest du pays Cour d'Alger : 3 ans de prison pour soutien au terrorisme	<u>Anaphore conceptuelle, condensation de l'information</u> Ex 1. « Une brigade des garde-frontières a réussi à mettre en échec une tentative d'introduction d'une quantité de 11 kg de kif traité la nuit de dimanche à hier, au niveau de la commune de Sidi Boudjnane dans la daïra de Bab El Assa (Tlemcen). <i>Cette opération</i> est la deuxième du genre en moins d'une semaine » Ex 2. « Appelés à la barre, les accusés nient en bloc <i>ces accusations</i> et reviennent sur <i>leurs</i> déclarations en affirmant qu' <i>ils</i> n'ont rien à voir avec <i>cette histoire</i> »
	Mostaganem : La gendarmerie démantèle un trafic d'armes à feu	<u>Marquage d'un point de vue, argumentation.</u> Ex. un groupe de personnes → <i>cette association de malfaiteurs</i> commerce illégal d'armes à feu → <i>ce commerce illicite</i>
	Brésil : Un homme se fait retirer le couteau qu'il a dans la tête trois ans après	Démonstratif : « cela » résumant
	-Tizi-Ouzou : 20 ans de prison fermes pour détention et vente de stupéfiant -Affaire de la pêche illicite de thon rouge : Verdict le 14 juillet prochain	<u>Anaphore conceptuelle, condensation de l'information</u> Ex. <i>cette affaire</i>

	<p>-Justice-Procès : Trois ans de prison ferme contre un individu accusé de falsification de décisions d'octroi de lots de terrain</p> <p>-Il devait avoir lieu hier au tribunal d'Azazga : Le procès de l'affaire de dilapidation des fonds de la BNA renvoyé au 14 mars</p> <p>- PROCÈS DE L'AFFAIRE DES 28 QX DE KIF TRAITÉ, SAISIS À TLEMCEN : Perpétuité requis pour 7 accusés</p>	
Le Quotidien d'Oran	<p>MOSTAGANEM: Une baignade fatale pour un émigré près de Bosquet</p>	<p>« Une baignade qui a fini tragiquement. En effet, le corps sans vie du jeune émigré natif de Hadjadj, âgé de 17 ans, a été repêché dans une plage non surveillée près de Bosquet, sur le littoral de Mostaganem, a-t-on appris de sources crédibles → <i>Cela, démonstratif résumant</i></p>
	<p>Médéa : Une dette, un mort et 10 ans de prison</p>	<p><u>Marquage d'un point de vue, argumentation</u></p> <p>L'alcool-→ <i>ce pire ennemi de l'individu et de la société</i></p>
	<p>- 13 kilos de kif saisis et huit arrestations</p> <p>-De faux documents pour un vrai crédit: Sept ans de prison pour un escroc</p> <p>-Tiaret : 34 condamnations dans l'affaire de l'APC</p>	<p><u>Anaphore conceptuelle, condensation de l'information</u></p> <p>Ex. <i>Cette affaire</i></p>

Après avoir abordé les fonctions référentielles et les différentes stratégies mises en œuvre dans le choix des anaphores démonstratives dans les faits divers journalistiques algériens, nous allons traiter les différentes contraintes qui déterminent l'utilisation des anaphores relatives.

3. Facteurs favorisant le choix des anaphores relatives

A partir des données relevées dans les tableaux ci-dessus, nous observons une grande différence dans le nombre d'occurrences des anaphores relatives entre le *Quotidien d'Oran* (334) et *El Moudjahid* (167).

En s'appuyant sur les exemples tirés de notre corpus, nous avons remarqué une fréquence remarquable des deux types de relatives à fonction anaphorique :

- La proposition relative déterminative ou restrictive (PRR) qui sert à restreindre l'extension du groupe nominal. En plus, elle est nécessaire à l'identification référentielle de l'antécédent (sa suppression modifie le sens de la phrase).
- La proposition relative explicative ou appositive : elle est descriptive et peut être effacée puisqu'elle ne joue aucun rôle dans l'identification référentielle de l'antécédent.

L'usage de ces relatives permet d'opérer un enchaînement des événements et une hiérarchie des informations dans un texte de fait divers. On voit là l'importance des anaphores relatives non seulement dans la structuration des faits divers mais aussi dans l'établissement de la cohésion référentielle de ces textes journalistiques. En effet, les journalistes peuvent, au moyen de cette structure, employer une langue plus soignée.

Quelles sont alors les stratégies discursives qui influencent le choix des anaphores possessives dans les faits divers de la presse algérienne ?

4. Facteurs favorisant le choix des anaphores possessives

Nous observons que le *Quotidien d'Oran* est riche en anaphores possessives (17,33%) contrairement au journal *El Moudjahid* qui ne contient que (7,75%). Ce constat s'explique par le fait que les adjectifs et pronoms possessifs fournissent une description plus explicite du

réfèrent visé et en plus, ils maintiennent la continuité référentielle des faits divers journalistiques.

Nous avons constaté aussi que l'emploi fréquent des possessifs en fonction anaphorique par les journalistes du Quotidien d'Oran a un effet d'atténuation de la rupture entraînée par le changement des personnages.

Notons aussi que les adjectifs possessifs ont une fonction semblable à celle des pronoms personnels, de ce fait, ils contribuent au renforcement de la cohésion textuelle et permettent au lecteur de s'orienter mieux dans l'espace du texte de fait divers.

En guise de conclusion

Dans ce chapitre, nous nous sommes attachés, dans un premier temps, à présenter quelques tableaux avec des données statistiques que nous avons établie à partir de nos exemples des journaux consultés, le *Quotidien d'Oran* et *El Moudjahid*. Notre but est de savoir s'il existe des différences quantitatives dans l'emploi des marqueurs anaphoriques de chaque quotidien. Ensuite, nous avons porté notre attention sur les différentes stratégies de résolution mises en œuvre pour la sélection de l'antécédent des pronoms anaphoriques. Notre objectif était de montrer dans quelle mesure sont importantes les connaissances syntaxiques, sémantiques, pragmatiques et encyclopédiques pour résoudre les ambiguïtés référentielles dans la sélection du bon antécédent des pronoms anaphoriques.

En bref, nous pouvons dire que c'est une faute grave contre l'usage que de ne pas faire l'anaphore pronominale lorsqu'elle est possible.

CONCLUSION GENERALE

Conclusion générale

Les phénomènes de reprise peuvent être un handicap très lourd dans la recherche du sens d'un texte si on les maîtrise mal. En effet, les locuteurs éprouvent de grandes difficultés à utiliser correctement les anaphores pronominales et ils font, en général, de nombreuses fautes ; ou alors ils ont souvent tendance à répéter les syntagmes nominaux et ne pas utiliser du tout les pronoms anaphoriques.

Dans le cadre du doctorat en sciences de langage, la présente recherche se veut une contribution à la résolution des problèmes rencontrés lors de la production et/ou l'interprétation de l'anaphore pronominale dans le discours journalistique de la presse écrite algérienne d'information quotidienne. Plus concrètement, elle cherche à voir en quoi les anaphores pronominales peuvent avoir une influence sur les pratiques langagières des journalistes algériens et de quelle manière elles permettent de mieux comprendre les faits divers journalistiques. Bref, elle cherche également à voir à quoi l'analyse des pronoms anaphoriques peut contribuer à la cohésion et l'organisation textuelle des faits divers du discours journalistique algérien.

Pour atteindre notre objectif, nous avons commencé notre travail par une partie théorique contenant une présentation des principales approches de l'anaphore pronominale : l'approche des remarqueurs classiques, l'approche textuelle-fonctionnelle, l'approche mémorielle, l'approche pragmatique, l'approche pragma-sémantique. Ces différents types d'approches expriment des points de vue originaux et très intéressants sur les divers aspects du comportement des pronoms anaphoriques. En plus, elles reflètent les nouveaux chemins qui tentent d'emprunter la recherche actuelle sur l'anaphore pronominale et pourront de ce fait intéresser tous ceux qui s'occupent de l'analyse de la structure sémantique des expressions anaphoriques et référentielles, et qui étudient la façon dont celles-ci participent, en combinaison avec des mécanismes pragmatiques et cognitifs, à la construction de texte et de discours.

Néanmoins, c'est la partie pratique qui porte les fruits de tout notre travail. Cette partie contient des analyses quantitatives et qualitatives des anaphores pronominales produites dans le discours journalistique algérien. L'objectif visé dans notre étude est triple. Il s'agissait de

montrer les rôles et les fonctionnements de ces anaphores au niveau référentiel, textuel et discursif dans la presse algérienne ; l'influence du genre de texte sur l'usage des pronoms anaphoriques ; les facteurs intervenant dans le choix de ces pronoms dans les faits divers de la presse algérienne.

En examinant un corpus journalistique constitué d'un ensemble de faits divers tirés de deux quotidiens d'information générale de la presse algérienne d'expression française : *El Moudjahid* et *le Quotidien d'Oran*, nous avons relevé quelques spécificités du discours journalistique algérien en ce qui concerne l'emploi des anaphores pronominales :

- d'abord, la densité des expressions anaphoriques pronominales dans les textes de faits divers des journaux algériens est assez forte.
- nos résultats tendent ainsi à confirmer l'absence d'une différence dans l'usage de l'anaphore pronominale dans les pratiques langagières des journalistes algériens.
- les anaphores pronominales contenues dans les faits divers de la presse algérienne sont majoritairement des pronoms personnels, des anaphores démonstratives, des anaphores relatives et possessives.
- nos observations montrent également que les pronoms personnels dominent nettement le corpus. La proportion de ces pronoms augmente où aucune dénomination du référent n'est pas disponible ou pour éviter la répétition. Ainsi, ils ont tendance à se trouver près de leurs antécédents et ils signalent qu'un objet unique occupe le centre d'attention. Ce constat est un indice fort pour mettre en tête l'emploi des pronoms personnels en tant que marques de la continuité référentielle dans les récits de fait divers. Toutefois, les textes des faits divers sont pluri-référentiels (ils contiennent au moins deux référents humains), ce qui augmente les risques d'ambiguïtés dans l'identification du bon antécédent de l'expression pronominale. De ce fait, les journalistes algériens tendent à utiliser les expressions nominales qui se répartissent entre les SN définis et les démonstratifs pour dénicher le bon candidat et diminuer les ambiguïtés pronominales.
- il nous semble intéressant de signaler que la très grande majorité des anaphores démonstratives répertoriées dans notre corpus sont les pronoms démonstratifs qui sont utilisés, d'une part, comme des marqueurs cohésifs (dans la mesure où ils reprennent un élément déjà mentionné dans le texte), d'autre part, comme des marqueurs de changement thématique, puisqu'ils orientent l'attention du lecteur sur un référent qui n'est cependant pas celui qui était attendu pour assurer la continuité référentielle. Ainsi, nous avons remarqué une forte tendance à l'emploi des anaphores démonstratives fidèles qui sont liées à de simples répétitions de la dénomination précédente (*un accident* → *cet accident*,

une femme → *cette femme*, *une entreprise* → *cette entreprise*,...etc.). Ces anaphores interviennent quand plusieurs objet de discours sont en concurrence dans la mémoire active, elles opèrent certaines désambiguïisations qui seraient impossible à réaliser, notamment par un pronom personnel de troisième personne, et des anaphores infidèles telles : les anaphores démonstratives par synonymie, les anaphores démonstratives résomptives qui jouent une fonction de liaison entre les phrases d'un même paragraphe et entre les paragraphes d'un même article (*Deux trafiquants de drogue ont été pendus* → *cette pendaison*). Ce type d'anaphore est considéré comme à la fois signe de continuité et de rupture : continuité assurée par la thématisation et rupture par la prédication (elle est presque toujours réalisée par un reclassement lexical). De plus, l'anaphore résomptive est porteuse d'une évaluation ou d'une orientation argumentative. De plus, nous avons pu relever plusieurs occurrences d'anaphores démonstratives conceptuelles de type (*ce drame, cet acte, cette affaire, ce phénomène, cette situation, cette opération, cet attentat ...etc.*) qui permettent au locuteur d'émettre son jugement et de manifester sa subjectivité quand il ne savait pas comment dénommer autrement le référent.

- Les pronoms relatifs anaphoriques sont aussi nombreux dans les faits divers journalistiques algériens. Ils se répartissent en deux groupes : les pronoms relatifs simples et les pronoms relatifs composés. Ils introduisent généralement des propositions relatives déterminatives (restrictives) et des relatives appositives. Les premières servent à l'identification référentielle de l'antécédent. A cet égard, le journaliste peut apporter des informations essentielles à un interlocuteur désirant obtenir expressément ou tacitement des renseignements sur l'objet de discours. Notons que la suppression d'une proposition relative restrictive a pour effet de produire un énoncé non pertinent dans la mesure où elle change le sens de la principale. Toutefois, les propositions relatives descriptives ou appositives ne participent pas à la construction référentielle de l'antécédent mais apportent une assertion supplémentaire du locuteur à propos d'un antécédent déjà construit : une explication d'un rapport sémantique d'opposition entre prédication de la principale et prédication de la relative, un rappel d'information pertinente, etc.

Soulignons que le facteur affectant l'usage de ces anaphores est celui consistant à investir les fonctions suivantes : l'enchaînement des événements et la hiérarchie des informations qui assurent la cohérence thématique et l'organisation informationnelle dans le discours journalistique à visée narrative, le nivellement de l'espace cognitif partagé et la pertinence des informations, l'explication et la justification, l'insertion d'un jugement ou d'un commentaire subjectif.

- il nous convient de préciser enfin que le taux élevé des possessifs anaphoriques dans les faits divers des journaux algériens permet au locuteur d'éviter la répétition d'un groupe nominal afin d'assurer la continuité référentielle. Ces pronoms contribuent à maintenir le thème qu'ils reprennent, et remplissent de cette manière un rôle important dans la structuration du texte. Ils expriment généralement des relations entre le protagoniste principal du fait divers et ses proches (famille, voisinage). Sachant que dans un récit de fait divers où le journaliste se contente de raconter des événements ponctuels les uns à la suite des autres, la tendance à utiliser les déterminants possessifs avant les noms relationnels fait qu'un même référent possédé change de désignation en fonction des différentes relations qu'il entretient avec différents possesseurs.

Pour résumer, nous pouvons dire que la tentative de faire comprendre une notion grammaticale comme l'anaphore pronominale par ses aspects sémantico-pragmatiques permet d'une part de favoriser le développement d'une meilleure compétence langagière et d'autre part de favoriser la compréhension du fonctionnement de la langue.

PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Au terme de ce parcours, il apparaît que cette étude qui se fonde sur l'examen et l'exploitation des rôles que peuvent jouer les facteurs sémantiques et pragmatiques dans le choix des anaphores pronominales dans le discours journalistique a relevé un certain nombre de questions et de problèmes qui sont restés en suspens. Nous reprendrons ici les questions qui nous paraissent cruciales.

Premièrement, l'interrelation de ces facteurs qui déclenchent l'emploi des pronoms anaphoriques, un fait qui n'a pas toujours été suffisamment mis en valeur.

Deuxièmement, il manque une analyse approfondie de chaque type d'anaphore pronominale.

Troisièmement, il nous semble intéressant que notre étude devra être étendue à d'autres genres et à d'autres registres (les conversations orales spontanées) ou même à d'autres langues (nous espérons continuer ce travail dans une recherche linguistique très approfondie sur d'autres corpus constitués de deux langues différentes par exemple : l'arabe et le français). Dans le même but, il nous semble intéressant d'approfondir notre recherche que nous avons entamée sur l'anaphore mixte arabe-français dans un discours en langue française.

Enfin, notre recherche nous a conduit à poser des questions qui ne peuvent recevoir des réponses que par une approche qui accorde une place importante à la psycholinguistique.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

ADAM J-M., 1984, *Le récit*, Paris : PUF, coll. Que sais-je ?, n° 2149.

ADAM J-M., 1990, *Éléments de linguistique textuelle : théorie et pratique de l'analyse textuelle* : Mardaga.

ADAM J-M., 1994, *Le texte narratif*, Paris : Nathan.

ADAM J-M., 2001, *Les textes : types et prototypes*, Paris : Nathan.

ADAM J-M, REVAZ F., 1996, *L'analyse des récits*, Paris : Seuil, coll. Mémo, n° 20.

ADAM J-M., 2005, *La linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours*, Armand Colin.

APOTHELOZ D., 1995, *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*. Langue et culture, Genève : Droz.

ARIEL, M., 1990, *Accessing Noun Phrase Antecedent*, London, Routledge.

ARNAULD et LANCELOT., 1960, *Grammaire générale et raisonnée*, Paris, Republications Paulet, 1969.

ARNAULD A, NICOLE P., 1970, *La logique ou l'art de penser*, Paris : Flammarion.

ARRIVÉ, M., GADET, F., GALMICHE, M., 1986, *La grammaire d'aujourd'hui*. Paris, Flammarion.

ARRIVÉ, M., BLANCHE-BENVENISTE, C., CHEVALIER, J.C., PEYTARD, J., 1964, *Grammaire Larousse du français contemporain*. Paris, Larousse.

BACRY P., 1992, *Les figures de style*, Paris : Flammarion.

BAILLY A., 1968, *Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal*, Genève : Slatkine.

BAYLON C & FABRE P., 1973, *Grammaire systématique de la langue française*. Nathan : Paris.

BENVENISTE E., 1966, *Problème de linguistique générale* [1/2], Paris : Gallimard.

- BERTRAND O, PREVOST S, CHAROLLES M, François J, SCHNEDECKER C., 2008, *Discours, diachronie, stylistique du français. Etudes en hommage à Bernard Combettes*, Berlin : Peter Lang.
- BONNARD H., 1950, *Grammaire française des lycées et des collèges*, Sudel.
- BROWN G., YULE G., 1983, *Discourse analysis* : Cambridge University Press.
- CARTER-THOMAS S., 2000, *La cohérence textuelle. Pour une nouvelle pédagogie de l'écrit*, L'Harmattan.
- CHARAUDEAU P., 1996, *Grammaire du Sens et de l'Expression*, Paris : Hachette.
- CHARAUDEAU P., 1997, *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, Paris, Nathan.
- CHARAUDEAU P., 2009, *Identités sociales et discursives du sujet parlant*, L'Harmattan.
- CHAROLLES M., 2002, *La référence et les expressions référentielles en français*, Paris, Ophrys.
- CHEVALIER J.C et alii., 1982, *Grammaire Larousse du français contemporain*. Larousse : Paris.
- CHEVALIER L. 2004, *Splendeurs et misères du fait divers*, Librairie Académique Perrin.
- COMBETTES B., 1983, *Pour une grammaire textuelle*, Bruxelles : Duculot.
- CORBLIN F., 1987, *Indéfinis, définis et démonstratifs*, Genève : Droz.
- CORBLIN F., 1995, *Les formes de reprise dans le discours. Anaphores et chaînes de référence*, PUR.
- CORBLIN F, GARDENT C., 2005, *Interpréter en contexte*, Paris : Lavoisier.
- CORNISH F., 1986, *Anaphoric Relation in English and French: A Discourse perspective*, London, Croom Helm.
- CUSIN-BERCHE F., 2003, *Les mots et leurs contextes*, Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle, Université Paris III.
- DELOFFRE F, HELLEGOUARC'H J., *Eléments de linguistique française*, boulevard Saint-Germain : SEDES.
- DOSTIE G., 2004, *Pragmaticalisation et marqueurs discursifs, analyse sémantique et traitement lexicographique*, Bruxelles : Duculot.

- DUBOIS J. & LAGANE R., 1973, *La nouvelle grammaire du français*, Paris : Larousse.
- DUBOIS J., 1965, *Grammaire structurale du français, nom et pronom*, Paris : Librairie Larousse.
- DUBIED A, LITS M., 1999, *Le fait divers*, Paris : PUF.
- DUBIED A., 2004, *Les dits et les scènes du fait divers*, Paris : Droz.
- DUCROT O., 1984, *Le Dire et le Dit*, Paris : Minuit.
- DUCROT O, SCHAEFFER J-M., 1995, *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris : Seuil.
- DUCROT J.-P. et al., 2005, *Cours d'initiation à la didactique du français langue étrangère en contexte syrien*, AUF, Bureau Moyen-Orient, Beyrouth, Liban.
- FANTANIER P., 1977, *Les figures du discours*, Paris : Flammarion.
- FUCHS C & MILNER J., 1979, *A propos des relatives*, SELAF, Paris.
- FUCHS C., 1994, *Paraphrase et énonciation*, Ophrys.
- GAPANY J., 2004, *Formes et fonctions des relatives en français : étude syntaxique et sémantique* : Peter Lang.
- GENOUVRIER E & DESIRAT, HORDE T., 1992, *Nouveau dictionnaire des synonymes*, French & European Publications, Incorporated.
- GODARD, D., 1988, *La syntaxe des relatives en français*. Paris, Ed. du CNRS.
- Grand Larousse de la langue française*, 1977, Paris, Larousse [Tome 6, 5019-5033].
- GREVISSE M., 1980, *Le bon usage*, Paris : Duculot.
- GREVISSE M & GOOSSE A., 1995, *Nouvelle grammaire française : de boeck*.
- JAUBERT A., 2005, *Cohésion et cohérence. Etudes de linguistique textuelle* : ENS.
- HEINZ M., 2003, *Le possessif en français. Aspects sémantiques et pragmatiques*, Bruxelles, De Boeck-Duculot.
- JEANDILLOU J-F., 2006, *L'analyse textuelle*, Paris : A. Colin.
- KERBRAT ORECCHIONI C., 1990, *Les interactions verbales*, Paris : Armand Colin.
- KLEIBER, G., 1981, *Problèmes de référence. Descriptions définies et noms propres*, Paris, Klincksieck.

- KLEIBER G., 1984, *Recherches en pragma-sémantique*, Paris :Klincksieck
- KLEIBER G, 1990, *La Sémantique du prototype*, Paris, PUF.
- KLEIBER G., 1994, *Anaphores et pronoms. Champs linguistiques*, Louvain-la-Neuve : Duculot.
- KLEIBER G., 2001, *L'anaphore associative*, Paris: PUF.
- KLEIBER G, SCHENDECKER C, TYVAERT J-E., 1997, *La continuité référentielle, Recherche linguistique 20* : Université de Metz- Klincksieck.
- KLINKENBERG J-M., 2000, *Précis de sémiotique générale*, Paris : Seuil.
- LAROUSSE P., 1872, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome huitième.
- LUNDQUIST L., 1980, *La Cohérence textuelle : syntaxe, sémantique, pragmatique*, Copenhague : Nyt Nordisk Forlag Arnold Busck.
- MAINGUENEAU D., 1976, *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours*. Hachette.
- MAINGUENEAU D., 1984, *Genèses du discours*, Liège : Mardaga.
- MAINGUENEAU D, CHARAUDEAU P., 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris : Seuil.
- MAINGUENEAU D., 1996, *Les termes clés de l'analyse du discours*, Paris : Seuil.
- MAINGUENEAU D., 1999, *Syntaxe du français*. Hachette.
- MAINGUENEAU D., 2005, *Analyser les textes de communication*, Paris : A. Colin.
- MOESCHLER J, BEGUELIN M-J., 2000, *Référence temporelle et nominale*, Berlin : Peter Lang.
- MOIRAND S., 1990, *Une grammaire des textes et des dialogues*. Hachettes.
- MOIRAND S., 2007, *Les discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre*, Paris : PUF.
- MOUNIN G. *et al.*, 1974, *Dictionnaire de la linguistique*, Paris : P.U.F.
- MULLER C., 1996, *La subordination en français*, Paris : A. Colin.
- MULDER W DE, TASMOWSKI-DE RYCK L, VETTERS C., 1997, *Relations anaphoriques et (in)cohérence*, Amsterdam : Rodopi.
- POTTIER B., 1973, *Le Langage*, Paris : Centre d'Etude et de Promotion de la Lecture.

- POUGEOISE M., 1996, *Dictionnaire didactique de la langue française*, Paris : Armand Colin.
- RASTIER F., 1987, *Sémantique interprétative*, Paris : PUF.
- REBOUL A., 1990, *Pragmatique de l'anaphore pronominale*, Sigma.
- REBOUL A., 1991, *Le système des pronoms personnels en français contemporains*, Tranel.
- REBOUL A, MOESCHLER J., 1994, *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris : Seuil.
- REBOUL A, MOESCHLER J, JAYEZ J, LUSCHER J-M., 1994, *Langage et pertinence : référence temporelle, anaphore, connecteurs et métaphore*, Presse Universitaire de Nancy.
- REBOUL A, MOESCHLER J., 1998, *Pragmatique du discours. De l'interprétation de l'énoncé à l'interprétation du discours*, Paris : A. Colin.
- REBOUL A, MOESCHLER J., 1998, *La pragmatique aujourd'hui, une nouvelle science de la communication*, Paris : Seuil.
- RICOEUR P., 1980, *La narrativité*, Paris : CNRS.
- RIEGEL M, PELLAT J-C, RIOUL R., 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris : PUF.
- SANFELD K., 1936, *Syntaxe du français contemporain*. Paris, Champion.
- SCHNEDECKER C., 1997, *Nom propre et chaînes de référence*, Paris, Klincksieck.
- SPERBER D, WILSON., 1989, *La pertinence. Communication et cognition*, Paris : Minuit.
- TESNIÈRE, L., 1965, *Éléments de syntaxe structurale*. Paris, Klincksieck.
- TOMASSONE R., 1996, *Pour enseigner la grammaire* : Paris, Delagrave, col. Pédagogie.
- TOURATIER, C., 1980, *La relative. Essai de théorie syntaxique*. Paris, Klincksieck.
- VAN DIJK T. A., 1988, *Newes as a discourse*, Hillsdale, NJ : Erlbaum.
- VET J-P, VETTERS C, DE MULDER W., 2001, *Anaphores pronominales et nominales : études pragma-sémantiques*, Amsterdam : Rodopi.
- VIGNAUX G., 1976, *L'argumentation. Essai d'une logique discursive*, Genève : Paris, Librairie Droz.

WAGNER, R.-L., Pinchon, J., 1991, *Grammaire du français classique et moderne*. Paris, Hachette.

WALKER, M.A. *et al.* (eds), 1998, *Centering Theory in Discourse*, Oxford Clarendon Press.

WILMET, M., 1997, *Grammaire critique du français*. Louvain-Paris, Duculot.

ARTICLES

ABLALI D., 2013, « Types, genres, généricité en débat avec J.-M. Adam », *Pratiques*, pp. 216-232.

ABLALI D., « Les éditoriaux entre deux pratiques culturelles »,

ADAM J.-M., 1997, « Unités rédactionnelles et genres discursifs : cadre général pour une approche de la presse écrite », in *Pratiques* n° 94, Metz.

ADAM J.-M. & HERMAN T., 2001, « Genres de la presse écrite et analyse de discours », *Semen* n° 13.

ACHARD-BAYLE G., 2001, « Entre langue, discours (texte), et narration : sur le choix de l'anaphore dans un exemple de style/discours indirecte libre », *Marges linguistiques* n°1, pp. 1-18.

AIT DAHMANE K., 2005, « La conquête de l'Algérie dans les écrits militaires (1830-1847). Désignations et représentations de l'altérité. Université Paul Valéry, MontpellierIII.

AIT DAHMANE K., 2007, « Catégorisations et stéréotypisations de l'altérité dans le discours de conquête (1830-1847) », *Insaniyat* n°37, pp. 103-116.

APOTHELOZ D, REICHLER-BEUELIN M.-J., 1995, « Construction de la référence et stratégies de désignation », *Tranel* n° 23, pp227-271.

APOTHELOZ D, PEKAREK DOEHLER S., 2003, « Nouvelles perspectives sur la référence : des approches informationnelles aux approches interactionnelles » *Verbum XXV* n°2, pp110-136.

ASCHER N., 1996, « L'interface sémantique-pragmatique et l'interprétation du discours », *In Langages* n°123, sémantique du discours, pp. 30-50.

BARTHES R., 1981, « Structure du fait divers », *in Essais critiques*, Paris, Seuil, pp.188-196.

- BENNINGER C, THEISSEN A., 2000, « L’anaphore pronominale *in absentia* : le cas de *certain* », *Verbum*, XXII/4, pp. 347-362.
- BENNINGER C., 2001, « L’indéfini *certain* en emploi pronominal : plusieurs types d’anaphores », in BURIDANT C. et al (éds), *Par monts et par vaux*, itinéraires linguistiques et grammaticaux, Louvain-Paris, Peeters, pp.15-29.
- BENVENISTE E., « la nature des pronoms » *In Problèmes de linguistique générale*, 1, Paris, Gallimard, 1966.
- BENZAKOUR F., 1984, « Les relatives déictiques », *In Kleiber, G. (dir.) : Recherches en pragma-sémantique*. Paris, Kincksieck, 75-106.
- BERRENDONNER A., 1983, « Connecteurs pragmatiques et anaphore », *Cahiers de linguistique française* n°5, pp. 215-246.
- BERRENDONNER A, REICHLER-BEGUELIN M-J., 1995, « Accords associatifs », *Cahiers de Praxématique* n°24, pp. 21-42.
- BRAUDEAU M, « VAUGELAS CLAUDE FAVRE seigneur de (1585-1650) », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 23 novembre 2013. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/claude-vaugelas/>
- BRONCKART J-P. & SCHNEUWLY B., 1985, « Connexion et cohésion dans quatre types de textes d’enfants ».
- BRONCKART J.-P., 1996, « Activité langagière, texte et discours. Pour un interactionnisme socio-discursif ». Neuchâtel et Paris : Delachaux & Niestlé.
- CADIOT, P., 1976, « Relatives et infinitives « déictiques » en français », *DRLAV*, 13, 1-64.
- CHARAUDEAU P., 2006, « Discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérivés », *Semen* [En ligne], URL : <http://semen.revues.org/2793>
- CHAROLLES M., 1976, « Grammaire de texte-théorie du discours-narrativité », *Pratiques* n°11-12, pp. 133-154.
- CHAROLLES M., 1978, « Introduction aux problèmes de la cohérence verbale », *Langue Française*, 38, pp. 7-42.
- CHAROLLES M, SCHNEDECKER C., 1993, « Coréférence et identité : le problème des référents évolutifs » *Langages* n°112, pp. 106- 126.

- CHAROLLES M., 1995, « Comment repêcher les derniers ? Analyse des expressions anaphoriques en ce dernier », *Pratique* n° 85, pp. 89-112.
- CHAROLLES M., 1995, « Cohésion, cohérence et pertinence de discours », *Travaux de linguistique* n°29, pp. 125-151.
- CHAROLLES M., 1997, « Les reprises démonstratives en *ce dernier* dans les textes contemporains de grande diffusion », in O. Välikangas & J. Härmä (eds), *Travaux et Recherches en Linguistique Appliquée* 1, pp. 1-73.
- COLLETTA J-M., 2004, « Le développement de la parole chez l'enfant âgé de 6 à 11 ans ». *Corps, langage et cognition*, Mardaga.
- COMBETTES B., 1986, « Introduction et reprise des éléments d'un texte », *Pratiques* 49, pp. 69-84.
- COMBETTES B., 1995, « Le statut de la séquence *celui +expansion* : aspects syntaxiques et textuels », *Pratiques* n° 87.
- CONDAMINES A., 2005, « Anaphore nominale infidèle et hyperonymie : le rôle du genre textuel », *Revue de sémantique et Pragmatique* 18, pp.33-52.
- CORBLIN F., 1998, « celui-ci anaphorique : un mentionnel » *In Langue française*, Vol.120 n°1. Les démonstratifs : théorie linguistique et textes littéraires, pp. 33-43. [En ligne URL : <http://www.persee.fr>]
- CORBLIN F., 1985, « Remarques sur la notion d'anaphore », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 15 n°1, pp. 173-195.
- CORBLIN F., 1990, « Les groupes nominaux sans nom du français », in *KLEIBER*, pp. 63-80.
- CORNISH F., 1990, « Anaphore pragmatique, référence et modèle du discours », in *L'anaphore et ses domaines*, G. KLEIBER & J-E. TYVAERT, Paris : Klincksieck. pp. 81-96.
- CORNISH F., 1995, « Référence anaphorique, référence déictique, et contexte prédicatif et énonciatif » *Sémiotique* n°8, p. 50.
- CORNISH F., 1998, « Les chaînes topicales : leur rôle dans la gestion et la structuration du discours », *Cahiers de grammaire* n°23, pp. 19-40.
- CORNISH F., 2000, « L'accessibilité cognitive des référents, le centrage d'attention, et la structuration du discours : une vie d'ensemble » *Verbum XXII* n°1, pp. 7-30.

- CORNISH F., 2009, « Le rôle des anaphores dans la mise en place des relations de cohérence dans le discours : l'hypothèse de J.R. Hobbs », *Journal of French Language Studies*, 19 (2), pp. 159-181.
- DE MULDER W., 1995, « Prolégomènes à une théorie « mentaliste » des référents évolutifs » *Sémiotiques* n°8, pp. 109-131.
- DE MULDER W., « Du sens des démonstratifs à la construction d'univers », *In Langue française*. Vol. 120 n°1. Les démonstratifs: théorie linguistique et textes littéraires, pp. 21-32. [En ligne, URL : <http://www.persee.fr>]
- DE MULDER, W., 2000, « Démonstratifs et accessibilité », *Verbum*, t. XXII, n° 1, 125.
- DE MULDER, W., 2000, *Le langage et la constitution du monde*, Document de Synthèse de l'Habilitation à diriger des recherches, Arras, Université d'Artois.
- CROLL A, OULD TAYEB N., 1998, « Presse gouvernementale et presse dite « indépendante » en Algérie : quelles différences ? », Vol. 57, pp. 72- 89. [En ligne, URL : <http://www.persee.fr>]
- DESCOMBES-DENERVAUD M & JESPERSEN J., 1992. « L'anaphore conceptuelle dans l'argumentation écrite ». *Pratiques*. N°73.
- DOMINIQUE K., 2002, « Marine M'SILI, *Le fait divers en République. Histoire sociale de 1870 à nos jours* », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies* [En ligne], Vol. 6, n°1, mis en ligne le 03 février 2009, Consulté le 30 décembre 2010. URL : <http://chs.revues.org/index267.html>
- DUBIED A & LITS M., 2008, « Les récits de faits divers et les récits people : normes, intimité et identité », *La revue européenne des pratiques médiatiques et culturelles*, N° Spécial.
- DUPONT M., 2002, « Une approche cognitive pour le calcul des chaînes de référence », *TALN*, pp. 193-204.
- FOSSARD M., 1999, « Traitement anaphorique et structure du discours. Etude psycholinguistique des effets du focus de discours sur la spécificité de deux marqueurs référentiels : le pronom anaphorique IL et le nom propre répété », *In cognito* n°15, pp. 33-40.
- FOURNIER N., 2009, « *Quel et lequel* dans les grammaires françaises des XVI^e et XVII^e siècles », *Parcours de la phrase*.

- FRAGNON J., 2007, « Le fait divers dans la PQR : fenêtre ou miroir sur la violence ? », *Les Chiers du Journalisme* n°17, pp.254-269.
- FRANCKEL J-J., 1998, « Référence, référenciation et valeurs référentielles », *Sémiotique* n°15, pp. 61-84.
- FRANÇOIS F., 1969, « Contexte et situation », *La linguistique*, Guide alphabétique sous la direction d'André Martinet et *al.* Paris : Denoël, pp. 65-66.
- GALMICHE, M. 1979, « Quelques remarques sur la notion de description définie », *LINX*, 1.
- GALMICHE M., 1989, « A propos de la définitude », *Langages*, 94, pp. 7-37.
- GIRY-SCHNEIDER J., 2002, « L'adjectif personnel : anaphore ou prédicat de relation ? », *Langue française*. Vol. 136, n° 136, pp. 20-33.
- GROSZ B, WEINSTEIN S & JOSHI A.K., 1995, « Centering : a framework for modeling the local coherence of discourses », *COMPUTATIONAL LINGUISTICS* 21 (2), pp.203-225.
- GUILLOT C., 2006, « Le démonstratif en français », *Langue française* n° 152, p.40.
- GUNDEL J. K., HEDBERG N., & ZACHARSKI R., 1993, « Cognitive status and the form of referring expressions in discourse », *Language*, 69, 274-307.
- GUNDEL, J.K., 1998, « Centering Theory and the Givenness Hierarchy : towards a synthesis », in Walker, M.A. *et al.* (eds), pp. 183-198.
- GUNDEL J.-K., HEDBERG N. & ZACHARSKI R., 2000, « Statut cognitif et forme des anaphoriques indirects », *Verbum*, 22, pp. 79-102.
- HALLIDAY M.A. K. & HASAN R., 1976, *Cohésion in English*, London.
- HENRY A., 1975, « Constructions relatives et articulations discursives », *Langages*, 37, pp. 81-98.
- JENKINS C., 2002, « Les procédés référentiels dans les portraits journalistiques », XV SKandinaviske romanistkongress (Oslo 12-17 august 2002).[en ligne]
- JONES E-P., 1995, « anaphore et épistémologie » *Sémiotiques* n°8, pp. 9-30.
- HAROLD H-C, JOSSELYNE G., 1981, « Le traitement de l'anaphore avec et sans contexte linguistique chez le jeune enfant », *Folia linguistica* XV, n°1-2, pp. 185-208.

- KALIFA D, 2000, « L'écriture du fait divers au XIX siècle : de la négation à la production de l'événement », dans H.-J. Lüsebrink & J.-Y. Mollier (dir.), *Presse et événement : journaux, gazettes, almanachs (XVIIe siècle)*, Berne, Peter Lang, pp.297-311.
- KERBRAT-ORECCHIONI C., 1996, « Texte et contexte », *Scolia* n°6, pp.39-60.
- KLEIBER G., 1980, « Où on est de l'opposition relative restrictive/ relative appositive ? », In *L'information grammaticale*, n° 7, pp.12-17.
- KLEIBER G., 1981, « Les différentes conceptions de la pragmatique ou pragmatique où es-tu ? *L'Information Grammaticale* n° 12, pp. 3-8.
- KLEIBER, G., 1986, « Adjectif démonstratif et article défini en anaphore fidèle », in David, J. et Kleiber, G. (éds), *Déterminants : syntaxe et sémantique*, Paris, Klincksieck, pp. 169-185.
- KLEIBER, G., 1986, « A propos de l'analyse *adjectif démonstratif = article défini + élément déictique* ou Sur l'irréductibilité des symboles indexicaux », in *Morpho-syntaxe des langues romanes*, Actes du XVIIe Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes, (Aix-en-Provence, 29 août - 3 septembre 1983), volume n°4, 24-50.
- KLEIBER, G., 1987, « Relatives restrictives et relatives appositives : dépassement(s) autorisé(s) », *Langages*, 88, pp. 41-63.
- KLEIBER G., 1988, « Sur l'anaphore démonstrative » In G. Maurand (éd), *Nouvelles recherches en grammaire*, Albi, Université Toulouse le Mirail, p73.
- KLEIBER, G., 1989-1990, « Les démonstratifs de près et de loin. Recueil d'articles sur les expressions démonstratives », Publication du Groupe *Anaphore et Deixis*, hiver 1989-1990, n°2, Strasbourg, Université des Sciences Humaines.
- KLEIBER, G., 1990, « Marqueurs référentiels et processus interprétatifs : pour une approche "plus sémantique" », *Cahiers de linguistique française*, n°11, pp. 241-258.
- KLEIBER G., 1990, « Quand *il* n'a pas d'antécédent » *Langages* n°97, pp. 24-50.
- KLEIBER G., 1991, « Celui-ci/-là ou comment montrer du nouveau avec du déjà connu » *Revue québécoise de linguistique*, Vol. 21 n°1, pp123-169, [En Ligne, URL : <http://www.erudit.org>]
- KLEIBER, G., 1992, « Cap sur les topiques avec le pronom IL », *L'Information Grammaticale*, n°54, pp. 15-25.

- KLEIBER G, SCHNEDECKER C, UJMA L., 1994, « L'anaphore associative : d'une conception à l'autre », in, C. SCHNEDECKER, M. CHAROLLES, KLEIBER G, DAVID J (eds), pp. 5-64.
- KLEIBER G, PATRY R, MENARD N., 1993, « L'anaphore associative : dans quel sens roule-t-elle ? », *Revue québécoise de linguistique*, Vol. 22, n°2, pp. 139-162.
- KLEIBER G., 1995, « Dessine-moi une anaphore associative » *Sémiotiques* n°8, pp. 145-175.
- KLEIBER, G., 1998, « Les démonstratifs à l'épreuve du texte ou *Sur cette côte de la baie de l'Arguenon* », *Langue française*, n°120, pp. 77-94.
- KLEIBER, G., 2001, « Regards sur l'anaphore et sur la *Givenness Hierarchy* », in Kronning, H., Noren, C. Novèn, B., Ransbo, G., Sundvell, L.-G. et Svane, B. (éds), *Langage et référence. Mélanges offerts à Kerstin Jonasson*. Uppsala, Acta Universitatis Uppsaliensis, pp. 311-322.
- KLEIBER G., 2006, « Introduction au(x) contexte(s) », Entretien avec G. Achard-Bayle (éd.), *Textes-Contextes, Pratiques* 129-130, pp. 17-19.
- KLEIBER G., 2008. « The semantics and pragmatics of the possessive determiner », Dijon : Université Marc Bloc.
- LAMBRECHT, K., 1994, « Information structure and sentence form. Topic, focus and the mental representations of discourse referents », Cambridge, Cambridge University Press.
- LECOLLE M., 2000, « Figures et référence plurielle en corpus journalistique », *Cahiers de Grammaire* n° 25, « Sémantique et Corpus », pp. 29-52.
- LEGALLOIS D., 2006, « Unité(s) du texte » *Langages* n° 163.
- LE GOFFIC P., 1979, « Propositions relatives, identification et ambiguïté, ou : pour en finir avec les deux types de relatives », *DRLAV*, 21, 135-145.
- LITS M., 2001, « Le fait divers : un genre strictement francophone ? », *Semen* n°13 mis en ligne le 30 avril 2007, URL : <http://semen.revues.org/2628>
- LOCHARD G., 1996, « Genres rédactionnels et appréhension de l'événement médiatique. Le déclin des modes de configuration ? », *Réseaux*, 76, CNET.
- LONZI L., 1970, « Anaphore et récit » *In Communication* n°16, Recherches rhétoriques, pp. 33-142. [En Ligne, URL : <http://www.persee.fr>]

- LOOCK R., 2007, « La Proposition Subordonnée Relative Appositive : entre subordination et coordination », pp.353-363.
- LOOCK R., 2003, « Les fonctions discursives des propositions subordonnées relatives « appositives » en discours », in *Anglophonia* : 12, pp.113-131.
- MAILLARD M., 1972, « Anaphores et cataphores » In *Communication* n°19, *Le texte : de la théorie à la recherche*, pp. 93-104. [En Ligne, URL : <http://www.persee.fr>]
- MEHLER J & DUPOUX E., 1987, « De la psychologie à la science cognitive », *LE DEBAT* n°47.
- MICHELI R., « Contexte et contextualisation en analyse du discours : regard sur les travaux de T. Van Dijk », *Semen* [En ligne], 21 | 2006, mis en ligne le 28 avril 2007, consulté le 28 janvier 2013. URL : <http://semen.revues.org/1971>.
- MILNER J-C., « Réflexions sur la référence », In *Langue française*, Vol. 30 n°1, lexique et grammaire, pp63-73. [En Ligne, URL : <http://www.persee.fr>]
- MOESCHLER J., 1995, « La pragmatique après Grice : contexte et pertinence » *L'Information Grammaticale* n° 66, pp.25-31.
- MOESCHLER J., 2008, « La pragmatique aujourd'hui », *Pragmatique lexicale*, cours 1, pp.1-46.
- MOIGNET G., 1967, « Le système du paradigme qui/que/quoi », *Travaux de Linguistique et de Littérature* V, 1, pp. 163-183.
- MOKHTAR SAIDIA N., 2013, « L'anaphore en arabe et en français dans le discours de la presse écrite algérienne », *Séminaire de l'ERLAC AXE 4 : Fonctionnements linguistiques*.
- MOKHTAR SAIDIA N., 2014, « L'anaphore comme stratégie discursive dans le discours de la presse écrite algérienne », *Didacstyle* n°5, pp.26-41.
- MONDADA L, DUBOIS D., 1995, « Construction des objets de discours et catégorisation : une approche des processus de référentiation » *TRANEL* n°23, pp. 273-302.
- MORSLY D., 1988, « Le français dans la réalité algérienne », Thèse de doctorat d'Etat, université de Paris V.
- MULLER CL., 1999, « L'emprise du sens. Structure linguistique et interprétations », Amsterdam, pp. 271-288.

- MULLER C., 2006, « Sur les propriétés des relatives », *Cahiers de Grammaire* n°30, pp. 319-337.
- NORMAND C., 1998, « Sur certains cas de référence inassignable », *Sémiotique*, n°15, pp. 155-165.
- QUEREUIL M., 1990, « Les subordonnées relatives dans le Roman de Renart », Branche X.V.9253-11472), in *L'Information Grammaticale* n°45, pp. 19-23.
- PÉCHEUX, M., 1990, « Effets discursifs liés au fonctionnement des relatives en français ». Dans *L'inquiétude du discours*. [Textes choisis et présentés par Denise Maldidier]. Paris, Editions des Cendres, pp. 273-280.
- PLENAT M., AURNAGUE M., CONDAMINES A., MAUREL J.-P., MAULIGNER CH., PÉRY-WOODLEY, M.-P., 2000, « *Cadrer* ou *centrer* son discours ? Introduceurs de cadres et Centrage », *Verbum*, t. XXII, n°1, pp. 59-78.
- PINEIRA-TRESMONTANT C., 2003, « Patrick Charaudeau, *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social* », *Mots. Les langages du politique*, 72, [URL : http://mots.revues.org/6763](http://mots.revues.org/6763).
- PETITCLERC A., « Introduction aux notions de *contexte* et d'*acteurs sociaux* en *Critical Discourse Analysis* », *Semen* [En ligne], 27 | 2009, mis en ligne le 29 décembre 2009, consulté le 10 novembre 2013. URL : <http://semen.revues.org/8540>.
- PETITJEAN A., 1986, « Le récit de fait divers : étude comparée de France Soir et de Libération », *Pratiques*, n°50, pp. 46-78.
- PORQUIER R., « Des relatives de Toussaint. Une syntaxe du regard », *Linx* [En ligne], 47 | 2002, mis en ligne le 28 avril 2011. URL : <http://linx.revues.org/589> ; DOI : 10.4000/linx.589.
- PREBENSEN, H., 1982, « La proposition relative dite attributive », *Revue romane*, XVII, pp. 98-117.
- PRIVAT D., 1992, « Le fait divers à travers sa représentation sociale (du « canard » au « fait de société »), Paris, thèse de sociologie, Université Paris VII.
- RASTIER F., 1998, « Le problème épistémologique du contexte et le statut de l'interprétation dans les sciences du langage », *Langages* 129, pp. 97-111.

- REBOUL A., 1989, « Résolution de l'anaphore pronominale : sémantique et /ou pragmatique », *Cahiers de linguistique française* n°10, pp. 77-100.
- REBOUL A., 1991, « Le système des pronoms personnels en français contemporain : le problème de la référence », *Tranel (Travaux Neuchâtelois de linguistique)* n°17, pp. 123-146.
- REBOUL A., 1995, « La pragmatique à la conquête de nouveaux domaines : la référence », *In L'information grammaticale* n°66, pp. 32-37.
- RECETTI A., 2009, « Parlers de jeunes Lycéens à Alger : pratiques plurilingues et tendances alteritaires »
- REICHLER BEGUELIN M-J., 1995, « Alternatives et décisions lexicales dans l'emploi des expressions démonstratives. » *Pratiques*, n°85.
- REICHLER-BEGUELIN M-J., 1997, « Stratégies référentielles et variation » *Langue française* n°115, pp. 101-110.
- REICHLER-BEGUELIN M-J., 1997, « Anaphores pronominales en contexte d'hétérogénéité énonciative : effet d' (in)cohérence », *in* W. DE MULDER, L. TASMOWSKI-DE RYCK and C. VETTERS, eds., *Relations anaphoriques et (in)cohérence*, Atlanta, Amsterdam, pp. 31-54.
- REVAZ F., 1997, « Le récit dans la presse écrite », *Pratiques* n°94. pp.19-33.
- ROTHENBERG M., 1971, « Propositions relatives à antécédent explicite introduites par des présentatifs ». *Etudes de Linguistique Appliquée*, 2, 102-117.
- ROTHENBERG M., 1972, « Les propositions relatives adjointes en français ». *Bulletin de la Société de Linguistique*, 67, 1, 175-213.
- SALLES M., 1995, « Anaphore, partie-de et stéréotypes », *Scolia*, 3, pp. 47-58.
- SARRE N., 2003, « La référence du pronom personnel de la 3^e personne en français classique », *Sciences sociales et humaines*, Rev. CAMES- Série B, Vol. 005 N°1. pp. 159-171.
- SCHMALE-BUTON E & SCHMALE G., 1984, Dialogue intitulé « Introduit en erreur », *In conversations téléphoniques*, pp. 310-328.
- SCHMOLL P., 1996, « Contexte(s) », *Scolia*.
- SCHEMOLL P., 1996, « Production et interprétation du sens : la notion de contexte est elle opératoire ? » *Scolia*, n°6, pp. 235-255.

SCHNEDECKER C., 1992, « Référence et discours : chaînes de référence et redénomination », Thèse de Doctorat de l'Université de Strasbourg II.

SCHEDNECKER C, BIANCO M., 1995, « Antécédents « dispersés » et référents conjoints ou la construction mentale et la reprise pronominale des entités plurielles » *Sémiotiques* n°8, pp. 79-108.

SCHNEDECKER C., 2005, « Les chaînes de référence dans les portraits journalistiques : éléments de description », *Travaux de linguistique*, n°51, 2005/2, 85-133.

SCHNEDECKER C., 2006, « Anaphores prédicatives démonstratives : de la cohésion syntagmatique à la cohérence textuelle », *Corela*, Numéro spécial *Organisation des textes et cohérence des discours*. [En ligne, URL : <http://edel.univ-poitiers.fr/corela/document.php?id=1301>]

SCHNEDECKER C., 2006, « SN démonstratifs prédicatifs : qu'est ce qui limite leur apport informatif ? » *Langue française* n°152, p 39.

SCHNEDECKER C., 2011, « La notion de « saillance » : problèmes définitoires et avatars, in O. Inkova (éd.) Saillance, Aspects linguistiques et communicatifs de la mise en évidence dans un texte, Besançon, PUFC, 23-43.

SCHNEDECKER C. & Longo L., 2012, « Impact des genres sur la composition des chaînes de référence : le cas des faits divers », in F. Neveu et al. (éds), 3ème Congrès Mondial de Linguistique Française, Lyon, 1957-1972, URL : http://www.shs-conferences.org/articles/shsconf/abs/2012/01/shsconf_cmlf12_000061/shsconf_cmlf12_000061.h

SCHNEDECKER C. & Landragin F., 2014, « Les chaînes de référence », *Langages*, 195, pp.3-141. Larousse : Saulcy.

SCHNEDECKER C., 2014, « Chaînes de référence et variations selon le genre », *Langages*, n°195, pp.23-42.

SCHNEDECKER C. & Landragin F., 2014, « Les chaînes de référence : Présentation ». *Langages*, n° 195, pp.3-22.

SCHWARZE, C., 1974, « Les constructions du type « je le vois qui arrive » », in C. Rohrer & N. Ruwet (dirs) : *Actes du colloque franco-allemand de grammaire transformationnelle. Etudes de syntaxe*. Tübingen , Niemeyer, pp.18-30.

- SEROT P., 1987, « L'anaphore et le fil du discours (sur l'interprétation des nominalisations en français et en russe), IV^e colloque international de linguistique slavo-romane, Copenhague, 27-29 août 1989, in *Opérateurs syntaxique et cohésion discursive*, Copenhague, pp. 147-160.
- SIDNER, C., 1983, « Focusing in the comprehension of definite anaphora », in Grosz, B. *et al.* (eds), *Readings in Natural Language Processing*, Los Altos, Morgan Kaufmann Publ. Inc., pp. 362-394.
- TALAB IBRAHIM K., 1995, « Les Algériens et leur(s) langue(s). Eléments pour une approche socio-linguistique de la société algérienne », Alger, Dar El-Hikma.
- THEISSEN A., 1995, « Description démonstrative anaphorique et dimension hiérarchique des catégories » *Sémiotiques* n°8, pp . 133-146.
- TRAMBLAY L., 2001, « La qualité de la langue et les médias écrits », *Terminogramme*, n° 97-98, norme et médias, pp. 13-19.
- TROUILLEUX F., 2002, « Insertion et interprétation des expressions pronominales », *TALN*, pp. 183-192.
- VENIARD M., 2009, « Anaphores lexicales en contexte d'hétérogénéité énonciative et effets pragmatiques associés » Ci-Dit, Communications du IV^e Ci-dit, mis [En ligne le 02 février 2010, URL : <http://revel.unice.fr/symposia/cidit/index.html?id=686>.]
- WALKER, M.A., 2000, « Vers un modèle de l'intégration du centrage avec la structure globale du discours », *Verbum*, t. XXII, n° 1, pp, 31-58.
- WALKER M. A., JOSHI A. K., & PRINCE E. F., 1998, « Centering in naturally-occurring Discourse : An overview ». In M. A. WALKER, A. K. JOSHI & E. F. PRINCE (Eds.), *Centering in discourse*. Oxford: Oxford University Press.
- WUILLEME B., 2005, « Le fait divers à la radio », *Les cahiers du journalisme* n°14, pp.164-173.

ANNEXES

Index des auteurs cités

A

ADAM J.-M. 30,131.
APOTHELOZ D. 45, 54,77, 90, 91, 92, 117,183, 226, 262.
ARIEL M. 65, 66, 67, 68, 70, 77, 91, 242, 256.
ARNAULD & LANCELOT, 100.
AUCLAIR G., 14, 136,143

B

BARTHES R. 133,136, 138, 143.
BENVENISTE E. 20, 21, 88.
BERRENDONNER A., 174
BROWN G. &YULE. G.53.
BRONCKART J.-P., 22, 24, 28.

C

CARTER-THOMAS S., 35.
CHAROLLES M. 20, 36, 37, 39, 41, 94, 161.
CHARAUDEAU P. 30, 123, 124, 126, 127, 128, 130.
CHEVALIER J.-C., 116, 133.
COLLETTA J.-M., 38.
COMBETTES B., 90, 256.
CONDAMINES A., 25.
CORNISH F. 21, 45, 69, 71, 72.
CORBLIN F., 90, 91, 93, 94, 95, 96, 173, 84, 197, 198, 199.
CUSIN-BERCHE F, 27.

D

DE MULDER W., 94.
DUCROT O., 34.
DUPOUX E., 53.
DUBIED A, 142, 143.

F

FUCHS C., 103, 108, 109.

G

GAPANY J., 101.

GALMICHE M., 117.

GOOSSE A., 98, 102.

GREVISSE M., 98, 102.

GROSZ B., 65, 70, 72, 73.

GUNDEL J.-K., 65, 67, 78.

H

HALLIDAY M.A.K., 22, 39.

HASAN R., 22, 39.

HEINZ M., 116, 232.

HENRY A., 103, 104.

J

JESPERSEN, 112, 180, 184.

K

KLEIBER G., 24, 25, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 90, 93, 94, 95, 96, 97, 106, 154, 194, 199, 231, 237, 265.

KERBRAT ORECCHIONI C., 26.

L

LAROUSSE P., 135.

LE GOFFIC P., 103, 108.

LITS M., 134.

LOCHARD G., 131.

LOOCK R., 110, 112, 218, 219, 221.

M

MAINGUENEAU D., 28, 29, 30, 39.

MAILLARD M., 45.

MEHLER J., 53.

MILNER J.-C., 45, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 103, 104, 108, 109, 186.

MOESCHLER J., 34, 39, 60, 61, 63.

MOUNIN G., 26.

MULLER C.-L., 25.

N

NORMAND C., 44.

P

PELLAT J.-C., 87, 195.

PLENAT M., 25.

POTTIER B., 25, 26.

POUGEOISE M., 25.

R

RASTIER F., 24.

REBOUL A., 34, 39, 52, 55, 56, 57, 58, 60, 61, 63, 64.

REICHLER-BEGUELIN M.-J., 175.

RICOEUR P., 139.

RIEGEL M., 87, 195.

RIOUL R., 87, 195.

S

SARRE N., 46.

SCHAEFFER, 34.

SCHMALE-BUTON E., 56.

SCHMOLL G., 27.

SCHNEDECKER C., 90, 232, 236.

SEROT P., 44.

SPERBER D., 55, 58, 59, 112.

T

TOMASSONE R., 118.

TOURATIER C., 99.

TRAMBLAY L., 129.

V

VAN DIJK T.-A., 20.

VIGNAUX G., 32.

W

WALKER M.A., 70, 72, 73.

WILSON D., 55, 58, 59, 112.

ANNEXE 01

Nous exposons les titres de faits divers de notre corpus le *Quotidien d'Oran* dans le tableau suivant :

Titres d'articles de faits divers du Quotidien d'Oran	journalistes	Date de parution
Un jeune tué par un policier à Oran	Par Ziad Salah	02/06/2009
KSAR CHELLALA : Un homme meurt noyé dans un puits	El-Houari Dilmi	02/05/2010
Terrorisme: L'Algérien enlevé au Niger libéré	Par Yazid Alilat	02/05/2010
Une dispute, un mort et 7 ans de prison	Par Rabah Benaouda	02/05/2010
Guelma: Saisie de kif, quatre arrestations	Par Menani Mohamed	02/05/2010
De faux documents pour un vrai crédit: Sept ans de prison pour un escroc	Par H.S	03/05/2010
Crime à Haï Nour	Par J.B	03/05/2010
Aïn Defla : Une fillette écrasée par le camion de son père	Par M.N	03/05/2010
Blida: Quatre blessés sur la route	Par Tahar Mansour	03/05/2010
Tiaret : 34 condamnations dans l'affaire de l'APC	Par El Houari Dilmi	04/05/2010
Annaba : 13 ans de prison requis contre l'ex-vice-président de l'Apw	Par A Quelaa	04/05/2010
Saisie de 21 faux billets de 500 dinars, à Hassi Bounif	Par K.A	04/05/2010
Deux blessés dans un accident à Arzew	Par K.A	05/08/2010
Hassi Bounif: Manchot, il perd l'autre bras dans un accident	Par L.T	05/08/2010
Saisie d'armes à feu au port	Par H.S	17/08/2010
Un an de prison requis contre le DG du port d'Oran	Par Houari Saadia	17/08/2010
Chlef: Un jeune meurt électrocuté, un autre dans un puits	Par B.O	17/08/2010
Hammam Bou-Hadjar : La route du kif mène vers Oran	Par Belhadri Boualem	17/08/2010
Boumerdès: Un Français et un Espagnol tués dans un accident d'hélicoptère	Par R.N	18/08/2010

Une simple dispute tourne au drame	Par B Bousselah	19/08/2010
M'Sila: Un citoyen égorgé, deux gendarmes et un militaire blessés	Par M Merzougui	21/08/2010
Ghazaouet: Enquête sur le décès d'un nouveau-né	Par Khaled Boumèdiene	21/08/2010
Arrêté pour tentative d'homicide	Par A.E.A	21/08/2010
Saisie de lentilles optiques, une arrestation	Par A.C	21/08/2010
Ouenza: 2 morts dans l'explosion d'une bouteille de gaz	Par A.C	21/08/2010
Bordj Bou Arreridj: Un commissaire et un inspecteur tués	Par R.N	21/08/2010
Tlemcen: Deux femmes braquent des automobilistes	Par Khaled Boumèdiene	25/08/2010
Un mort et six blessés dans une collision entre un bus et un camion	Par D.B	25/08/2010
Etat-Unis: Les agressions contre les musulmans se multiplient	Par Amine L	28/08/2010
De la drogue saisie et des arrestations	Par K Assia	18/09/2010
El Tarf : Un bus dérape, 35 blessés	Par A Quelaa	01/04/2010
Agence foncière de Tizi-Ouzou: Perpétuité requise contre six accusés	Par Naït Ali H	01/04/2010
Etats-Unis: Témoignage poignant du chauffeur de taxi agressé à New York	Par Amine L	29/08/2010
El-Tarf: Deux morts dans un accident de la route	Par A Quelaa	29/08/2010
Mila: Huit personnes intoxiquées	Par B Bousselah	29/08/2010
Un enfant se noie dans l'oued	Par B.B	29/08/2010
Khenchela: Trois morts dans un accident de la route	Par R.N	31/08/2010
Vols de voitures et de cheptel et coups et blessures	Par A.E.A	31/08/2010
Déclaré coupable d'escroquerie: Cinq ans de prison pour le concessionnaire «Cherry»	Par H Saadia	31/08/2010
Un mort et sept blessés à M'sila: Bataille rangée entre deux familles	Par Merzougui M	02/09/2010
El Abadia: Une mosquée attaquée, un mort et huit	Par M.N	02/09/2010

blessés		
Deux morts et un blessé grave sur la route de Oued Tlélat	Par M.M	02/09/2010
Une fillette de sept ans tuée dans un accident	Par A.C	02/09/2010
Mahdia: Arrêté pour le meurtre de sa femme	Par E.H.D	18/09/2010
Médéa: Un malade mental poignarde un marchand ambulancier	Par Rabah Benaouda	18/09/2010
Boudouaoua: Le voleur de la mairie sous les verrous	Par K.R	18/09/2010
Six arrestations en Angleterre: Ils ont brûlé le Coran	Par Amine L	18/09/2010
Skikda: Une femme attaque une bijouterie	Par A Boudrouma	18/09/2010
Tizi-Ouzou: Il tue son fils et se donne la mort	Par Naït Ali H	18/09/2010
Trafic de drogue à Oran: Quatorze arrestations, des véhicules et des armes saisis	Par K Assia	18/09/2010
Bordj Menaïel : Un militaire tué et un autre blessé	Par K.R	18/09/2010
Djelfa: Quatre morts dans une collision	Par Bekai Abdelkader	18/09/2010
Chute mortelle d'un enfant	Par B.B	18/09/2010
Un camion de carburant se renverse	Par A.C	18/09/2010
Des agressions et des arrestations	Par A.E.A	13/11/2010
Arrestation d'un ressortissant syrien accusé d'escroquerie	Par Rachid Boutlélis	30/09/2010
Aïn El-Turck: Saisie de cocaïne à St Roch	Par Rachid Boutlélis	30/09/2010
Affaire du foncier de Ouled Moussa: Le directeur du cadastre et le conservateur foncier auditionnés	Par O.M	30/09/2010
Tizi Ouzou: Deux sœurs décèdent dans un puits	Par Naït Ali H	30/09/2010
Arrestation d'un forcené pour dégradation de biens d'autrui	Par R.B	30/09/2010
Crime à Mers El Kébir	Par R.L	30/09/2010
Violence en milieu scolaire Quand la rue s'invite dans les classes	Par Moncef Wafi	30/09/2010
Biskra: Un mort et trois blessés dans une collision	Par H.L	30/09/2010

Tizi Ouzou : Cinq militaires tués et 10 autres blessés	Par Naït Ali H	30/09/2010
Oran : Vingt ans de prison dans l'affaire des 5,5 quintaux de kif	Par Houari Saaidia	30/09/2010
Un enfant tué par un tracteur	Par A Chabana	30/09/2010
Ténès : Six mois de prison avec sursis pour un ex-P/APC	Par Bencherki Otsmane	30/09/2010
Tlemcen : Démantèlement d'un réseau de soutien au terrorisme	Par Khaled Boumèdiene	30/09/2010
Trois voleurs de portables sous les verrous	Par K Assia	30/09/2010
Escroquerie et charlatanisme : une arrestation	Par A.E.A	30/09/2010
Tlemcen: Ils exigeaient de leur victime 1 milliard	Par A Habchi	06/11/2010
Un Algérien assassiné à Montréal	Par E Zouaimia	30/09/2010
Le crime de Mers El-Kébir élucidé: Le présumé assassin et son complice écroués	Par Rachid Boutlélis	30/09/2010
L'arrestation d'un suspect a failli dégénérer hier à Victor Hugo	Par Houari Barti	30/09/2010
Six individus arrêtés pour le vol de 22 tonnes de rond à béton	Par K Assia	30/09/2010
Tentative de vol de voiture avortée à Aïn El-Turck	Par R.B	30/09/2010
Après avoir fauché un piéton: Une conductrice en état d'ivresse écrouée	Par R.B	30/09/2010
Ouled Farès: Deux morts et un blessé grave sur la route	Par Bencherki Otsmane	30/09/2010
Tizi Ouzou: Il tue son frère à coup de fusil	Par Naït Ali H	30/09/2010
Tébessa: Un blessé dans l'explosion d'une bombe	Par A Chabana	30/09/2010
Cinq kilos de kif et 3.000 comprimés psychotropes saisis	Par K Assia	30/09/2010
Six personnes écrouées pour avoir agressé un automobiliste	Par K Assia	30/09/2010
Découverte macabre dans un garage à Aïn El Turck	Par R.B	30/09/2010
L'ex-DG des Moulins d'Oran condamné à deux ans de prison	Par Houari Saaidia	30/09/2010
Un enfant tué par une voiture	Par T.M	30/09/2010
Des vols, des agressions et des arrestations	Par A.E.A	30/09/2010

Six blessés dans des accidents de la route	Par A.C	30/09/2010
Djelfa, Boumerdès, Alger: Les intempéries font huit morts	Par Mokhtaria Bensaad J B	30/09/2010
Trafic de drogue: La perpétuité requise contre neuf accusés	Par Houari Saaidia	30/09/2010
Deux arrestations dont une étudiante: Saisie de 8,5 kilos de kif à El Hamri	Par K Assia	30/09/2010
Agressé à «Coca», il décède aux UMC	Par J.B	30/09/2010
Tébessa: Un mort et trois blessés dans un accident	Par A Chabana	30/09/2010
Intempéries à Boumerdès: Une fillette succombe à ses blessures	Par O.M	12/10/2010
En neuf mois: Une quarantaine de maçons ont été victimes de chutes mortelles	Par J Boukraa	30/09/2010
Aïn El-Turck: Une conductrice à la barre pour conduite en état d'ivresse	Par R.B	30/09/2010
Timimoun: Sept morts dans une collision	Par R.N	30/12/2010
Deux condamnations à Tizi Ouzou: Ils dressaient des faux barrages	Par N.A.H	30/12/2010
Saisie de 10.000 euros à l'aéroport	Par K.A	30/12/2010
Annaba: Un jeune magistrat découvert mort	Par A Quelaa	30/12/2010
Médéa : Vols par effraction, deux mandats de depot	Par Rabah Benaouda	02/01/2011
Un adolescent fauché par une voiture à El-Kerma	Par J.B	03/01/2011
Une ambulance dérape, la malade transportée décède	Par N.A.H	03/01/2011
Trois morts et sept blessés sur les routes	Par A.C	03/01/2011
Faux et usage de faux et des arrestations	Par A.E.A	04/01/2011
M'sila: Il tente de s'immoler avec ses deux enfants	Par Merzougui Mohamed	22/01/2011
Un subsaharien écroué pour escroquerie	Par K Assia	22/01/2011
Maghnia: 30 kg de kif saisis	Par Chikh Guetbi	22/01/2011
Blida: Saisie de 3 kg de kif, 2 arrestations	Par Tahar Mansour	22/01/2011
Bouhadjar: 4 blessés dans une collision	Par A Quelaa	22/01/2011
Tiaret : Un véhicule fou tue deux personnes	Par El Houari Dilmi	27/01/2011

Djelfa : Un jeune s'immole par le feu	Par Bekai Abdelkader	27/01/2011
El-Tarf : Un père de famille menace de se suicide	Par A Quelaa	27/01/2011
Tébessa : Un jeune tente de s'immoler	Par A.C	26/01/2011
Tizi Ouzou: Un crime déguisé en incendie	Par Nait Ali H	26/01/2011
Décès du jeune qui s'était immolé à Tébéssa	Par Ali CKR	25/01/2011
Incendie à la place du 20 Août	Par R.B	24/01/2011
Deux accidents de la circulation près de Cap Falcon	Par R.B	12/09/2011
Fuite de gaz dans la cité des 400 logements LSP	Par R.B.	24/01/2011
Aïn El-Turck: Trois pêcheurs portés disparus	Par R.B.	16/02/2011
Annaba : un policier tire sur deux personnes avant de se donner la mort	Par R.N	20/04/2011
Une bande d'agresseurs sous les verrous à Arzew	Par K.A	20/04/2011
Bougtoob: Un policier agressé par deux automobilistes	Par Hadj Mostefaoui	20/04/2011
Blida: 20 ans de prison pour assassinat	Par Tahar Mansour	20/04/2011
Bouira: Un enfant se noie dans un château d'eau	Par Farid Haddouche	20/04/2011
Mila: Trois blessés dans un accident	Par B Bousselah	20/04/2011
El-Tarf: Six blessés dans une collision	Par A Quelaa	20/04/2011
Tissemsilt: Sept morts et 25 blessés dans une collision		02/04/2011
Une jeune fille fauchée par une voiture à Es-Sénia	Par J.B	02/04/2011
Médéa: Il vole un bijoutier et tente de l'assassiner : 10 ans de prison	Par Rabah Benaouda	03/04/2011
Skikda: Le corps d'un harrag repêché au port	Par A Boudrouma	04/04/2011
Tizi Ouzou: Un maire écroué pour détournement de mineure	Par Nait Ali H	05/04/2011
Un adolescent fait une chute mortelle du 16ème étage à Haï Essabah	Par J.B	05/04/2011
Médéa: Ils agressaient les auto-stoppeurs	Par Rabah Benaouda	06/04/2011
Un bus fou fait un mort et plusieurs blessés	Par H.L	06/04/2011
Tébessa : Deux morts dans l'incendie d'un entrepôt clandestin de carburants	Par R.N	07/04/2011

Arrestation d'une bande de cambrioleurs	Par R.B	07/04/2011
Ksar El-Boukhari : L'escroc aux 13 mandats d'arrêt	Par R.B	07/04/2011
Blida: Vol et escroquerie, une arrestation	Par Tahar Mansour	07/04/2011
Ecroué pour violence sur ascendant	Par R.B	09/04/2011
Chlef: 10 ans de prison pour les agresseurs de l'autoroute	Par Abbad Miloud	09/04/2011
Guelma: Un train percute une voiture: 1 mort et 2 blessés	Par A Quelaa	09/04/2011
M'sila: Un homme découvert pendu	Par Merzougui Mohamed	10/04/2011
Tentatives de suicide avortées	Par Hadj Mostefaoui	12/04/2011
Les agresseurs du jardin public hors d'état de nuire	Par K Assia	13/04/2011
Médéa: Un mort dans une dispute entre revendeurs	Par R.B	13/04/2011
Boufarik: Collision entre un train et une voiture : un mort et un blessé	Par T.M	13/04/2011
Soumâa: Saisie de kif, une arrestation	Par T.M	13/04/2011
Médéa: Perpétuité pour avoir assassiné son ami	Par R.B	20/10/2011
Trois arrestations à Tizi Ouzou: Ils rackettaient les commerçants	Par Nait Ali H	20/10/2011
Médéa: Perpétuité pour avoir assassiné son ami	Par R.B	20/10/2011
Sept blessés sur les routes en une journée	par A.C.	14/04/2011
Il vole les vaches de son voisin et se retrouve en prison	Par T.M	14/04/2011
Un enfant décède dans un accident	Par T.M	14/04/2011
Un magasin prend feu	Par T.M	14/04/2011
Annaba: Un homme poignardé	Par A Quelaa	14/04/2011
Aïn El-Turck : Un accident provoque un grand bouchon sur la route du littoral	Par R.B	16/04/2011
Cinq personnes écrouées pour création de lieu de débauche	Par R.B	16/04/2011
Ténès: Un mort dans une collision entre une moto et une voiture	Par B.O	16/04/2011
Ghardaïa: Le tronçon de la mort	Par Aissa Hadj Daoud	16/04/2011
Mila: Un mort dans une collision	Par B Bousselah	16/04/2011

Une femme chute du 4 ^e étage	Par T.Z	16/04/2011
Un mort et deux blessés sur la route d'El-Kerma	Par J Boukraa	17/04/2011
Tiaret: Trois morts en une seule nuit	Par El Houari Dilmi	17/04/2011
Découverte d'ossements de cinq hommes	Par El Houari Dilmi	17/04/2011
Médéa: Un mort et 33 blessés sur la route	Par R.B	17/04/2011
Un joueur de la JSK condamné à un an de prison	Par N.A.H	18/04/2011
Bethioua: Un jeune meurt victime d'un accident de travail	Par J.B	19/04/2011
Oulhaça: Le chef de daïra victime d'un accident de la route	Par Bensafi Mohamed	19/04/2011
MEDEA: Il vole 255 millions dans une villa, quatre ans de prison	Par Rabah Benaouda	03/05/2012
Sauvé d'une noyade	Par R. B	05/05/2012
CHLEF : ARRESTATION DE L'ASSASSIN PRESUME D'UN ADOLESCENT	Par Bencherki Otsmane	05/05/2012
Relaxé après avoir été accusé de vol de voiture	Par B. Ines	03/01/2012
Incendie à Mers El Kebir	Par J. B.	30/06/2012
MEDEA - ILS «BRAQUENT» UN CONVOYEUR DE FONDS : 4 ANS DE PRISON	Par Rabah Benaouda	30/06/2012
Boumerdès : Collision entre un bus et un camion, trois morts et une vingtaine de blessés	Par K. R.	30/06/2012
MILA : UN ENFANT TUE DANS UN ACCIDENT	Par B. Bousselah	05/08/2012
Constantine : Neuf personnes, dont six frères, meurent dans un puits	Par A. El Abci	01/09/2012
Crash d'un avion de fret militaire algérien en France	Par R.N.	01/09/2012
Quatre ans de prison pour coups et blessures ayant entraîné la mort	Par T. M.	03/11/2012
St-Eugène : Une femme grièvement blessée dans l'effondrement d'un immeuble	Par K. Assia	03/11/2012
Maraval : Au volant d'une voiture, il percute son père volontairement	Par K Assia	20/07/2013
M'sila : Le crime de Hammam Dhalaâ élucidé	Par Merzougui Mohamed	30/09/2010
Blida : Les auteurs du vol de la poste arrêtés	Par Tahar Mansour	30/09/2010

Remchi: Un meurtre à Fehoul pour un lopin de terre	Par Khaled Boumediene	30/09/2010
Tizi Ouzou: Un employé des œuvres universitaires interpellé pour corruption	Par Nait Ali H	30/09/2010
Trafic de drogue: La perpétuité requise contre 25 accusés	Par H.S	30/09/2010
Aïn Nouissy: 11 blessés dans un accident de la circulation	Par Ayache Djamel	30/09/2010
Foncier: Plainte contre l'ex-maire de Ouled Moussa	Par O.M	30/09/2010
BENI-SAF: Un bijoutier agressé en plein centre-ville	par Mohamed Bensafi	03/08/2013
Tiaret : Un jeune homme meurt après s'être immolé par le feu	El-Houari Dilmi	12/08/2013
MOSTAGANEM: Une baignade fatale pour un émigré près de Bosquet	E. Yacine	01/09/2013
SIDI-AKKACHA: De la boisson alcoolisée saisie et une interpellation	Bencherki Otsmane	01/09/2013
CHLEF: Ils agressaient et volaient les citoyens	Abbad Miloud	02/09/2013
SIDI ALI: Un quadragénaire se suicide par pendaison	E.Y.	02.09.2013
Tizi-Ouzou : Deux blessés dans une explosion de gaz	Naït Ali H.	03/09/2013

ANNEXE 02

Nous exposons les titres de faits divers de notre corpus *El Moudjahid* dans le tableau suivant:

Titres d'articles de faits divers d'El Moudjahid	journalistes	Date de parution
Assassinat du jeune Moka à El Bouni : Les présumés auteurs interpellés par la gendarmerie nationale	M.MENDACI	03/07/2010
Nouvelle saisie de drogue à Béchar : Les gendarmes récupèrent 50 kg de kif traité	M.MENDACI	03/07/2010
Cour d'Alger : 3 ans de prison pour soutien au terrorisme	S.A.M.	06/07/2010
M'sila: Trois terroristes abattus et trois fusils d'assaut récupérés	D.R	06/07/2010
Barika (Batna): Un mort et cinq blessés dans une explosion de gaz	D.R	06/07/2010
Des trafiquants de cuivre détenaient 100 millions de centimes en fausse monnaie	M.M.	06/07/2010
3 ans de prison requis contre le chauffeur du DG de la SEAAL	S.A.M.	06/07/2010
Un nouveau baron de la drogue tombe : 32 kg de kif traité récupérés et trois personnes arrêtées	M.M.	06/07/2010
Annaba, Atteinte aux symboles de la nation : Des peines de 2 à 8 ans de prison prononcées		07/07/2010
Bordj Bou-Arréridj : Vol au CEM Belgharbi	F.D.	07/07/2010
Le feu de l'amour	F.D.	07/07/2010
Cour d'Alger : 20 ans de prison pour appartenance à un groupe terroriste	S.A.M.	09/07/2010
Ils rouent la victime de 9 coups de couteau : 10 ans de prison pour tentative de meurtre	S.A.M.	09/07/2010
Tizi-Ouzou : 20 ans de prison fermes pour détention et vente de stupéfiant	B.A.	09/07/2010
Affaire de la pêche illicite de thon rouge : Verdict le 14 juillet prochain	D.R	09/07/2010
Tribunal criminel d'Alger : Extinction de l'action publique dans l'affaire de détournement d'un avion d'Air Algérie le 11 mars 2008	D.R	09/07/2010
Annaba : 4 personnes sous contrôle judiciaire dans l'affaire de l'atelier clandestin à ArcelorMittal		12/07/2010
Alger : 16 ans de prison ferme pour un enquêteur de police meurtrier		12/07/2010
Alger : 12 ans de prison ferme contre une mère infanticide		12/07/2010
4 ans de prison ferme pour appartenance à un groupe terroriste activant à l'étranger		13/07/2010

Dérapiage mortel : 14 morts et 11 blessés à El Menea		15/07/2010
Lutte contre le trafic de psychotropes : Une quantité importante saisie et un réseau démantelé par les gendarmes	M.M.	15/07/2010
Tizi-Ouzou : Peine capitale pour l'émir de Mizrana	B.A	15/07/2010
Mascara : 13 hectares de forêts ravagés par les flammes à Chorfa		16/07/2010
Tribunal criminel de la Cour d'Alger : Des peines allant d'une année à 3 ans de prison ferme à l'encontre d'individus accusés de menace de mort		16/07/2010
Justice-Procès : Trois ans de prison ferme contre un individu accusé de falsification de décisions d'octroi de lots de terrain		16/07/2010
Batna : 4 morts et 1 blessé dans un accident		16/07/2010
Nigeria : 15 morts dans un accident de la route à Lagos		16/07/2010
Relizane : Saisie de 20.000 cartouches de cigarettes de contrebande		18/08/2010
Accidents de la route : 10 morts et 74 blessés durant la journée d'hier		18/08/2010
Tébessa : 4 personnes meurent calcinées dans un accident de la route		18/08/2010
Des réseaux narcotrafiants obligent des "Harraga" toxicomanes à transporter de la drogue	M.M.	21/08/2010
Ils ciblaient essentiellement les Renault Kangoo : 5 ans de prison pour association de malfaiteurs et vol		21/08/2010
Bordj Bou-Arréridj : Lors de l'arrestation d'une reprise de justice Mort en service d'un commissaire et d'un inspecteur de police		21/08/2010
Arrestations de 8 personnes dont 3 femmes : Drogue, sorcellerie et violence sur ascendants	M.M.	25/08/2010
Opération coup de poing à Oran : 15 personnes arrêtées et 10 véhicules volés récupérés	M.M.	25/08/2010
Allemagne : La forcenée a tué son ex-compagnon et leur enfant		21/09/2010
Fusillade dans une pizzeria au sud de la France : Deux personnes tuées		21/09/2010
Le typhon Fanapi balaye Taïwan : Des écoles et bureaux fermés, 100 blessés		21/09/2010
Tizi-Ouzou : Ils tendaient des embuscades et de vrais faux-barrages : Arrestation d'un groupe de malfaiteurs	B.A.	25/09/2010
Maâtkas : Un père tue son fils et se suicide	B.A.	25/09/2010
Mostaganem : La gendarmerie démantèle un trafic d'armes à feu	M.MENDACI	25/09/2010
Vol dans un magasin de téléphones portables à El-Harrach : 12 mois de prison pour l'auteur présumé		02/10/2010

Brésil : Un homme se fait retirer le couteau qu'il a dans la tête trois ans après		02/10/2010
Mexique : Les crimes des cartels "en direct" sur Twitter, Facebook et autres		02/10/2010
Pakistan : Des assaillants armés incendient 29 camions de l'OTAN		02/10/2010
Au moins 7 morts , dans un carambolage géant de plus de 100 véhicules		02/10/2010
Lutte contre le crime organisé : La gendarmerie nationale maintient la pression	M.MENDACI	02/10/2010
Iran : pendaison de trois violeurs et d'un meurtrier récidiviste	D.R	02/10/2010
Iran : Pendaison de deux trafiquants de drogue	D.R	02/10/2010
Elle naît avec 14 orteils et 12 doigts	D.R	15/02/2011
Effondrement d'un immeuble dans le Sud de l'Egypte : 13 morts	D.R	15/02/2011
Arrestation d'un dangereux groupe de malfaiteurs specialize dans les agressions et enlèvements	Bel. Adrar	16/2/2011
Touggourt : Une collision entre deux véhicules fait quatre morts et trois blessés	D.R	26/03/2011
Dépassement dangereux : 4 morts et 10 blessés à Timimoun	D.R	26/03/2011
Il devait avoir lieu hier au tribunal d'Azazga : Le procès de l'affaire de dilapidation des fonds de la BNA renvoyé au 14 mars	D.R	26/03/2011
Tindouf : 32 quintaux de kif traité saisis par les gendarmes	M.MENDACI	26/03/2011
Les deux agresseurs de Staouéli derrière les barreaux	M.MENDACI	26/03/2011
Deux véhicules basculent du haut du pont de Lafarge : Trois morts et un blessé grave	M.MENDACI	26/03/2011
PROCÈS DE L'AFFAIRE DES 28 QX DE KIF TRAITÉ, SAISIS À TLEMCEN : Perpétuité requis pour 7 accusés		05/05/2011
Dans la salle des pas perdus... : Chronique d'un fait dit vert...	A.ZENTAR	05/05/2011